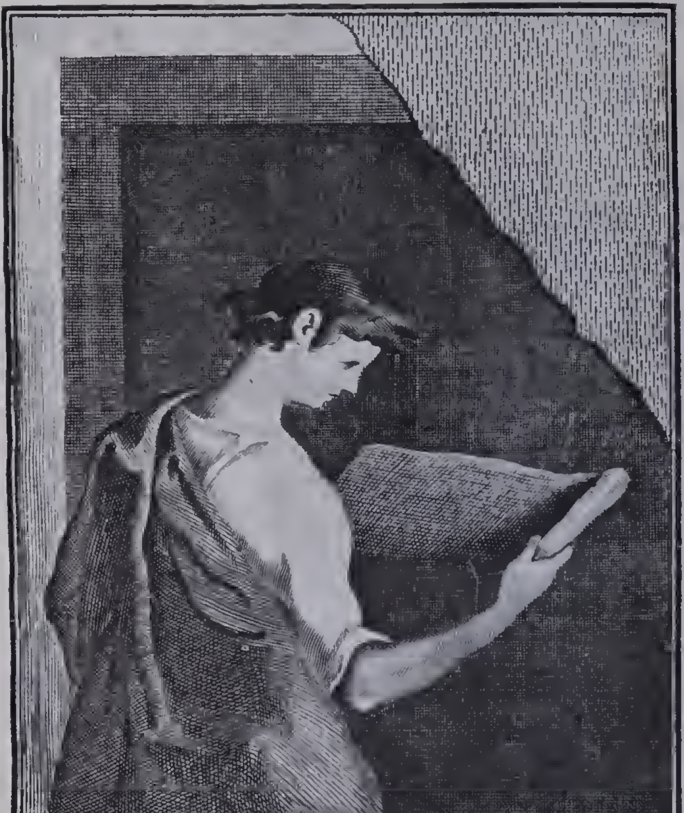

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril 1713.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc & broché 16 ſ.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	4. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *l Journaux de Verdun depuis leur commenc ment juſqu'à preſent , & tous les mois debite les nouveaux.*

Colleg. [illegible] Soc. Jesu Catal. Inscrip.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1713.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIII.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1713.

ARTICLE XLVIII.

HISTOIRE DE FRANCE, DEPUIS l'établissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules ; dédiée au Roi par le Pere Gabriel Daniel de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez Denis Mariette & Jean Baptiste de l'Epine ruë St. Jacques 1713. *Trois tomes.*

ON sçavoit depuis long-tems que le Pere Daniel travailloit à l'histoire generale du Royaume de France, sans être effrayé de la grandeur de l'entreprise. Personne n'a

douté de l'utilité, & ſi je l'oſe dire, de la neceſſité de ce travail; ainſi, quoiqu'on ne puiſſe refuſer de juſtes loüanges à la modeſtie qui a empêché le P. Daniel d'employer ſa premiere préface à critiquer nôs Hiſtoriens, on doit avoüer qu'il a pû ſe repoſer de cette critique ſur le jugement du Public. Il a fait de ſa préface un uſage plus avantageux & plus agréable aux Lecteurs; il y rend compte des regles qu'il a ſuivies en écrivant l'hiſtoire de France, & des défauts qu'il a tâché d'éviter.

Extrait de la premiere préface.

Le caractere le plus eſſentiel à l'hiſtoire, c'eſt la verité: il n'eſt pas aiſé, même à l'Hiſtorien le plus ſincere, de démêler toûjours le vrai du faux dans les mémoires dont il ſe ſert. Ce diſcernement de la verité d'avec ſes apparences doit être fondé ſur certains principes, & reglé par certaines maximes. La premiere de ces regles, eſt celle qui preſcrit de tenir pour vrai ce que les

Auteurs contemporains aſſûrent unanimement ; mais l'uſage de cette regle eſt fort borné ; cette unanimité des Auteurs ne regarde pour l'ordinaire que les évenemens publics & rapportez en gros, une bataille donnée, une ville priſe, la mort d'un Souverain ; le détail des motifs & des circonſtances de ces faits varie ordinairement, & c'eſt à l'égard de ce détail que le Pirrhoniſme hiſtorique a lieu ; peu d'Hiſtoriens ont eû part aux intrigues du cabinet ; les plus hardis debitent leurs conjectures, ſur les ſecrets reſſorts qui ont mis les affaires en mouvement ; les plus ſages écrivent ce qu'on penſoit de leur tems, ce qu'on diſoit à la Cour, ce que les plus clairvoyans croyoient avoir découvert ; fondemens plus ſolides que les conjectures, ſujets néanmoins à de grands mécomptes.

Les Hiſtoriens qui écrivent après eux, faute d'autres mémoires, ſont contraints d'adopter leur politique : ils ne peuvent, ni ſupprimer les détails, ni en donner de plus exacts, il faut s'en fier aux ſeuls guides

qu'on a, & c'est dans ces occasions qu'on écrit le faux, sans cesser d'être sincere : il suffit alors pour la justification de l'Historien trompé, qu'il ait pour garants les Ecrivains les moins suspects parmi ceux qui l'ont précedé.

Il ne faut pas croire qu'on ne coure risque de se méprendre que quand on veut pénetrer dans le secret des negociations : les circonstances des batailles & des sieges, qui ont eû tant de témoins oculaires, n'embarrassent pas moins un Historien qui veut être exact, & qui cherche le vrai. Combien voit-on de relations de batailles, même de celles qu'on a données de nôtre tems, qui s'accordent en tout? Le P. Daniel donne pour exemple de cette contrarieté de relations, la maniere differente dont le Sieur de Castelnau & Mr. de Tavannes, tous deux presens à la bataille de Jarnac, la racontent dans leurs mémoires : le seul parti qui convienne à l'Historien dans cette opposition entre des témoins également dignes de foi, c'est de faire remarquer la diversité

de leurs narrations. Pour les Romans politiques, les plans de negociations, les rafinemens d'intrigue, qui remplissent les ouvrages de Varillas, l'Auteur les regarde avec raison comme une corruption de l'histoire : ce sont, dit-il, les Lecteurs qui gâtent les Historiens sur cet article, ils veulent qu'on foüille dans les secrets les plus impénetrables des Princes, sans quoi leur curiosité, & souvent leur malignité, n'est pas satisfaite. Qu'on ne s'imagine pas cependant, continuë le P. Daniel, que je prétende interdire à l'Historien la recherche des causes secretes des grands évenemens, ce seroit ôter à l'histoire ce qu'elle a de plus beau, ce qui en fait l'ame. Je ne prétends exclure que les divinations outrées de certains Historiens modernes : ils veulent rendre raison de tout, marque sûre de la fausseté de leurs prétenduës découvertes. Parmi les évenemens les plus extraordinaires, beaucoup sont l'effet du hazard. Qu'on interroge sur ce point les plus habiles Ministres d'Etat, & les plus fameux Generaux.

La partialité & la prévention sont des défauts qu'un Historien ne sçauroit trop éviter; elles lui cachent les veritez les plus claires, l'amour de la patrie est souvent la source dangereuse de ces défauts : un Historien doit être en garde contre soi-même pour n'être pas la dupe de sa passion : ce n'est pas assez, il faut qu'il se défende des passions des autres, & il ne sçauroit lire avec trop de précaution ce que les Historiens disent à l'avantage de leur nation, ou au désavantage des nations ennemies de la leur ; ce qui s'est écrit de part & d'autre dans les guerres civiles & dans les differends de Religion, demande un examen encore plus rigoureux.

Les loix de la sincerité la plus exacte n'obligent jamais à manquer aux égards necessairement dûs aux Princes séculiers & Ecclésiastiques : la sincerité ne permet pas de taire ce qu'ils ont fait de mal ; mais la prudence peut, sans blesser la sincerité, mesurer la maniere dont on en parle au respect qui leur est dû. C'est à une regle si sage que le P. Daniel

s'est inviolablement attaché, en racontant les differends des Papes & de nos Rois : sur cette délicate matiere, il ne doit pas craindre le reproche d'Historien partial, il a même droit de prétendre à la loüange d'Ecrivain moderé.

La sincerité est une qualité si essentielle à un Historien, que sans elle il n'en merite pas le nom, & qu'elle peut seule, & sans le secours des autres qualitez, faire rechercher son ouvrage. Cependant dans un siécle éclairé, & délicat comme le nôtre, il faut joindre à la sincerité d'autres talens, pour se faire lire avec empressement.

Outre la Chronologie, la Geographie, qu'un Historien ne peut ignorer sans tomber dans des fautes énormes, il faut qu'il ait fait une étude particuliere de l'histoire des peuples voisins. L'histoire de France, par exemple, a des rapports necessaires avec l'histoire Romaine, l'histoire de l'Eglise, l'histoire d'Espagne, d'Alemagne, d'Angleterre, d'Italie, & les Croisades, où les François ont eû tant de part, mettent un

Hiſtorien de la nation Françoiſe dans l'obligation d'étudier l'hiſtoire Grecque & l'hiſtoire Arabe.

Des Auteurs de l'hiſtoire generale de France dépourvûs de ces connoiſſances, ont traité fort négligemment les deux premieres races & les commencemens de la troiſiéme. Ce ſont ces Auteurs ſans doute, qui ont autoriſé le faux préjugé où l'on eſt, que la partie de nôtre hiſtoire qu'ils ont négligée eſt ſterile & déſagréable; c'eſt en effet l'idée qu'on s'en forme en liſant Mezeray, on en prendra une toute autre idée en liſant la nouvelle hiſtoire; le P. Daniel oſe même ſoutenir, qu'à prendre les commencemens de nôtre hiſtoire au commencement de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules, & au regne de Clovis, ces premiers tems fourniſſent une matiere plus belle, plus grande & plus intereſſante, que ne ſont les commencemens de l'hiſtoire Romaine; & il ſoutient cette propoſition contre la prévention où l'on eſt de la grandeur Romaine, par un parallele du regne de Clovis avec celui de Romu-

lus, des regnes des enfans & des petits fils de Clovis, avec les regnes des premiers Rois de Rome successeurs de Romulus; parallele où tout l'avantage paroît manifestement du côté des François.

C'est encore l'incapacité de Mezerai qui lui a fait regarder comme des ornemens de son ouvrage les medailles & les portraits de nos Rois, dont il a crû l'embellir : un peu de critique lui auroit appris le peu de fonds qu'il devoit faire sur des medailles supposées, sur des portraits crûs originaux, & qui ne le sont pas. La critique lui auroit inspiré de substituer à ces fausses medailles les monnoyes veritables de nos Rois, dont on pourroit donner une suite assez complete.

Un Historien est indispensablement obligé de connoître les mœurs, les loix, les coûtumes des peuples dont il parle; & cette connoissance doit s'étendre jusqu'à l'origine & aux differentes variations de ces coûtumes. Traiter nos Rois de Majesté avant Loüis XI. user du terme de Colonel dans les troupes de France

avant François premier, & de celui de Regiment avant Charles IX. ou du moins avant Henri II. c'est introduire dans l'histoire de ces tems-là un langage qui étoit alors inconnu. Donner dans l'histoire de la premiere & de la seconde race le nom de Picardie à la Province qui le porte aujourd'hui, & celui d'Alemagne aux païs situez delà le Rhin, au lieu de celui de Germanie, dont l'Alemagne ne faisoit qu'une très-petite partie, c'est manquer d'érudition, c'est abuser les Lecteurs. Il faut néanmoins en quelques occasions se dispenser de cette regle pour éviter la confusion. Les Secretaires d'Etat n'ont porté ce nom que sous Henri II. Ils s'appelloient Secretaires du Roi; mais comme ce titre de Secretaire du Roi causeroit aujourd'hui une équivoque, on a dû, après avoir remarqué l'ancien usage, donner le titre de Secretaire d'Etat, aux Secretaires dont les Rois avant Henri II. se servoient pour les affaires d'Etat.

Le P. Daniel croit tout Historien obligé à citer en marge ses garans,

& lui même a cité fort exactement les Ecrivains contemporains, ou presque contemporains, & quelques modernes dont l'autorité est égale à celle des contemporains, parcequ'ils n'avancent rien que sur la foi d'actes anciens qu'ils ont fait imprimer pour servir de preuves, tels que l'Historien de Savoye, Guichenen, les Historiens de Bretagne, d'Argentré, & le Pere Lobineau.

La citation des manuscrits fait honneur à un Ecrivain, & pique la curiosité du Lecteur : le P. Daniel, qui en a lû beaucoup, avouë de bonne foi que cette lecture lui a donné plus de peine, qu'il n'en a tiré de fruit. Les plus curieux manuscrits sont imprimez, ou ont servi à des Historiens modernes, qui en ont tiré ce qui peut entrer dans une histoire generale.

S'il est une érudition necessaire à l'Historien, il en est une qu'il doit éviter. Le President de Thou a répandu une obscurité incommode dans son histoire, par la maniere bizarre de traduire les noms. Qui

pouvoit deviner qu'*Interamnas* signifie Entragues?

Ce n'est pas assez d'avoir assemblé les materiaux d'une histoire, il faut une nouvelle habileté pour les mettre en œuvre : la composition demande beaucoup d'art & de discernement : on y peut considerer la matiere & la forme : les faits sont la matiere, leur choix demande un grand discernement, il faut rejetter ceux qui manquent de vraisemblance & d'autorité, on en convient sans peine ; mais parmi ceux qui sont, pour ainsi dire, marquez du coin de la verité, tous ne sont pas propres à entrer dans toute histoire : les faits qui peuvent orner une histoire particuliere, défigureroient une histoire generale ; le rapport à l'objet principal est la seule regle de ce choix des faits. Mille petits évenemens peuvent avoir place dans les mémoires de Montluc. Montluc est l'objet principal de ses mémoires, & ces petits évenemens le regardent ; rien ne doit entrer dans l'histoire generale d'un Etat, que ce qui a interessé l'Etat. Une regle si judi-

cieuſe ne bannit pas d'une hiſtoire toutes les digreſſions : il en eſt de neceſſaires, pour faire connoître les interêts des principaux acteurs de certains grands évenemens, & les motifs de certaines negociations, de certaines entrepriſes ; l'Auteur en donne un exemple tiré de ſon hiſtoire.

Tous les préceptes qui regardent la matiere ſe réduiſent au choix des faits, les préceptes qui regardent la forme ſe peuvent auſſi réduire à une ſeule maxime. Attachez vos Lecteurs : pour le faire, il faut de l'arrangement, de la préciſion, du ſtile, une expreſſion noble, mais ſimple ; un langage pur, du feu dans la narration, un certain art qui ſçait, non ſeulement retenir un Lecteur curieux qui veut s'inſtruire, mais qui peut animer & fixer un Lecteur oiſif, qui ne cherche qu'à s'amuſer.

Un moyen de parvenir à cette perfection, eſt de ſe mettre à la place des Lecteurs ; de ſentir ce qu'ils ſentiront, & de ne ſe jamais pardonner ce qui pourroit leur dé-

plaire. Mais le moyen le plus sûr pour réüssir, est de se proposer de bons modeles. Le P. Daniel avouë qu'il préfere César à Salluste, & Titelive à Tacite ; il croit néanmoins qu'il en est de l'histoire comme de la peinture. Il y a plusieurs Peintres excellens, dont les manieres sont très-differentes : il y a plusieurs Historiens excellens, quoique leurs caracteres soient très-opposez.

Le P. Daniel n'en demeure pas à ces regles generales : ses avis particuliers, sur l'arrangement, sur le stile, sur les ornemens qui conviennent à l'histoire, achevent de donner l'idée d'un Historien parfait. Il ne veut pas qu'un Historien écrive en Orateur ; il n'aime pas les exordes de parade ; il est persuadé qu'il faut s'entretenir dans une histoire, comme dans la conversation, naturellement, sans affecter les tours brillans, qui plaisent d'abord & fatiguent à la longue.

L'histoire est une narration : la brieveté, la netteté, rendent une narration parfaite ; la brieveté ne con-

ſiſte pas à n'avoir que peu d'étenduë, mais à n'avoir qu'une juſte étenduë.

L'art des tranſitions n'eſt pas facile à attraper, il faut les varier, & ne pas trop les marquer. Celles dont Mezeray s'eſt ſervi, & qui ont l'air d'une eſpece de colloque entre l'Hiſtorien & le Lecteur, ſont uſées, & trop familieres, pour convenir à la dignité de l'hiſtoire. La préparation des incidens eſt une grande beauté de l'hiſtoire, auſſi bien qne du poëme épique.

On regarde les harangues, les ſentences, les portraits, comme les ornemens de l'hiſtoire : le Pere Daniel ne peut approuver l'uſage des harangues, & il adopte ce que Ciceron a dit des harangues de Thucidide : *Quand je le voudrois, je ne pourrois pas en faire de ſi belles, mais je ne le voudrois pas, quand je le pourrois.*

Les ſentences expreſſes & marquées doivent être rares, mais le ſtile de l'hiſtoire doit être ſententieux, il faut que ces ſentences ne ſoient pas l'ornement de l'hiſtoire, il

faut qu'elles en ſoient la ſubſtance.

L'Auteur penſe ſur les portraits comme ſur les ſentences ; il juge qu'on ne doit pas manquer de peindre les principaux Acteurs ; mais il croit que les portraits doivent être enchaſſez dans l'hiſtoire , pour en faire partie, & n'être pas un ſimple embelliſſement.

Le reſte de la préface eſt employé à indiquer les ſources dont le P. Daniel a tiré ſon hiſtoire ; les Sçavans & les perſonnes illuſtres qui l'ont ſecouru ; à rendre raiſon du parti qu'il a pris de terminer ſon hiſtoire à la mort d'Henri le Grand ; à montrer qu'on n'a nulle raiſon de fixer à vingt-un le nombre des Rois de la premiere race , à expliquer les ſujets hiſtoriques des vignettes de ſon livre.

Extrait de la ſeconde préface.

La ſeconde préface eſt plûtôt une diſſertation qu'une préface. L'Auteur y examine trois articles. I. Le

Fondateur de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules. II. La depoſition du Roi Childeric, & l'élection du Comte Gilles, General de l'armée Romaine, pour remplir ſon Trône. III. La queſtion, ſi le Royaume de France depuis la fondation dans les Gaules a été hereditaire, ou électif?

L'Auteur propoſa il y a pluſieurs années ſon nouveau ſyſteme, ſur le Fondateur du Royaume de France; il le propoſa dans un eſſai qu'il fit paroître de ſon hiſtoire. Des perſonnes accoûtumées à décider ſans examiner, ſe plaignirent de ce que l'on retranchoit quatre Rois de la premiere race. Le P. Daniel n'avoit pas eû la moindre penſée de les retrancher; on les avoit fait regner dans les Gaules, il ſoutenoit qu'ils avoient regné dans la France au delà du Rhin, & qu'avant Clovis les François n'avoient point eû d'établiſſement fixe dans les Gaules.

Pour mettre ce ſentiment hors d'atteinte, il commence par poſer fort clairement l'état de la queſtion. J'appelle, dit-il, Fondateur de la

Monarchie Françoiſe dans les Gaules, celui de nos Rois qui s'y eſt fait un Etat, qui n'en a point été chaſſé par les Romains ; mais qui s'y eſt maintenu dans ſes conquêtes, & les a laiſſées en heritage à ſa poſterité. Peû de nos Hiſtoriens ont attribué cette gloire à Pharamond, nul de ceux qui ont écrit quelques ſiécles après Gregoire de Tours, & Fredegaire, n'heſite à en faire honneur à Clodion ſon ſucceſſeur ; tous parlent enſuite de Meroüée & de Childeric, comme de deux Princes déja établis dans les Gaules. Le P. Daniel montre, que Clovis eſt le premier de nos Rois qui ſe ſoit fait un Etat dans les Gaules : il le montre, par le ſilence des Auteurs contemporains, ou preſque contemporains. Ils ont parlé de l'établiſſement du Royaume des Viſigoths, du Royaume des Bourguignons. Ont-ils pû ignorer, ont-ils pû taire l'établiſſement du Royaume des François ? L'argument négatif dans un fait ſi éclatant a beaucoup de force ; mais ce que ces Auteurs ont dit de Clodion & de Meroüée fortifie la preuve. C'eſt

dans la France au delà du Rhin qu'ont regné Clodion & Meroüée, si on en croit Prosper; Sidoine parle de la victoire remportée par les Romains sur Clodion, lorsqu'ils le chasserent de la Gaule Belgique, qu'il avoit envahie.

Nos Historiens font prendre Paris par Meroüée; ils lui donnent beaucoup de part à la celebre victoire remportée sur Attila par Aëtius: si l'on consulte les Auteurs contemporain le siege de Paris paroîtra une fable, & il sera fort douteux, si Meroüée étoit dans le camp d'Attila. Tout ce que l'on apprend dans ces Auteurs, est qu'après la mort de Clodion ses deux fils se disputerent la couronne; l'un appella à son secours Attila, l'autre se refugia parmi les Romains: il est même incertain si Meroüée a été fils de Clodion, & le nom de Merovingiens, qui distingue sa posterité, peut faire conjecturer, avec assez de vraisemblance, qu'étranger à la famille de Clodion, il profita de la division de ses enfans pour s'emparer du Trône. En effet, Gregoire de Tours n'a

osé assûrer qu'il fût fils de Clodion.

Quoiqu'il en soit, c'est d'au-delà du Rhin que les François viennent joindre Aëtius, selon Sidoine. Gregoire de Tours nous a fort détaillé l'histoire de Childeric, on ne voit dans cette histoire aucune trace d'un établissement fixe dans les Gaules.

Pour pousser jusqu'à une espece de démonstration historique l'opinion du P. Daniel, il ne faut plus que des Auteurs dignes de foi, qui fixent au tems de Clovis le commencement de la Monarchie Françoise: les passages de Procope, de Gregoire de Tours, & du Moine Jonas disciple de Saint Colomban, sont formels, & décident la question.

On a fait trois objections au P. Daniel. La premiere, prise du tombeau de Childeric trouvé auprès de Tournay: il y mourut, repond le P. Daniel, dans une de ces courses que les François faisoient dans les Gaules; on l'enterra dans le lieu où campoient les François. C'est ainsi que les Goths enterrerent Alaric, peu de tems après la prise de Rome.

Seconde objection. Ranacaire parent de Clovis étoit Roi de Cambray avant la bataille de Soissons, & la conquête des Gaules : les François avoient donc déja des établissemens dans la Gaule Belgique ? Ranacaire étoit Roi avant la bataille de Soissons, Gregoire de Tours le dit; mais il ne dit pas qu'il fût déja Roi de Cambray : il avoit audelà du Rhin un de ces petits Royaumes qui partageoient les païs occupez par les François. Clovis après la conquête des Gaules lui donna celui de Cambray, comme il donna le Royaume du Maine à Renomer.

Un passage de Gregoire de Tours fournit la troisiéme objection. Cet Historien dit en passant, que plusieurs racontent que les François étoient venus de Pannonie ; que d'abord ils s'arrêterent sur les bords du Rhin ; qu'ensuite ils le passerent & s'établirent dans la Turinge, qu'ils partagerent en plusieurs petits Royaumes. On ne comprend pas que les François venant de la Pannonie ayent eû besoin de passer le Rhin pour aller dans la Turinge.

Pour ſortir de cette difficulté, on a d'abord adopté, contre l'autorité de tous les manuſcrits, la leçon d'un ſeul, où il y avoit le mot inuſité & barbare *Tungria*, au lieu de *Turingia*: on a enſuite voulu changer *Rheno* en *Mœno*, mettre un fleuve pour l'autre, le Mein pour le Rhin. Le P. Daniel ne change rien dans le paſſage, & l'explique fort naturellement. Les Francois vaincus par l'Empereur Probus demanderent, & obtinrent aiſément, qu'il les tranſportât dans un autre païs. On leur donna des terres ſur les bords du Pont Euxin, ils s'y ennuyerent bientôt, & s'étant ſaiſis de pluſieurs navires, ils coururent & ravagerent les côtes de l'Aſie, de la Grece, de l'Afrique, de la Sicile; prirent Siracuſe, pénetrerent dans l'Ocean, & retournerent dans leur païs. Pour y retourner, ils traverſerent les Gaules, s'arrêterent quelque tems ſur les bords du Rhin, & paſſerent enſuite dans la Turinge. Cette courſe des François eſt apparemment l'origine de la tradition dont parle Gregoire de Tours; & ce fait expliqué ne peut ſervir à combattre le ſyſteme du P. Daniel.

Qu'au reste on ne regrette pas l'histoire des quatre regnes qu'il semble avoir omis, en commençant par Clovis. Cette histoire se trouve toute entiere dans la dissertation dont nous parlons, & elle s'y trouve dégagée des fables dont elle est remplie dans les autres Historiens.

Venons au second article de la dissertation. Les François, dit Gregoire de Tours, après avoir chassé Childeric à cause de ses excessives débauches, élûrent d'un commun consentement le Comte Gilles pour leur Roi : c'étoit celui qui commandoit l'armée Romaine dans les Gaules.

L'Auteur fait remarquer combien ce fait est peu vraisemblable. C'est attribuer aux François une conduite aussi bizarre, que l'auroit été celle des Turcs, si après la deposition de Mahomet IV. ils avoient élû le Prince Charles de Lorraine. Le Comte Gilles d'un autre côté n'auroit pû accepter la couronne qu'on lui offroit sans se rendre suspect aux Romains. Un fait si peu vraisemblable en soi, n'a d'ailleurs aucun fondement solide ; les Historiens du

tems parlent beaucoup du Comte Gilles, & ne disent rien de son élévation sur le Trône François, dans le tems même qu'il a dû être leur Roi; si le fait rapporté par Gregoire de Tours est vrai, il continuë de servir les Romains, & n'est point suivi par des troupes Françoises. Enfin l'Evêque Idace, plus instruit que les autres, nous marque le tems de sa mort à la cinquiéme année du regne de Childeric, ce qui détruit absolument la fable, qui le fait regner huit ans à la place de ce Roi. Le P. Daniel croit, que Gregoire de Tours a pris l'histoire de la disgrace & du retour de Childeric dans un Roman, & l'on ne peut nier que cette narration ne soit un peu romanesque. Cependant, comme elle ne contient rien qui n'ait pû arriver parmi des peuples barbares mal disciplinez, & que les Romans historiques, aujourd'hui si communs, n'ont commencé à avoir cours dans l'Europe que depuis les Croisades, ou tout au plus depuis l'invasion de l'Espagne par les Arabes, dont le commerce nous a infectez du mauvais goût pour les récits fabuleux,

Je ne puis croire qu'il y ait eû du tems de Gregoire de Tours un Roman dont Childeric fût le Heros, ce seroit le seul ouvrage de cette espece qui eût paru dans ces tems ; j'aime mieux croire que Gregoire de Tours a été trompé par la ressemblance des noms ; que l'exil de Childeric est vrai ; qu'on mit à sa place un François nommé Gillon, que Gregoire de Tours a pris pour le Comte Gilles. Quoiqu'il en soit, de cette conjecture, le P. Daniel prouve très-bien que le Comte Gilles n'a point été élû Roi des François.

Il prouve avec la même force, que le Royaume de France a été hereditaire sous les Rois de la premiere race : le partage de ce Royaume entre les enfans de Clovis & de Clotaire, l'ordre de la succession constamment observé, l'obéissance renduë à des Rois faineans, mineurs, fils de Princes odieux, le soin que les Chefs des differens partis qui s'éleverent eurent, de mettre à leur tête un Prince du sang qui eût un droit apparent à la couronne, les mesures que prirent Pepin le vieux, Charles Martel, &

son fils Pepin, pour parvenir au Trône, les autoritez précises d'Agathias, de Gregoire de Tours & de Saint Gregoire, démontrent ce fait contre du Haillan.

L'usurpation de Pepin rendit le Royaume électif, & le Pere Daniel prouve exactement qu'il l'a été pendant toute la seconde race.

Hugues Capet eut droit de se faire élire, Pepin avoit envahi un Trône hereditaire : Hugues Capet prit une voïe legitime pour y monter, & d'autant plus legitime, qu'il ne restoit plus aucun Prince de la famille de Pepin dont la naissance fût sans reproche. Charles Duc de Lorraine, à qui les François refuserent la couronne pour la donner à Hugues Capet, descendoit de Charles le Simple, né d'un mariage fort douteux, Loüis le Begue ayant épousé sa mere Adelaïde du vivant de sa premiere femme Ansgarde.

Il est probable qu'Hugues Capet, en rendant les Duchez & les Comtez hereditaires, obtint des Seigneurs François que la couronne le seroit dans sa famille. Quoiqu'il en

ſoit, de ce conſentement du peuple, la poſſeſſion de pluſieurs ſiécles a établi d'une maniere inconteſtable la ſucceſſion de nos Rois.

L'extrait des deux préfaces nous a mené ſi loin, que nous ſommes obligez de remettre au mois ſuivant l'extrait de l'hiſtoire.

ARTICLE XLIX.

VOYAGE DU TOUR DE LA France, par feu M. Henri de Rouviere, Conſeiller du Roi en l'Hôtel de ville de Paris & Apoticaire ordinaire de ſa Majeſté. A Paris, chez Etienne Ganeau, ruë S. Jacques vis-à-vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes 1713. *In* 8°. *pages* 504.

LEs relations ſont de ces livres amuſans aprés leſquels on court: le merite de celle-ci ne conſiſte, ni dans la maniére de penſer de l'Auteur, ni dans le récit des avantures du Voyageur; elle ne laiſſe pas cependant d'être curieuſe & intereſſante en bien des endroits; Mr.

l'Abbé de Vallemont, qui en est l'Editeur, a pris plaisir à orner l'ouvrage de son ami.

C'est un recueïl de quatre lettres, dans lesquelles Mr. de Rouviere le fils rend compte à Mr. son pere des particularitez qu'il a remarquées, tant en route, que dans les lieux où il a séjourné. Son voyage de Paris à Strasbourg fait le sujet de sa premiere lettre. Il parle dans la seconde de son voyage de Strasbourg à Lyon par la Suisse. La troisiéme est une relation de son voyage de Lyon à Nismes par la Provence, & il employe la quatriéme à raconter son voyage de Nismes à Bourdeaux.

Il s'est appliqué a décrire tout ce que les Provinces qu'il a parcouruës offrent aux Voyageurs de plus remarquable, la situation, les edifices publics de chaque ville, les richesses, les raretez de chaque païs, la forme du gouvernement, les mœurs des peuples &c. Il marque jusqu'à la distance des lieux & à l'etimologie des noms de villes, il s'est attaché sur tout à en observer les an-

tiquitez, & à recueillir ce que l'histoire nous apprend de leurs differentes fortunes, depuis leurs fondations jusqu'à present.

Il saisit volontiers l'occasion d'étaler les riches moissons qu'il a faites, dans les livres de plusieurs langues dont son cabinet étoit bien fourni ; l'on peut dire, que c'est ce qu'on trouve dans son ouvrage d'une curiosité plus piquante.

On se contente de rapporter ici deux pieces de vers dont les Auteurs sont fort connus. La premiere est l'épitaphe de Laure par François premier ; la seconde est de la façon de Theodore de Beze, sur la beauté du pont du Gard.

Epitaphe de Laure.

En petit lieu compris vous pouvez voir
Ce qui comprend beaucoup par renommée.
Plume, labeur, la langue & le devoir
Furent vaincus par l'aimant de l'aimée.
O gentille ame ! étant tant estimée,
Qui te pourra loüer qu'en se taisant ?
Car la parole est toûjours reprimée,
Quand le sujet surmonte le disant.

Le pont du Gard eſt un des plus beaux ouvrages qui nous reſtent des antiquitez Romaines. Ce ſont proprement trois ponts poſez l'un ſur l'autre. La riviere du Gardon paſſe ſous le plus bas : les deux autres, bâtis par deſſus, ſervent à faciliter l'écoulement des eaux d'une montagne à l'autre. On ne ſçait pas qui fut l'Architecte de ce magnifique canal ; c'eſt ce qui a donné lieu à l'Epigramme ſuivante.

Montibus impoſitos cantavit Græcia montes,
Pyramidum oſtentat barbara Memphis opus.
Plus eſt quod cernis triplicis conjungere Pontis
Fornicibus montes ſic potuiſſe duos.
Et plus eſt (victam quo ſe natura fatetur)
Impoſuiſſe ipſis flumina fluminibus :
Et rursùm hoc plus eſt contemptæ laudis honore
Artificem nomen ſubticuiſſe ſuum.
Mire opifex, quod tu feciſti, ſit licet ingens,
Quod non feciſti, plus ego miror opus.

Avril 1713.

ARTICLE L.

TRIUM SCRIPTORUM illustrium de tribus Judæorum sectis syntagma &c. *C'est à dire, Recueil des écrits de trois Auteurs illustres, Nicolas Serarius, Jean Drusius, Joseph Scaliger, touchant trois sectes des Juifs, avec quelques autres pieces qui ont rapport au même sujet. Par Jacques Triglandius, qui a ajoûté une dissertation touchant la secte des Karaïtes.* A Delphes, chez Adrien Beman, 1703. *Deux tomes in 4°. Le premier de 496. pages, le second de 191. pour les Karaïtes, & de 418 pour le reste.*

LEs ouvrages contenus en ce recueil étoient devenus rares, & échapoient au Public qui les redemandoit ; & une preuve qu'ils étoient recherchez, c'est que le Sieur Beman Libraire de Delphes a fait la premiere proposition d'une édition où ils fussent réünis, & où ils parussent en beaux caracteres &

en beau papier. Mr. Trigland a pris soin de l'édition dont on va rendre compte.

Tome premier.

Dans le premier tome sont compris un petit traité de Drusius touchant les Hasidéens, *de Hasidaïs*; un traité du P. Serarius Jesuite intitulé, *Tribæresium* & divisé en trois livres, touchant les trois principales sectes entre les Juifs, des Pharisiens, des Saducéens, & des Esseniens; un traité de Drusius en quatre livres touchant les sectes des Juifs contre Serarius, un écrit de Scaliger intitulé, Reprehension du traité de Serarius touchant les trois sectes des Juifs, *Elenchus Tribæresii Nicolai Serarii.* Tout cela est écrit avec vivacité, ou pour mieux dire, avec chaleur: Serarius n'aimoit pas les heretiques, & en étoit encore moins aimé, & on sçait la violence avec laquelle Scaliger attaquoit & se défendoit, soit qu'il eût raison, ou qu'il ne l'eût pas. Serarius ne traitoit ses adversaires que de Gram-

mairiens ; & il les égaloit en la connoissance des belles Lettres & des langues, leur étant infiniment supérieur en celle de la Théologie, & par l'exactitude & la justesse de son esprit.

Personne n'ignore qu'il y eut trois principales sectes parmi les Juifs ; des Pharisiens, des Saducéens, & des Esseniens : c'est à l'occasion de la derniere que s'éleva le different de ces trois illustres Auteurs, comme les nomme Mr. Trigland, en la maniere qu'on va dire.

Drusius, dans un ouvrage divisé en trois livres & composé en questions & en réponses, avoit dit au liv. 1. question 47. que par le nom des Asidéens, ou des Assidéens, dont il est fait mention au l. 1. des Macchabées ch. 2. v. 42. & ch. 7. v. 13. & au l. 2. ch. 14. v. 6. il faut entendre les Sages d'Israël, qui dans la suite furent appellez Pharisiens, & les opposer aux Saducéens ; de sorte que du tems des Macchabées les Juifs n'étoient partagez qu'entre deux sectes, des Asidéens, ou Pharisiens, qui étoient en grand crédit

parmi le peuple, & des Saducéens, qui avoient la faveur des Grands. La preuve de Drusius est tirée de Joseph fils de Gorion l. 4. ch. 29. où cet Historien Hébreu raconte comme Jean Hyrcan, d'affectionné aux Pharisiens, devint leur ennemi & leur persecuteur. *Alors*, ajoûte l'Historien, *les Saducéens faisoient un parti dans Israël, l'autre parti étoit de ces seuls hommes de bien, ou des Hasidéens, qui avoient le peuple pour eux.* Or ces hommes de bien, ou les Asidéens, étoient les Pharisiens, dont il avoit été parlé auparavant, & dont il s'agissoit par rapport au changement d'Hyrcan. Drusius avoüoit pourtant que dans la suite le nom d'Asidéens étoit demeuré aux seuls Esseniens, & les avoit distingué des Pharisiens.

Serarius, dans son Commentaire sur les livres des Macchabées, soutint que les Asidéens sont les Esséniens distinguez des Pharisiens, que ce nom là n'étoit point alors general pour signifier tous les Juifs qui étoient demeurez constans en leur Religion, mais déja astreint à une

secte particuliere de gens qui faisoient profession d'une vertu plus grande & plus severe. Il prétendit même que le Joseph cité par Drusius marquoit les Esseniens, & qu'il le faut ainsi interpreter : *L'autre parti étoit de ces hommes de bien séparez, ou des Asidéens* ; quoiqu'il ne refuse pas d'admettre l'interpretation *de ces hommes seuls*, car soit qu'ils soient *seuls*, ou *séparez*, cela signifie toujours qu'ils faisoient une secte à part.

Drusius se croyant offensé, repartit amerement par le petit traité qui est le premier de ce recueïl, & Serarius le prenant sur un ton plus haut, composa son *Tribæresium*, où il expose l'origine, les dogmes propres, les progrès des trois sectes des Juifs. Dans le troisiéme livre, qui est des Esséniens, il montre que la diversité de leurs opinions, & leur maniere de vivre toute differente, les a entierement séparez des Pharisiens. Comme la question est principalement du commencement de leur secte, il le rapporte, après Suidas, aux Réchabites. Quoiqu'il en

ſoit, d'une ſi grande antiquité, il dit que vraiſemblablement ils ſont indiquez, comme étant diſtinguez des Scribes & des Phariſiens au liv. 1. des Macchabées ch. 7. v. 13. où l'Auteur Grec a mis le nom propre d'Aſſidéens, que la traduction Latine a conſervé. Flave-Joſeph l. 13. des Antiquitez Judaïques, ch. 9. compte les trois ſectes dès le tems des Macchabées, & lorſque Jonathas écrivit aux Spartiates, & au l. 18. ch. 2. il aſſûre, que leur inſtitution eſt d'un tems fort éloigné, & Pline l. 5. ch. 17. qu'elle dure depuis pluſieurs milliers de ſiécles. Quant à l'autre Joſeph fils de Gorion, Serarius remarque qu'il diſtingue auſſi les Aſſidéens, ou les Eſſéniens, des Phariſiens; il ſoutient ſa premiere explication de l'endroit ſur lequel ſeul Druſius ſe fonde: enfin, il déclare que s'il y a de la contradiction entre ces deux Joſephs, il ne balance pas, & qu'il s'attache à Flave-Joſeph. En effet, il y a de quoi s'étonner, que Druſius, ait fait tant de cas d'un ſi vil Auteur que l'eſt ce fils de Gorion.

Avril 1713.

Drusius, piqué de plus en plus, rendit à Serarius quatre livres pour trois ; & quoiqu'il abandonnât sa plume à son ressentiment, il fut pourtant obligé d'avoüer sa défaite, convaincu principalement par le passage de Flave-Joseph l.13. des Antiquitez ch.9.

Au reste, dans ces deux derniers ouvrages de Serarius & de Drusius il y a mille bonnes choses à apprendre, touchant les sectes des Juifs.

Scaliger ayant vû le *Tribæresium* de Serarius, marqua son étonnement dans une lettre à Drusius, de ce qu'un livre si plein de doctrine & de citations, eût été composé en si peu de tems ; & peutêtre en moins de deux mois. Il entra incontinent dans la querelle, plûtôt pour faire plaisir à son ami, & dépit à celui qui ne l'étoit pas, qu'en vûë de son propre interêt, car il n'y est fait mention de lui qu'en un seul endroit, & pour quelques inadvertences de peu de conséquence. Il en commit une plus importante, par la précipitation avec laquelle il parcourut un livre qu'il ne daignoit pas

lire, dit-il, & qu'il vouloit pourtant refuter : il commence ſa refutation, en attribuant à Serarius d'avoir dit que les Herodiens venoient de Judas le Gaulonite, ou de Gaulone. L'ouvrage de Scaliger, comme le ſont preſque tous les autres de ſa façon, eſt un tas d'érudition grammaticale, ſans arrangement & ſans liaiſon, mêlé d'injures & de vanteries ; & néanmoins on y apprend diverſes choſes. Il fait voir les inepties du fils de Gorion, qu'il dit avoir été quelque Juif de Tours, & il ſoutient, contre Serarius, que les Therapeutes d'Egypte n'ont point été Chrétiens.

Tome Second.

Le ſecond tome contient un traité de Mr. Trigland touchant la ſecte des Karaïtes, un traité de Serarius en cinq livres, & intitulé, *Minerval Joſepho Scaligero & Joanni Druſio repenſum pro Tribæreſio*, une réponſe de Druſius à ce traité de Serarius, un traité de Serarius touchant les Rabbins & Herode.

Avril 1713.

Afin de ne pas interrompre la ſuite du differend qui occupe le premier tome, on commencera celui-ci par le *Minerval* de Serarius. Ce mot ſignifie le ſalaire, ou l'honoraire, que les Ecoliers donnoient à leurs Maîtres : & Serarius a voulu par là marquer ſa reconnoiſſance envers ces Maîtres Grammairiens, Scaliger & Druſius. Comme ce nom de Grammairiens qu'il leur avoit donné, leur déplaiſoit, il le leur repete, & prouve qu'il leur convient ; & parceque Druſius avoit dit qu'ils s'appliquoient à l'interpretation des lettres divines, il les appelle divins Grammairiens, d'autant plus que dans la ſphere de la Grammaire ils affectoient une diſtinction & une autorité, comme le divin Platon l'a dans celle de la Philoſophie. Le premier livre ne conſiſte qu'en de ſemblables railleries. Le ſecond eſt plus ſérieux, & contient divers reproches de vanité, d'orgueïl, de précipitation & de hardieſſe, dans leurs jugemens ſur les Auteurs ſacrez & profanes, anciens & récens, de haine contre les Catholiques, & d'éloges

outrez pour les heretiques. Dans les trois autres livres Serarius ſuit Scaliger pied à pied, & ne lui pardonne pas ſes mépriſes; qui ne peuvent être que fréquentes en un Auteur qui préſume de ſon ſçavoir & écrit à la hâte.

Druſius, ſoit qu'il fût fatigué de la diſpute, ou qu'il ne pût rien faire de mieux, fit une réponſe aſſez foible au *Minerval* de Serarius en deux livres. Dans le premier il traite ſon adverſaire de calomniateur, & dans le ſecond il tâche de reprendre quelques-unes de ſes paroles.

Quoique dans ces combats litteraires il arrive ſouvent que l'affection pour un des partis faſſe voir la victoire voler vers celui qu'on favoriſe, cependant ceux même qui avoient de l'admiration pour Scaliger, & de l'eſtime pour Druſius, n'oſerent les féliciter du ſuccès; & jugerent ſeulement que Serarius ne les avoit pas aſſez ménagez; comme ſi de leur part ils avoient ſçû avoir quelque moderation.

Serarius n'en demeura pas là, &

composa un ouvrage divisé en trois livres, & intitulé, *De toute la suite des Rabbins, de leur difference, création, autorité, & de plusieurs autres choses sacrées & profanes, & principalement du Tyran Herode, de sa naissance, son Judaïsme, ses femmes, ses enfans, & de son regne, contre les annotations de Scaliger sur Eusebe, & contre la réponse de Drusius.*

Le premier livre traite des Rabbins en general, dont Serarius tire l'étymologie du verbe Hebreu *Rabab*, qui signifie *multiplier*, parcequ'il faut qu'un Maître & un Docteur ait multiplié la science, & en ait beaucoup acquis. Les Rabbins se divisent en diverses classes, par rapport, ou à la succession des tems, ou au genre de leurs études. Les *Thanaïm*, ou Docteurs de la loi orale, commencerent lorsque l'esprit de Prophetie cessa en Israël, & continuerent jusqu'à Judas Hakkadosch, Auteur de la Mischne. Les *Amoraïm*, ou diseurs de belles sentences, suivirent jusqu'à Rabbi Asé & Rabbi Marimar, ou Mar son fils, qui, avec quelques-uns qu'il s'étoit associez,

acheva la *Gemare* commencée par ſon pere : la Gemare fut concluë l'an du monde, ſelon la ſupputation des Juifs, 4265. & de JESUS-CHRIST 505. Les *Seboraïm* juſqu'en 4449. du monde & 680. de JESUS-CHRIST ; Scaliger les a omis. Les *Geomin*, ou illuſtres & magnifiques, juſqu'en 4798. du monde & 1029. de JESUS-CHRIST. Enſuite vinrent ceux qui ſont nommez *Marbitſé thorah*, comme s'ils couchoient ſur la loi.

On peut auſſi diſtinguer ces Rabbins en Maſoreths, Cabbaliſtes, Thalmudiſtes, *Medakdekim*, ou ſubtils, qui ſont proprement les Grammairiens, *Methergumim*, ou faiſeurs de traductions & de paraphraſes : Serarius parle enſuite de l'autorité qu'ont les Rabbins parmi les Juifs, de leurs Ecoles, de leurs études, & des Degrez qu'ils y prennent.

Dans le premier livre il a laiſſé en repos Scaliger & Druſius, & il revient à eux dans le ſecond : ce n'eſt gueres que des reproches perſonnels, de leur peu de reſpect envers les ſaints Peres, de leur temerité & de leur vanité. Il leur fait voir,

qu'il y a eû deux Rabbis Akibas; que Saint Jerôme a eû raiſon de dire que Hillel, ſurnommé le Babylonien; parvint, ou s'éleva en Judée avant la naiſſance de JESUS-CHRIST; car outre que cette expreſſion ne porte pas, comme le prétend Druſius, que Hillel ſoit auſſi né en Judée, quand même les paroles de Saint Jerôme ſeroient priſes en ce ſens, le ſurnom de Babylonien pourroit ne marquer pas davantage la patrie de Hillel, que celui d'Egyptien marque la patrie de Maïemonide, qui étoit natif de Cordouë. Il leur ſoutient, que les Saducéens n'admettoient que les livres de Moyſe, & rejettoient les Prophetes.

Selon l'opinion ancienne & commune des Chrétiens & des Juifs, Herode étoit étranger à l'égard des Juifs, étant originaire d'Idumée; mais Scaliger a prétendu, qu'en cela même qu'Herode étoit Iduméen d'origine, il ne pouvoit paſſer pour étranger, & qu'il devoit être cenſé veritablement Juif: la raiſon de Scaliger eſt, que les Iduméens ſubjuguez par Jean Hyrcan, furent con-

traints de prendre le Judaïſme ; & que par conſéquent leurs deſcendans doivent être compris entre les Juifs naturels. Serarius employe le troiſiéme livre à refuter ce ſentiment de Scaliger , & il dit. 1°. Qu'Antipater pere d'Herode étoit de la ville d'Aſcalon , & partant Philiſtin , non pas Iduméen. 2°. Qu'encore qu'Antipater eut été Iduméen , Herode ſon fils ne doit pas être moins reputé étranger , n'étant point de la poſterité de Jacob , ni d'aucune des Tribus du peuple Juif. Les Proſélytes à la verité devenoient Juifs par rapport à la religion , mais , ni eux , ni toute leur poſterité , ne le pouvoient devenir d'origine.

On s'eſt contenté de conſiderer les trois Contendans dans l'action principale , ſans s'arrêter à mille petits combats particuliers , ſur des queſtions incidentes , & excitées par je ne ſçai quelle paſſion de ne rien pardonner. On ne prétend pas qu'en toutes les rencontres Serarius ait eû l'avantage , & qu'il n'ait jamais reculé,comme on n'adopte pas tous ſes ſentimens.

De la secte des Karaïtes.

On a crû devoir parler séparément de ce traité de Mr. Trigland, parce qu'il ne semble pas avoir de liaison avec les précedens, & que d'ailleurs il éclaircit un sujet peu connu jusqu'à cette heure. Mr. Trigland, comme Editeur, n'a vû que contestations ; & plein de ces idées, en se faisant Auteur, il s'est proposé un illustre adversaire : c'est le P. Morin, qui ne lui répondra pas. La guerre civile, qui détruit les Etats, est-elle l'ame de la Republique Litteraire ? On laissera là l'esprit de contention, & on exposera simplement les découvertes de Mr. Trigland touchant les Karaïtes. Il divise son traité en onze chapitres.

Il dit dans le premier, que les Karaïtes sont demeurez presque inconnus, parceque leurs livres l'ont été, même aux plus habiles & aux plus curieux Hebraïzans. Buxtorf n'en a vû aucun, Selden en a vû deux, & le P. Morin un. Pour lui, il en a recouvré un nombre suffisant pour

pouvoir parler avec certitude de ce qui les concerne.

Ils tirent leur nom, continuë-t'il au chap. 2. du mot *Kara*, qui ſignifie *le Texte*, auquel ſeul ils s'attachent, mépriſant toute tradition, de même que les Lutheriens ont été appellez Evangeliques; mais les autres Juifs les traitent d'heretiques, d'excommuniez, de Saducéens, de Samaritains, de diſciples de Baïthos.

Mr. Trigland louë Scaliger d'avoir entrevû, que peu après que les Prophetes eurent ceſſé, les Juifs ſe partagérent touchant les œuvres de ſurérogation, les uns ſoutenant qu'elles étoient neceſſaires ſelon la tradition; & les autres s'en tenant à ce qui eſt preſcrit par la loi; ceux-ci donnerent naiſſance à la ſecte des Karaïtes. Et c'eſt ce qu'il entreprend de prouver dans le chapitre troiſiéme, premierement, par le témoignage des Karaïtes, qui ne voudroient pas mentir, & qui ſe vantent de venir des Prophetes, Aggée, Zacharie, Malachie, Eſdras. Un de leurs principaux Auteurs, Moyſe Beſchitzi, aſſûre qu'après bien des re-

cherches il avoit trouvé, que du tems de Jean Hyrcan & d'Alexandre son fils, Rabbi Judas fils de Taddaï s'opposa à Rabbi Simeon fils de Setach, qui s'efforçoit d'introduire une loi nouvelle; & que de-là viennent les Karaïtes. 2°. Les plus renommez de leurs adversaires, les Rabbins Moyse fils de Maïemon, Abraham fils de Dior, Abraham Zacut, conviennent qu'en ce même tems-là s'éleva la secte des Saducéens & des Karaïtes, le livre *Cozri* en convient pareillement, aussi bien que le livre *Taanit.* 3°. Enfin la Mischne sur le chapitre des *Tephillin* fait mention des Karaïtes.

Mr. Trigland ajoute, que Rabbi Eliezer disciple de Rabbi Jochanan, & qui eut de grandes disputes contre Rabbi Gamaliel, porte tous les caracteres d'un vrai Karaïte, ayant refusé de s'instruire de la Cabbale, ou de la tradition.

Une preuve de l'ancienneté des Karaïtes se prend, de ce que les mêmes points de doctrine, ou d'usage, qui sont controversez entre eux & les autres Juifs nommez Rabbanis-

tes, l'ont été avant le Talmud ; & c'eſt ce que Mr. Trigland expoſe dans le chap. 4^e^. 1°. Les Néomenies ſe reglent ſelon les Rabbaniſtes par le calcul aſtronomique, & ſelon les Karaïtes à l'œil ; Eliezer ſoutint ce dernier ſentiment contre Gamaliel. 2°. En la celebration de la Pâque les Karaïtes different des Rabbaniſtes, en ce qu'ils veulent que l'agneau ne ſoit immolé qu'après le coucher du ſoleil, que les reſtes ſoient brûlez dès le lendemain au matin, & que les hommes ſeuls y ſoient obligez. 3°. La difference eſt encore plus grande pour aſſigner la fête de la Pentecôte ; car au lieu que les Rabbaniſtes ordonnent que l'*Homer*, ou la gerbe d'orge ſoit préſentée au Temple dès le lendemain de la Fête de Pâque, & que de là ſoient comptez les cinquante jours, les Karaïtes attendent le lendemain du Sabbat ſuivant. 4°. N'étant pas d'accord ſur la Néomenie, ils ne ſçauroient l'être ſur le 10^e^. jour du mois de *Tiſri*, auquel la fête de l'Expiation devoit être celebrée. De plus, les Karaïtes ſoutiennent que le Grand-Prêtre devoit brû-

ler les parfums avant que de passer le Voile & d'entrer dans le *Saint des Saints*; au contraire, les Rabbanistes mettent la ceremonie de brûler les parfums au delà du Voile. 5°. Enfin pour la fête des Tabernacles, les Karaïtes prennent une branche de cedre, au lieu de citronier; ils se mocquent de ce que prescrivent les Rabbanistes, touchant les dimensions de leurs Tabernacles, & de la coûtume que ceux-ci observent, de répandre de l'eau. D'où il s'ensuit, que le Prêtre qui avec mépris jetta l'eau à ses pieds, & qui sur le champ fut accablé par les autres à coups de citrons, étoit Karaïte: l'histoire est racontée par Maïemonide.

On ne sçait si ces sortes de preuves rapportées dans les deux precedens chapitres auroient fait changer de sentiment au P. Morin & à Mr. Simon, qui ramenent l'origine des Karaïtes au tems que le Talmud fut achevé, c'est à dire, selon Rabbi David Ganz, à l'an 4260. du monde & 500. de JESUS-CHRIST, selon Bartolocci l'an 505. & selon le P. Morin en 740. ou 750. Alors, di-

ſent-ils, un Rabbin, nommé Anan, & Saul ſon fils, qui ſe vantoient d'être deſcendus de David, firent un parti contre le Talmud, & ſe ſéparant de ceux qui l'acceptoient, prirent le nom de Karaïtes, pour marque de leur attachement au texte ſeul; avant ce tems-là il n'eſt nulle mention des Karaïtes. De plus, comme ils reçoivent les points voyelles, c'eſt une marque que leur ſéparation eſt arrivée depuis l'invention de la Maſſore. Mr. Trigland répond, qu'Anan & Saul n'ont pas été les Auteurs, mais les réparateurs de la ſecte: & à l'égard des points voyelles, il dit qu'il eſt incertain quand ils ont été inventez; & qu'au reſte, ſi les Karaïtes n'ont pas fait difficulté de les admettre preſque partout, c'eſt qu'ils les ont trouvez conformes à la veritable maniere de lire & de prononcer le texte.

Le Chapitre 5e. eſt employé à les purger du ſoupçon odieux, qu'ils ſont la race des Saducéens, dont ils ont ſeulement abandonné les groſſieres erreurs. 1. Ils diſent haute-

ment anatheme à Sadoc & aux Saducéens, comme à des impies, des Epicuriens, & des heretiques. D'ailleurs, Judas Levi dans le livre Cozri, Maïemonide, & d'autres Rabbins, ſçavent bien les diſtinguer des Saducéens. En effet, dit Mr. Trigland, Sadoc fut diſciple d'Antigone environ l'an 3460. du monde, & Alexandre Jannée, ſous lequel ſe forma la ſecte des Karaïtes, ne commença à regner qu'en 3670. ce qui diviſe les uns des autres de plus de deux cens ans. Quant à ce que Joſeph l. 13. des Antiquitez Judaïques chap. 18. & après lui les Hiſtoriens Juifs, racontent, que Jean Hyrcan abandonna le parti des Phariſiens pour prendre celui des Saducéens, Mr. Trigland ſoutient fortement qu'il y a erreur dans la narration, & que Jean Hyrcan, Prince tant loüé par Joſeph pour ſa religion, & même doüé de l'eſprit de prophetie, n'a pas eû le malheur de s'engager dans l'impieté des Saducéens : ce fut donc aux Karaïtes qu'il ſe donna ; mais les autres Juifs, par la haine qu'ils leur portent, ſe

plaisent à les confondre avec les Saducéens.

Si les autres Juifs sont si peu affectionnez aux Karaïtes, Mr. Trigland paroît l'être trop. Quand cette grande inclination pour eux, qu'apparemment il a prise en écrivant, sera rallentie & qu'il repassera sur son ouvrage, il sentira ce que valent les preuves qu'il a avancées de leur antiquité, & faisant reflexion que les Saducéens sont antérieurs à Jean Hyrcan, & les Karaïtes de leur propre aveu posterieurs, il se trouvera embarrassé de l'explication qu'il a donnée à ce qui est rapporté de ce Prince. Il en prend occasion d'examiner le passage de Joseph Gorionide, contesté entre Serarius & Drusius.

Il dit au chap. 6. qu'il croit voir les Karaïtes marquez dans les livres du Nouveau Testament, & il reconnoît que Drusius lui a ouvert les yeux. JESUS-CHRIST au chap. 11. de S. Luc, après avoir reproché aux Phariliens leur méchanceté, & les avoir menacé du dernier malheur, y enveloppa aussi les Scribes

au v. 44. ſelon le texte Grec. *Malheur à vous, Scribes & Phariſiens, hypocrites.... Alors*, continuë l'Evangeliſte, *un des Docteurs de la loi prenant la parole, lui dit : Maître, en parlant ainſi, vous nous déshonorez auſſi nous mêmes.* Sur quoi Mr. Trigland fait ces reflexions. Tandis que Jesus-Christ ne nomma que les Phariſiens, ce Docteur de la loi ne l'interrompit point, & il ne ſe ſentit offenſé qu'au nom des Scribes; il n'étoit donc pas Phariſien, mais Scribe, & il y avoit de la difference entre les uns les autres. C'étoient deux ſectes, qui chacune avoit ſes Docteurs : car il eſt dit, que les Scribes & les Phariſiens étoient aſſis ſur la Chaire de Moyſe. Puis donc que les Phariſiens s'attachoient ſcrupuleuſement aux traditions, il faut conclure que les Scribes au contraire ne reſpectoient que le texte de l'Ecriture ; & c'eſt ce qui eſt encore ſignifié par le terme de *Docteurs de la loi*, comme qui diroit *Scripturaires*, ou Karaïtes, au lieu que les Phariſiens étoient Docteurs des traditions. Il ajoute, qu'il ne ſe ſou-

vient pas d'avoir lû dans le Talmud que ceux-ci se soient jamais donné le nom de *Scripturaires.*

Il confirme sa pensée par l'autorité de quelques Peres. S. Epiphane traite séparément de l'heresie des Pharisiens & de celle des Scribes. Saint Jerôme dit, [a] *que des Ecoles de Sammaï & d'Hillel sont sortis les Scribes & les Pharisiens.* Origene assûre, [b] *que ceux qui ne s'éloignent point de la lettre de la loi, sont appellez Scribes; que ceux qui font profession d'une plus grande perfection, & se séparent de la multitude comme étant meilleurs, prennent pour cette raison le nom de Pharisiens.* Ailleurs Origene [c] définit un Scribe, *celui qui est instruit de la doctrine selon la lettre de la loi*; & il l'oppose à ceux *qui expliquent les Ecritures en des sens tropologiques & anagogiques*, c'est à dire, qui en cherchent les sens mystiques.

Mr. Trigland juge, que prenant ainsi les Docteurs de la loi pour les Scribes, & les distinguant des Pharisiens, on trouve des facilitez à ex-

a *In Is.* 8. b *Tract.* 24. *in Matth.* c *In Matth.* 13. 52.

pliquer quelques endroits de l'Ecriture. Par exemple, dit-il, au ch. 22. de S. Matthieu, JESUS-CHRIST confond premierement les Pharisiens qui avoient essayé de le surprendre par le moyen des Herodiens, ensuite il ferme la bouche aux Saducéens : enfin il instruit un Docteur de la loi sur le grand commandement d'aimer Dieu & le prochain. Le Lecteur qui consultera le passage, verra que ce Docteur étoit un des Pharisiens.

L'histoire de la naissance du Pharisaïsme & du Karaïsme est la matiere du chapitre 7. L'ignorance & la longue habitude avec les Gentils à Babylone avoient corrompu les mœurs des Juifs : après leur retour en leur patrie, & lorsqu'il fallut penser à rétablir & à affermir parmi eux l'observation de la loi, diverses pratiques furent jugées utiles à cet effet, & introduites, & insensiblement elles se multiplierent, & furent regardées comme ordonnées par Moyse & necessaires. Telle est l'origine du Pharisaïsme, qui dans la suite se fortifia de plus en

plus. Toutefois un parti opposé continuoit à n'écouter que ce qui est prescrit par la loi selon la lettre. La dissension éclata sous Jean Hyrcan à l'occasion que raconte Joseph l. 13. des Antiquitez ch. 21. Elle est celébre dans les écrits des Rabbins, & Mr. Trigland la rapporte fort au long d'un Historien Karaïte, Rabbi Caleb, dont il a l'ouvrage manuscrit. Alexandre Jannée fils d'Hyrcan, insulté par les Pharisiens, en fit mourir autant qu'il en tomba sous sa main, & ne pardonna qu'à Rabbi Simeon-ben-setah, frere de la Reine son épouse. Ce Simeon se mit à soûtenir les traditions, & Rabbi Judas Tabbaï s'opposa à lui de toutes ses forces. Mr. Trigland fait une discussion chronologique de cette histoire, à laquelle on ne croit pas devoir s'arrêter.

Les contestations entre Hillel & Schammaï sont fameuses chez les Juifs : Mr. Trigland prétend que Schammaï étoit Karaïte, quoique le Talmud le représente encore plus zelé défenseur de la loi orale, qu'Hillel même. Car un Prosélyte

s'étant présenté à lui à condition de ne s'engager qu'à la loi écrite, fut rejetté ; & néanmoins Hillel le reçut.

Dans le ch. 8, il s'agit de Rabbi Anan, ou le premier Auteur, ou le Restaurateur de la secte des Karaïtes. Les Juifs de l'un & de l'autre parti conviennent, qu'il eut un frere plus jeune que lui, & nommé Chananjah, & que ce Chananjah fut préferé à son aîné & élû Prince de la Nation. Toutefois Anan avoit son parti, avec le quel il se sépara du reste de sa nation. Fut-ce dépit ou zele? Les Rabbanistes assûrent le premier, les Karaïtes le second. Cette scission arriva l'an 4402. du monde, & 642. de nôtre ere, sous le regne d'Abujaafar, que Mr. Trigland estime être le fameux Almansor Roi des Arabes. Et il observe que Rabbi Japhet Karaïte, dont il a tiré cette histoire, s'est trompé dans la chronologie, Almansor n'ayant commencé à regner qu'en 754. Ce Roi fut si choqué de ce qu'Anan s'étoit fait Chef de parti, qu'il le fit arrêter en résolution de le faire pendre ; mais le Rabbin trouva grace, en remon-

trant, que tout son crime étoit d'attendre que la nouvelle lune parût pour commencer le mois, ce que le Roi observoit pareillement.

Mr. Trigland expose dans le chapitre 9. les points en quoi les Karaïtes different des Rabbanistes. 1° Rabbi Caleb Karaïte les réduit à trois principaux. Ils nient que Moyse ait laissé une loi oracle : ils rejettent la Cabale pour l'interpretation de l'Ecriture, prétendant que celle-ci est assez claire & s'entend par elle même : ils soutiennent que toute l'autorité des anciens Sages & Maîtres n'est rien en comparaison de l'Ecriture, & ils accusent leurs adversaires de préferer celle-là, & de corrompre celle-ci par diverses additions.

2°. Ils ont le Talmud en abomination, comme un recueil d'impertinences, d'obscenitez & d'impietez. Rabbi Schalmon ben-Jeroutham l'a refuté fortement dans un poëme contre R. Saadia-Haggaon.

3°. Ils soutiennent, qu'il n'est pas plus permis d'apprêter à manger les jours de Fête, que les jours de Sabbat; qu'un Juif avant les jours des Az

mes est obligé de consumer, en quelque sorte que ce soit, tout le levain, ou le pain levé qui est chez lui, sans qu'il puisse le donner, ni le prêter à un étranger ; que non seulement il lui est défendu de faire aucun ouvrage le jour du Sabbat, mais aussi d'user d'un ouvrage fait ce jour-là par un étranger. Ils poussent l'observation du Sabbat jusqu'à dire, que c'est y contrevenir, de faire le jour d'auparavant une action qui continuë d'elle même ; par exemple, lever la bonde d'un étang avant que le Sabbat commence, afin que les eaux s'écoulent pendant le Saint jour ; préparer des conduits & des canaux à l'eau pour arroser un pré & un jardin, c'est se rendre criminel & avoir violé le Sabbat : c'est de même une infraction de la loi du Sabbat, d'avoir allumé des lampes & du feu pour s'éclairer & se chauffer pendant la nuit & le jour du Sabbat; mais la longueur des nuits & l'âpreté du froid a contraint les Karaïtes, en Moscovie & en Pologne, à se relâcher sur une pratique si incommode.

5°. Ils étendent presqu'à l'infini

les degrez défendus pour le mariage: ils ne donnent point de bornes à la polygamie.

Au reſte, les Rabbaniſtes & les Karaïtes ſe diſent mutuellement anatheme; n'ont aucune ſocieté entre eux, ne contractent aucune affinité; & il n'y a que l'autorité des Magiſtrats qui puiſſe les empêcher d'en venir aux dernieres violences les uns contre les autres.

Dans le ch. 10. Mr. Trigland parle de la créance & des mœurs des Karaïtes, qui comptent dix articles fondamentaux de foi; que le monde eſt créé, Dieu increé; rien n'eſt ſemblable à Dieu, qui eſt unique en toute maniere; il a envoyé Moyſe, ſa loi eſt parfaite; tout Fidelle doit apprendre la langue ſainte; les Prophetes ont été inſpirez; les hommes reſſuſciteront; Dieu en ſon jugement rendra à chacun ſelon ſes œuvres; Dieu n'a pas abſolument rejetté ſon peuple, & il leur enverra le Meſſie; ce Meſſie tarde tant à venir, diſent-ils, parceque l'étoile de Saturne, qui eſt celle des Iſraëlites, eſt lente en ſon cours. L'Au-

teur s'étend ſur l'explication de ces préceptes, & enſuite ſur les mœurs des Karaïtes, & leur maniere de prier. On remarquera ſeulement, qu'ils eſtiment tant la ſobrieté, qu'ils condamnent les gourmands à être lapidez.

Le chap. 11. contient la ſuite non interrompuë que les Karaïtes ſe donnent depuis Eſdras, telle qu'elle eſt décrite par R. Japhet & R. Moyſe Beſchitzi de cette ſecte.

Leurs exemplaires de la Bible ſont entierement conformes à ceux des Rabbaniſtes, ſinon qu'à l'égard des variantes entre R. Aſer & R. Nephtali ils ſuivent plus ordinairement celui-ci. Ils n'approuvent pas les avertiſſemens des Maſſorettes, de ſubſtituer de certains mots pour d'autres en quelques endroits.

Mr. Trigland en pluſieurs endroits aſſure, qu'il eſt utile de bien connoître la ſecte, les dogmes & les coûtumes des Karaïtes, pour expliquer pluſieurs paſſages des Evangiles & des Epîtres de S. Paul. Il ajoute, que les anciens Karaïtes n'avoient pas autant d'animoſité que

les Pharisiens contre JESUS-CHRIST, qui semble aussi les avoir davantage épargnez.

ARTICLE LI.

L'INCREDULITE' DES DEISTES *confonduë par* JESUS-CHRIST, *l'accomplissement des propheties & l'apologie de l'Eglise Romaine contre les Protestans, par Messire Loüis Bastide Prêtre du Diocese de Vabres, Prieur de St. Circice, Prédicateur ordinaire du Roi, & Professeur des Droits à Paris; seconde édition.* A Paris, chez Gregoire Dupuis ruë St. Jacques 1712. *Deux tomes in 12. Tome premier pages 551. Tome second pages 397.*

NOus rendîmes compte au Public de ce sçavant ouvrage dans les Memoires des mois d'Avril & de Mai de l'an 1707. quand la premiere édition parut. La necessité d'une seconde édition montre que le jugement du Public a été conforme à celui que nous en portâmes, & la lettre que l'Eminentissime Cardinal

Paulucci a écrite à l'Auteur, prouve que l'estime qu'on fait de son livre est appuyée sur les suffrages les plus respectables.

Dans cette seconde édition l'Auteur a séparé entierement les trois parties de son ouvrage. Tout le premier tome est employé à refuter les Déïstes, il n'a rien ajouté à cette premiere partie. Le second tome offre d'abord l'accomplissement des propheties que Mr. Jurieu ne croit pas accomplies ; les égaremens de ce fameux Ministre, devenu millenaire & presque Juif, sont exposez dans tout leur jour & refutez sans replique. Les additions faites à cette partie remplissent plus de soixante pages. Mr. Bastide y explique dans leur sens naturel un grand nombre de propheties que le Ministre prétend, avec les Juifs, & sur tout avec Abrabanel, n'avoir point eû leur accomplissement dans JESUS-CHRIST & dans l'Eglise. Il s'agit de trois chapitres d'Isaïe ; le soixante-uniéme, le soixante-cinquiéme, & le soixante sixiéme. Mr. Jurieu, fidelle disciple du Juif

Abrabanel, mais moins habile que ſon maître, ſoutient, comme ce Rabin l'a ſoutenu dans un livre dont nous avons donné l'extrait au mois de Février de cette année, que ces chapitres ne peuvent recevoir aucune interpretation raiſonnable, ſi l'on n'admet un ſecond avenement du Meſſie, pour regner mille ans ſur la terre avant la fin du monde. Mr. Baſtide confond ici le Rabin & le Miniſtre, & ſans s'écarter de la ſignification naturelle des termes, il fait voir dans ces trois chapitres la venuë du Meſſie, la reprobation des Juifs, & l'établiſſement de l'Egliſe. La regle qu'il donne pour expliquer les propheties merite une attention particuliere. Les propheties, dit-il, ſont des énigmes ſacrez, dont les myſteres ſont enveloppez ſous des termes qui ſemblent ſe contredire; mais qui dans le fond ne renferment aucune contradiction. Comme dans l'explication d'une énigme il faut donner à toutes les paroles qui la compoſent un ſens qui ſe ſuive, & qui ait rapport au ſecret qu'elle renferme, il faut de même que tout

quadre dans l'interpretation d'une prophetie : pour en trouver le denoüement on doit chercher la conciliation des termes, donner à chacun une ſignification qui ſoit naturelle, ſoit qu'on la prenne dans le ſens propre, ou qu'on l'entende dans le ſens figuré ; il faut que les ſignifications des mots réünies forment un ſeul ſens, & la preuve la plus ſûre qu'on eſt entré dans la penſée du Prophete, c'eſt que rien ne ſoit forcé dans l'interpretation des termes, & que rien ne ſe contredise dans l'expoſition du diſcours entier.

L'Apologie de l'Egliſe Romaine eſt augmentée de pluſieurs reflexions ſolides, ſur le culte que nous rendons à l'Eucharistie, aux Saints, à leurs Reliques, aux Images.

L'avertiſſement qu'on trouve au commencement du premier tome eſt encore une addition. L'Auteur l'a faite pour expliquer quels ennemis de la religion il combat ſous le nom de Déïſtes. Il renferme ſous ce nom, nonſeulement les incrédules ennemis de toute religion, & qui

croyent un Dieu, parceque la lumiere naturelle les en convainc; mais qui rejettent toute revelation, n'admettent que leur plaisir pour loi, & croyent tout culte indifferent à Dieu : il y renferme encore tous ceux qui admettent quelque revelation, mais qui ne reconnoissent qu'une personne en Dieu, les Mahometans, les Juifs, les Sociniens, les Ariens.

ARTICLE LII.

DE CORPORE ET SANGUINE Domini liber, Ratramno, seu Bertramo, Presbytero Abbatiæ Corbeiensis assertus, & ab omni novitatis aut hæresis Calvinianæ inventione aut suspicione liberatus &c. *C'est à dire, le livre du corps & du sang du Seigneur, assûré à son veritable Auteur, Ratramne, ou Bertrame, Prêtre & Moine de l'Abbaye de Corbie, & justifié de tout soupçon de nouveauté, ou de l'heresie de Calvin; pour refuter en ami, & d'une maniere civile & sçavante une dissertation du R. P. Hardoüin. Par*

Avril 1713.

M. Jean Boileau Theologien de Paris. A Paris, chez Jean Musier à la descente du Pont-neuf & au coin de la ruë de Nevers, à l'enseigne de l'olivier, 1712. *In* 8°. 66 *pages pour la préface, & 276 pour le reste du livre.*

QUelque appliqué que soit un Auteur au sujet qu'il traite, il se reserve toujours à soi-même une partie de son attention; tantôt à dessein & dans la vûë de se donner au Public comme un homme d'esprit, poli & sçavant; tantôt par je ne sçai quel instinct, qui fait qu'il se dépeint lui-même dans le tour qu'il donne à ses pensées, & dans son stile; & il arrive assez souvent que l'instinct prévaut, & presente un Auteur autrement qu'il avoit dessein, & qu'il promettoit de paroître. Sur cela est fondée la regle de critique pour le discernement des Auteurs, par leur maniere particuliere de penser & de s'exprimer, soit qu'ils mettent leur nom, ou ne le mettent pas à leurs ouvrages, soit qu'ils les publient sous un nom em-

prunté : si elle est quelquefois fautive, elle est sûre par rapport à Mr. l'Abbé Boileau. Comme son esprit & son stile sont parfaitement connus, on ne s'arrêtera pas à en faire l'éloge, & laissant là tous les agrémens qu'il répand avec profusion, on viendra droit au fait.

Il s'agit donc de sçavoir, si le petit livre intitulé, Du corps & du sang du Seigneur, est veritablement de Ratramne, & s'il contient une doctrine Catholique touchant l'Eucharistie? Mr. Boileau soutient l'un & l'autre point en ce volume, qui est divisé en quatre parties; la préface, le livre en question, des notes sur le même livre, & une refutation du P. Hardoüin.

Dans la préface, Mr. Boileau raconte quel a été le sort du livre dont il entreprend la défense, & qui ne sembla sortir des mains de son Auteur, que pour passer à un long oubli, supposé qu'il ait été composé par Ratramne vers le milieu du neuviéme siécle. Il ne fut point cité dans le onziéme, ni par Berenger, ni par les défenseurs de la verité Catholique;

tholique ; Sigebert en fit mention au douziéme, & Tritheme au seiziéme. Jean Fischer Evêque de Rochester, honoré de la dignité de Cardinal, & plus glorieux par le martyre, en tira un passage pour la réalité.

Enfin ce livre parut imprimé à Cologne l'an 1532. Les Zuingliens & les Calvinistes le reçurent avec applaudissement : les Catholiques le virent avec indignation, & se diviserent de sentimens à son occasion. A Rome il fut mis en l'*Indice* des livres défendus ; Messieurs d'Espence & de Sainctes, les Cardinaux du Perron & Bellarmin, & plusieurs autres, le condamnerent hautement d'heresie ; les Théologiens de Louvain, Valentia, Gretzer, Possevin, Romée, General des Dominiquains, en jugerent un peu plus favorablement, croyant qu'il pouvoit être interpreté en un bon sens ; Sixte de Sienne le regarda comme supposé par Oecolampade ; Mr. de Marca, & le P. Paris Religieux de Sainte Genevieve, estiment que c'est l'ouvrage même de

Jean Scot, ou l'Irlandois, que Berenger fut contraint de jetter au feu par ordre du Pape Nicolas II. dans un Concile tenu à Rome l'an 1059. & qui depuis s'est produit sous le nom de Ratramne.

Mr. de Sainte-Beuve en 1655. se déclara le protecteur d'un livre maltraité si universellement, & que les Auteurs de la *Perpetuité de la Foi* ont abandonné, sans le condamner, ou entreprendre de le justifier. Mr. l'Abbé Boileau, qui n'est pas de caractere à se laisser prévenir des opinions communes, est entré dans le bons sentimens de Mr. de Sainte-Beuve, à l'égard de Ratramne & de son livre, & il y a été confirmé parceque le P. Mabillon les a pr aussi dans la préface du second siéc de l'Ordre de Saint Benoît.

Qu'il soit permis de faire une r flexion sur cette diversité de jug mens. Il faut au moins conveni qu'il n'est pas aisé de découvrir sens de l'Auteur du livre : d'où s'ensuit, que quand même Ratra ne auroit erré, il a, contre son inte tion, fourni une preuve de la perp

uité de la foi. Car n'osant exposer ouvertement sa pensée ; & l'enveloppant d'expressions ambiguës, il donne clairement à entendre, quelle étoit la créance des Fideles de son siécle, contre laquelle il craignoit de se déclarer ; & ainsi il rend un témoignage non suspect à la tradition & à la verité.

Il semble aujourd'hui indubitable que le livre est de Ratramne, sur la foi d'un manuscrit, qui contient sous le nom du même Auteur son traité de la prédestination, & celui-ci, *Du corps & du sang du Seigneur* : le P. Mabillon l'a trouvé dans l'Abbaye de Lobe en Cambresis, & a jugé qu'il étoit d'une écriture de huit cens ans, c'est à dire, du siécle de Ratramne ; & en la relation de son voyage d'Alemagne, il dit avoir vû un manuscrit semblable & de sept cens ans, en l'Abbaye de Salem-Weiller.

Dans la suite de la préface Mr. Boileau entreprend un Calviniste, qui a traduit le Latin de Ratramne, qui n'est pas trop bon, en plus mauvais François. Ce Calviniste met

Ratramne dans son parti, pour deux raisons. 1°. Comme il n'y a jamais eû d'heresie de Stercoranistes, Ratramne n'a pas pensé à elle ; mais à contredire l'opinion de Paschase Radbert adoptée par l'Eglise Romaine. 2°. Il est impossible de traduire Ratramne en François, que dans les termes qui expriment la doctrine des Calvinistes.

Mr. Boileau fait consister le défaut de la premiere raison, en ce que l'état de la question que traite Ratramne y est exposé infidellement. Il ne s'agit pas à la verité des Stercoranistes, mais il ne s'y agit pas non plus du sens de simple figure ; & toute la dispute est entre des Catholiques, d'accord entre eux sur la réalité, & ne differant que sur les especes, ou les accidens. Quelques-uns prétendoient que le corps & le sang de Jesus-Christ causent par eux mêmes toutes les sensations que l'Eucharistie nous présente, & consequemment ils disoient, qu'il n'y a aucune espece étrangere, ni aucune figure. C'est cette opinion que Ratramne s'est proposé de combattre,

en soutenant que le corps & le sang du Seigneur ne sont, ni visibles, ni palpables dans l'Eucharistie, mais d'une maniere sacramentelle, & sous le voile des especes, qui leur sont étrangeres, & appartiennent au pain & au vin. De sorte que le terme de *figure* ne se prend pas ici au même sens que dans la controverse contre les Sacramentaires, & par exclusion de la réalité; mais il se rapporte uniquement aux especes, ou aux accidens du pain & du vin.

La seconde raison du Traducteur Calviniste est fondée, sur ce qu'il s'imagine, que ces termes de Ratramne, *veritas verò est rei manifesta demonstratio*, signifient la réalité; & que ce soit le même de nier, comme Ratramne le nie, que le corps & le sang du Seigneur soient en verité & à découvert dans l'Eucharistie, & qu'ils y soient réellement. Ces expressions, dit Mr. Boileau, doivent s'entendre selon l'opinion de ceux qui, ne voulant pas qu'il restât aucune espece du pain & du vin dans l'Eucharistie, prétendoient que le corps & le sang du Seigneur

s'y laissassent toucher immédiatement. Ce fut dans la suite le sentiment de l'Abbé Abbaudus, & de Gaultier Prieur de Saint Victor; le Cardinal du Perron paroît ne s'en être pas éloigné, continuë toûjours Mr. B. lequel l'attribuë aussi au P. Magnan Minime.

Le Traducteur Calviniste a donc eû tort, conclut-il, de vouloir commettre Ratramne avec Paschase Radbert. Et c'est avec moins de raison qu'il a observé, que ni l'un ni l'autre de ces deux Auteurs ne parlent point d'adoration renduë à l'Eucharistie; car il est constant que de leur tems les Fidelles l'adoroient, comme M. B. l'a démontré dans son traité sur cette matiere. Une autre observation aussi vaine du même Traducteur, est que Ratramne dit, que les Fidelles seuls reçoivent le corps de JESUS-CHRIST qui leur est donné dans l'Eglise, car en effet eux seuls le reçoivent avec foi & avec fruit. Saint Augustin s'est exprimé en termes semblables, & Anastase le Sinaïte.

Mr. B. finit sa préface par trois

pensées, qu'il dit *avoir ruminées* & mises hors d'atteinte de la part des Sacramentaires. La premiere, Ratramne reconnoît pour Catholiques ceux contre qui il écrit : ce qu'il n'auroit pû faire si la question avoit été aussi importante que celle qui divise les heretiques de nous. La seconde, s'il avoit attaqué le dogme de la réalité & Paschase Radbert, n'auroit-il pas tâché de contredire le miracle rapporté par celui-ci* en confirmation de la presence réelle ? La troisiéme, auroit-il pû ne pas reprocher aux Grecs, dans le traité qu'il a composé contre eux, l'adoration qu'ils rendoient à l'Eucharistie, & qui est une suite de la créance que JESUS-CHRIST est present réellement en l'Eucharistie ?

La préface est suivie du traité de Ratramne, revû sur le manuscrit de Lobe avec peu de variantes, dont deux seulement peuvent meriter quelque attention : l'une à l'article vingt-uniéme, où il y a dans le texte *visibilis* & *in veritate*, & à la marge, *invisibilis* & *in virtute*, l'autre

* *De Corpore Christi cap.* 14.

à l'article 47^e. dans le texte, *invisibiliter*, à la marge, *visibiliter*.

Quant aux notes, ce sont les mêmes qu'on a vûës en François avec la traduction du traité de Ratramne, que M. B. fit imprimer en 1686. & qu'il a mise en Latin pour les faire lire aux Anglois, aux Alemans, aux Suedois & aux Danois ; elles tendent à tourner en un sens Catholique les expressions de Ratramne. On a déja exposé dans la préface quelle est, selon Mr. B. la question que Ratramne traite, & à quels adversaires il s'attaque. Lors donc qu'il soutient que le corps & le sang du Seigneur sont en figure, & non pas en verité, dans l'Eucharistie, il veut dire qu'ils n'y sont pas d'une maniere visible & palpable, mais cachez sous les especes, ou sous les accidens du pain & du vin. Lorsqu'il assûre que nous ne recevons pas à la Communion le même corps de JESUS-CHRIST qui est né de la Vierge Marie, & qui a été attaché à la Croix, il entend par le mot du corps de JESUS-CHRIST, les especes du pain, qui sont nommées le corps,

parce qu'elles le cachent ; or ces eſpeces qui ſont rompuës & reçuës ſenſiblement par la bouche des Fidelles, ne ſont pas le corps né de la ſainte Vierge & attaché à la Croix ; mais elles le contiennent. Voilà en ſubſtance ce que portent les notes de Mr. Boileau.

Il y a un endroit remarquable, dans la note ſur l'article ſecond du livre de Ratramne. Mr. Boileau dit, qu'il paroît par le témoignage d'Abbaudus & de Gaultier de Saint Victor, & par la retractation de Berenger en preſence du Pape Nicolas II. que l'opinion la plus commune du onziéme ſiécle étoit, que dans l'Euchariſtie il n'y a point de figure, mais la pure réalité ; qu'il n'y reſte point d'eſpeces du pain & du vin, mais que le corps & le ſang de Jésus-Christ s'y laiſſent toucher immédiatement & par eux mêmes. D'où il conclut, qu'elle ne s'étoit pas ainſi accréditée tout d'un coup, & qu'elle avoit commencé de plus haut ; & vraiſemblablement dès le tems de Charles le Chauve, à qui Ratramne à dédié le traité où

il la combat. *Ex quibus erat intelligere, plures extitisse homines Theologos qui in ea suasione permanserint, scilicet, Corpus Christi in Eucharistia esse digestioni & affectibus excrementorum obnoxia.* Qui sont donc cette sorte d'hommes Théologiens, sinon des Stercoranistes, dont Mr. B. place l'époque au tems de Charles le Chauve, & qu'il livre à Ratramne ? Il avoit dit dans sa préface. *Fatemur libenter, ætate Ratramni nullam extitisse Stercoranistarum sectam, scilicet, impudentium hominum societatem, qui sibi persuaserint, contra sensum Ecclesiæ Catholicæ, credibile esse, corpus & carnem Christi quam in Eucharistiæ Sacramento recipimus, obnoxiam fuisse digestioni, & egestioni excrementorum.* Ce qu'il ajoute tient bien sa place où il est, & n'en doit pas avoir ici.

On ne comprend pas la note sur l'art. 19e. qu'il n'y a qu'une existence du corps de JESUS-CHRIST & des especes. *Species ista & corpus spirituale Christi eamdem habent & unam in ea Eucharistia existentiam, & res eadem una sunt sub diverso respectu; scilicet, quæ considerari & cogitari potest, in quan-*

tàm ſubjicitur, & inquantùm oculis recondit velut aliquid ſpiritale, quod oculorum aciem non ſubit. Les Critiques Grammairiens corrigeront un jour, *quod oculorum acies non ſubit*, & ils auront bien d'autres endroits où exercer leur art ; mais où l'on ſe trouve arrêté, c'eſt à l'unique exiſtence, & à cette choſe une, & ſeulement diſtinguée par la penſée.

La derniere partie de ce volume eſt une refutation de ce que le Pere Hardoüin a écrit dans ſon traité du Sacrement de l'autel touchant le livre de Ratramne, qu'il accuſe d'avoir été ſuppoſé, & d'être heretique. Mr. Boileau a crû ſe voir attaqué, & devoir autant à la défenſe du jugement qu'il avoit porté, qu'à celle de la foi de Ratramne, de ne laiſſer pas ſans réponſe un ouvrage qui lui reprochoit de s'être trompé, & à Ratramne, d'avoir le premier enſeigné l'hereſie. C'eſt donc ici le bel endroit & le plus medité ; car il y a vingt-trois ans que parut le traité que Mr. B. refute. On ne lui dira pas, que dans la douleur d'une playe récente il ſe laiſſe échaper des ex-

preſſions dures; la playe a eû le tems de ſe fermer. Il déclare & il promet que c'eſt en ami qu'il veut agir, avec honnêteté & politeſſe. Le Lecteur aura plus de plaiſir à voir par lui-même comment il s'en acquite. D'ailleurs, ſes réponſes aux objections du P. Hardoüin ſont établies ſur le plan qu'on a déja expoſé.

Car pour réfuter l'accuſation de ſuppoſition, il a encore recours aux deux manuſcrits de Lobe & de Salem-Weiller. Mais à la conjecture de Mr. de Marca, que Jean l'Irlandois auroit voulu faire paſſer ſon méchant livre ſous le nom de Ratramne, à cette conjecture, dis je, il oppoſe deux nouvelles raiſons; outre celle de la grande difference du ſtile entre ces deux Auteurs.

La premiere, qu'il eſt hors de toute vraiſemblance, que Jean Scot eût oſé ſuppoſer un ouvrage à un homme de reputation qui peutêtre vivoit encore. La choſe n'eſt pas néanmoins ſans exemple, même de nôtre tems, comme Mr. l'Abbé Boileau ne le peut pas ignorer: ce qu'on ne dit pas pour défendre ou ap-

puyer le ſyſteme de Monſieur de Marca.

La ſeconde, qu'avant l'invention de l'Imprimerie il eſt difficile de trouver que quelque livre ait été ſuppoſé ; & que peutêtre de toute l'antiquité Euſebe eſt le ſeul qui ait emprunté le nom d'autrui, mettant celui du Martyr Pamphyle à la tête de l'apologie qu'il avoit compoſée pour Origene. Pour paſſer cet exemple à Mr. Boileau, que dira-t'il de tant de livres ſuppoſez par les Apollinariſtes & les Eutychiens ? Et pour s'approcher du tems de Ratramne, que penſe-t'il des Decretales ?

Mr. B. reprend le P. Hardoüin, d'avoir dit que Paſchaſe Radbert en ſa lettre à Frudgard écrite en 860. note le livre de Ratramne. Pourquoi ? Parcequ'il paroît certain que Paſchaſe étoit mort avant 852. & que d'ailleurs Charles le Chauve qui ne fut Empereur qu'en 875. l'étoit déja quand Ratramne lui dédia ſon livre. Cependant le P. Mabillon, dans les Actes de ſon Ordre, differe la mort de Paſchaſe juſqu'en 865. Ce Saint Abbé à la verité ſe

dépoſa en 851. & une des raiſons qui l'y obligerent, dit le Pere Mabillon, ce furent les contradictions perpetuelles & l'indocilité de ſon Moine Ratramne, qui ſe jettoit toûjours dans le ſentiment oppoſé au ſien, touchant l'enfantement de la Sainte Vierge, la Predeſtination; & peutêtre même l'Euchariſtie. Au reſte, il n'y a rien qui doive faire aſſûrer que ce livre ait été dédié à Charles le Chauve depuis qu'il fut Empereur. Enfin M. B. oubliant peutêtre ce qu'il conteſte ici, convient lui-même page 160. que Paſchaſe en ſa lettre à Frudgard cite le livre de Ratramne.

On ne ſçait s'il a medité ce qu'il avance à l'occaſion du livre de Ratramne mis à l'*Indice* : ce ſera un des endroits qui auront échapé à ſa politeſſe, & aux recherches requiſes pour dire vrai.

On finit, en remarquant qu'il s'efforce de ſauver Ratramne au travers d'un détroit bien périlleux, lorſqu'il avouë pages 72. & 232. que vraiſemblablement la penſée de cet Auteur a été que la manne & l'eau du deſert ont été changées

réellement & *transſubſtantiées* dans le corps & le ſang de JESUS-CHRIST. Il n'a pas voulu voir, que ce qu'enſeigne le Docteur ſubtil Scot, ne lui eſt en cela d'aucun ſecours; & qu'au moins prétendant s'aider de lui, il pouvoit épargner les Scotiſtes, & diſſimuler qu'ils lui déplaiſent pour un autre ſentiment qu'il n'aime pas.

ARTICLE LIII.

HISTOIRE CRITIQUE DE la Republique des Lettres, tant ancienne que moderne. A Utrecht, chez Guillaume Poolſum 1712. *Tome premier. In 12. pages* 276. *ſans la table.*

MOnſieur Maſſon, frere d'un Auteur celebre établi en Angleterre, déclare qu'en publiant cette Hiſtoire critique, il n'a point prétendu prendre la place *de l'Hiſtoire des ouvrages des Sçavans, ou des Nouvelles de la Republique des Lettres*, qui viennent de ceſſer; ſon deſſein étoit formé indépendamment de la fin de

ces Journaux, & il s'étoit flaté que des vûës plus étenduës qu'on ne les a dans les Journaux ordinaires diſtingueroient aſſez ſon ouvrage, & le feroient rechercher. Il ne ſe borne pas au moderne, & il remontera quelquefois juſqu'à l'antiquité la plus reculée. Il donnera des extraits des livres, mais il donnera plus ſouvent des courtes diſſertations, ou des remarques détachées ſur des matieres difficiles. Dans le choix des livres dont il rendra compte, il s'attachera aux livres les moins communs, & ſur tout aux livres Anglois. Il a réſolu de garder beaucoup de meſure avec les Auteurs vivans, il ménagera moins les morts. Il invite les Sçavans à lui faire part de ces petites diſſertations qui ne peuvent paroître ſeules; il offre auſſi place aux apologies des Auteurs injuſtement attaquez, pourvû qu'elles contiennent autre choſe que des injures & des diſputes perſonnelles. Il avertit, & il a raiſon d'avertir, qu'il ne ſe rend point garand des ſentimens de ceux dont il fera entrer les ouvrages dans le ſien.

Le premier article du tome dont nous rendons compte au Public regarde le fameux passage de Pline, sur l'antiquité des Lettres. On releve dans cet article des méprises assez grossieres de plusieurs Auteurs celebres, & l'on y montre la necessité de corriger les chiffres de ce passage sur le livre de la divination de Ciceron *, & d'y mettre sept cens vingt mille ans, au lieu de sept cens vingt ans ; & quatre cens quatre vingt mille ans, ou quatre cens soixante dix mille ans, au lieu de quatre cens quatre vingts ans. Parceque sans cette correction la conclusion de Pline, *qu'il s'ensuit que l'usage des Lettres est éternel*, seroit évidemment absurde, puisqu'il conclurroit l'éternité des Lettres d'un usage de sept cens vingt ans avant lui, selon le P. Hardoüin, ou tout au plus avant Epigene.

Il s'agit dans le second article d'Eupoleme, qui avoit écrit une histoire des Juifs citée par Josephe, par Clément Alexandrin & par Eusebe. On a douté s'il étoit Payen,

* *Hist. nat. liv.* VII. *ch.* LVI.

ou Juif : le tems où il a vécu étoit auſſi incertain que ſa patrie ; l'Auteur croit avoir trouvé dans Clement Alexandrin la veritable époque de l'ouvrage d'Eupoleme. On lit dans Clement Alexandrin, qu'Eupoleme a écrit dans ſon hiſtoire des Rois de Judée, *que toutes les années depuis Adam juſqu'à la cinquiéme de Demetrius, & la douziéme du regne de Ptolomée en Egypte, ſe montent à cinq mille cent quarante neuf ; que depuis Moyſe & la ſortie d'Egypte juſqu'au terme marqué ci-deſſus, on trouve deux mille cinq cens quatre vingts ans ; qu'enfin depuis cette cinquiéme année de Demetrius juſqu'au Conſulat de Caïus Domitianus Caſianus il y a cent vingt ans.* Les noms des Conſuls ſont manifeſtement corrompus : nôtre Auteur veut qu'on liſe, *Cneïus Domitius* & *Aſinius.* Ce ſont les Conſuls de l'an ſept cens quatorze de la ville ; ſous leur Conſulat Herode fut déclaré Roi des Juifs par le Senat, & en remontant à la cent vingtiéme année précedente on ſe trouve à la cinq cens quatre vingt quinze de Rome : Demetrius Soter regnoit en

Syrie, & Ptolomée Philometer en Egypte : c'eſt l'année où, par la mort d'Alcime, Jonathas Macchabée devint Souverain Pontiſe, & c'eſt proprement l'époque de la grandeur des Aſmonéens. Cette correction fait connoître les raiſons qui ont porté Eupoleme à ſe ſervir de ces deux époques ; l'une eſt le commencement, l'autre eſt la fin de la puiſſance des Aſmonéens dans la Judée. Mais la correction propoſée ſouffre deux grandes difficultez : l'une lui eſt commune avec les autres explications de ce paſſage, l'autre lui eſt particuliere. La cinquiéme année de Demetrius ne commence que l'an cent quatre vingt ſeize de Rome ; & l'an cent quatre vingt quinze de Rome eſt la vingt deuxiéme du regne de Ptolomée Philometer en Egypte. Nôtre Auteur fait paroître beaucoup d'eſprit dans les divers moyens qu'il tente pour ſortir de cet embarras. A l'égard de Demetrius, la mépriſe, dit-il n'eſt que d'une année, & il eſt aiſé de s'y tromper dans un calcul chronologique. Il ajoute, qu'on

compte quelquefois les années commencées pour des années entieres. La lecture du livre des Macchabées a pû, selon lui, faire tomber Eupoleme dans cette legere erreur. A l'égard des années de Ptolomée, il faut peutêtre corriger le texte, dit-il, & mettre XXII. au lieu de XII. ou si l'on n'aime pas les corrections de texte imaginées pour se tirer d'affaire, on peut dire que c'est de Ptolomée Evergete qu'Eupoleme parle. Il commença à regner en Egypte, & chassé par son frere, il continua de regner à Cyrene pendant la vie de Philometer ; il lui succeda, & compta toujours les années de son regne du premier commencement. L'année cent quatre vingt quinze de Rome est la douziéme de ce Prince, en comptant depuis ce premier commencement. Voilà une réponse ingénieuse & qui satisfait, quand on y joint la reflexion suivante. L'époque de l'ouvrage étant fixée, on sçait le tems où l'Auteur a vécu ; s'il étoit contemporain d'Herode, il ne feroit pas surprenant qu'il fût tombé dans

quelque mécompte sur les années des Rois de Syrie & d'Egypte, plus anciens que lui d'un siécle.

Mais si Eupoleme n'a vécu que sous Auguste, comment Alexandre Polihistor contemporain de Silla a-t'il pû copier & citer Eupoleme? Voilà la seconde difficulté. Nôtre Auteur la tranche, en soutenant que l'histoire des Juifs attribuée à Alexandre Polihistor est un ouvrage supposé par un Juif plus récent qu'Eupoleme. Cette réponse n'ôte pas la difficulté. Comment ce faux Alexandre Polihistor a-t'il osé transcrire sans s'en cacher, un Auteur plus récent que celui dont il prenoit le nom? N'étoit-ce pas publier lui-même les preuves de son imposture? Les Juifs de ces tems ont été de grands imposteurs, j'en conviens; mais ont-ils été des imposteurs aussi mal habiles que le seroit le faux Alexandre Polihistor? Mr. Masson doit un nouvel éclaircissement à cette difficulté. Il refute solidement tout ce que Mr. Hody a allegué, pour montrer qu'Eupoleme n'étoit pas Juif, & il ne doit rester aucun dou-

te ſur cet article. Pour le tems où Eupoleme a vécu, la choſe eſt encore incertaine, juſqu'à ce que Mr. Maſſon ait convaincu de ſuppoſition l'hiſtoire des Juifs attribuée à Alexandre Polihiſtor.

Le troiſiême article eſt l'eſſai d'un ouvrage qu'on nous promet d'une vie de David, où l'Auteur prétend rapporter chaque Pſeaume à l'année qu'il a été compoſé, & marquer l'évenement qui en a été l'occaſion & le ſujet : ce ſont des hymnes, nous dit-on, & un hymne eſt ordinairement l'action de graces de quelque bienfait reçu. L'Auteur a vû qu'on lui répondroit, que dans l'attente où le peuple Hebreu étoit du Meſſie, les prédictions de ſon avenement, & des bienfaits qu'il répandroit ſur Iſraël, étoient le ſujet le plus intereſſant & le plus agréable au peuple que David pût choiſir. Le nouvel Interprete ſe fait cette objection, & pour toute réponſe il repete ſans preuve, que chaque Pſeaume doit avoir un ſens hiſtorique, & regarder quelque évenement de la vie de David. Pour le perſuader,

& pour donner quelque idée de ſa maniere nouvelle d'expliquer les Pſeaumes, il a choiſi le cent dixiéme. S'il eſt un Pſeaume prophetique, c'eſt ce Pſeaume : nôtre Auteur cependant ſe donne la torture, répand l'érudition à pleines mains, hazarde les conjectures les moins ſoutenables, pour le réduire à un ſens hiſtorique. Il ſuppoſe d'abord ſans fondement, ſans apparence, que c'eſt un dialogue entre deux Iſraëlites. Nul Interprete avant lui n'a vû dans le Pſeaume en queſtion cette apparence de dialogue, & il eſt certain que l'Egliſe Juive du tems de JESUS-CHRIST étoit convaincuë que David parloit dans le premier verſet, JESUS-CHRIST l'aſſûre. Quelle eſt donc la temerité du nouvel Interprete, de ſuppoſer qu'un Iſraëlite parle dans ce premier verſet?

Selon lui, ce Pſeaume fut composé par David après la mort d'Iſboſeth, & chanté le jour du couronnement de David, il explique le premier verſet de cette maniere : *L'Eternel a dit à mon Roi : Regne ſur*

mon peuple à l'ombre de ma protection; je mettrai tes ennemis ſous tes pieds. Que ne fait-il pas pour verifier une explication qui a ſi peu de rapport au texte ? D'abord il témoigne ſon chagrin, de ce que les Septante n'ont pas diſtingué Dieu du Roi, & qu'au contraire ils ont employé le même terme pour ſignifier l'un & l'autre, Κύριος ; c'eſt qu'aſſûrément les Septante n'entendoient pas le Pſeaume comme il l'entend. Il entaſſe paſſage ſur paſſage, pour montrer ce qu'on ne lui conteſte pas, que les Rois ſont appellez dans l'Ecriture Seigneurs, que Dieu a donné le nom de fils à Salomon, que s'aſſeoir ſur le Trône ſignifie regner, que la droite marque la protection ; & ſur tous ces paſſages il appuye ſa conjecture frivole, que ces paroles de Dieu, *ſieds toi à ma droite*, ne ſignifient qu'un ordre de monter ſur le Trône d'Iſraël, & une aſſûrance de la protection divine : c'eſt ce qu'on lui nie, la droite ſignifie la protection, ſes paſſages le prouvent & ne prouvent que cela ; mais *être aſſis à la droite de Dieu* n'exprime pas ſeu-
 lement

lement la protection divine, mais l'égalité avec Dieu. On défie l'Auteur de détruire cette verité, & d'apporter aucun passage où *être assis à la droite de Dieu* ne marque qu'une assûrance de la protection divine : il cite lui même un passage qui confirme la verité qu'il combat : c'est au reste le seul de tant de passages qui soit cité à propos, c'est le vers XXIX. de l'hymne que Callimaque a fait pour Apollon ; on y lit, que *la puissance d'Apollon est fondée sur ce qu'il est à la droite de Jupiter*, c'est à dire, sur ce qu'il est son fils, & qu'il partage son autorité.

On voit assez que l'Interprete inconnu, qui veut paroître Chrétien, doit être embarrassé de l'autorité de JESUS-CHRIST. Le fils de Dieu a expliqué ce Pseaume du Messie. Le nouvel Interprete élude un témoignage si respectable d'une maniere aussi frivole qu'impie. *Comment David*, dit JESUS-CHRIST, * *appelle-t'il en esprit le Messie Seigneur?* Le nouvel Interprete abuse de ces mots *en esprit* : il est clair par cent

* *Matth.* 22. 43. & 44.

endroits de l'Ecriture qu'ils ſignifient, *par prophetie*, *prophetiſant* : nôtre Auteur veut que JESUS-CHRIST ait marqué par ces termes, que le verſet en queſtion ne s'entendoit du Meſſie que dans le ſens ſpirituel, & que dans le ſens litteral il devoit s'entendre de David. Il n'a pas vû, ce nouvel Interprete, plus pénetrant que tous les autres, qu'il attribuoit à JESUS-CHRIST une explication litterale de ce premier verſet abſolument inſoutenable, & où David racontant ce que Dieu lui a dit, s'exprimeroit ainſi : *Dieu a dit à mon Seigneur.* Le Fils de Dieu marque clairement que David parle dans ce premier verſet : qu'il y ait admis deux ſens, ce ſera toûjours David qui parlera, ſelon lui. Il eſt donc ſûr que dans le ſens litteral même ; en ſuppoſant que JESUS-CHRIT en eut reconnu un en cet endroit different du ſpirituel, il ſeroit parlé d'un autre que David, de quelqu'un que David appelle ſon Seigneur. Dans quelles abſurditez ne ſe jette-t'on point quand on veut favoriſer l'impieté ?

Avril 1713.

Mais les grenoüilles ont beau s'agiter dans la bouë, elles n'ôtent pas la clarté au soleil.

L'article quatriéme est un extrait de la traduction & du commentaire de Meziriac sur les épitres d'Ovide, ouvrage veritablement excellent, & aussi rare qu'il est excellent. Mr. Masson y trouve néanmoins la matiere de quelques remarques critiques, qui donnent une idée très-avantageuse de son érudition & de son goût.

Le cinquiéme article est l'extrait d'un livre Anglois intitulé, *A discourse concerning the true notion of the lord sopper.* Rodolphe Cudvorth, Sçavant d'une grande reputation, en est l'Auteur : il le fit paroître en mil six cens quarante deux. Cudvorth y a fait une grande dépense d'érudition pour prouver ce que le moindre Catholique sçait, que la Communion du Corps du Seigneur est une participation à son sacrifice, & qu'elle est, à l'égard de son sacrifice, ce que la manducation de la chair immolée étoit à l'égard des sacrifices typiques, qui étoient la

figure de celui de JESUS-CHRIST; en un mot, que c'eſt le feſtin du Sacrifice de JESUS-CHRIST. Cudvorth prouve fort au long, que l'uſage de faire un feſtin des chairs immolées a été obſervé par les Juifs & par les payens. Stukius lui a fourni la plûpart de ſes paſſages, ſans qu'il en marque la moindre reconnoiſſance, ni qu'il daigne le citer: Mr. Maſſon fait remarquer cette infidelité de l'Auteur Anglois à l'égard du docte Suiſſe.

Cudvorth dans une ſçavante digreſſion prouve que la Pâque étoit un ſacrifice. Il examine dans une autre la fameuſe queſtion, ſi JESUS-CHRIST celebra ſa derniere Pâque le même jour que les Juifs, & refute ſolidement l'opinion de Scaliger ſur la tranſlation des fêtes d'une ferie à l'autre; il montre que cette tranſlation n'étoit point alors en uſage. Il conclud, que la Communion du Corps du Seigneur étant une partie du ſacrifice de JESUS-CHRIST, eſt une alliance avec Dieu conclusion juſte & directe. Il conclut enſuite, qu'elle n'eſt pas u

ſacrifice, comme les Catholiques le croyent. Que veut-il dire ? Les Catholiques croyent, avec toute l'antiquité, que la Meſſe eſt un ſacrifice, le même ſacrifice que celui de la Croix, parce que la même victime qui a été offerte à Dieu ſur la Croix lui eſt offerte ſur l'Autel, où elle eſt auſſi preſente qu'elle l'étoit ſur la Croix, & où elle eſt immolée, comme elle le fut ſur la Croix; mais les Catholiques ne croyent pas que la Communion priſe ſéparément ſoit un ſacrifice : il faudroit entendre leur doctrine, quand on entreprend de la refuter.

Une concluſion que Cudvorth devoit tirer, & qu'il ne tire pas, c'eſt que nous mangeons veritablement le corps de Jesus-Christ, & que nous buvons ſon ſang, puiſque cette manducation eſt une partie de ſon Sacrifice : ſi nous ne mangions que du pain, ſi nous ne buvions que du vin, nous ne participerions pas à ſon Sacrifice; ce n'eſt pas du pain, ce n'eſt pas du vin, qu'il a offert ſur la Croix, c'eſt ſon corps;

c'eſt ſon ſang. Dans tous les feſtins des ſacrifices, on mangeoit la chair de la victime immolée ; il faut que la réalité réponde à la figure, & que dans le ſacrifice de JESUS-CHRIST on mange ſa chair immolée ; autrement la Communion des Chrétiens ſeroit moins réelle, & moins conſiderable, que les feſtins des ſacrifices Juifs.

Qu'oppoſera-t'on à une concluſion ſi directe d'un principe admis par les Proteſtans, conformément à la parole de Dieu ? Doutera-t'on, avec les Capharnaïtes, que JESUS-CHRIST puiſſe nous donner ſa chair à manger ? L'homme ignorant mettra-t'il des bornes à la toutepuiſſance de Dieu ? L'homme incrédule chicanera-t'il ſur les promeſſes du fils de Dieu ? Il nous promet une nourriture plus excellente que la manne, il nous promet *ſa chair immolée pour rendre la vie au monde* ; & des Chrétiens oſent ſoutenir qu'il ne nous donne qu'un pain commun, moins excellent que la manne. Mr. Maſſon va juſqu'à faire éclater ſon indignation contre les Docteurs de ſa Com-

munion qui ont parlé de l'Eucharistie en termes trop magnifiques, & qui ont dit que JESUS-CHRIST *nous y nourrissoit de la substance de son corps.* Que Mr. Masson s'éleve contre la mauvaise foi de ces Docteurs, qui n'empruntent le langage des Catholiques que pour cacher leurs erreurs, & les faire recevoir plus aisément, en leur donnant plus de rapport aux expressions de l'Ecriture & des Peres ; que Mr. Masson condamne une si lâche dissimulation, nous loüerons sa sincerité : mais nous plaignons son aveuglement, quand nous le voyons tirer du livre de Cudvorth, qu'il admire, une conclusion contraire aux principes établis dans ce livre, & en prendre occasion de déclamer contre la presence réelle.

Le sixiéme article est une dissertation sur les jeux Pithiens, où l'Auteur prouve sans replique, qu'une couronne de laurier étoit le seul prix des vainqueurs. L'Auteur est sçavant, il est un peu trop diffus ; mais il arrange habilement sa doctrine, & il sçait égayer les matieres arides

& ennuyeuſes, En paſſant il convainc Benoît, le Commentateur de Pindare, d'avoir pris une note entiere de Noël le Comte, ſans le nommer; il auroit, dit-il, employé volontiers pour confirmer ſon ſentiment une medaille de Mr. le Hay que nous avons expliquée dans les Memoires du mois de Mai de l'an mil ſept cens dix, mais il voudroit l'avoir vûë; & il n'a point trouvé le nom *de Crotomis* parmi les vainqueurs des jeux Pithiens, dont Mr. Loyd nous a donné la ſuite. Pour lever ces ſcrupules, nous proteſtons que l'eſtampe de la medaille y eſt parfaitement conforme, il peut s'en aſſûrer en donnant commiſſion à quelqu'un de ſes amis de l'examiner; l'obligeant Mr. le Hay ne fait pas un myſtere de ce qu'il a de curieux dans ſon cabinet. L'Auteur ne doit pas non plus s'embarraſſer de ce que le nom de Crotomis ne paroît point dans le catalogue de Mr. Lhoyd; il s'en faut bien que ce catalogue ne ſoit complet: il eſt même impoſſible d'en avoir un complet; à peine connoiſſons nous un

vainqueur dans chaque Pithiade, & il est certain qu'il y avoit dans chaque celebration des jeux Pithiens plusieurs especes de combats & plusieurs vainqueurs.

Le septiéme article contient des remarques sçavantes sur quelques passages de l'Ecriture. Mr. Masson y montre, que *cras*, ainsi que le mot Grec & le mot Hebreu qui lui répondent, ne signifient pas toujours dans l'Ecriture *le jour suivant*, *le lendemain*; mais qu'ils signifient assez souvent *le tems suivant*, *l'avenir*, & que c'est ainsi qu'il faut traduire le verset 34. du ch. VI. de S. Matthieu : *Ne vous inquietez point de l'avenir*, & le verset 33. du ch. XXX. de la Genese : *Ma justice doresnavant répondra pour moi*; & le verset 19. du ch. XXVIII. du premier livre des Rois, où Samuël dit à Saül : *Vous & vos fils serez dans la suite comme moi*, j'aimerois mieux traduire, *serez dans peu avec moi.*

Mr. Masson fait voir dans la seconde remarque, que le sçavant Budé, & ceux qui l'ont copié, ont trop subtilisé en traduisant le *κατα-*

βολὴ du verſet 34. du ch. xxv. de S. Matthieu, *la fondation du monde*, comme ſi ce mot Grec ne ſignifioit que *l'action de poſer les fondemens d'un édifice.* Mr. Maſſon prouve par un grand nombre de paſſages formels, que les meilleurs Auteurs s'en ſont ſervis pour exprimer *le commencement d'une choſe.*

Dans une troiſiéme remarque Mr. Maſſon a raſſemblé tout ce que l'on peut dire du goût des Anciens pour le vin vieux, & dans la même remarque il fait ſentir toute la force de la comparaiſon dont JESUS-CHRIST ſe ſert au verſet 39. du ch. IV. de Saint Luc, par cette explication juſte & naturelle : *Comme les hommes accoûtumez au vin vieux ne peuvent ſavourer le vin nouveau, ainſi les Juifs accoûtumez à l'ancienne œconomie de Moyſe, ne peuvent goûter ma doctrine qui leur paroît nouvelle.*

Le huitiéme article eſt une diſſertation Latine ſur une medaille Grecque, qui repréſente d'un côté la tête de Druſus fils de Tibere, couronnée de laurier, avec cette inſcription.

ΔΡΟΥΣΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΑΥΤΟ :
ΥΣΤΟΥ ΥΙΟΣ
. . . .

Et de l'autre côté les têtes nuës des deux enfans jumeaux de Drusus, Tiberius Nero Gemellus & Germanicus, dont on ne sçait le nom que par les medailles. L'inscription qui accompagne les deux têtes est celle-ci.

Au dessus ΤΙΒ. ΓΕΡ.
Au dessous ΚΑΙΣΑΡΕΣ.

On ne trouve point dans cette dissertation le vain étalage d'érudition étrangere au sujet dont le peuple antiquaire charge ses ouvrages : l'Auteur sçavant & précis ne dit que ce qu'il faut dire pour expliquer sa medaille, & pour faire remarquer les fautes où Messieurs Vaillant & Morel sont tombez. Mr. Vaillant a mal copié l'inscription, & attribuë au grand Germanicus cette medaille ; Mr. Morel en donne une semblable à Drusus fils de Livie.

Mr. Masson parle ensuite fort briévement de quelques livres nouveaux. Si tous ses tomes sont aussi remplis que le premier, on peut lui répondre du succès de son ouvrage.

On ſouhaite ſeulement qu'il ſoit plus ſevere à ne rien admettre qui favoriſe l'incrédulité, & qu'il n'achete pas l'eſtime d'un petit nombre d'impies, aux dépens de ſon devoir, & de l'eſtime de tous les honnêtes gens.

ARTICLE LIV.

LETTRE DE Mr. DE MAILLY *Conſeiller Medecin ordinaire du Roi, Doyen de la Faculté de Medecine de Rheims, écrite le mois de Decembre 1712. au R. P. *. ſur deux nouveaux prodiges.*

MON R. P.

J'ai crû faire une choſe qui vous ſeroit agréable, en vous addreſſant l'hiſtoire de deux prodiges qui ont paru à Rheims depuis quelque tems. Le premier, eſt un monſtre trouvé dans le ventre d'une brebis; & le ſecond, eſt une tête d'une groſſeur & épaiſſeur extraordinaire, rencontrée par hazard au pied de nôtre montagne.

Le monſtre avoit une tête d'agneau bien formée, au bas de laquelle, & dès l'occiput, on ſentoit ſous la peau deux épines du cou faiſant le commencement de deux corps unis juſqu'au bas du ſternum, ou de la poitrine, n'ayant que deux pieds en devant & poſez l'un ſur l'autre. L'union de ces deux corps ceſſoit environ le nombril, après quoi ils étoient entierement ſéparez & aſſez bien formez, leur ſexe même paroiſſoit, & c'étoit deux brebis que j'ai diſſequées. Je commençai par le bas ventre du corps qui étoit au côté droit, comme étant le plus parfait, & où le cordon étoit encore attaché; & après en avoir détourné les inteſtins, je trouvai qu'il ſe continuoit juſques dans la fiſſure du foye où il ſe perdoit: l'eſtomac & la ratte étoient deſſous, & les deux reins au côté de l'épine & dans leur ſituation ordinaire. Je levai enſuite le ſternum, & deſſous je trouvai le cœur & les poumons bien formez; après quoi je diſſequai le corps du côté gauche, dont les inteſtins étoient beau-

coup plus petits que ceux du côté droit, les uns & les autres étant livides, à cause du meconium dont ils étoient remplis. Il n'y avoit qu'une apparence de ventricule ; deux reins, dont l'un étoit fort petit ; & un foye au dessus plus gros que celui de l'autre corps, & ayant levé le sternum, je n'y trouvai qu'une apparence de cœur & de poumons. Je séparai ensuite la trachée artere & l'œsophage, & enlevai les visceres de la poitrine & du bas ventre qui y étoient attachez, & ayant poussé un stilet dans la trachée artere, je reconnus qu'elle aboutissoit aux poumons du corps le plus parfait ; & ayant fait la même chose dans l'œsophage, qui étoit unique, aussi bien que la langue & la trachée artere, je le trouvai continu à l'estomac, sans avoir trouvé aucune marque de communication, ni de la trachée artere, ni de l'œsophage, avec les apparences de cœur, de poumons & d'estomac du corps du côté gauche. Après avoir remarqué ce que dessus, j'ai ouvert le crane, & ayant levé le cerveau anterieur, qui étoit de consistance

de boüillie un peu épaisse, j'ai rencontré dans la baze & les côtez de la moële allongée les paires de nerfs ordinaires, & remarqué que les yeux n'étoient qu'à demi sortis du crane; après quoi j'ai levé le cervelet, & j'ai trouvé que l'extremité de la moële allongée qui le soutient, se fourchoit en deux branches qui entroient dans les deux trous des deux premiéres vertebres des deux cous unis de ce monstre.

Cette generation extraordinaire ne me paroît avoir rien de singulier que sa rareté, dont la cause est, que s'étant trouvé deux germes dans l'œuf qui a produit ce monstre, & pas assez de force dans les principes pour en former deux brebis parfaites; il s'en est fait un monstre tel que je viens de le décrire. Il paroît au surplus que les parties du bas ventre & de la poitrine sont les premieres & les plus faciles à former, & que la tête est la derniere & la plus difficile; aussi le cordon qui communique avec la mere & apporte la nourriture au fœtus la porte premierement au foye; delà au cœur, & en

troisiéme lieu au cerveau ; on pourroit même dire que le foye est formé avant le cœur, par rapport au foye du fœtus du côté gauche, qui étoit plus gros, & plus formé que celui du côté droit, n'ayant trouvé du côté gauche que des apparences de cœur & de poumons.

La tête monstrueuse s'est trouvée au pied de la montagne de Sacy, village à deux lieuës de Rheims, enterrée de douze à quinze pieds de profondeur. Sa grosseur énorme & son poids, qui étoit en la tirant de terre de douze livres, firent penser à ceux qui l'ont vûë les premiers que c'étoit la tête d'un geant, d'un lion, ou de quelque autre animal plus grand & plus gros. En effet, le crane, dont le Fossoyeur avoit emporté une partie du parietal avec son hoyau, s'est trouvé épais d'un pouce, & les machoires garnies de plusieurs grosses dens épaisses de quinze lignes, hautes de deux pouces, & longues à proportion. Ce prodige ayant été vû de plusieurs habiles gens, les uns ont crû que c'étoit la tête d'un lion, ou d'un ours, en ce

qu'elle a le nez camus & les narines étroites & ſerrées, à la maniere de ces ſortes d'animaux ; mais il eſt plus croyable que c'eſt la tête d'un homme, parceque le dedans du crane que l'on voit aiſément par l'ouverture du parietal, a les mêmes éminences, ſinuoſitez, enfoncemens & ouvertures, que l'on remarque dans les cranes humains; & en ce que les tables du crane incruſtées dedans & dehors ſont au milieu de ſes incruſtations ſemblables en ſubſtance, couleur & texture, aux vieux cranes que l'on rencontre communément dans les cimetieres.

Il me paroît que c'eſt en effet la tête d'un homme, qui eſt devenuë de cette groſſeur prodigieuſe par une vegetation, ou par appoſition; & voilà comme j'eſtime la choſe être arrivée. Le lieu d'où cette tête a été déterrée eſt fort éloigné des villages voiſins, & par conſéquent n'eſt pas le lieu de la ſépulture d'aucun de leurs habitans, de maniere qu'il eſt probable que c'eſt la tête d'un homme qui aura été aſſaſſiné en cet endroit, qui ayant été enterré

auſſitôt & fort profondement, de crainte d'être reconnu, s'eſt trouvé avoir les principes de vie abondans & vigoureux, qui s'y étant conſervez en quantité & avec une activité ſuffiſante, ont agi ſur les matieres limoneuſes & ſabloneuſe qui les environnoient, & ſe les ont aſſimilées dedans & dehors, ſinon en une ſubſtance oſſeuſe & ſemblable à leur nature, aumoins en celle d'une pierre fort tendre ſemblable à la pierre de chaux, de plâtre, ou de burge blanche, dont les ſuperficies externes & internes ſont polies, unies, & colorées de ce bel émail qui eſt ordinaire aux cranes humains que l'on a longtems gardez : auſſi cette ſubſtance obéït au couteau, & couvre, pour ne pas dire incruſte, tout le crane & les machoires ſuperieures & inferieures dedans & dehors, mais d'une plus grande épaiſſeur dehors que dedans, enſorte que les os ſont veritablement enfermez dans cette incruſtation ; c'eſt auſſi ce qui fait que les orbites des yeux, les narines & les autres ouvertures du crane, ſont les trois quarts plus étroi-

tes que celles des cranes ordinaires, & ont fait douter que ce fût la tête d'un homme.

Je dois ajouter, que le crane de cette tête s'eſt trouvé rempli d'une terre ſabloneuſe, graſſe & limoneuſe, particulierement à cet endroit qui peſoit près de trois livres, & aura entré dans la capacité du crane à meſure que ſes chairs & le cerveau ſe ſont conſommez; & cela principalement par les trous vuides des narines, des yeux, des oreilles, & de l'occiput; laquelle en rempliſſant les cavitez & les autres eſpaces vuides, ſera devenuë la matiere des incruſtations internes; de même que les terres qui l'environnoient de toutes parts, & lui ſervoient de tombeau & de ſarcophage, ſe ſont trouvé diſpoſées à devenir la matiere de ſon incruſtation externe, qui s'eſt trouvée plus épaiſſe que l'interne, parceque cette matiere en étoit plus à portée & plus abondante.

Mais ce qui prouve davantage ce que je viens de dire, c'eſt de ſuppoſer que les principes de vie qui reſtoient dans cette tête, agiſſant ſur

les terres prochaines les ont fermentées & agitées, elles se sont donc approchées du crane; & en s'y attachant & unissant fortement, elles l'ont accru & grossi, comme je viens de le décrire. Ce qui se confirme d'autant plus, en ce qu'au bas de la machoire inferieure qui s'est trouvée rompuë en deux par le Fossoyeur, il s'est rencontré une dent semblable à une dent de lait bien formée, & pointuë comme une canine, incrustée, & qui prend sa naissance de la superficie & extremité de l'excrescence de ladite machoire à commencer du bas en haut, & à son côté l'alveole d'une autre dent qui s'est perduë; ensorte qu'en cet endroit, & du côté de la force des principes, & du côté de la disposition de la matiere, tout s'est trouvé suffisant pour engendrer cette dent merveilleuse & extraordinaire, qui est aussi dure, aussi blanche & aussi parfaite, que celles de la machoire même, & qui sont dans leurs alveoles osseux & naturels, y en ayant encore trois grosses d'un côté & deux de l'autre, & seulement

deux à la machoire superieure; mais toutes si bien conservées, que leur blanchour & leur émail font plaisir à ceux qui les regardent. Je suis &c.

ARTICLE LV.

EXPLICATION D'UNE ANTIQUE *du cabinet du Roi, par le Pere Tournemine Jesuite. A Monsieur le Hay.*

JE ne puis, Monsieur, goûter la conjecture de vos amis sur la pierre gravée du cabinet du Roi, dont feüe Madame vôtre femme a fait un dessein si correct & si gracieux, qui vient de paroître. On y voit une femme assise & tournée vers un petit enfant aîlé placé sur le haut d'une colonne. La femme est rêveuse, & attentive à ce que ce petit enfant lui dit avec un geste flateur: elle a dans la main une feüille large, peutêtre de laurier; derriere la femme on apperçoit un casque suspendu à la muraille. Vos amis croyent que l'ancien Graveur a voulu représenter Cassandre, qui con-

ſulte un Génie ſur la deſtinée de Troye. Rien ne déſigne Caſſandre, elle auroit un voile comme Prêtreſſe, elle ſeroit debout, ce ne ſeroit pas un Génie qu'elle conſulteroit; mais Apollon, ou Minerve. Ceux qui lui font interroger un Génie obſervent mal le *coſtume*, & confondent la Théologie, ou plûtôt la magie des Platoniciens, avec la Théologie d'Homere. Je ne devine pas, & je ne crois pas qu'on devine aiſément ce que le caſque attaché à la muraille peut avoir de commun avec Caſſandre.

Dès que je vis la pierre dont il s'agit, je vous dis qu'elle repréſentoit Sappho. On ſçait, que née avec les plus heureuſes diſpoſitions pour la Poëſie Lyrique, elle n'en fit pas le même uſage qu'Alcée ſon compatriote : il n'avoit chanté que les Heros, les vertus & les armes; elle ne chanta que l'amour & ſes foibleſſes, joüet d'une impérieuſe paſſion qui lui coûta le repos, l'honneur & la vie. Je penſois que le Graveur ancien, en mettant un caſque derriere elle, avoit voulu exprimer

qu'elle avoit changé l'uſage de l'ode deſtinée à éterniſer la gloire des vainqueurs. Je crûs que l'attention qu'elle donnoit aux leçons d'un amour, marquoit l'abus qu'elle avoit fait de ſon talent pour la Poëſie, déſigné par la feüille de laurier qu'elle tenoit à la main.

Cette conjecture a fait place à une autre, qui me ſemble beaucoup plus juſte. Je la ſoumets, Monſieur, à vôtre judicieuſe critique : je crois donc, que c'eſt Semiramis que la pierre repréſente. Dans ces tems reculez, chez les peuples Orientaux, & ſurtout chez les Aſſyriens, dont Semiramis étoit Reine, les colonnes érigées à l'honneur des Dieux tenoient lieu de ſtatuës & d'autels. Semiramis, Princeſſe belliqueuſe & conquerante, eſt auſſi fameuſe par ſes déreglemens que par ſes victoires ; plus qu'homme dans les combats, moins que femme dans la paix. Le caſque ſuſpendu, l'amour qu'elle écoute, ne marquent que trop ſes vertus & ſes vices, ſes triomphes paſſez & ſon eſclavage preſent. Pour décider ce que ſignifie la feüille, il

faudroit ſçavoir certainement de quel arbre elle eſt. Ne ſeroit-ce point une feuïlle de Mandragore ?

ARTICLE LVI.

DISCOURS PRONONCEZ *dans l'Academie Françoiſe le Jeudi vingt-deuxiéme de Decembre* 1712. *à la reception de Mr. Danchet de l'Academie Royale des medailles & des inſcriptions.* A Paris, chez Jean-Baptiſte Coignard ruë Saint Jacques à la Bible d'or, 1712. *In* 4°. *pages* 17.

L'Epreuve où l'Academie Françoiſe met les ſujets qu'elle choiſit, eſt une épreuve délicate & périlleuſe : être obligé de parler ſur un ſujet borné, déja traité cent fois, & l'on peut dire, épuiſé par les plus beaux eſprits du ſiécle, c'eſt découvrir toute la profondeur de ſon eſprit, & montrer ce qu'il peut produire. Mr. Danchet a ſoutenu l'épreuve, & juſtifié le choix de l'Academie ; on le connoiſſoit pour un grand Poëte, mais on lui deman-

doit un discours en prose : il a fait parler dignement Cyrus, Pollux, Castor ; mais il falloit parler lui-même, & de lui même ; s'il n'avoit eû que d'une sorte d'esprit, le pas étoit glissant ; le Poëte est devenu Orateur, & n'a rien perdu de sa reputation ; la justesse d'esprit qu'exige un discours, a dominé le feu poëtique, sans l'éteindre. Mr. Danchet n'a point cherché à se distinguer par des assemblages bizarres de mots, par des épithetes, par des tours forcez, des figures outrées ; en un mot, par ce faux brillant que les génies médiocres prennent pour l'éloquence. Mieux instruit, il a cherché un tour nouveau pour exprimer sa reconnoissance, & il a été assez ingénieux pour le trouver, assez modeste pour ne pas le rejetter, & assez délicat pour l'exprimer finement. L'Academie Françoise, si on l'en croit, ne l'a choisi que pour exciter l'émulation de ceux qui ont du génie pour le theatre. L'endroit est trop long pour être transcrit, & trop beau pour que nous entreprenions de l'abreger. Ce debut amene

naturellement l'éloge du Cardinal de Richelieu. Nous détacherons quelques traits de celui du Roi, pour donner à nos Lecteurs une idée legere des beautez du discours entier.

» On a vû des Conquerans rendre
» comme lui la terre attentive à leurs
» exploits; mais quel autre a si bien
» connu le legitime usage de la vic-
» toire, à la tête d'une nation capa-
» ble de conquerir le monde? Quel
» autre des anciens vainqueurs au-
» roit sçû s'arrêter & borner lui-mê-
» me le cours de ses conquêtes?
» Pardonnons à nos ennemis, de
» n'avoir pû croire une moderation
» dont tous les siécles ne fournissent
» point d'exemples. Troublez du
» nombre & de la valeur de ses ar-
» mées, des inépuisables ressources
» de ses finances, de l'inviolable fi-
» delité de ses sujets; & d'ailleurs
» instruits du penchant commun
» des hommes, ils sont excusable
» d'avoir mesuré son ambition sur son
» pouvoir. Qu'ils l'ayent soupçon-
» né de se proposer une domination
» universelle, ils sçavoient que rien

» ne lui manquoit pour s'y élever.
» Leurs défiances, quoique vaines,
» feront une de ses plus solides loüan-
» ges. Ils ne se seroient pas avisé de
» lui prêter ces projets sans fin, s'ils
» ne lui avoient trouvé un merite
» sans borne. Plus ils ont supposé
» qu'il désiroit maîtriser l'univers,
» plus ils l'en reconnoissent digne : il
» devoit leur en paroître d'autant
» plus digne, qu'il le désiroit moins;
» mais l'idée d'une si grande mode-
» ration ne tombe pas dans des ames
» ordinaires.

Mr. l'Abbé Regnier répondit à Mr. Danchet : avoir nommé l'Auteur de cette réponse, c'est avoir dit qu'elle est élegante & pleine de dignité.

ARTICLE LVII.

LE TRIOMPHE DE LA pieté, contre les abus qui s'y commettent. A Paris, chez Nicolas Pepie, ruë S. Jacques au Grand S. Basile, 1712. *In douze, pages* 256.

L'Auteur dit dans sa préface, que comme la foi seule, & sans être accompagnée des bonnes œuvres, ne suffit pas au salut, ce n'est pas assez à un Chrétien qu'elle triomphe en son cœur de toutes les heresies qui lui sont opposées, si la pieté n'y triomphe pareillement de tous les abus qui la défigurent. Car il y a une fausse pieté, qui est une vraye hypocrisie. Telle étoit celle des Pharisiens; telle a été celle de tous les Heresiarques, qui à sa faveur ayant séduit les peuples, & se sentant appuyez d'un parti, ont manifesté leur impieté, par le renversement des Autels & la profanation des choses saintes, par les guerres & la désolation des Royaumes, comme la Fran-

ce ne l'a que trop ſenti. Si la fauſſe pieté ne cauſe pas toujours & ne ſe propoſe pas ces grands éclats, & qu'elle s'arrête à des projets d'aggrandiſſement & de fortune dans le monde, principalement ſous un regne où le Monarque, & les Princes ſes enfans, ſont déclarez pour la religion, au moins elle n'épargne pas le crime ; qu'elle ſe flate de pouvoir cacher & de commettre en ſecret.

Le deſſein de l'Auteur eſt de diſcerner dans la pratique des vertus la vraye pieté de la fauſſe, par ſes caracteres propres. Et comme il diſtingue trois diverſes ſortes de vertus, de Theologales, de Morales chrétiennes, & de ſimplement Morales, il diviſe ſon ouvrage en trois parties. Traitant de chaque vertu, premierement, il en fait la deſcription ; ſecondement, il marque les abus qui ſe commettent dans la pratique ; enfin, il montre comment la pieté obvie à ces abus & les corrige.

Il commence la premiere partie par les exhortations de S. Paul à Timothée, de s'appliquer à l'exercice

utile de la pieté ; & il dit , que selon S. Augustin & S. Thomas , la pieté est le culte rendu à Dieu en esprit & en verité ; un culte spirituel & sincere.

Aux trois vertus Théologales il a joint celle de Religion , à laquelle se rapportent la priere , le saint sacrifice de la Messe & la Communion , le Sacrement de la Pénitence avec ses trois parties , l'observation du Dimanche & des Fêtes , le culte des images & des Reliques des Saints, le jurement , les vœux ; ce qui fait neuf chapitres.

Dans le chapitre premier il traite de la foi, la premiere des vertus ; & il rapporte l'éloge qu'en fait saint Paul dans l'Epitre aux Hebreux. La grandeur de la foi paroît principalement en Abraham , & elle fut recompensée par de magnifiques promesses. Il ne s'agit plus , dit-il , ni de sacrifices d'animaux, ni du transport d'Enoch , ni de la construction d'une Arche, ni de la délivrance de l'Egypte , ni de la manne : » Toutes ces choses qui faisoient l'objet » de la foi des Juifs, sont materiel-

» les en comparaison de ce qui
» fait aujourd'hui l'objet de la foi
» des Chrétiens. Et après avoir dit, que JESUS-CHRIST nous a procuré une délivrance & une nourriture spirituelles, il poursuit : » Ce ne
» sont pas là les seuls objets de nôtre
» foi, il y en a encore de plus grands.
» Les Juifs ne connoissoient & n'a-
» doroient qu'un seul Dieu, qui
» n'étoit gueres connu que dans la
» Judée ; le reste du monde étant
» plongé dans l'idolatrie : sa bonté
» s'étendoit à leur procurer des biens
» temporels, la felicité, l'abondan-
» ce des grains, & la fecondité dans
» les meres. . . . JESUS-CHRIST nous
» a revelé bien d'autres Mysteres :
» outre celui d'un Dieu par essence,
» il nous a appris que Dieu subsiste
» dans trois personnes divines sans
» multiplier sa nature. On avouë qu'on ne conçoit pas bien cet endroit, qui semble demander quelques distinctions. Ensuite il propose d'une maniere abregée, mais vive, les motifs de nôtre foi & l'autorité de l'Eglise, & il conclut que la pieté humilie l'orgueil de la rai-

son humaine pour la soumettre à la foi.

Il dit de l'esperance, dans le chap. 2. que c'est » une vertu qui nous fait » attendre certainement de Dieu, » par le moyen de sa grace & de nos » bonnes œuvres, la vie éternelle » que Dieu nous a promise, laquelle étant une recompense, nous devons la gagner, aidez du secours de la grace. L'esperance appuyée sur la bonté, la providence & la fidelité de Dieu, est inébranlable. On peche contre cette vertu, dit-il, par défaut, par excès, & en se confiant trop aux créatures, pour y mettre sa derniere fin : le premier peché est le désespoir, le second est la présomption, & le dernier est une espece d'idolatrie, que l'Apôtre reproche aux hommes sensuels & aux avares. La pieté retire le pecheur du désespoir par la consideration de la misericorde de Dieu, & elle l'anime par la consideration que ses commandemens ne sont pas impossibles, & qu'il ne refuse sa grace à personne pour les accomplir; elle reprime la présomption, qui porte

roit l'homme à s'imaginer qu'il n'a pas beſoin de la grace, ou qu'il a tout à attendre d'elle, ſans s'appliquer aux bonnes œuvres & à la pénitence.

La charité eſt le ſujet du chapitre troiſiéme. C'eſt la plus excellente des vertus, & celle qui donne du merite à nos actions. L'Auteur fait remarquer que c'eſt un amour de Dieu par deſſus toutes choſes; que l'obligation de l'aimer pour lui-même ne détruit point le motif de la vie éternelle, en l'aimant comme nôtre derniere fin; que ſi l'on ne peut dans cette vie accomplir le précepte de la charité en toute ſa perfection, ce qui eſt reſervé à l'autre, on peut néanmoins l'obſerver, en ce qu'il ordonne d'aimer Dieu comme nôtre fin derniere, & de préferer ſon amour à celui de toutes les créatures. Le commandement d'aimer Dieu eſt fondé ſur deux motifs; ſur ſes perfections infinies & ſes bienfaits, tels que ſont la création, la redemption, la vocation, la juſtification, le bonheur éternel. Les pechez contre la charité ſont de

haïr Dieu, non pas à raiſon de quelque mal qui ſoit en lui, mais ſoit à cauſe qu'il impoſe des commandemens trop difficiles, ou qu'il punit trop ſeverement; de faire un ſacrifice impie de ſon ſalut par un déſintereſſement inſenſé, & un acquieſcement abſolu à ſa damnation; d'aimer quelqu'une des créatures préferablement à Dieu & comme ſa derniere fin. Or il eſt viſible que la pieté reprime ces abus, qu'elle fait ſentir l'injuſtice du premier, l'extravagance du ſecond, (qui conſiſte à prétendre aimer Dieu comme ſa derniere fin, & à demeurer indifferent pour le poſſeder) le déreglement du troiſiéme.

C'eſt ce que les trois premiers chapitres contiennent en ſubſtance; & ce qu'on en a rapporté, fait comprendre quelle eſt la méthode de l'Auteur, & le merite de ſon ouvrage, qui donne une belle idée de chaque vertu, marque ce qui leur eſt oppoſé, & fait connoître l'utilité de l'eſprit de pieté pour les pratiquer d'une maniere chrétienne. Ainſi on ne s'arrêtera pas à tous les chapitres.

Dans le cinquiéme, qui est de la Messe & de la Communion, il dit que pour comprendre quelle est l'excellence du saint sacrifice de la Messe, il faut penser que c'est le même en essence que celui de la mort de Jesus-Christ sur la Croix. Car c'est la même victime & le même Sacrificateur, selon cette parole de S. Jean Chrysostome : *Qui est celui, qui du pain & du vin fait le corps & le sang de* Jesus-Christ*? C'est* Jesus-Christ *même, qui a été crucifié pour nous. Le Prêtre celebre la ceremonie, mais la grace & la vertu de Dieu fait tout.* Il explique ensuite les fins du sacrifice, qui conviennent à celui de nos Autels. Il prouve par quelques passages choisis la verité du dogme de la réalité ; de là il passe aux dispositions requises pour approcher de la sainte Table, & il remarque deux abus, l'un par défaut, l'autre par excès. Le premier, de passer les années sans communier, ou de ne communier qu'une fois l'an, plûtôt forcé par le commandement de l'Eglise, que conduit par esprit d'amour & de charité ; le

second, de communier par hypocrisie, ou par une espéce de coûtume, & sans penser assez aux préparations necessaires. La pieté corrige ces abus. Et quant aux Prêtres, que le seul interêt porte à dire la Messe tous les jours, elle leur représente la sainteté de cette action, & la punition des profanations: elle fait considerer à ceux qui la disent rarement, qu'ils privent Dieu d'un grand honneur, les Fidelles vivans & morts d'un grand secours.

Touchant le Sacrement de Pénitence dans le chapitre suivant c'est le même ordre, pour le dogme, les dispositions, les abus & les remedes.

Les vertus morales chrétiennes, dont l'Auteur traite dans la seconde partie divisée en six chapitres, sont l'humilité, la pauvreté, la mortification, l'amour du prochain & le pardon des injures, l'aumône. Ces vertus guérissent l'homme de deux maux que le Demon lui a faits, de trop d'amour pour soi-même, & de dureté pour le prochain.

L'homme né dans le peché, dit

l'Auteur au chapitre premier, convaincu de ſon ignorance, de ſa foibleſſe pour le bien, & de ſon penchant vers le mal, eſt néanmoins pénetré d'un ſecret ſentiment d'orgueil qui lui fait affecter l'indépendance, le rend rebelle aux commandemens de Dieu, indocile à l'égard des puiſſances, fier dans l'autorité, & impatient dans la ſujettion. Il cherche à s'élever par ſa naiſſance, ſes richeſſes, les honneurs du ſiécle, ſon eſprit & ſes talens. L'exemple de Jesus-Christ, celui de la Sainte Vierge & des Saints, devroient lui apprendre à s'humilier. Entre les autres raiſons que ſaint Auguſtin rapporte, pourquoi le Fils de Dieu s'eſt humilié, c'eſt que l'homme enflé d'orgueil auroit pris l'humilité des autres hommes pour baſſeſſe; il a fallu qu'un Dieu annéanti lui donnât des leçons de cette vertu, que la pieté rend recommandable. L'humilité intérieure, & qui réſide dans le cœur, ſoumet l'homme à Dieu, le convaincant que tout ce qu'il a en lui vient de Dieu, & qu'il n'a rien

de lui-même : elle lui fait regarder avec mépris les loüanges des hommes, comme fausses & interessées, recevoir son émotion, & même avec quelque espece de joye leurs calomnies & leurs injures ; elle dissipe l'éblouïssement que causent ordinairement les avantages naturels & les dignitez : enfin, elle persuade qu'il n'y a de veritable grandeur que dans la vertu, qui est préferable à tout ce que le monde peut offrir de plus relevé & de plus éclatant. Ces sentimens produisent l'humilité extérieure.

La troisiéme partie est destinée aux vertus simplement morales, qui sont les quatre vertus nommées Cardinales, de prudence, de force, de temperance, de justice.

Dans le chapitre premier l'Auteur commence par les loüanges de la prudence & de la sagesse, qui nous est tant recommandée dans l'Ecriture ; & il remarque qu'il y a une fausse prudence, qui est autant condamnée. La pieté fait le discernement de l'une & de l'autre, & elle prescrit les loix suivantes. 1°. Il est

permis d'user de prudence pour la conservation de sa vie, de sa santé, de sa reputation, de son bien, s'y proposant une bonne fin. 2°. La prudence doit regler l'exercice des autres vertus, retrancher les mortifications indiscretes, déterminer le tems de la priere, surtout conduire le zele. 3°. Quoiqu'il ne soit jamais licite de mentir, il est toutefois de la prudence de taire la verité en certaines occasions. 4°. La prudence permet, & quelquefois commande, de demander par les voïes de la justice la reparation d'un tort, ou d'une offense.

L'Auteur use d'une méthode semblable en parlant des autres vertus, & il fait triompher la pieté par les bonnes instructions qu'il donne.

ARTICLE LVIII.

L'ARSENAL DE CHIRURGIE de Jean Scultet, Medecin & Chirurgien de la Republique d'Ulmes, nouvellement traduit en François, par un celebre Medecin; augmenté de plusieurs reflexions sur la theorie, & de

quantité de remedes à chaque maladie, avec un traité des accouchemens naturels & contre nature, la description de deux monstres humains, & une dissertation sur un autre monstre né à Lyon le 28. de Septembre 1702. enrichi de cinquante figures en taille douce, où sont représentez tous les instrumens de Chirurgie anciens & modernes, avec la maniere de faire les operations. A Lyon, chez Leonard de la Roche Libraire, ruë merciere à l'occasion 1712. *In 4°. pages 550. sans les tables.*

LA Medecine a fait de grands progrès dans le siécle passé; mais la Chirurgie en a fait encore de plus grands, & toute l'Europe avouë que l'on ne peut gueres ajouter à l'habileté & à l'adresse de plusieurs excellens Chirurgiens que la France possede. Voici pourtant un secours qui leur vient d'Alemagne; un fameux Medecin de Lyon, connu par les traductions qu'il a données de plusieurs livres de Medecine estimez, entre autres *des ouvrages d'Ettmuller*, a crû que *l'Arsenal de*

Chirurgie du fameux Scultet mis en François, contribueroit à perfectionner les Chirurgiens François. Il ne s'eſt pas trompé : une explication exacte de tous les inſtrumens de Chirurgie & de leurs uſages, accompagnée de planches où les inſtrumens & les operations ſoient repréſentées, eſt un livre d'un grand uſage pour les jeunes Chirurgiens, & les cent trois obſervations de Scultet, dont chacune contient la méthode qu'il a gardée dans la cure de quelque mal violent & dangereux, ſont des inſtructions dont les Chirurgiens & les Medecins les plus habiles peuvent profiter. Dans ces obſervations les ſymptomes du mal, ſes cauſes, ſon progrès, ſont expliquez fort nettement; & Scultet, par une exactitude qui auroit de bons effets ſi elle étoit imitée, nous apprend de bonne foi les remedes dont le ſuccès n'a pas répondu à ſon attente, auſſi bien que ceux qui lui ont réüſſi.

Le Traducteur ne nous donne pas une ſimple verſion de l'ouvrage de Scultet, & ſes additions ſur chaque

chapitre renferment tout ce que les Auteurs posterieurs ont dit d'utile & de solide sur les matieres dont Scultet traite ; ainsi on peut donc appeller hardiment le livre dont nous parlons la bibliotheque des Chirurgiens.

Entre les deux parties qui divisent le livre, l'explication des instrumens, & les observations, le Traducteur a inseré deux dissertations sur des monstres. La premiere, & la plus étenduë, rend raison de conformation extraordinaire d'un monstre qui naquit à Lyon en 1702. C'étoit deux garçons unis par l'estomac, les têtes étoient parfaitement séparées, & les autres parties communes entre les deux enfans. L'Auteur explique ingénieusement cette union, par la contrainte où les parties des jumeaux ont été, & par le défaut d'espace pour s'étendre & pour croître. On lira avec plaisir ses conjectures, sur les conformitez & les oppositions d'humeur, de volonté & de mouvement, qui auroient paru entre ces deux freres, s'ils avoient vécu.

Avril 1713.

ARTICLE LIX.

COURS D'OPERATIONS *de Chirurgie, démontrées au jardin Royal, par Mr. Dionis, ci-devant premier Chirurgien de Mesdames les Dauphines.* A Paris, chez Laurent d'Houry ruë Saint Jacques M. DCC. VII. *In octavo, pages* 746.

CE Cours d'operations traduit en Latin par les Alemans, aprés que les Anglois, les Hollandois, les Italiens l'ont traduit dans leur langue, fait voir que la traduction de Scultet n'est pas venuë remedier à nôtre disette, mais augmenter nôtre abondance : l'un & l'autre de ces ouvrages merite d'être recherché. L'exactitude dans la description des operations leur est commune, aussi bien que la beauté des gravures; mais les remarques differentes de ces deux grands Chirurgiens mettent beaucoup de difference entre leur ouvrage. La lecture de tous les deux sera utile, j'ai presque dit necessaire, aux Chirurgiens.

Les obſervations de Scultet ſuffiroient pour rendre la traduction de ſon livre précieuſe ; il ne tiendra qu'à Mr. Dionis d'enrichir le Public des ſiennes, & on oſe l'inviter à ne pas les refuſer au Public.

N'oublions pas de remarquer avec lui, que le progrés de la Chirurgie eſt dû à l'amour du Roi pour ſon peuple, qui l'a porté à fonder des Cours gratuits d'Anatomie & d'operations de Chirurgie au jardin Royal.

ARTICLE LX.

HISTOIRE ABREGE'E, ou éloge hiſtorique de la ville de Lyon. A Lyon, chez Jean-Baptiſte Girin, ruë merciere à la Victoire. 1711. *In* 4°.

CEt ouvrage a été publié à l'invitation des Magiſtrats qui compoſent le Corps Conſulaire de la ville de Lyon. Leur intention a été de réduire en abregé les principales circonſtances de l'hiſtoire ancienne & moderne de cette ville,

afin qu'en mettant ce volume entre les mains des Magiſtrats municipaux qui entrent tous les ans dans les fonctions Conſulaires, ils puiſſent connoître la puiſſance & la grandeur d'une ville, dont les droits & les privileges leur ſont confiez. Le Conſulat a fait la dépenſe de l'impreſſion, & a retiré tous les exemplaires pour en faire des preſens: ainſi nous nous croyons obligez de donner un peu d'étenduë à l'extrait de ce livre, qui ne paſſera pas aiſément dans les mains du Public.

Mr. Broſſette Avocat, dont nous avons déja parlé dans nos Memoires du mois d'Avril 1705. art. 54. a été choiſi par les Magiſtrats de Lyon pour la compoſition de cet ouvrage, & il a ſoutenu ce choix d'une maniere digne de la grandeur de ſon ſujet, & de la ville pour laquelle il a travaillé. Il commence par un aveu plein de modeſtie, en diſant que l'hiſtoire de la ville de Lyon ayant été compoſée par un grand nombre d'Ecrivains, il y a peutêtre de la temerité à retoucher une matiere qui a paſſé par les mains de tant de

perſonnes habiles. » Cependant, » ajoute-t'il, comme les évenemens » éloignez ſont ordinairement cou- » verts de tenebres, il eſt avanta- » geux pour la verité, que pluſieurs » perſonnes s'occupent ſucceſſive- » ment à la recherche des mêmes » faits hiſtoriques. Ce qui étoit » échapé aux lumieres des premiers » Hiſtoriens, eſt relevé par l'atten- » tion de ceux qui les ſuivent: les » obſervations ſe multiplient & ſe » perfectionnent; la certitude des » faits s'établit, & de découverte » en découverte, l'on parvient enfin » à former une hiſtoire exacte & » complete.

L'Auteur a diviſé ſon ouvrage en trois parties. Dans la premiere, il donne une idée de l'état ancien de Lyon, & de ſa grandeur, ſous la domination des Romains. Dans la ſeconde, il repréſente la grandeur de cette ville ſous la domination des Rois de France. La troiſiéme partie concerne particulierement le Corps Conſulaire de Lyon.

Parmi les divers points qui ſont diſcutez dans la premiere partie,

nous nous arrêterons à l'origine de Lyon.

Il y a trois ſentimens differens touchant l'origine de Lyon. Le premier donne à cette ville pour Fondateur, *Lucius Munatius Plancus*, Conſul Romain, & fixe le tems de ſa fondation à l'an 710. de Rome, 44 années avant la naiſſance de JESUS-CHRIST. Le ſecond ſentiment, donnant à la ville de Lyon une ancienneté plus grande de trois ſiécles & demi, prétend que deux freres, *Momorus* & *Atepomarus*, Princes Gaulois venus de Languedoc, bâtirent cette ville par le commandement d'un Oracle. Le troiſiéme ſentiment remontant encore à des ſiécles plus reculez, attribuë les commencemens de cette ville à *Lugdus*, quatorziéme Roi des Celtes, que l'on prétend avoir donné ſon nom à la ville de Lyon & aux Provinces voiſines. Cette derniere opinion n'a de fondement, que dans les viſions d'Annius de Viterbe. Cet Antiquaire, l'homme du monde le plus ingénieux pour l'erreur, & qui abuſoit de ſa ſcience & de tout ſon eſprit, pour donner à ſes impoſ-

tures les couleurs de la verité, a mê-lé parmi ses autres fables celle de la fondation de Lyon, qu'il attribuë à ce prétendu Roi des Celtes; mais cette fiction a été rejettée par toutes les personnes judicieuses.

M. Brossette rejettant donc cette opinion comme fausse, examine les fondemens des deux autres, & semble se déterminer en faveur de la premiere, qui paroît la plus vraisemblable.

Après avoir parlé du nom de Lyon, & de son étimologie, il décrit les antiquitez de cette ville. Il fait mention du Temple celebre que les soixante nations des Gaules firent bâtir au confluent du Rhône & de la Saône, en l'honneur de l'Empereur Auguste, & de ces fameuses disputes d'éloquence qui s'y faisoient tous les ans, dans lesquelles les vaincus étoient obligez de donner des prix aux vainqueurs, & de composer des discours à leur loüange; mais ceux dont les ouvrages avoient été trouvez les plus mauvais, étoient contraints de les effacer avec la langue, ou avec une éponge, pour éviter d'ê-

tre battus de verges, ou d'être plongez dans le Rhône.

Il parle de quelques autres monumens anciens, dont on voit encore des restes considerables à Lyon; d'un Théatre & d'un Amphithéatre, des Aqueducs, des Réservoirs; d'un Palais pour les Empereurs & pour les Gouverneurs. Il rapporte une harangue gravée sur deux grandes tables de bronze, qui fut recitée au Senat de Rome par l'Empereur Claude en faveur des Lyonnois; Mr. Brossette donne la traduction de cette harangue. Il donne aussi l'explication d'une belle inscription taurobolique, qui conserve la mémoire d'un sacrifice fait pour l'Empereur Antonin le Pieux, l'an 160. de J. C. & qui fut découverte à Lyon en 1704. Enfin, il donne la description & la figure d'un monument ancien, nommé *le Tombeau des deux amans*, qui fut démoli en 1707. par ordre du Prevôt des Marchands & des Echevins de Lyon; & l'on voit que l'Auteur n'approuve pas la démolition de ce monument, qui subsistoit depuis plusieurs siécles. Il

fait mention de ce changement, afin que le Public, peu instruit des circonstances de l'érection de ce monument, ne puisse du moins jamais ignorer le tems, ni les Auteurs de sa destruction. La conjecture qu'une épitaphe ancienne trouvée à Lyon lui a fait naitre sur ce monument, est fort vraisemblable : un certain Amandus avoit posé cette épitaphe à sa sœur très-chere, *Sorori amantissimæ.* Voilà les deux amans.

Dans la seconde partie Mr. Brossette a représenté la grandeur de Lyon sous la domination de nos Rois, & l'état present de cette Ville. Après avoir suivi succinctement les divers Souverains à qui Lyon a appartenu depuis les Romains, il rapporte l'établissement de l'Eglise de Lyon, presque aussi ancien que celui de la Religion Chrétienne. Il entre ensuite dans un détail curieux, en faisant la description des édifices, tant sacrez, que profanes. L'Eglise Cathedrale, dédiée à St. Jean-Baptiste, est la premiere & la plus considerable de Lyon. Dans le Chapitre de cette Eglise la Noblesse a toujours été in-

ſéparable du Sacerdoce, car les Chanoines, qui prennent auſſi la qualité de Comtes de Lyon, doivent être Nobles de naiſſance, & faire preuve de quatre quartiers ; tant de pere que de mere, le Récipiendaire faiſant un quartier. Une des ſingularitez du ſervice, eſt qu'il n'y a jamais, ni orgues, ni muſique, ni livres ; l'Office ſe chante tout entier par cœur, & l'on y obſerve les plus anciennes ceremonies de l'Egliſe.

L'Abbaye Royale de St. Pierre eſt un ancien Monaſtere de filles, dont l'établiſſement eſt des premiers ſiécles de l'Egliſe. Le bâtiment a été rebâti à neuf ſur quatre grandes faces, par les ſoins d'Anne & d'Antoinette de Chaunes, Abbeſſes ; & cet édifice, qui eſt un des plus beaux de l'Europe, tient plus de la magnificence d'un Palais, que de la ſimplicité d'une maiſon Religieuſe.

Si la Maiſon de Villeroy a donné une marque ſinguliere de ſa pieté dans l'établiſſement des Carmelites de Lyon, elle a laiſſé un monument éternel de ſa magnificence dans les

embelliſſement qui ont été ajoutez à ce Monaſtère.

Le grand College des Jeſuites eſt remarquable par pluſieurs choſes, mais particulierement par ſon Egliſe, qui eſt enrichie de divers ornemens; par la cour des Claſſes ornée de peintures; par le Cabinet des Medailles, & celui des Mathematiques, par l'obſervatoire élevé ſur la façade de l'Egliſe; & enfin par la Bibliotheque, qui eſt une des plus belles du Royaume.

Mr. Broſſette s'eſt attaché à faire une deſcription exacte des deux Hôpitaux. L'Hôtel-Dieu fut fondé vers le milieu du ſixiéme ſiécle par le Roi Childebert, fils du Grand Clovis, & par la Reine Ultrogothe ſa femme. Quoique les titres de cette ancienne fondation ſoyent perdus, il en reſte néanmoins un témoignage celebre dans les actes du cinquiéme Concile d'Orleans, auquel préſidoit St. Sacerdos Archevêque de Lyon, & dans lequel ce pieux établiſſement fut confirmé. Ce Concile fut tenu ſous le Pape Vigile, en l'année 549. qui étoit la 38^{e}. du regne de Childebert.

L'Hôpital de la Charité, ou l'Aumône generale, doit ſon établiſſement aux charitables bienfaits des Lyonnois. En 1531. une ſterilité preſque generale ayant jetté tout à coup la famine & la conſternation dans les Provinces voiſines, ces peuples affligez furent contraints d'aller chercher à Lyon les ſecours & la ſubſiſtance que leurs campagnes fourniſſoient auparavant à cette grande ville. Tout fut reçu, logé, nourri & entretenu dans Lyon, par les aumônes que le Clergé & le peuple donnoient liberalement, & l'on ne mit aucune diſtinction entre le pauvre étranger & le pauvre Citoyen.

Ceux à qui cette pieuſe adminiſtration fut confiée s'en acquitterent avec tant de zele, tant de prudence & tant de bonheur, qu'après avoir donné tous les ſecours neceſſaires à cette multitude indigente pendant près de deux mois, & fourni aux étrangers de quoi s'en retourner chez eux, il ſe trouva encore de reſte une ſomme d'environ quatre cens livres. Ce fut ſur un fond ſi peu conſidera-

ble que la charité des Citoyens, ou plutôt, la ſouveraine Providence, voulut commencer l'établiſſement de l'Aumône generale, qui eſt parvenuë au point de grandeur & de magnificence où l'on le voit aujourd'hui.

Une choſe qui eſt commune à ces deux Hôpitaux, & qui eſt digne de remarque, c'eſt l'uſage de recevoir des enfans adoptifs. Les Adminiſtrateurs tiennent lieu de veritables peres à ces enfans orphelins, ſur leſquels ils ont tous les droits de la puiſſance paternelle, ſoit pour l'éducation, l'émancipation & le mariage; ſoit auſſi pour les ſucceſſions : en un mot, ces adoptions ont les mêmes effets que celles qui ſe pratiquoient anciennement chez les Romains.

L'Auteur décrit enſuite la forme du Gouvernement de Lyon, les Juriſdictions Eccléſiaſtiques & ſéculieres, les privileges des habitans, &c. Nous voudrions bien pouvoir le ſuivre dans les routes agréables où il conduit ſes Lecteurs, ſur tout dans le chapitre des évenemens ſinguliers & remarquables; mais la loi de la

brieveté nous oblige de passer legerement sur les faits même les plus interessans.

La ville de Lyon fut entierement consumée par le feu en une nuit, cent ans après sa fondation, l'an 60 de JESUS-CHRIST. *Una nox fuit inter urbem maximam & nullam*, dit Seneque. L'Eglise de Lyon a été exposée à deux grandes persecutions, pendant lesquelles vingt-mille Chrétiens ont souffert le martyre. Lyon a été pillé & saccagé plusieurs fois, par les Alemans l'an 364. par Attila l'an 443. par les Sarrazins l'an 732. l'heresie des Vaudois, ou Pauvres de Lyon, formée l'an 1160. les deux Conciles generaux de Lyon, le premier l'an 1245. tenu par le Pape Innocent IV. le second, par Gregoire X. l'an 1274. le couronnement de Clement V. l'élection de Jean XXII. des pestes, des famines, des inondations; plusieurs autres faits extraordinaires, sont rapportez suivant l'ordre des tems.

Nous ne pouvons convenir avec l'Auteur sur l'origine des heretiques Albigeois, il les confond avec les

Vaudois, ſur la foi du Miniſtre Perrin, mais les Auteurs contemporains & les monumens anciens les diſtinguent. Les Albigeois étoient ſûrement Manichéens, les Vaudois ne l'étoient pas.

Comme c'eſt à Lyon que l'on a vû les premieres épreuves publiques des merveilles que l'on attribuë à la Baguette divinatoire, Mr. Broſſette n'a pas oublié un évenement qui a tant fait de bruit dans le monde. Il raconte en Hiſtorien exact toutes les circonſtances de cette premiere découverte, faites par Jacques Aimard; mais il en juge en Critique ſage, & exemt de prévention. » Si l'on admet, dit-il, la verité des faits qui » ſont rapportez, il n'eſt pas facile » d'en pénetrer la cauſe. La plûpart » des gens ſe ſont épargné le ſoin de » la rechercher, en niant abſolument les faits, & en accuſant d'im» poſture l'Auteur des prétenduës » merveilles de la Baguette. Quel» ques perſonnes, au contraire, » perſuadées de ſes effets extraordi» naires, leur donnent un principe » qui n'eſt pas naturel, & les met-

» tent au rang des operations magi-
» ques. D'autres perſonnes enfin,
» qui n'ont pas été rebutées par l'ex-
» treme diſproportion qu'il y a en-
» tre les effets & la cauſe, ont vou-
» lu expliquer ces effets ſurprenans
» par des cauſes purement naturel-
» les, & ont trouvé des raiſons très-
» ingénieuſes à une choſe qui peut-
» être n'en avoit point. Quoiqu'il en
» ſoit, ajoûte-t'il, d'un côté, la ve-
» rité de ces faits eſt atteſtée par un
» ſi grand nombre de témoins d'une
» foi irreprochable, qu'il y auroit
» peut-être de la temerité à les revo-
» quer en doute; mais d'un autre
» côté, la cauſe apparente de ces
» faits y a ſi peu de rapport, que
» l'on craindroit avec raiſon de pa-
» roître trop crédule, en les admet-
» tant ſans aucune défiance.

Cette ſeconde partie eſt terminée par une deſcription de l'Hôtel de ville de Lyon, qui eſt ici repréſenté comme le plus beau, le plus grand, & le plus ſomptueux édifice de cette eſpece qui ſoit dans l'Europe. En general, c'eſt un édifice ſingulier, où la décoration du dehors

eſt ingénieuſement accommodée aux uſages du dedans; où l'on a ſçû réünir les agrémens avec la commodité, la ſolidité avec la délicateſſe, & la ſimplicité avec la magnificence. La deſcription qu'on en lit dans le livre eſt ſi exacte & ſi vive, qu'il ſemble que l'Auteur préſente les objets mêmes aux yeux des Lecteurs. Celle qu'il fait des belles peintures de cet Hôtel public, n'eſt pas ce qu'il y a de moins curieux dans ſon ouvrage. L'Auteur fait voir en plus d'un endroit, que ce qu'il y a de plus fin, de plus recherché, de plus ſçavant dans les beaux Arts, eſt ſoumis à ſes connoiſſances; & il prête aux Arts mêmes des expreſſions également nobles & exactes.

La troiſiéme partie de cet ouvrage contient tout ce qui concerne en particulier le Conſulat de Lyon, ſon établiſſement, ſa confirmation, ſa juriſdiction, ſes privileges.

Le Corps Conſulaire de Lyon commença à ſe former dans le treiziéme ſiécle, après l'an 1200. à l'occaſion des vexations que les Officiers prépoſez pour rendre la juſtice

au nom de l'Archevêque & du Chapitre, exerçoient contre les habitans. Les Lyonnois firent entre eux une eſpece de ligue, pour ſe mettre à couvert de ces injuſtices. Ils choiſirent d'abord cinquante des principaux Citoyens, pour compoſer le Corps du Conſeil, mais dans le ſiécle ſuivant ce Corps fut réduit à douze Conſeillers, & le Conſulat fut établi ſolemnellement. Il a ſubſiſté dans cette forme juſqu'en l'année 1595. que le Roi Henri le Grand réduiſit encore ces douze Conſeillers à un Prévôt des Marchands & quatre Echevins, avec un Avocat & Procureur general de la ville, & un Secretaire, ſuivant l'exemple de la ville de Paris, & c'eſt le dernier changement qui ait été fait dans la forme du Conſulat de Lyon.

Ce Corps a divers privileges très-ſinguliers, comme la garde & le gouvernement de la ville, le droit de Committimus, &c. mais le privilege le plus conſiderable dont joüiſſe le Conſulat, eſt celui de la Nobleſſe, accordé par Charles VIII. l'an 495. à tous les Conſeillers-Echevins, &

à leur posterité. Ce privilege a été confirmé par tous nos Rois, & il est reconnu dans tout le Royaume sans aucune contradiction.

L'Auteur a donné un Catalogue des noms de tous les Magistrats Municipaux qui ont été appellez à l'administration de la ville de Lyon, depuis l'origine du Consulat, jusqu'à l'année 1595. en laquelle le nombre des douze Conseillers Echevins fut réduit par Henri IV. à un Prévôt des Marchands & quatre Echevins; & il a terminé son ouvrage par les noms & les qualitez des Prévôts des Marchands & des Echevins, avec leurs Armoiries gravées & blazonées, depuis cette réduction jusqu'à present. On peut remarquer, que plusieurs Maisons illustres du Royaume tirent leur origine de Lyon, & leur noblesse de cette Magistrature Consulaire.

Au reste, nous craindrions de manquer à ce que nous devons aux belles Lettres, si nous laissions ignorer au Public le soin que l'on prend à Lyon de les cultiver. Un certain nombre de personnes choisies & sça-

vantes s'aſſemblent une fois chaque ſemaine, pour conferer ſur des matieres de Litterature; & comme cette Aſſemblée eſt composée de gens dont les connoiſſances s'étendent ſur des facultez differentes, il en reſulte une varieté remplie d'utilité & d'agrément. Ces Conferences ſe tiennent ordinairement en preſence de l'Intendant de la Province, & elles ont été formées depuis quelques années par Mr. Trudaine Conſeiller d'Etat, & alors Intendant à Lyon, Magiſtrat également recommandable par ſon amour pour la Juſtice, & par l'attachement qu'il a pour les Sciences.

ARTICLE LXI.

NOUVELLE MANIERE *d'écrire comme on parle en France.* A Paris, chez Pierre Cot, Imprimeur ordinaire de l'Academie Royale des inſcriptions & medailles, ruë du foin à la Minerve, 1712. *Brochure in* 8°. *de* 33. *pages.*

NOtre langue a trouvé un Palamede, pour remplir nôtre

alphabet des caracteres qui lui manquent, par rapport à plusieurs sons que nous formons en la prononçant. Le Palamede des Grecs, qui leur donná quatre nouveaux caracteres, se fit estimer par son esprit & ses belles inventions : celui-ci déclare, „ qu'il a de tout son mieux suivi les „ maximes de la sagesse & de la pru- „ dence, parceque les ouvrages „ qu'elles concertent, & qu'elles „ executent toutes deux, sont d'au- „ tant plus parfaits que les autres „ sont défectueux.

Il dit 1°. Que la langue Françoise est composée de vingt-neuf sons simples, & essentiellement differens, dont il donne des exemples en autant de mots. 2°. Que le même son doit toujours être représenté par la même lettre. 3°. Qu'il n'est rien de plus raisonnable que de reformer l'alphabet, en suppléant ce qui lui manque, & en déterminant ce qui y est vague & incertain sur l'usage des lettres.

Eû égard à ces sages & prudentes maximes, il forme un alphabet de vingt-neuf lettres, les nouvelles

étant *ſimples & prudemment differenciées des anciennes.* Il y a treize voyelles & ſeize conſonnes. On a épargné à nôtre Imprimeur la dépenſe de les faire, ou fondre, ou graver, parcequ'on prévoit qu'elles ne lui ſeroient de nul uſage dans la ſuite. On aime mieux renvoyer la lecture à la petite brochure qu'on annonce, où il verra un eſſai de la nouvelle maniere d'écrire comme on parle, ſuivant l'idée de l'Auteur.

ARTICLE LXII.

SYNTAGMA THEOLOGICO-Phyſico-Metaphyſicum &c. C'eſt à dire, *Compilation de Theologie, de Phyſique, de Metaphyſique, contenant un abregé de la Théologie naturelle, une paraphraſe ſur les principes de Deſcartes, & ſept diſſertations Philoſophiques. Par Ruard Andala Profeſſeur de Philoſophie.* A Franekere, chez Wibius Bleck 1711. *in* 4°.

MOnſieur Andala eſt un Auteur précis, mais méthodique, qui arrange ſes matieres dans l'ordre le

plus naturel, & les expoſe avec une grande netteté. On l'a lû avec d'autant plus de ſatisfaction, que ſes penſées ſe préſentant d'elles mêmes, on ſe ſentoit, non ſeulement ſoulagé de la peine de les chercher & de les deviner, comme dans pluſieurs autres livres, mais avancé dans le compte qu'on en vouloit rendre au Public.

En general il paroît un diſciple fidelle de Mr. Deſcartes. Il diviſe ſon ouvrage en trois traitez, qui ont leurs chiffres particuliers pour les pages, & peuvent être reliez ſéparément.

Abregé de la Theologie naturelle. Pages 224.

Après des prolégomenes où il fait l'éloge de la Théologie naturelle, en tant qu'elle eſt diſtinguée de la ſurnaturelle & fondée ſur la raiſon, il partage ſon traité en quatre parties, & chaque partie en pluſieurs chapitres.

La premiere eſt employée à démontrer l'exiſtence de Dieu. Il éta-

blit d'abord, que nous avons la connoiſſance de Dieu naturellement gravée en nos ames, ce qu'il appelle *idée innée* ; & il remarque, ce qui doit ſouvent être remis devant les yeux des profanes, que les Legiſlateurs n'auroient jamais propoſé aux peuples, pour les retenir dans l'obſervation des loïx, la conſideration d'un Dieu, remunerateur & vangeur, ni les motifs de la religion, ſi les peuples ne ſentoient naturellement en eux mêmes les impreſſions de la divinité & de la religion. Or de cette *idée innée* il ſe forme une démonſtration, que l'Auteur appelle *à priori*, parce qu'elle eſt priſe de la propre notion de la choſe qu'il faut démontrer.

Elle eſt ſuivie de pluſieurs autres, nommées *à poſteriori*, & tirées des effets qui ne peuvent être attribuez qu'à une ſageſſe & à une puiſſance infinie, qu'à Dieu ſeul. Telle eſt l'idée même que nous avons de lui, & qui nous repréſente ſon infinité ; nôtre ame, ſoit que nous conſiderions ſon origine, ou la continuation de ſon exiſtence ; le ſentiment

naturel que nous avons du bien & du mal ; l'admirable ſtructure de nôtre propre corps ; l'union du corps & de l'ame ; la vaſte étenduë & la diſpoſition de l'univers, avec la régularité du mouvement des aſtres ; la naiſſance du monde, qui n'eſt pas ancienne ; enfin, la compoſition des animaux & des plantes.

De l'exiſtence de Dieu il paſſe à ſon eſſence & à ſes perfections dans la ſeconde partie. Il dit, que puiſque la notion de Dieu eſt celle de l'être infiniment parfait, il s'enſuit évidemment qu'il n'eſt point corporel, qu'il eſt un pur eſprit, une ſubſtance ſpirituelle infiniment parfaite ; & d'autant, ajoute-t'il, que la nature de l'eſprit eſt la penſée, il faut conclure, que Dieu eſt la penſée infiniment parfaite en intelligence & en volonté. Ce qui ſe démontre encore par les effets, & *à poſteriori*, toutes les œuvres de Dieu annonçant hautement la force infinie de ſon intelligence & de ſa volonté. Il n'a pas crû devoir diſſimuler que Mr. le Clerc en ſa Logique partie premiere ch. 8. & en d'autres endroits,

ne s'éloigne pas de Spinosa sur ce chapitre.

Quoiqu'il n'y ait en Dieu aucune distinction entre ses attributs, ou ses perfections, nous les distinguons néanmoins par divers rapports. Mr. Andala les considere premierement par rapport à l'existence, & ce sont l'*Aséïté*, c'est à dire, que Dieu est de lui-même, l'indépendance, l'éternité : secondement, par rapport à l'essence infiniment parfaite, & ce sont l'infinité, l'incomprehensibilité, l'immutabilité, la simplicité, l'unité : troisiémement, par rapport à l'essence, entant qu'elle est vie, & alors nous concevons que l'intelligence, la science, la sagesse, appartiennent à son entendement; la liberté, la puissance, le domaine, à sa volonté; que la verité, la bonté, la sainteté, la justice, sont comme ses vertus; & qu'enfin il joüit de la felicité.

Ce n'est pas, dit-il, dans le sens de cause efficiente que Dieu est de soi même, *à se*, comme s'il s'étoit donné l'être; penser ainsi ce seroit se jetter dans une absurdité manifeste; mais c'est dans le sens de la cause formelle, entant que l'essence

de Dieu eſt telle, qu'elle exiſte d'une neceſſité infinie. Touchant l'éternité, il faut la concevoir permanente, & non pas comme s'écoulant en une ſucceſſion perpetuelle de momens. Il remarque qu'en ſoi le terme d'infinité renferme une négation, comme qui diroit n'être pas fini ; mais lorſqu'il s'attribuë à Dieu, il ne ſignifie rien que de réel & de poſitif. Il fait dépendre de la volonté libre de Dieu l'eſſence de tout ce qui n'eſt pas Dieu, ſans qu'il s'enſuive pourtant qu'il puiſſe faire que deux & deux ne faſſent pas quatre, qu'un triangle n'ait pas trois côtez & trois angles, & que ces trois angles ne ſoyent pas égaux à deux angles droits: Dieu voulant l'eſſence de chaque choſe, la veut veritablement, & ne veut pas le contradictoire; mais Dieu a pû ne rien vouloir, & alors il n'y auroit eû ni eſſence, ni proprietez de tout ce qui eſt hors de lui. Il ne recconnoit point ces diſtinctions de volonté antécedente & conſéquente; efficace & inefficace, abſoluë & conditionelle. Selon lui, toute volonté de Dieu eſt abſoluë & efficace ; & partant il n'y a point de ſcience moyen-

ne. Conſéquemment * il prive l'homme du libre arbitre & de l'indifference active, ne lui laiſſant que ce qui s'appelle ſpontanéïté.

On n'a pas ſuivi l'Auteur en tout ce qu'il dit des attributs de Dieu, qu'il explique les uns après les autres, & on s'eſt contenté de quelques endroits plus notables. On n'oubliera pas deux reflexions par leſquelles il finit. 1°. Eclairez de la lumiere de la foi, nous raiſonnons plus juſte touchant la divinité, que ne l'ont fait les Philoſophes, qui ont manqué de ce ſecours. 2°. La connoiſſance de Dieu, à laquelle nous nous élevons par la raiſon, ne ſuffit pas pour le ſalut.

Dans la troiſiéme partie Mr. Andala traite des œuvres de Dieu, & il commence par le decret libre que Dieu a formé de créer le monde, & de produire tout ce qui eſt hors de lui. Lorſque nous conſiderons qu'un tel decret a pû également être, ou ne pas être en Dieu, & que d'ailleurs nous reconnoiſſons que Dieu eſt im-

* *Partie* 3. *ch.* 10. *art.* 25. *partie* 4. *ch.* 1. *n.* 14.

muable & incapable d'accidens, nôtre esprit succombe sous le poids de la difficulté. Mais après tout, nous concevons avec une égale facilité, & que Dieu s'aime lui-même necessairement, & qu'il veut tout le reste librement ; & par conséquent la liberté du decret doit être considerée avec rapport aux choses qui sont créées & produites. Comme Dieu est toutpuissant & absolument indépendant, il est manifeste qu'il a pû créer toute autre chose que ce qu'il a créé, un autre monde plus ou moins parfait que celui-ci, & y mettre un autre ordre. Où seroient sa toute-puissance & sa liberté, s'il n'avoit pû faire que ce qu'il a fait ?

La premiere execution du decret est la création du monde ; il prouve que le monde ne peut être infini en son étenduë. & n'a pû être éternel, même quant à la matiere. La seconde execution du decret est la conservation & la providence.

Mr. Andala renferme dans la quatriéme partie ce qui concerne le culte que nous devons à Dieu, ou la religion, & toutes les vertus. Il dit,

que la religion consiste à se rendre Dieu favorable, & à tendre à la béatitude, laquelle n'est autre que Dieu même : il ne peut souffrir le sentiment de ceux qui prétendent que l'homme parfait ne doit point agir en vûë de la béatitude ; l'homme, dit-il, ne pouvant se proposer une fin plus glorieuse à Dieu , que de mettre en lui sa derniere fin & sa totale felicité.

Il dit qu'il n'y a proprement qu'une seule vertu, & que c'est l'amour de la raison , *amor rationis* : il veut faire entendre par cette courte expression, que la vertu est une résolution sincere & constante de suivre la raison, & de pratiquer ce qu'elle ordonne , selon les diverses occurrences ; d'où il s'ensuit , que dans la varieté des devoirs qui s'offrent à remplir, l'homme vertueux se porte vers chacun avec la même disposition d'esprit, & que toute la distinction des vertus n'est prise que de la part des devoirs.

Il rejette l'ancienne division des vertus Cardinales , en prudence, force , temperance & justice , & il

lui en ſubſtituë une autre, en diligence, ou application, obéïſſance, juſtice, & humilité. Le détail qu'il fait des vertus eſt concis.

Les fruits de la vertu, dit-il, en cette vie, ſont l'amitié entre les perſonnes vertueuſes, l'eſtime des hommes, & l'honneur, la felicité temporelle & civile, d'être agréable à Dieu, la tranquillité de l'eſprit; enfin, la vertu elle même. Le plus excellent de tous eſt la béatitude éternelle en l'autre vie, à laquelle néanmoins nous ne ſçaurions parvenir par le moyen de la ſeule Théologie naturelle.

Sept diſſertations Philoſophiques, pages 292.

Mr. Deſcartes eſt le guide que l'Auteur s'eſt propoſé de ſuivre dans ſes diſſertations, où il traite de l'exiſtence de Dieu, de l'eſſence de nôtre ame, de la diſtinction entre le corps & l'ame, de leur union, de la liberté de nôtre volonté, de l'immortalité de l'ame, de la fluidité & de la dureté des corps.

Le fond de la doctrine eſt de Mr. Deſcartes en ſes meditations, & la

premiere partie de ses principes; mais Mr. Andala s'est proposé de l'éclaircir davantage, & de la deffendre contre les pernicieux efforts de Spinosa, de Locke, & de Mr. le Clerc. Ces trois hommes ne s'arrêtent pas à attaquer les preuves de Mr. Descartes, ils vont plus loin, ils avancent des principes impies & proposent des doutes affectez, d'où s'ensuit le renversement des veritez les plus essentielles. Mr. Andala ne les épargne pas, & fait voir ce qu'ils sont. Il louë la Forge, Clauberg, Poiret, de Vrie, Volder, Raci, Roel, qui ont écrit sur les mêmes matieres; & il rapporte les opinions des anciens Philosophes.

Il s'égare lui-même étrangement dans sa cinquiéme dissertation sur le chapitre de la liberté d'indifference. Elle est, selon lui, un attribut incommunicable de la Divinité, & tout le reste est entrainé par la force toute-puissante des decrets de Dieu.

Dans la derniere dissertation il marque son étonement, de ce que Mr. Descartes, pour expliquer la dureté des corps, se soit contenté

du ſimple repos de leurs parties. Que n'ajoutoit-il, que la matiere ſubtile les comprime & les preſſe les unes contre les autres, lui qui en avoit à commandement, & qui pouvoit y employer ſon premier & ſon ſecond élement.

Paraphraſe des Principes de Mr. Deſcartes, pages 291.

La Phyſique eſt tellement établie ſur les experiences & ſur le raiſonnement, que ſans le ſecours des experiences elle devient incertaine & müette, & que ſans le raiſonnement elle eſt réduite à des connoiſſances confuſes, ſans ordre & ſans liaiſon. Elle eſt donc compoſée, dit M. Andala, de deux parties. L'une experimentale, & l'autre ſyſtématique qui s'aident reciproquement. Il ajoute, que nous ne ſommes plus au tems de Mr. Deſcartes, qui ſe plaignoit de ne pouvoir avancer autant qu'il auroit voulu, manque d'experiences; mais il y a, continuë-t'il, à ſe plaindre que le monde ſemble ſe dégoûter de raiſonnement & de ſyſtemes. Comme

cette partie de la Physique demande une grande application d'esprit, elle est negligée en comparaison de celle qui tombe sous les sens.

Afin d'obvier à cet inconvenient, & d'ôter le prétexte que les principes de Mr. Descartes sont difficiles à entendre, il a composé cette paraphrase, à laquelle on ne s'arrêtera pas, & l'on ne croit pas qu'elle doive être d'un grand usage. On a Mr. Rohault entre les mains, qui se fera lire avec infiniment plus de plaisir, & qui y servira incomparablement davantage.

Mr. Andala a ajouté les variations du termometre & du barometre, jour par jour, depuis le 9e. d'Octobre 1709. jusqu'au 30e. de Juin 1710. avec les vens qui ont soufflé, & la constitution du tems.

ARTICLE LXIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE DANNEMARK.

J'Aurois dû vous parler plûtôt d'une dispute très-vive & très-interessante, entre le premier Me-

decin du Roi & son premier Apoticaire ; mais je puis vous la donner pour une nouvelle ; elle le sera dans vôtre païs, où les livres Danois parviennent rarement, & sont entendus de très-peu de personnes. Mr. Adam Hofsheter, premier Medecin du Roi, a donné au Public *l'apologie du cinabre naturel* ; qu'il prétend être un remede salutaire en plusieurs occasions. Mr. Jean Godefroi Beker, premier Apoticaire de sa Majesté, a regardé ce sentiment du premier Medecin comme une opinion dangereuse dont il falloit arrêter le cours, & il a publié de son côté un écrit, pour montrer *les maux que le cinabre naturel peut produire dans le corps humain.* Il prouve, qu'on espere en vain à force de lotions ôter au cinabre sa malignité arsenicale, & qu'ainsi c'est trop hazarder que de le faire entrer dans nos corps ; il s'est assûré par plusieurs experiences, qu'on tire du vif-argent de tout cinabre, & qu'on n'en sépare le soufre arsenical que par l'action du feu. Il raconte, qu'un Officier des armées Danoises donna au feu Roi de Dannemark le secret

d'une poudre qu'on prépare avec du mercure & de l'or almalgamé ; on en sépare ensuite le mercure par le moyen du soufre, & on réduit l'or en poudre ; on le mêle après avec du cinabre & on les broye ensemble, on y ajoute de l'ambre gris, de l'huile de cinnamome & du meilleur sucre, & il se forme une poudre d'un beau rouge ; le Roi en usoit souvent. Mr. Beker, zelé pour la conservation de son maître, en parla aux Medecins du Roi, & n'étant pas écouté, il s'adressa à la Reine ; le Roi l'ayant appellé, il enleva le sucre de cette poudre à force de lotions, & rétablit le vif-argent. Le Roi, persuadé par cette experience, ne regarda plus ce prétendu remede que comme un poison. C'est cependant cette poudre que des Chymistes vantent, & donnent sous le nom de *teinture seche du soleil.* Mr. Beker porte le même jugement du vitriol de Venus, & sur le même principe, il croit dangereux pour la santé de manger, ou de boire des choses acides dans des vases d'argent commun où il y a beaucoup de cuivre, & plus dange-

reux encore de se servir dans ces occasions de vases de cuivre. Il met le mercure d'antimoine au nombre des êtres de raison. Il soutient que les huiles & les soufres de soleil vantez par quelques Artistes, ne sont que de l'or dissout, & que le sel de Jupiter, qu'a décrit Crollius, n'est au vrai qu'un sel de Saturne, remede pernicieux.

DE BERLIN,

Mr. Schott, Antiquaire & Bibliothecaire de nôtre Prince, prépare *une nouvelle édition de Suetone*. Comme il a une grande connoissance des medailles, il s'en servira utilement pour éclaircir l'Historien des Cesars. Il fit imprimer il y a un an une nouvelle explication de cette fameuse medaille d'Auguste qui est aujourd'hui dans le cabinet de Mr. Foucaut, & qui a tant exercé la sagacité des Antiquaires. La medaille est d'argent. On voit d'un côté la tête d'Auguste, & sur le revers une de ces pierres qu'on met pour servir de bute, avec cette inscription singuliere, *C C Augusti*. Mr. Vaillant l'expliquoit d'une largesse de blé faite par Auguste à

deux cens mille hommes, tout repugne à cette explication, CC ne designent jamais deux cent mille hommes, & le tems de cette largesse ne convient point à la medaille. D'autres Sçavans ont crû y voir l'imposition du deuxcentiéme denier : auroit-on battu une medaille pour éterniser un impôt ? Cette conjecture est encore moins vrai-semblable que celle de M. Vaillant. D'autres ont lû, *communi consensu*; le genitif *Augusti* détruit absolument cette conjecture & les deux précedentes. Mr. Galant a crû que la medaille représentoit le milliaire d'or, d'où partoient comme d'un centre toutes les routes d'Italie, ce milliaire fut posé par Auguste dans le marché l'an 734. de Rome; pour l'inscription, M. Galant lit, *Caii Cæsaris Augusti*; mais par malheur le milliaire étoit un obelisque, & la bute qu'on voit sur la medaille n'a point du tout la figure d'un obelisque. D'ailleurs, Mr. Schott soutient avec raison, qu'Octave Cesar ne prit plus le prénom de Caïus depuis que le Senat lui eut donné le surnom d'Auguste, ces deux noms

ne ſe trouvent joints dans aucun monument. Mr. Schott, après avoir refuté les autres interpretations, propoſe la ſienne. Auguſte établit des Juges, qui pour être plus libres de tout interêt, devoient avoir au moins deux cens ſeſterces de revenu : on les nomma *Ducenarii Auguſti.* Ce ſont eux qui, ſelon Mr. Schott, ont fait fraper la medaille, ſon explication eſt ſujette à plus d'une difficulté, quelle bizarrerie dans ces Magiſtrats, de choiſir un chiffre pour exprimer leur nom ? N'inſiſtons pas ſur cette difficulté, en voici une plus conſiderable ; quoi de commun entre une bute & des Magiſtrats ? Quelque ſymbole de la juſtice, la repréſentation du lieu où ils l'exerçoient, devroient occuper le revers plûtôt qu'une pierre : tout bien conſideré, nous croyons pouvoir dire, qu'on n'a rien imaginé ſur cette medaille de plus ingénieux & de plus vrai-ſemblable que l'explication du P. Hardoüin, qui lit ainſi l'inſcription, *Circenſes Cæſaris Auguſti* ; une bute convient parfaitement aux jeux du cirque.

Avril 1713.

Explication d'une medaille énigmatique d'Auguste. A Berlin, chez Liebezeit, in 4°.

DE HALL.

Mr. Thomasius a donné une nouvelle édition de son *Balthazar Christianus* : c'est une traduction de ce fameux livre Espagnol connu en France par la traduction qu'Amelot de la Houssaye en a donnée , sous le titre *de l'homme de Cour.* On en a des traductions, Italienne , Hollandoise, Alemande : le stile n'est rien moins que naturel, mais l'ouvrage est plein de sens : Mr. Thomasius a joint à sa traduction Latine la vie de l'Auteur, Balthazard Gratian Jesuite, qui le fit paroître en Espagne sous le nom de son frere Lorenzo Gratian.

DE RINTELEN.

Rien n'est si necessaire qu'une méthode d'étudier , & l'on ne peut pardonner aux Sçavans de ne pas enseigner les routes les plus sûres & les plus abregées à ceux qui veulent

marcher sur leurs traces. Mr. Bierling a craint ce reproche, parvenu par son merite à l'emploi de Professeur d'éloquence, d'histoire & de politique, il découvre genereusement les méthodes qu'il a suivies en étudiant les langues, la Critique, la Rhetorique, la Poëtique, les Mathematiques, la Philosophie, la Politique, le Droit public, l'Histoire civile & literaire. Il tâche de donner une idée de chaque Science, d'avertir des égaremens où l'on tombe en l'étudiant, d'indiquer les Auteurs qu'il faut lire.

Lineamenta methodi studiorum, quæ ad expeditiùs discendas Litteras elegantiores, Philosophiam & Historiam, adumbravit Fridericus-Villelmus Bierling. Rintelii, in 8°.

DE GISSEN.

M. Maïus a recueilli en deux gros tomes tous les châtimens des pecheurs racontez dans l'Ecriture Sainte. *Oeconomia judiciorum divinorum.* J'ai connu un Poëte Latin du premier ordre qui avoit formé le dessein de nous donner un ouvrage en vers La-

tins ſur le même ſujet dans le goût des metamorphoſes d'Ovide, ſous ce tître, *Divinæ ultiones.* Ce deſſein eſt beau, & meriteroit d'être executé. D'autres occupations ont obligé celui qui l'avoit formé à y renoncer.

DE LIPSIC.

Mr. Buddeus a fait imprimer une Theologie morale : ſon ouvrage eſt méthodique & ſçavant, mais fondé ſur des principes de la ſecte Lutherienne.

Johannis-Franciſci Buddei Inſtitutiones Theologiæ moralis variis obſervationibus illuſtratæ. A Lipſic, chez Thomas Fritſch, in 4°.

Gleditſch a imprimé un traité de Mr. Kunſtel ſur les ſels des métaux.

D. Jo. Volfangi Kunſtel diſſertatio Medico-Chymica de ſalibus metallorum, præſertim auri & mercurii, in 4°.

L'Auteur a diviſé ſa diſſertation en trois chapitres. Il traite dans le premier de l'uſage des ſels polychreſtes. Dans le ſecond il parle des ſels des métaux en general. Dans le troiſiéme

il examine en particulier le ſel d'or & le ſel de mercure. Il recommande l'uſage des ſels pour pluſieurs maladies. Il ne croit pas les acides fort propres à diſſoudre les métaux, parce que s'aſſociant avec eux ils les changent en un vitriol très-acre & ſtyptique. Il annonce, ſans le découvrir, un ſecret qu'il a pour réſoudre les métaux par un menſtruë doux, & en faire des remedes dont les effets ſont ſurprenans: il jure que l'eſſence douce qu'on prépare dans l'Hôpital des orphelins de Hall eſt de l'or très-purifié, & diſſout par un menſtruë exemt de toute acidité corroſive.

DE FRANCFORT.

Hocker vend les lettres écrites par Kemnitius, ce fameux Lutherien, à Ritter & à Schluſſelbourg.

Martini Chemnitii ad Matthiam Ritterum Eccleſiaſtem olim Francofurtenſem epiſtolæ. Accedunt ejuſdem Chemnitii ad Conradum Schluſſelburgum epiſtolæ, in 8°.

Jean Philippe d'André a donné une édition du nouveau Teſtament Grec & Aleman.

Novum Testamentum Græco-Germanicum, præter consueta summaria & loca paralella, annotatione ac interpretatione, nec non observationibus criticis & variantibus lectionibus necessariis ornatum, & quoad utrumque textum commodè & correctè admodùm editum.

DE LUCERNE.

Le Pere Bellelli, de l'Ordre de St. Augustin, Théologien du Nonce Apostolique auprès des Cantons Suisses, s'étant apperçu que les erreurs de Jansenius avoient été portées dans une Abbaye voisine par des fugitifs François, il leur a opposé un traité, où il explique le sentiment de Saint Augustin sur l'état de la créature raisonnable avant le peché. Il a fait imprimer à la fin de son ouvrage les Bulles des Papes contre Baïus & Jansenius.

Mens Augustini de statu creaturæ rationalis ante peccatum, polemica dissertatio adversus aliquot Pelagianos, Baïanos, Jansenianos errores, recentes que quorumdam Doctorum opiniones. Auctore P. F. Fulgentio Bellelli Ord. Erem. S. Augus-

tini ſacræ Theologiæ Doctore & Magiſtro. A Lucerne, chez la veuve Hautin *in* 8. *pages* 520.

D'ITALIE, DE BOLOGNE.

Mr. Botazzoni a tiré de l'obſcurité du cabinet de Mr. Bonnini les poëſies Italiennes de Jean Jerôme de Roſſi Parmeſan, mort l'an 1564. Evêque de Pavie. Quoiqu'elles ne ſoient pas toutes d'une égale beauté, elles meritoient de voir le jour, & peuvent contribuer à renouveller en Italie le bon goût du ſeiziéme ſiécle.

Je ne ſçai ſi le recueil qu'on vient de donner des poëſies & des chanſons du Tanſille aura le même effet. Luigi Tanſillo a commencé à mettre en vogue les métaphores outrées, & ces conceptifs qui ont depuis entierement infecté la poëſie, & même la proſe Italienne. Le Tanſille étoit de Nôle. Malherbe à traduit de lui *les larmes de St. Pierre.*

DE CREME.

Le Docteur Charles François Cogroſſi a fait imprimer chez Carcheno une lettre ſur le quinquina.

Conſiderazioni Fiſico, Mecaniche, Mediche intorno alla natura, effeti, ed uſi

della corteccia del peru osia chinachina. Il fait dans cette lettre sur les fievres & les febrifuges de *curieuses observations fondées sur diverses experiences.* C'est un *in* 4°.

DE FLORENCE

Le Sieur Jean Paul Nurra, né à Caglieri en Sardaigne & Chanoine de nôtre Cathedrale, mourut ici le 24. de Juin 1711. Il travailloit à l'histoire de la Sardaigne sa patrie, & il avoit assemblé les materiaux de son ouvrage; sa mort a interrompu ce dessein, il la donné au Public un ouvrage de critique sur le proverbe, ΒΑΜΜΑ ΣΑΡΔΙΝΙΑΚΟΝ.

Guiducci à imprimé *i pensieri raccolti nella meditazione delle dieci giornate degli esercizi Sant Ignazio di Monsignor Ansaldi.*

DE LUQUES

Le Docteur Durini, Professeur de Medecine dans l'Université de Pise, a fait imprimer ici un traité sur les bains de cette ville.

Di Bagni di Lucca trattate Chimico-Medico-Anatomico di giuseppe Durini Lettore ordinario di Medicina nella celebre Università di Pisa.

D'ANGLETERRE, DE CAMBRIGE.

Mr. Sike, Aleman établi dans cette Université. est mort subitement. Il avoit travaillé avec Mr. Kuster à un Journal Latin imprimé à Utrecht, sous le tître de *Bibliotheca novorum librorum.* Il fit imprimer dans la même ville en 1697. *le faux Evangile de l'enfance de Nôtre Seigneur*, tiré d'un manuscrit Arabe, avec sa version Latine & des notes, il a laissé *une traduction Latine de l'Alcoran*, & quelques ouvrages de Literature orientale, on espere que ses amis le feront paroître.

La nouvelle édition des principes de Philosophie du fameux Chevalier Neuton, *Philosophia naturalis principia mathematica*, paroîtra incessamment.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

On imprime chez André de Damm *l'histoire de Loüis le Grand par medailles* traduites par Mr. Joerée en Hollandois avec une préface du Traducteur.

Mr. Pagenstecher a donné une nouvell édition de son traité politique & juridiqu de la barbe, *Prognosticon de barbâ historico politico-juridicum, secunda vice editum priori auctius & emendatius. Auctore Joanne Pagenstechero. Steinfurti*. Il y a bien d comique dans cet ouvrage mêlé avec beau coup d'érudition. En voici quelques trait Il dit que pour être élû Empereur Romai il falloit avoir de la barbe; que l'Empere Othon le Grand juroit toujours par sa ba

be. Un Empereur Aleman refusa de donner audience à un Ambassadeur de Venise, parce qu'il n'avoit point de barbe. Il y a des païs où les hommes n'en ont point, mais où les femmes la portent très-longue. Mr. Pagenstecher souhaiteroit fort que la mode revint en Europe de porter de longues barbes. J'ai vû autrefois un livre dont l'Auteur n'est pas de l'avis de Mr. Pagenstecher, ce livre est intitulé *Rasibus*, ou, *le procès fait aux barbes.*

D'UTRECHT.

Broedelet a imprimé un traité Latin fort exact, quoique fort court, des mœurs & des coûtumes des anciens Romains ; l'Auteur a eû soin de citer fidellement ses garants.

Rituum qui olim apud Romanos obtinuerunt succincta explicatio, ad intelligentiam veterum Auctorum facili methodo conscripta à G. H. Nieuport, in 8°.

DE PARIS.

On a obligé le P. Porée Professeur de Rhetorique à rendre publique la harangue Latine qu'il a prononcée, selon l'usage ordinaire, dans le College de Loüis le Grand.

Gallis ob victoriam reducem gratulatio habita in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis Jesu, à Patre Carolo Porée Societatis ejusdem Sacerdote, die xii. Kal. Janv. ann. 1713. chez Barbou ruë St. Jacques, *in* 12. *pages* 82.

C'eſt Dieu qui nous a rendu la victoire, & qui a tout diſpoſé pour nous la rendre; mais la valeur Françoiſe a ſécondé les deſſeins de Dieu. Ces deux reflexions, ſi vrayes, ſi juſtes, partagent la harangue. 1. C'eſt Dieu, qui en ouvrant les yeux des Anglois ſur leurs veritables interêts, nous a ôté, un grand obſtacle à la victoire: c'eſt Dieu, qui en laiſſant les Hollandois dans leur aveuglement, nous a préſenté l'occaſion de la victoire: c'eſt Dieu, qui ranimant l'eſperance & le courage dans le cœur des François, les a fait vaincre, en leur faiſant voir qu'ils pouvoient vaincre.

Le P. Porée, en détaillant ſes preuves, montre que jamais l'Angleterre ne nous a fait la guerre avec moins de raiſon, ni moins d'interêt de l'entreprendre. La maniere dont il s'explique ſur les moyens dont Dieu s'eſt ſervi pour donner la paix à l'Europe, par l'Angleterre, merite d'être tranſcrite.

Verum extitit felici Britanniæ fato vir ingenio ſagax, qui quod Gentis effugeret aciem, videret ſolus, vel cum paucis; animo excelſus, qui, quod rectè ſentiret, auderet fidenter eloqui; Patriæ amantiſſimus pro qua, dum benè illi conſuleret, graves inimicitias, cum ipſo capitis periculo, ſuſcipere non reformidaret. Alter denique Carthaginenſis Hanno, qui, dum Annibal per affines & amicos victorias ſuas in Senatu prædicaret jactantiùs, pacem ipſe ſuaderet conſtantiſſimè; & fremente ne quicquam illa Barcinâ factione, apertiſſimè oſtendere

Carthaginem, frangendo alienas opes, propriis exhauriri facultatibus; hostilem fundendo sanguinem, suis debilitari viribus; subigendo Provincias, nihil imperio addere: vincendo denique, perire.

Extitit Regina (quod Punicæ illi Reipublicæ non obtigit) moderatrix Regni prudentissima, veræ laudis scientissima; quæ populum auctum triumphis, sed imminutum fortunis; decoro mallet refici otio, quam sterilem & damnosam tentare ulteriùs Martis aleam; intelligeretque, modum imponendo victoriis, nullum gloriæ suæ constitui terminum; discedendo ab armis, Patriæ nihil de celebritate decedere, utilitatis accedere plurimùm; nullam demùm victoriam præstabiliorem esse concordiâ cum illa Gente initâ, quam habere infensam periculosum semper sit; quâ frui amicâ fuerit semper gloriosum.

Extitit Senatus illo Carthaginensi Concilio longè sapientior, quem non ventosa spoliorum hosti direptorum ostentatio inflaret, non insana pollicitatio Annibalis spe vanâ incenderet; qui quod usu didicerat, hoc crederet; Romanos vinci posse, Romam penitus invictam esse.

Hic verò fidem vestram appellare mihi liceat, Auditores, hoc intellexisse Anglos, cùm exercitus nostros concidissent non semel, cùm urbes, provincias, Regna ipsa primo occupassent impetu; cum peragrato victoriis Belgio pedem in Galliæ fines imponerent; hoc est propè, tùm intellexisse, cum vincerent, se non posse vincere; quis hoc sinè cer-

to Dei consilio evenisse dixerit ? Quod s non intellexerunt invictam penitus esse Gal liam, si vinci posse aliquando ; si propediem uti spondebat novus Annibal, vincendan esse crediderunt ; tum verò miraculo res fi propior ; populos qui sæpè ad perniciem nos tram totis viribus suis incubuerunt & alie nis ; quibus olim perire visum fuerat levi si nos, cadendo, obruerent subito abjecis innatum perdendæ Galliæ desiderium ; obla tam ex saturandi veteris odii spem refugisse nobiscum inducias ultrò pepigisse. Quis il non deprehendat singulare, sed utrique Ger ti commune Dei optimi beneficium, Genter alteram spe falsâ decipi prohibentis ; alte victoriæ moram auferentis ?

On ne peut mieux peindre que l'Orate a peint le genereux empressement du R pour donner à l'Europe, & sur tout à f peuples, une paix necessaire, & la fier des Hollandois à la refuser ; l'exemp d'Heraclius est rapproché habilement, touché de main de Maître.

La providence de Dieu manifeste à l' gard de nos ennemis, dont il éclaire l uns, dont il aveugle les autres, n'est p moins évidente sur nous. L'Orateur pro ve, qu'il a plus fait pour nous en ranima nôtre courage, que s'il nous avoit sauv par des miracles éclatans & sensibles.

La premiere partie est pleine de raiso nemens solides soutenus par l'expressio & l'Orateur y fait un excellent usage d exemples pareils que fournit l'histoire.

La ſeconde partie, occupée de la deſcription de nos victoires, eſt pleine de feu, d'images. L'Orateur y fait voir, que nôtre bravoure a déconcerté les projets des ennemis qui nous menaçoient d'une déſolation prochaine ; qu'elle s'eſt ſervie de leurs préparatifs contre eux-mêmes ; qu'enfin elle les a mis dans la triſte ſituation où nous étions. L'apoſtrophe au Prince Eugene, la réponſe à cette queſtion des gazettes d'Hollande, *où eſt la valeur Françoiſe* ? ont frapé tout le monde.

Mr. l'Abbé Godeau, connu par des poëſies, ſi Latines & ſi délicates, a traduit en François le *Stimulus amoris divini* de Saint Bonaventure ; il en a conſervé toute l'onction dans une verſion fidelle & élegante. Elle ſe vend chez Simon rüë Saint Jacques.

Robuſtel vend le ſeiziéme tome de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Mr. de Tillemont.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire de
Sciences & des beaux Arts. Mois
d'Avril 1713.

ART. XLVIII. *Hiſtoire de France, depui l'établiſſement de l Monarchie Françoiſe dans les Gaules, dé diée au Roi, par le Pere Gabriel Danie de la Compagnie de Jeſus.* Page 55

ART. XLIX. *Voyage du tour de la France par feu Mr. de Rouviere.* p.58

ART. L. Trium Scriptorum &c. *Recüeil de écrits de trois Auteurs illuſtres &c. Pa Jean Jacques Triglandius.* p.58

ART. LI. *L'incrédulité des Déïſtes confon duë par Jeſus Chriſt &c. Par Mr. Baſtide* page 61

ART. LII. De Corpore & Sanguine Do mini liber, Ratramno, ſeu Bertramo aſſertus &c. *Le livre du corps & du ſan du Seigneur aſſûré à ſon veritable Auteur Ratramne, ou Bertrame &c. Par Mr. Boi leau Theologien de Paris.* p.62

ART. LIII. *Hiſtoire critique de la Republi que des Lettres, tant ancienne que moder ne.* p.63

ART. LIV. *Lettre de M. de Mailly Conſeille Medecin ordinaire du Roi, Doyen de la Fa culté de Rheims, écrite le mois de Decem bre 1712. au R. P. *. ſur deux nouveau prodiges.* p.66

TABLE.

ART. LV. *Explication d'une antique du Cabinet du Roi, par le P. Tournemine Jesuite, à Mr. le Hay.* p. 669

ART. LVI. *Discours prononcez dans l'Academie Françoise à la reception de Mr. Danchet.* p. 672

ART. LVII. *Le triomphe de la pieté, contre les abus qui s'y commettent.* p. 676

ART. LVIII. *L'Arsenal de Chirurgie de Jean Scultet, traduit en François par un celebre Medecin.* p. 687

ART. LIX. *Cours d'operations de Chirurgie, démontrées au Jardin Royal par Mr. Dionis.* p. 691

ART. LX. *Histoire abregée, ou éloge historique de la ville de Lyon.* p. 692

ART. LXI. *Nouvelle maniere d'écrire comme on parle en France.* p. 709

ART. LXII. Syntagma Theologico-Physico-Metaphysicum &c. *Compilation de Theologie, de Physique, de Metaphysique, par Ruard Andala Professeur de Philosophie* page 711

ART. LXIII. *Nouvelles Literaires.*

De Dannemark. p. 723
De Berlin. p. 726
De Hall. p. 729
De Rintelen. ibid.
De Giffen. p. 730
De Lipsic. p. 731
De Francfort. p. 732
De Lucerne. p. 733

D'Italie, de Bologne. p.734
De Creme. ibid.
De Florence. p.735
De Luques. p.736
D'Angleterre, de Cambrige. ibid.
De Hollande, d'Amſterdam. ibid.
D'Utrecht. p.737
De Paris. p.738

Fin de la Table.

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Mai 1713.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	5. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Mai 1713.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mai 1713.

ARTICLE LXIV.

HISTOIRE DE FRANCE DEPUIS l'établissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules, dédiée au Roi par le P. G. Daniel de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez Jean Denis Mariette ruë St. Jacques à Saint Augustin, & chez Jean Baptiste de l'Epine ruë Saint Jacques à l'image de Saint Paul, 1713. *Trois tomes in folio. Le premier tome, outre les préfaces, a* 1464 *colonnes, le second en a* 1919. *& le troisiéme* 2020.

NOus n'avons parlé dans le dernier Journal que des deux préfaces de la nouvelle histoire de France du P. Daniel ; nous allons maintenant ren-

dre compte au Public de l'hiſtoire même.

Il eſt difficile de faire l'extrait d'un ouvrage tel qu'une hiſtoire generale de France. Il n'eſt point queſtion de marquer les grands évenemens qu'elle contient ; le nombre en eſt infini, & le choix que l'on feroit de quelques uns, pour les rapporter, ou pour les indiquer, donneroit lieu de demander pourquoi on ſe ſeroit plûtôt attaché à ceux-ci qu'à tous les autres. On ſe bornera donc à quelques obſervations qu'on a faites ſur les divers regnés dont cette hiſtoire eſt composée.

L'Auteur a tenu parole ſur ce qu'il nous a promis dans ſa préface, de donner un tout autre relief à l'hiſtoire de la premiere Race & à celle de la ſeconde Race, qu'elles n'ont eû juſqu'à preſent dans la plûpart des Hiſtoriens qui les ont traitées. Il en eſt venu à bout. 1°. Par la diſpoſition & l'arrangement qu'il donne aux faits qu'il raconte. 2°. Par le ſoin qu'il a eû de profiter des anciens monumens qu'il a tirez, non ſeulement de nos Hiſtoriens Gau-

lois & François ; mais encore de l'histoire de l'Empire, qui fournit beaucoup de choses pour la nôtre. 3°. En donnant de l'étenduë à certains faits & à certaines négociations ; dont on trouve des détails quand on se donne la peine de les chercher. 4°. En caracterisant les principaux personnages, en faisant remarquer leurs divers interêts, & les motifs qui les faisoient agir.

Theodoric Roi des Ostrogots d'Italie, Alaric Roi des Visigots au delà de la Loire, Gondebaud Roi des Bourguignons dans les païs du Rhône & de la Saone, inquiets & jaloux des conquêtes de Clovis, & ce Prince qui formoit toûjours de nouveaux desseins pour étendre son Empire, animent d'abord assez la scene, pour attacher agréablement le Lecteur dans l'histoire de ce premier regne.

Sous celui des quatre fils de Clovis, le projet que l'Empereur Justinien avoit formé de reconquérir tout ce que les nations barbares avoient enlevé à l'Empire, les intrigues de ce Prince, qui fit tant de

conquêtes par ses Generaux, ses traitez avec les Rois François contre les Gots d'Italie en intention de détrüire les uns par les autres, les négociations des François avec les Gots, les avantages qu'ils tirerent, tantôt des alliances qu'ils faisoient avec ceux-ci, tantôt de celles qu'ils faisoient avec l'Empereur, tout cela soutient l'histoire de ces regnes, qui d'ailleurs sont remplis de beaucoup d'autres évenemens importans, soit au dedans de la France, soit au delà des Pyrenées. Nos Rois même entrerent dans l'affaire des trois fameux Chapitres qui se traitoit à Constantinople, & qui fit tant de bruit dans l'Eglise. Childebert, prévenu contre le Pape Pelage qui avoit souscrit la condamnation des trois Chapitres, envoya un Ambassadeur à Rome exprès pour s'instruire de la conduite qu'avoit tenu ce Pape en cette occasion, & lui demander sa profession de foi. Pelage écrivit au Roi sur ce sujet une lettre rapportée par l'Auteur dans son histoire, & envoya en France sa profession de foi.

D'autre part Theodebert I. Roi de la France Austrasienne, qui fût un très-grand Prince, traitoit d'une ligue avec divers Princes Barbares, sur les frontieres de l'Empire, pour se joindre à eux & aller attaquer l'Empereur jusques dans la Thrace. Il étoit sur le point de le faire, lorsqu'il mourut d'une blessure qu'il reçut à la chasse. Le sujet de son animosité contre Justinien étoit, que ce Prince se laissoit donner par ces flateurs dans ses tîtres le nom de *Francique*, c'est à dire, de dompteur des François. Theodebert, pour s'en vanger, mettoit dans ses medailles les mêmes inscriptions que cet Empereur dans les siennes, & s'y faisoit graver avec toutes les marques de la dignité Imperiale. L'Auteur en cite une d'or qui est au cabinet des medailles du College de Loüis le Grand, où Theodebert est représenté de la maniere que je viens de dire, avec cette inscription. *Dominus noster Theodebertus Augustus.* Tout ceci montre, que dans la nouvelle histoire de France ces regnes, qu'on a jusqu'à present

regardez comme fort steriles, fournissent beaucoup plus qu'on ne l'a crû jusqu'à present, à cause de la maniere seche dont la plûpart des Historiens les ont traitez.

La conquête de l'Italie par les Lombards, qui devinrent aussitôt ennemis des François, fournit encore dans la suite à l'histoire de la premiere Race des évenemens memorables jusqu'aux regnes de ces Rois qu'on nomma Faineans, sous quelques-uns desquels il ne laissa pas de se passer des choses assez considerables. Le ministere de Pepin, & celui de Charles Martel, font en quelque façon disparoître ces Rois, mais ils illustrent beaucoup le tems de leurs regnes.

L'Auteur a eû soin quand l'occasion s'en est presentée, de faire remarquer les mœurs des François de ces tems-là, c'est à dire, certains usages de la nation, soit pour la guerre, soit pour la police, soit pour le gouvernement, soit pour la religion; choses essentielles à l'histoire d'une nation. Il en a fait même une table particuliere à la fin de la pre-

miere Race, & à la fin de la seconde, & au bout de la table de chaque regne sous la troisiéme Race. Il auroit été à souhaiter que l'Auteur eût fait ces tables des usages avec plus d'exactitude, car il y en a omis beaucoup qui sont semez dans son histoire, & qui n'en sont pas un des moindres ornemens. Une table chronologique des Rois de la premiere Race, qu'il a ajoutée à la fin du premier tome avec des notes, sans parler de celles qu'il a souvent mises aux marges dans son ouvrage, feront sans doute plaisir à ceux qui aiment l'érudition jusqre dans ces sortes d'ouvrages, quoique la plûpart des Lecteurs n'en soyent pas fort curieux, & c'est pourquoi on les a mis séparément.

Les premiers regnes de la seconde Race, c'est à dire, ceux de Pepin, de Charlemagne, de Loüis le Debonnaire, de Charles le Chauve, sont feconds pour les matieres. Mais il faut les ranger & les débroüiller; il paroît que l'Auteur y a réüssi, par la facilité que le Lecteur sent à se laisser conduire dans un sujet

traité par plusieurs de nos Historiens avec beaucoup de secheresse, de confusion & d'embarras.

Le P. Daniel a eû besoin de tout son art, pour varier comme il a fait sous le regne de Charlemagne la narration des guerres de Germanie, lesquelles durerent trente trois ans, & qu'il a été obligé de toucher sous chaque année pendant un si long espace de tems. Il les a tellement enchassées dans le tissu des autres faits, que quoique ce même objet se présénte si souvent, il ne lasse point, parcequ'il est toûjours revêtu de quelques nouvelles circonstances qui le diversifient. D'ailleurs, ce regne est rempli de si grandes choses, soit en matiere de guerre, soit en matiere de religion, soit en ce qui regarde la police & le gouvernement de l'Etat; & tout cela y est si bien rangé & si bien détaillé, qu'on y trouve de quoi se satisfaire. On y voit Charlemagne toûjours en mouvement pour étendre, ou pour défendre les frontieres de son vaste Empire, tantôt au delà des Pyrenées, tantôt au delà des Alpes, tan-

tôt aux extremitez de la Germanie ; le Concile de Francfort sur le culte des images ; ceux qu'il fit assembler au sujet des erreurs de Felix d'Uryel ; les négociations avec Irene Imperatrice d'Orient ; le dessein qu'elle forma , ou fit semblant de former , d'épouser ce Prince, & une infinité d'autres choses également curieuses , sont exactement traitées dans l'histoire de ce regne.

Dans celle du regne de Louïs le Debonnaire le P. Daniel a mis en œuvre la vie de l'Abbé Vala , imprimée depuis quelques années par le sçavant P. Mabillon. C'est une espece d'histoire anecdote qui contient les intrigues du soulevement des fils de cet Empereur , de sa deposition de l'Empire & de son rétablissement. Ce précieux monument orne beaucoup cet endroit de l'histoire de France.

Au sujet du divorce du Roi Lothaire avec la Reine Tetberge , lequel suscita tant d'affaires & causa tant de chagrins , & enfin une mort très-déplorable à ce Prince , on voit les liaisons que quelques Prélats de

la domination Françoise prirent contre le Pape, avec Photius Patriarche de Constantinople Auteur du schisme des Grecs.

Les invasions des Normands en France, qui devinrent très-fréquentes sous le regne des enfans de Louis le Debonnaire, occupent une grande partie du reste de l'histoire de la seconde Race, jusqu'au tems de l'érection en Duché de ce qu'on appelle aujourd'hui, la Normandie, en faveur de Rollon, qui en fut le premier Duc. Le siege de Paris fait par les Normands en 886. & 887. y est rapporté fort en détail, sur les mémoires du Moine Abbon, qui étoit alors dans la place. On y voit que Paris étoit encore alors renfermé entre les deux bras de la riviere de Seine, d'où il s'ensuit que la conjecture de Mr. de la Maré touchant l'augmentation & l'enceinte de Paris faite par les Romains, dans le grand & excellent ouvrage qu'il a donné depuis peu au Public, n'est pas bien fondée.

Le P. Daniel dans une note marginale observe, que Montmartre

du tems du ſiege dont on vient de parler s'appelloit, ſelon la citation du moine Abbon, *Mons Martis*, & qu'il eſt aſſez vraiſemblable que le nom de cette montagne lui vient de là, plûtôt que de *Mons Martyrum*, quoique la pieuſe tradition touchant l'origine de ce nom ait auſſi ſa vraiſemblance.

Après le ſiege de Paris on voit la décadence de l'Empire François, & de la poſterité maſculine & legitime de Charlemagne, tant en France, qu'en Italie & en Germanie, & que les Rois de France ſur la fin de la ſeconde Race n'avoient dans leur domaine propre de ville conſiderable que celle de Laon. On fait remarquer la naiſſance de divers Etats qui ſe formerent des débris de cette Monarchie, à quoi les derniers Rois de la ſeconde Race ne pûrent remedier; quoiqu'il y en ait eû quelques-uns que leurs bonnes qualitez euſſent pû faire régner avec dignité, s'ils s'étoient trouvez ſur le Trône en des tems moins difficiles.

Dans la troiſiéme Race, & ſur la fin de la ſeconde, l'hiſtoire eſt ren-

fermée dans les bornes du Royaume de France, au lieu que jusqu'à ce tems-là elle s'étendoit jusques dans l'Italie & dans la Germanie, parceque la posterité legitime de Charlemagne regnoit encore dans ces païs: néanmoins l'Auteur observe, que les Comtes de Barcellone sous le régne de Loüis le Gros, cinquiéme Roi de la seconde Race, se reconnoissoient encore pour feudataires de la Couronne; mais ils n'en remplissoient plus les devoirs. Ils secoüerent enfin le joug entierement l'an 1180. car ce fut en ce tems là que dans un Concile de Tarragone il fut ordonné, qu'on ne dateroit plus les actes publics du regne des Rois de France, comme on avoit fait jusqu'alors, & comme on faisoit dans tous les Duchez & Comtez qui étoient des fiefs de la Couronne.

L'Historien commence l'histoire de la troisiéme Race par le parallele de Hugues Capet Chef de cette Race, & de Pepin Chef de la seconde, & fait remarquer dans ces deux Princes des qualitez assez semblables, & que l'un & l'autre tinrent à

peu près la même conduite pour s'ouvrir un chemin au Trône.

Hugues Capet, & quelques uns de ses successeurs, eurent toujours soin d'associer leur fils aîné, & de le faire reconnoître pour Roi de leur vivant, parce qu'ils se défioient toujours du caprice & de la mauvaise volonté de leurs grands vassaux. Cet usage cessa à Philipppe Auguste, qui ne le crut plus necessaire.

Le regne de Philippe I. quatriéme Roi de la troisiéme Race, quoique ce fût un Prince fort médiocre par son merite personnel, fut celebre par des expeditions très-considerables; mais où il n'eut gueres de part. C'est sous son regne que se fit la premiere Croisade, & la conquête de l'Angleterre par Guillaume Duc de Normandie, surnommé le Bâtard & le Conquerant. Ce fut encore sous ce regne que furent instituées les milices des Communes, & en même tems la jurisdiction des maisons de Ville; mais on n'entre dans le détail de cette institution qu'au commencement de l'histoire de Loüis VII. au sujet de la revolte de la Commune d'Orleans.

On obſerve encore que Philippe fut le premier de nos Rois dont le nom ne fût point barbare, c'eſt à dire, venu de la Germanie; de plus, que les Croiſades donnerent occaſion à ces Princes d'aggrandir leur domaine, les Seigneurs qui s'engageoient dans ces expeditions, ne pouvant en ſoutenir les dépenſes qu'en vendant leurs terres: c'eſt ainſi que Herpin Comte de Bourges vendit ſon Comté à Philippe I. pour avoir de quoi ſe mettre en équipage & lever des troupes; que la conquête d'Angleterre par Guillaume le Conquerant fut l'occaſion aux Rois de France des alliances étroites qu'ils prirent alors, & qu'ils ont entretenuës ſi longtems depuis avec les Rois d'Ecoſſe; qu'un ancien Auteur* dit que l'incontinence de Philippe I. lui fit perdre le privilege de la gueriſon des écroüelles, mais que Dieu le rendit à ſes ſucceſſeurs. Que cela ſoit vrai, ou faux, il nous fait au moins connoître l'antiquité de cette prérogative de nos Rois; de laquelle on ignore le commencement.

* *L'Abbé Guibert.*

Loüis VI. dit le Gros, fils de Philippe I. fut surnommé le Batailleur, à cause de l'activité avec laquelle il agissoit dans les guerres, surtout contre les grands vassaux, qu'il sçavoit dompter. Une chose qui rendoit les vassaux plus indociles, étoit un usage établi alors en France, sçavoir, qu'ils n'étoient point punis de mort pour ce crime, mais seulement par le ravage de leurs terres, & par la ruine de leurs châteaux, quand on pouvoit s'en emparer.

C'est sous ce regne que nos Rois commencerent à porter à la guerre le fameux Oriflamme. C'étoit l'étendart de l'Abbaye de S. Denis, que les Comtes de Vexin, Vidames, ou Avoüez de cette Abbaye, portoient auparavant dans les guerres particulieres que l'Abbé étoit obligé d'avoir souvent contre les Seigneurs ses voisins. Le Comté du Vexin ayant été réüni à la Couronne sous le regne de Philippe I. ce Prince, ou Loüis le Gros son successeur, par dévotion pour Saint Denis, firent de cette banniere le premier eten-

dart de leurs armées, & depuis on voit nos Rois, ſurtout à l'occaſion des expeditions importantes, aller prendre l'Oriflamme à S. Denis, & l'y rapporter avec de certaines ceremonies. Cet uſage, ſelon l'opinion commune & celle de Mr. du Cange, ceſſa ſous Charles VI. quand les Anglois ſe furent rendus maîtres de la plus grande partie du Royaume; mais le P. Daniel montrera dans un autre ouvrage qu'il prépare, par un monument autentique, que l'Oriflamme fut encore porté ſur la fin du regne de Charles VII. & ajoutera, conformément à un autre monument rapporté dans la nouvelle hiſtoire des grands Officiers de la Couronne, que Loüis XI. même alla prendre cet étendart à S. Denis, à l'occaſion de la guerre du bien public.

Loüis le Gros avoit épouſé Alix, ou Adelaïde, fille de Humbert Comte de Maurienne, ou de Savoye, & de Giles de Bourgogne. Il aima beaucoup cette Princeſſe; & fit en ſon honneur une choſe remarquable, qui n'avoit point été prati-

quée par aucun de ses prédecesseurs : c'est que dans les chartres, & dans d'autres monumens de cette nature, il datoit, non seulement des armées de son regne, selon la coûtume des Rois de France, mais quelquefois même des années du couronnement de la Reine son épouse.

Le regne de Loüis le Jeune, Prince vaillant & pieux, mais d'un médiocre génie, fut signalé par sa malheureuse Croisade, où il pensa perir, par son divorce avec Eleonor de Guyenne, qui lui avoit apporté ce Duché en mariage, & qu'elle fit entrer depuis dans la maison des Rois d'Angleterre. Par là, & par le Duché de Normandie, les Anglois étoient maîtres d'une partie considerable de la France, & tenoient nos Rois comme bloquez par les deux extremitez de leur Royaume. On peut regarder ce divorce comme la source de tous les malheurs que causa depuis à la France la grande puissance des Rois d'Angleterre. Enfin, sous ce regne commencerent à paroître dans la France ces troupes de brigands, à qui l'on

donnoit le nom de Brabançons, de Cottereaux, de Routiers, &c. & qu'on appella depuis du nom de *Compagnies*, qui désolerent la France jusqu'au regne de Charles V. surnommé le Sage, lequel trouva moyen de s'en défaire, en les faisant passer en Espagne au secours du Comte de Transtanace contre le Roi de Castille, Pierre le Crüel, sous les ordres de Bertrand du Guesclin.

Philippe Auguste, successeur de Loüis le Jeune, releva beaucoup la puissance de la France, par la conquête de toute la Normandie sur les Anglois. On le vit dès le commencement de son regne se faire un plan & un systeme de gouvernement plus reglé & plus déterminé, que ses prédecesseurs, depuis Hugues Capet, ne s'en étoient fait jusqu'alors; car presque tous ces Princes semblent pendant tout leur regne n'avoir pensé qu'à se maintenir sur leurs Trônes, & qu'à se tenir en garde contre leurs vassaux; qu'à les empêcher d'empieter sur leurs droits, & sur leurs domaines, se

déterminant au parti qu'ils prenoient, ſoit dans les guerres, ſoit dans les traitez de paix, par le hazard des conjonctures, & ſans aucunes vûës nobles & étenduës pour la gloire & la ſplendeur de la Monarchie; au lieu que Philippe mettant tout à profit, les avantages qu'il remportoit dans les guerres, ſes traitez de paix, ſes mariages, l'indocilité même de ſes vaſſaux, les ligues de ſes voiſins, tout lui ſervit à augmenter ſa puiſſance & ſon autorité, à étendre les limites de ſon empire, & à réünir à la Couronne pluſieurs domaines conſiderables qui en avoient été démembrez.

Il établit l'art militaire, principalement pour les ſieges, où il ſuivit la méthode de l'ancienne milice Romaine. Il ſoudoya des troupes pour être plus indépendant de ſes vaſſaux, & ſe rendit par tout cela redoutable & ſuperieur à tous ſes voiſins.

Il augmenta la ville de Paris par une nouvelle enceinte de murailles, où il renferma beaucoup de terrein; il le fit paver, il fit de ſemblables

ouvrages en diverſes places de ſon Royaume ; il entoura de murs le bois de Vincennes , & fit le projet d'un Hôtel de ſoldats Invalides ; mais il ne l'executa pas.

L'Auteur remarque la coûtume des Rois de ce tems-là , de faire porter avec eux leurs Archives , à cauſe des fréquens differends qu'il y avoit entre leurs vaſſaux , & entre eux & leurs vaſſaux , pour les fiefs , & les devoirs des feudataires. Les archives de Philippe furent enlevées dans la défaite de ſon arrieregarde, entre Vendôme & Châteaudun , par Richard Roi d'Angleterre , qui ne voulut jamais les rendre. C'eſt la raiſon pourquoi on a peu d'anciens actes avant Philippe Auguſte. Un nommé Gautier, qui avoit une grande connoiſſance de ces regiſtres , aidé des archives , tant des monaſteres , que des particuliers , en rétablit une partie.

Le P. Daniel juge , & prouve fort vraiſemblablement , que ce fut ſous ce regne que les Pairs de France furent réduits au nombre de douze. Il remarque encore , au ſujet de

quelques traitez de paix, qu'ordinairement pour la garantie de ces sòrtes de traitez on ne s'addressoit point aux Princes étrangers comme aujourd'hui : c'étoient les principaux vassaux des deux Princes entre lesquels la paix se faisoit, qui étoient garants du traité, & qui avoient droit par le traité même de se déclarer contre leur Souverain, s'il le violoit.

Le tître d'Auguste que Philippe porte dans l'histoire, ne lui fut pas donné de son vivant, cela se conclud de la préface de Rigord, Auteur contemporain, & Historiographe de ce Prince. *On sera surpris*, dit-il, *qu'à la tête de cet ouvrage je donne au Roi le tître d'Auguste*; mais la posterité lui a rendu justice en lui conservant ce tître, suivant l'idée de l'Ecrivain qui le lui a donné le premier.

Loüis VIII. fils de Philippe Auguste, ne regna qu'un peu plus de trois ans. Le P. Daniel ne peut souffrir que quelques Historiens ayent borné l'éloge de ce Prince à ces paroles, *qu'il fut fils d'un grand Roi &*

pere d'un grand Roi. Voici ce qu'il dit là deſſus : C'eſt à tort que quelques-uns de nos Hiſtoriens ont borné ſon éloge à dire, qu'il fut fils d'un grand Roi [a] & pere d'un grand Roi [b]. Cette idée eſt auſſi fauſſe, qu'injurieuſe à la mémoire de ce Prince. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à rappeller ce qu'il fit devant & après la mort du Roi ſon pere, la défaite du Roi d'Angleterre en Anjou, & la prompte réduction de toutes les places que les ennemis avoient priſes de ce côté là avant qu'il y fût arrivé ; ſon expedition & ſa conquête d'Angleterre, qu'il ſoutint pendant une année, malgré les oppoſitions & les intrigues du Legat ; & manquant des ſecours qu'il pouvoit attendre du Roi ſon pere ; l'eſtime qu'il s'acquit parmi la Nobleſſe Angloiſe, que ceux même du parti ennemi ne pûrent lui refuſer, & qui les engagea à lui accorder une compoſition honorable ; le ſurnom de Lion, qu'on lui donna à cauſe de ſa valeur ; les victoires continuelles qu'il remporta durant les trois années de ſon

a *Philippe Auguſte.* b *S. Loüis.*

regne, & qui ne laissent nul lieu de douter, que s'il avoit vécu, vû l'état où il avoit mis les choses, il n'eût bientôt chassé les Anglois de France, & exterminé l'heresie en Languedoc. On ne voit en tout cela rien que de grand, & qui ne suppose dans ce Prince toutes les qualitez d'un Heros, & d'un grand Roi.

L'Auteur rapporte tout au long le testament de ce Prince, parce qu'on en peut tirer beaucoup de lumieres pour l'histoire, & fait des reflexions remarquables sur ce testament. Loüis ordonnoit par un article, que son cinquiéme fils, nommé Jean, qui mourut quelque tems après lui, & les autres qui lui pourroient encore naître, embrassassent l'état de Clericature. Ce Prince, tout religieux qu'il étoit, paroît n'avoir pas eû les idées justes en matiere de vocation à l'état Ecclésiastique; mais c'étoit pour empêcher le démembrement de l'Etat, soit par les partages, soit par les appanages, où l'on ne mettoit pas toujours alors certaines restrictions qu'on y a ajoutées depuis.

Alberic Moine de l'Abbaye des trois Fontaines donne à Loüis VIII un fils nommé Dagobert, dont il rapporte la mort en l'an 1232. sous le regne de Saint Loüis; mais nul de nos Historiens ne fait mention de ce Prince, il n'en est point parlé dans le testament, & il n'est gueres vrai-semblable qu'il y ait eû un fils de France de ce nom dans la troisiéme Race, où ces sortes de noms devenus en quelque façon barbares, ne furent jamais en usage.

C'est à ce regne que finit le premier volume de la nouvelle histoire de France.

Le second volume commence par le regne de Saint Loüis. L'histoire de ce regne, & le caractere de ce Prince, sont des choses si connuës qu'il seroit inutile d'en faire un extrait. On y observera seulement après l'Auteur, qu'alors, selon les loix du Royaume, les vassaux de la Couronne ne pouvoient s'allier par les mariages avec les Princes voisins de la France, & sur tout avec les Anglois, & que Saint Loüis fut toujours très-ferme sur cet article; que comme il y avoit plusieurs Seigneurs

qui étoient en même tems par leurs diverſes terres vaſſaux du Roi de France & du Roi d'Angleterre, & qu'en tems de guerres cela cauſoit de grands inconveniens dans l'Etat, il fit des reglemens à cet égard, & en changea quelques-uns qu'on avoit ſuivis juſqu'alors.

Il entreprit auſſi d'empêcher les guerres particulieres, que les Seigneurs fieffez regardoient comme un droit attaché à leur qualité. Il gagna quelque choſe ſur ce point; mais il ne put venir à bout d'abolir entierement ce déſordre. L'Auteur à la page 160. deſcend à cette occaſion dans un détail aſſez curieux, touchant ces guerres que les Seigneurs particuliers ſe faiſoient les uns aux autres.

La pieté de ce Prince ne l'empêcholt point de maintenir les droits de la Couronne, & de mettre des bornes à la juriſdiction Eccléſiaſtique, lorſque les Prélats, ou les Légats, faiſoient quelques entrepriſes à cet égard. L'Auteur en rapporte deux exemples remarquables, un à la page 21. & l'autre à la page 211.

Parmi pluſieurs belles paroles de

ce Prince, qui marquoient les pieux ſentimens de ſon cœur, le P. Daniel en rapporte une également véritable, & digne d'un Prince ſage & Chrétien. Quelqu'un lui rapportant qu'on diſoit qu'il employoit trop de tems à ſes dévotions ; il répondit, que s'il employoit ce tems là à la chaſſe, aux tournois, au jeu & aux ſpectacles, on ne compteroit point ſi rigoureuſement le tems qu'il y perdroit.

Il eut pour ſucceſſeur Philippe III. dit le Hardi, qui gouverna avec beaucoup de ſageſſe & d'autorité ; digne fils de Saint Loüis, par ſa régularité, par ſa pieté, & par la pratique des autres vertus Chrétiennes. Il prit inutilement la protection d'Alphonſe de Lacerda ſon neveu, exclu injuſtement de la Couronne de Caſtille par Dom Sanche ſon oncle.

Le Pape Martin IV. ayant déclaré Pierre Roi d'Arragon déchû de ſes Etats, Philippe fit reconnoître Charles de Valois ſon ſecond fils pour Roi d'Arragon, de concert avec le Pape, & lui en fit prendre le tître, auquel il renonça depuis.

Philippe réünit le Comté de Poitou & celui de Touloufe à la Cou-

ronne. Il mourut à Perpignan, au retour de ſon expedition de Catalogne, après la priſe de Girone.

Au Couronnement de la Reine Marie ſon épouſe, & ſœur de Jean Duc de Brabant, il y eut un grand differend entre l'Archevêque de Rheims & l'Archevêque de Sens, celui-ci prétendant, en qualité de Metropolitain, que cette fonction lui appartenoit ; mais le Roi finit la choſe, en déclarant à l'Archevêque de Sens que la Chapelle Royale étoit un lieu exemt, ſur lequel il ne pouvoit prétendre avoir juriſdiction.

Le regne de Philippe le Bel, qui fut auſſi Roi de Navarre du chef de ſa femme, fut beaucoup plus agité que celui de ſon prédeceſſeur, à l'occaſion des grands differends qu'il eut avec le Pape Boniface VIII. & de ſes expeditions contre les Flamans, qui furent tantôt heureuſes, & tantôt malheureuſes. Le déſordre de ſes brus lui cauſa de grands chagrins domeſtiques. L'Auteur le juſtifie contre les calomnies qu'on publia contre lui, au ſujet de l'extinction de l'Ordre des Templiers. C'eſt la ſta-

tuë équestre de ce Prince que l'on voit à Nôtre-Dame de Paris, & qu'il fit ériger, en mémoire & en action de graces de la victoire qu'il remporta à Mons en Poüille sur les Flamans.

Ce Prince avoit de grandes qualitez, mais un peu trop d'impétuosité & de hauteur. Il rendit le Parlement sedentaire à Paris, & l'Eschiquier de Normandie à Roüen, & il établit les grands Jours à Troyes, & un Parlement à Toulouse. Le Parlement de Paris étoit encore de son tems composé de Seigneurs pour la plûpart, dont quelques-uns étoient habiles dans le Droit. Les Seigneurs de Nogaret & Pierre Flotte étoient de ce nombre, quoique gens de guerre, & le premier dans ses qualitez s'intituloit Professeur ès Loix. Le P. Daniel à cette occasion remarque les changemens qui se firent depuis dans le Parlement, où dans la suite les Jurisconsultes prirent la place de l'ancienne Noblesse.

Philippe érigea la Bretagne en Pairie, & déclara par un acte autentique que c'étoit un Duché. Jusqu'alors on avoit donné au Prince de Bretagne, tantôt le tître de Duc,

tantôt celui de Comte ; cela ſe voit dans les Hiſtoriens de ces tems-là & le Roi le dit lui-même dans ſes lettres patentes de l'an 1297.

Trois des fils de Philippe le Bel ſuccederent à la Couronne les uns après les autres, ſçavoir, Louïs X. dit Hutin, Philippe V. dit le Long, & Charles IV. dit le Bel, dans l'eſpace de treize à quatorze ans.

Ce fut ſous le regne de Loüis Hutin qu'Enguerrand le Portier, Seigneur de Marigni, Gentilhomme d'une ancienne Nobleſſe de haute Normandie, Surintendant des Finances, & comme le premier Miniſtre du feu Roi, fut condamné à une mort également injuſte & infame, ayant été pendu au gibet de Montfaucon qu'il avoit fait élever lui-même : c'étoit un effet de la haine que Charles Comte de Valois, oncle du Roi, avoit contre ce Seigneur. Ce Prince quelques années après en fit publiquement & volontairement une eſpece d'amande honorable, s'y croyant obligé en conſcience.

L'Auteur, à l'occaſion d'un acte

de Louïs Hutin qui est à la Chambre des Comptes de Paris, touchant l'affranchissement des fiefs de son domaine, fait une rémarque curieuse sur l'état des habitans de la campagne de ces tems-là; dont la condition étoit toute differente de ceux d'aujourd'hui, & beaucoup plus rude, en ce qu'ils étoient dans une espece d'esclavage à l'égard de leurs Seigneurs. Ces remarques, qui sont fréquentes dans cette histoire, font plaisir, en ce qu'elles font connoître les mœurs du tems dont on y parle.

Louïs Hutin mourut en l'an 1316. ne laissant qu'une fille de sa premiere femme, Marguerite de Bourgogne; Clemence de Hongrie sa seconde femme étoit enceinte. Philippe le Long son frere fut déclaré Regent pour l'espace de dixhuit ans, au cas que la Reine accouchât d'un Prince: on lui fit faire un sceau particulier pour sceller les actes publics, dont l'inscription étoit en Latin, selon la coûtume, & signifioit en François, *Philippe fils de Roi des François gouvernant les Royaumes de France & de Navarre.*

La Reine accoucha d'un fils qui fut nommé Jean ; mais il ne vécut que ſept ou huit jours. C'eſt ſans raiſon que quelques-uns ne le mettent pas au nombre des Rois de France. Il acquit ce tître en naiſſant, & il le porte en quelques actes qui ſont au tréſor des chartres.

La ſucceſſion de la Couronne de France, qui depuis Hugues Capet avoit toûjours été tranſmiſe en ligne directe de pere en fils dans la perſonne de treize Rois, paſſa pour la premiere fois en ligne collaterale du neveu à l'oncle dans la perſonne de Philippe V.

Il y eut une choſe remarquable à ſon ſacre, c'eſt que Mathilde Comteſſe d'Artois mere de la Reine y aſſiſta, & en qualité de Pair de France ſoutint la Couronne ſur la tête du Roi avec les autres Pairs. L'Auteur dans une note marginale obſerve, qu'elle prenoit auſſi ſéance au Parlement par la même raiſon.

Philippe étant Roi de France étoit en même tems Regent du Royaume de Navarre, qui appar-

tenoit à Jeanne ſa niéce, fille du feu Roi du premier lit. Quoiqu'il ne fût que Regent, il prenoit cependant dans ſes tîtres celui de Roi de Navarre, on ne s'en ſcandaliſa point, parceque c'étoit aſſez l'uſage alors que les tuteurs ſe ſurnommaſſent des terres de leurs pupilles.

Ce Prince l'an 1319. fit une ordonnance, par laquelle il fixa le nombre des Officiers qui devoient compoſer le Parlement; & elle eſt remarquable, par un article qui regarde les Evêques. Par cet article ils étoient exclus du Parlement, d'autant que cela les empêchoit de réſider. Voici les termes dont il eſt conçu: *Il n'aura nuls Prélats depuis au Parlement; car le Roi fait conſcience de eux empêcher au gouvernement de leurs ſpiritualitez.* Mais ce reglement, qui étoit contre un uſage immémorial, ne fut point obſervé dans la ſuite.

Philippe n'ayant laiſſé en mourant que des filles, la Couronne paſſa à ſon frere Charles IV. du nom, dit le Bel. Ce Prince ne fut point d'un merite fort diſtingué; mais auſſi il n'y eut rien dans ſa perſonne & dans

ſa conduite qui le rendît indigne de la place où ſa naiſſance l'avoit élevé. Il fit paroître ſa fermeté dans une occaſion, & la ſeverité de ſa juſtice dans une autre. Louïs Comte de Flandres ayant ſuccedé à Robert ſon ayeul, par la faveur du Roi, qui le ſoutint contre les prétentions de Robert ſon oncle, s'étoit fait rendre hommage par les Seigneurs du Comté de Flandres avant que d'avoir fait le ſien au Roi. Ce Prince le fit venir à Paris, & le mit en arrêt pour quelques jours dans le Château du Louvre, pour le châtier de la faute qu'il avoit commiſe en cette occaſion contre ſon devoir de vaſſal.

L'exemple de ſeverité fut fait ſur Jourdain de Liſle, grand Seigneur de Gaſcogne, qui avoit épouſé la niéce du Pape Jean XXII. Il avoit été accuſé & convaincu de pluſieurs crimes. Le Roi lui fit grace; mais ayant recommencé ſes violences, il le fit pendre à Paris.

Ce Prince en mourant ne laiſſa qu'une fille de ſa troiſiéme femme, Jeanne d'Evreux; mais la Reine

étoit enceinte. On se trouva dans la même incertitude qu'à la mort de Loüis Hutin. Philippe de Valois fils de Charles Comte de Valois, & cousin germain du Roi, heritier présomptif de la Couronne, fut constitué Regent du Royaume, & la Reine étant accouchée d'une fille, il fut élevé sur le Trône. Il y eut toutefois des oppositions de la part d'Edoüard Roi d'Angleterre, qui étoit neveu du feu Roi par sa mere, & par conséquent plus proche d'un degré.

Charles avoit prévû ces oppositions. C'est pourquoi dans un renouvellement d'alliance qui se fit en 1324. entre la France & l'Ecosse, on ajouta aux anciens traitez ce qui suit : » Au cas que l'un des deux Rois défaille, ensorte qu'il est incertain » qui aye le droit heritier pour succeder à la Couronne, lors le legitime heritier sera discerné par les » principaux Seigneurs de tous les » deux Royaumes, lesquels déclareront celui qui devra regner. » Après non seulement l'autre Roi » empêchera tous autres tyrans de

» joüir d'icelui Royaume, ayant été
» ainſi en diſpute ; mais auſſi, ſi be-
» ſoin eſt, ſe préſentera aux grandes
» forces perſonnellement pour dé-
» fendre le legitime heritier &c.

Le regne de Philippe VI. dit de Valois, fut varié de ſuccès heureux & malheureux. Ceux-ci ébranlerent l'Etat, qui ſous le regne ſuivant penſa ſuccomber. Parmi les plus avantageux, on peut compter la ceſſion que Humbert II. Dauphin de Vienne, fit de ſes Etats à la Couronne de France. La priſe de Calais par les Anglois eut de terribles ſuites pour la France. Il y eut des circonſtances ſingulieres dans ce ſiege. Premierement, Edoüard III. Roi d'Angleterre, pour le continüer pendant l'hyver, bâtit tout à l'entour une ville de maiſons de bois, où il logea ſon armée. Secondement, les bourgeois y firent paroître une fidelité à toute épreuve envers leur Souverain. Troiſiémement les principaux d'entre eux ſe ſacrifierent pour leur patrie d'une maniere digne de l'ancienne Rome. Enfin, la dureté avec laquelle Edoüard les

traita ne lui fit gueres d'honneur.

Les guerres de Charles de Blois, & de Jean Comte de Montfort, prétendans tous deux au Duché de Bretagne, le premier ſoutenu par le Roi de France, & le ſecond par le Roi d'Angleterre, occupent une partie conſiderable de l'hiſtoire de ce regne. Les malheurs des deux concurrens donnerent lieu à faire paroître la grandeur d'ame de leurs femmes; l'une étoit Jeanne Comteſſe de Penthieux femme de Charles de Blois, & l'autre Jeanne de Flandres femme du Comte de Montfort: ce furent deux Heroïnes, qui ſoutirent la guerre avec une admirable réſolution pendant la priſon de leurs maris.

On remarque dans l'hiſtoire du même regne, que la dignité de Maréchal de France n'étoit pas alors à vie, que les Chevaliers étoient en grand honneur, & qu'ils étoient traitez de Meſſire & de Monſeigneur par les Rois mêmes; que la Gendarmerie combattoit à pied pour l'ordinaire; que le crime de fauſſeté étoit puni par le feu, & que la

Demoiſelle Divion native de Bethune, très-habile fauſſaire, fut punie de ce ſupplice, pour avoir falſifié des tîtres en faveur de Robert Comte d'Artois ; que ſous ce regne vint en France la mode de porter une longue barbe & des habits courts ; mais que les Princes ou Seigneurs du ſang, ainſi qu'on parloit alors, ne ſuivirent point cette bizarrerie populaire & garderent les longs habits ; qu'Edoüard Roi d'Angleterre ayant renoncé à ſes prétentions chimeriques ſur la Couronne de France, par l'hommage lige qu'il fit au Roi pour le Duché de Guyenne & le Comté de Ponthieux, ne laiſſa pas depuis pour s'attacher les Flamans, de prendre le tître & les armes de Roi de France ; que Caën, dès-lors ville riche, n'étoit point encore en ce tems-là entierement fermée de murailles. L'Auteur continuë de faire dans l'hiſtoire de ce regne pluſieurs autres obſervations également curieuſes & judicieuſes.

Le regne du Roi Jean II. ſucceſſeur de Philippe, fut un des plus

malheureux qu'on ait vû en France. La diſette d'argent fut ſi grande dans le Royaume, que ſuivant le rapport de Philippe de Commines, on fut obligé après les levées faites pour la rançon du Roi, de s'y ſervir d'une monnoye de cuir, où il y avoit un petit clou d'argent.

Le P. Daniel ajoute une circonſtance de la bataille de Maupertuis, où le Roi Jean fut fait priſonnier, qui a été ignorée par nos Hiſtoriens, ſçavoir, que ce Prince y reçut deux bleſſures au viſage. Il a tiré cette circonſtance d'une lettre originale écrite de Moiſſac par le Comte d'Armagnac, immédiatement après la bataille, aux habitans de la petite ville de Verdun ſur la Garonne. Cette lettre lui a été communiquée par Mr. Foucaut Conſeiller d'Etat, qui l'a tirée des Archives de Verdun, & qui la conſerve dans ſa bibliotheque.

L'Auteur releve dans une note marginale la fauſſe obſervation du Traducteur de la Geographie de Baudran, qui a prétendu que le traité de Bretigni n'avoit point été

fait auprès de Chartres, où il n'y a point de village de ce nom; mais auprès de Chastres, où il y en a un. La fausseté de cette remarque avoit été déja relevée. Il n'y a point à la verité de village auprès de Chartres appellé Bretigni; mais il y a un hameau qui porte ce nom, & c'est là où le traité fut fait. La verité de ceci est confirmée par toutes les circonstances de l'histoire, & le P. Daniel la confirme encore par un mémorial de la Chambre des Comtes de Paris qu'il cite.

Il y eut en ce tems là un nommé Jean Jouje, natif de Sens, qui se fit proclamer Roi de France. Ce fait est marqué dans une lettre du Pape Innocent VI. écrite à Loüis, & à Jeanne, Roi & Reine de Sicile, & Comtes de Provence. Cettre lettre est dans le registre manuscrit d'Innocent VI. qui est en original entre les mains de Mr. Vorn Conseiller au Parlement de Dijon. C'est Mr. l'Abbé Baluze qui a communiqué cette découverte à l'Auteur.

Le Roi Jean sur la fin de sa vie donna le Duché de Bourgogne à

Philippe son quatriéme fils, pour lequel il eut toujours de la prédilection, parceque ce jeune Prince à l'âge de quatorze ans avoit été blessé & pris avec lui à la bataille de Maupertuis, & qu'il lui avoit tenu compagnie dans sa prison d'Angleterre. Il le fit aussi premier Pair de France, prérogative, comme le remarque l'Auteur, qui n'étoit pas auparavant attachée au tître de Duc de Bourgogne.

L'Auteur observe encore que ce fut sous ce regne, & devant la prison du Roi, que le Tiers Etat fut ajouté aux Etats du Royaume, qui jusqu'alors n'avoient été composez que de la Noblesse & de l'ordre Ecclésiastique.

ARTICLE LXV.

LETTRES DE Mr. GODEAU Evêque de Vence ſur divers ſujets. A Paris, chez Etienne Ganeau ruë St. Jacques vis-à-vis la Fontaine St. Severin aux Armes de Dombes, & Jacques Eſtienne ruë St. Jacques à la Vertu, 1713. *In* 8°. *pages* 444.

ON a une infinité de recüeils de lettres, & d'un caractere ſi different, qu'il ſeroit difficile de les réduire à certains genres. Comme c'eſt autre choſe de s'entretenir avec une perſonne en particulier ſans ſe gêner & avec confiance, & autre choſe de parler en Public & pour le Public, ainſi il y a des lettres qui ſont veritablement pour ceux à qui elles ſont écrites, & d'autres où ceux qui les reçoivent n'ont pour eux que l'addreſſe, le dedans étant pour tout le monde. Les lettres de Ciceron ſont du premier genre, & ce ſont de veritables lettres : celles de Pline ſont la plûpart des mor-

ceaux d'éloquence, & le nom de ceux à qui elles ſont premiérement envoyées, n'y a point d'autre place que celle d'une Epitre dédicatoire, ou de ce qui s'appelle *Envoi* à la tête de quelque ouvrage d'eſprit.

Il y a encore une difference à mettre entre les lettres publiées par les Auteurs mêmes, & celles qui n'ont été recüeillies qu'après la mort des Auteurs. Celles-ci ſont exemptes du déguiſement qui paroît quelquefois dans les autres, ou qui peut toujours y être juſtement ſoupçonné.

Les lettres de Mr. Godeau ſont d'un genre moyen entre les deux qu'on a premierement diſtinguez. Elles ont l'avantage ſur quelques autres qui ont paru, qu'elles ſont toutes travaillées & compoſées, excepté peu des dernieres. Ce n'eſt pas le nom ſeul de Mr. Godeau, d'ailleurs celebre, qui leur donne du prix; elles en ont par elles-mêmes, & ſont en état de ſoutenir la reputation qu'il s'eſt faite par ſes autres ouvrages. Elles ſont communément Chrétiennes, édifiantes, & comme

il convient à un Evêque d'écrire : on n'en voit point ſe terminer au ſimple compliment, & l'Auteur y ajoute toujours quelque inſtruction & quelque ſentiment de pieté.

Comme dans la vie il ſe trouve plus d'occaſions de conſoler que de feliciter, il y a pluſieurs lettres de conſolation, où Mr. Godeau revient ordinairement au Sacerdoce de JESUS-CHRIST, que nous devons imiter par le ſacrifice de ce que nous avons de plus cher. Un autre fond de ſa Morale, eſt l'engagement que nous avons pris au Baptême. Voici quelques traits. En la premiere lettre à Madame de Longueville, ſur la mort de Mr. ſon époux. » Les Chrétiens, Madame, » pleurent, mais ils pleurent com» me Chrétiens, & non pas comme » des Gentils, qui n'ont point d'eſ» perance. Ce n'eſt pas la nature » qui tire les larmes de leurs yeux, » c'eſt la charité qui les fait répan» dre. Elles ne viennent pas de l'hu» midité de leur cerveau, elles ſor» tent de leur cœur, & c'en eſt le » ſang le plus pur ; c'eſt pourquoi

» ils ne les profanent pas, & ils les » verſent avec meſure. Vous avez » donc pleuré la mort, mais vous » avez davantage pleuré pour l'effet » du peché qui eſt la mort.

Dans la quatriéme à Mr. Balzac pour le remercier d'un livre. » Je » n'ai vû dans le tître que Lettres » choiſies ; & dans la lecture j'ai » trouvé les myſteres de la Philoſo- » phie, l'idée de la parfaite élo- » quence, les graces de la Poëſie, » les ſecrets de la politique, & le ca- » ractere de l'honnête homme. Il y a » dans le Ciel des étoiles qui ne bril- » lent pas ; mais il n'y a pas une » ligne dans vos deux volumes qui » ne jette de la lumiere. Je n'en- » tends pas cette lumiere qui é- » bloüit, & qui reſſemble à celle des » éclairs & des cometes ; mais à celle » que l'eſprit, conduit par une ſouve- » raine raiſon, & éclairé le premier » par une heureuſe nature, ſeme » dans les ouvrages ; lumiere qu'on » peut comparer à cet éclat lumi- » neux qu'on voit ſur les fleurs, lorſ- » que le ſoleil ſe leve, & qu'on pour- » roit appeller la fleur des fleurs mê-

» mes. Vous ne maniez pas toujours
» de l'or, mais la forme de vos ma-
» tieres eſt toujours prétieuſe; quand
» vos ſujets ſe trouvent riches, vous
» leur donnez par vôtre art de nou-
» velles richeſſes; ils reçoivent tou-
» jours plus de l'ouvrier, qu'ils ne
» lui fourniſſent. La beauté de l'en-
» chaſſure ſurpaſſe le prix des dia-
» mans que vous mettez en œuvre;
» & vous ſçavez faire plus de ſortes
» de bouquets, que la nature ne
» ſçait faire de fleurs pour les com-
» poſer.

Dans la huitiéme à Madame la Princeſſe de Condé. » Je ſerois ravi
» de vous voir Reine au Ciel, après
» vous avoir vûë Princeſſe en la ter-
» re. Vous avez beaucoup plus de
» chemin à faire qu'une autre pour y
» arriver; & il n'y a pas ſi loin de la
» cellule de vos cheres Carmelites,
» que d'un grand palais; mais il y a
» moyen de trouver la cellule dans
» le Louvre, il ne faut qu'un peu
» d'attention aux choſes, pour mé-
» priſer tout ce que l'on a coûtume
d'adorer dans le ſiécle. De loin les
choſes ont de l'éclat, & de près on

„ en reconnoît bientôt les taches.
„ Les Grands, s'ils le veulent, ſont
„ les plus capables de fouler aux
„ pieds la grandeur ; ils s'aveuglent
„ eux mêmes auſſi ſouvent qu'ils
„ ſont aveuglez, & d'ordinaire ils
„ compoſent le bruvage qui les aſ-
„ ſoupit. Ils ſe plaignent que leur
„ qualité leur peſe, & ils la rendent
„ plus lourde par mille embarras vo-
„ lontaires auxquels ils s'engagent,
„ faute de ſonger un peu à leur prin-
„ cipale affaire en ce monde, qui eſt
„ leur ſalut. N'eſt-ce pas une choſe
„ étrange qu'ils ſoient ſi jaloux de
„ conſerver le rang où la naiſſance
„ les a élevez, & que quand on les
„ choque de ce côté-là, ils faſſent
„ voir les éclairs & les tonnerres ; &
„ qu'eux mêmes proſtituent la gran-
„ de & preſque incomprehenſible
„ dignité d'enfans de Dieu & d'he-
„ ritiers du Paradis, ſans rougir ja-
„ mais pour cela de la moindre hon-
„ te ? Pourquoi ne ſe ſervent-ils pas
„ dans ces occaſions de ce grand
„ cœur que le ſang leur donne ?
„ Mais, Madame, je fais une queſ-
„ tion ridicule, puiſque ce grand

„ cœur eſt le cœur de la vieille créa-
„ ture, & qu'il faut celui de l'hom-
„ me nouveau pour aimer les veri-
„ tables grandeurs du royaume de
„ Dieu, & pour avoir les ſentimens
„ de ſa condition. Avec un cœur
„ terreſtre, il ne faut pas s'étonner
„ qu'on aime la terre; & pour ai-
„ mer le Ciel, il faut un amour
„ celeſte, que la naiſſance ne donne
„ point.

Dans la dixiéme au Cardinal Ben-
tivoglio, après un éloge magnifique
des Poëtes modernes d'Italie, & les
avoir reconnus pour dignes ſucceſ-
ſeurs d'Horace & de Virgile, il
ajoute : „ Mais je vous avouë,
„ Monſeigneur, que vôtre hiſtoire
„ m'a dégoûté de leur lecture, &
„ que la verité revêtuë de ce chaſte
„ habit que vous lui donnez, m'a
„ paru plus belle que leurs menſon-
„ ges, parez avec tant d'art & de
„ magnificence. Vous ajoutez une
„ nouvelle grandeur aux choſes
„ grandes : vous portez le flambeau
„ dans les deſſeins les plus cachez
„ & les intentions les plus ſecretes:
„ vous démêlez clairement les narra-

„ tions les plus embroüillées : vous „ instruisez par la bouche des Espagnols & de leurs ennemis, tous „ les Capitaines qui doivent naître.... Vôtre histoire immortalise beaucoup de personnes ; mais „ elle ne met point de si durable & „ de si prétieux laurier sur le front „ d'aucun, que sur celui de son Auteur, qui s'y bâtit un temple sur „ les monumens qu'il dresse à la mémoire de ceux dont il parle. Venant ensuite au sujet de l'histoire du Cardinal Bentivoglio, il dit : » Depuis la fondation de ce grand Empire, qui fut le maître de tous les „ autres, on n'a rien vû de si prodigieux que la naissance de la Republique de Hollande ; & il n'y a „ point de politique qui n'y ait perdu toutes ses mesures. Les commencemens en paroissent plûtôt „ ridicules que redoutables... Mais „ Dieu a voulu en cette occasion „ confondre la prudence politique „ des hommes, & leur montrer, „ que comme c'est lui seul qui empêche que la mer ne noye la Hollande, c'étoit lui seul qui la rete-

„ noit dans la fidelité ; & qu'ayant
„ fondé de nouveaux Empires par
„ des Conquerans & par des ſoldats,
„ il peut fonder des Etats par des
„ gueux, & rendre des beſaces auſſi
„ terribles que des épées.

Il y a ſix lettres de Mr. Godeau à Mademoiſelle Paulet, d'un ſtile bien different de celui de Voiture écrivant à la même Demoiſelle. Ici c'eſt le ſérieux & la dévotion, au lieu de l'enjoüement & de la galanterie.

Dans la trente-huitiéme lettre il exhorte un nouveau Prêtre à dire la Meſſe tous les jours.

Il témoigne dans la treiziéme avoir une grande créance à Frapaolo.

La 97ᵉ. écrite à l'occaſion de la mort du Cardinal Mazarin, contient de belles reflexions ſur la conduite & l'habileté de ce premier Miniſtre, & ſur l'état où il mit & laiſſa les affaires. On voit par la ſuivante, que Mr. Godeau n'aimoit pas, ou n'approuvoit pas, Mr. de Marca : en effet, il n'avoit gueres de liaiſons qu'avec des perſonnes à qui les ſer-

vices que rendoit ce ſçavant Prélat à l'Egliſe, n'étoient pas agréables.

On apprend par la cent vingt-ſeptiéme que Mr. Godeau fut ſollicité de ſigner avec quelques Evêques un écrit pour ſoutenir le Rituel d'Alet, contre le decret du Saint Siege qui le condamne, il s'en explique ainſi : » Monſeigneur, je „ ſuis très-perſuadé de l'utilité du „ Rituel de Monſeigneur l'Evêque „ d'Alet, & convaincu des maxi-„ mes qu'il enſeigne ; & j'ai vû avec „ douleur la cenſure que le Pape en „ a faite, par ſurpriſe ſans doute. „ Mais enfin, la cenſure porte le „ nom du Pape, & comment des „ Evêques particuliers peuvent-ils ſe „ joindre en grand nombre pour „ donner une approbation publique „ à un ouvrage que le Pape a ſi ſo-„ lemnellement condamné ? N'eſt-„ ce pas ſe vouloir ſéparer de lui pu-„ bliquement ? N'eſt-ce pas l'obli-„ ger à ſe porter aux extremitez „ pour défendre ſon autorité, mor-„ tellement bleſſée par ceux qui ſont „ ſes inférieurs, & qui, comme tels,

„ ne peuvent, & ne doivent pas justi-
„ fier ce qu'il condamne? Les au-
„ tres Evêques de France & des au-
„ tres provinces Chrétiennes ap-
„ prouveront-ils cette conduite? Le
„ Roi la soutiendra-t'il? Et s'il ne
„ nous soutient, où en serons-nous?
„ Assûrément il demeurera bien plû-
„ tôt du côté du Pape, que du nô-
„ tre, & il aura beaucoup d'appa-
„ rences de raison d'en user ainsi.

ARTICLE LXVI.

DE VETERIBUS HÆRETICIS Ecclesiasticorum Codicum corruptoribus &c. *C'est-à-dire, Des anciens heretiques qui ont falsifié des manuscrits de l'Ecriture, ou des Peres. Par le P. Germon de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez le Comte & Montalant, sur le quai des Augustins, 1713. *In* 8°. *pages* 629. *sans les préfaces & les tables.*

LE P. Germon ayant à parler des anciens heretiques, qui ont autrefois entrepris de corrompre di-

vers manuſcrits de l'Ecriture & des Peres, ne pouvoit mieux faire que d'offrir, comme il a fait, ſon ouvrage au Cardinal Ptolomeï. Ce Cardinal n'eſt pas moins diſtingué par l'étenduë de ſon érudition, que par ſa pieté. Il a fait toute ſa vie une étude particuliere de l'antiquité Ecclésiaſtique : il a lui même longtems travaillé contre les hereſies; ainſi il connoît parfaitement quels ont été les artifices des anciens ennemis de l'Egliſe. Le P. Germon nous apprend dans ſon épitre dédicatoire une choſe ſinguliere de la famille de *Ptolomeï*, qui eſt une des plus anciennes de la Toſcane; c'eſt qu'on y compte juſqu'à dixhuit Bienheureux : honneur, dont on ne croit pas qu'aucune autre famille puiſſe ſe vanter.

Deux choſes ont engagé le P. Germon à compoſer un traité contre les anciens heretiques, qui ont fait le métier de fauſſaire, par rapport à l'Ecriture Sainte & aux livres des Saints Peres. 1. La calomnie de Rivet, & de quelques autres heretiques des derniers ſiécles, qui re-

jettent temerairement ſur les ſeuls Catholiques, & principalement ſur les Moines, le crime odieux d'avoir falſifié pluſieurs monumens de la tradition. 2. Une propoſition de Dom Pierre Conſtant Benedictin, à qui nous ſommes redevables de la nouvelle édition de S. Hilaire. Ce ſçavant Religieux paroît perſuadé qu'on ne peut accuſer, même les heretiques, d'avoir falſifié quelques manuſcrits de l'Ecriture & des Peres, ſans donner atteinte à l'integrité inconteſtable du texte de l'Ecriture, & à l'autorité infaillible de la tradition, & ſans introduire par conſéquent une eſpece de Pyrrhoniſme en matiere de Religion.

Le P. Germon prouve au contraire 1. Que c'eſt un fait inconteſtable, établi par le conſentement unanime des Saints Peres, qu'il y a eû autrefois des fauſſaires qui ont pouſſé leur temerité juſqu'à entreprendre d'alterer dans leurs manuſcrits le texte de l'Ecriture Sainte, & les autres monumens Eccléſiaſtiques; que les heretiques ſont preſque les ſeuls à qui les Saints Peres reprochent ce

crime de faux. 2. Il fait voir que cette perfidie des heretiques n'empêche pas qu'il ne ſoit très-certain, que le texte de l'Ecriture, telle qu'on la lit, & qu'on l'a toujours lûë dans l'Egliſe Catholique, ne ſoit entier, pur, & ſans aucune dépravation, du moins en ce qui peut concerner la foi & les mœurs; qu'elle n'empêche pas non plus que la tradition des Peres, telle que l'Egliſe nous la propoſe, ne ſoit d'une autorité infaillible & abſolument inconteſtable. C'eſt là le deſſein que l'Auteur s'eſt formé, & qu'il execute avec beaucoup d'ordre & de netteté dans ſon ouvrage. Il le diviſe en deux livres. Dans le premier il parle des heretiques qui ont voulu falſifier l'Ecriture, & dans le ſecond de ceux qui ont voulu falſifier les Peres.

Avant que d'entrer en matiere, il avertit qu'il n'a garde de prétendre que les fautes, qui ſe trouvent en grand nombre dans les anciens manuſcrits, y ayent toutes été introduites exprès & par malice. Il reconnoît, qu'on doit en attribuer

la plus grande partie à la negligence des Copiſtes; & que c'eſt pour cela que S. Irenée, & quelques anciens Ecrivains, ont conjuré ceux qui tranſcriroient leurs ouvrages, de les relire & de les corriger avec ſoin. Il avouë, avec S. Jerôme, qu'il y a des fautes qui viennent des demi-ſçavans, qui, en voulant corriger quelques endroits qu'ils n'entendoient pas, les ont dépravez. Il apporte encore quelques autres raiſons des fautes qu'on trouve dans les manuſcrits; & il fait voir que ce ſeroit un paradoxe inſenſé, que de dire, ou que tous les heretiques ont été des fauſſaires, ou qu'ils ont falſifié tous les livres, ou que toutes les fautes qui ſont répanduës dans les livres anciens, y ont été inſerées de mauvaiſe foi & de deſſein formé. Mais après avoir pris cette précaution, il ſoutient auſſi qu'on peut en toute ſûreté reprocher à pluſieurs anciens heretiques d'avoir voulu falſifier l'Ecriture & les Peres.

Il commence ſon premier livre par le caractere des anciens here-

tiques, & il fait voir, que dès la naissance de l'Eglise les Apôtres & leurs disciples les ont accusez d'hypocrisie, de dissimulation & de perfidie : à quoi il ajoute, qu'il n'est pas suprenant que des esprits si artificieux & si corrompus ayent entrepris d'alterer le texte de l'Ecriture. Il vient ensuite aux Juifs, & il dit, que s'il a été permis à un grand nombre de Docteurs Catholiques d'accuser les Juifs d'avoir corrompu le texte Hebraïque de l'ancien Testament, il ne voit pas pourquoi il seroit défendu de faire un reproche à peu près semblable aux anciens heretiques. Quoiqu'il rapporte le sentiment de ceux qui ont crû que les Juifs ont falsifié le texte Hebreu en quelques endroits, il n'approuve pas pour cela cette opinion ; mais pour la version des Septante, il soutient après Saint Justin, Origene, Eusebe & Saint Jerôme, que les Juifs en avoient corrompu quelques passages dans quelques-uns de leurs exemplaires. Il prouve aussi que Saint Irenée, Eusebe, & l'Auteur de la Synopse, qui se lit

parmi les ouvrages de Saint Athaſe, que Saint Epiphane, St. Chryſoſtome, Saint Jerôme & St. Anaſtaſe le Sinaïte, ont enſeigné qu'Aquila, Theodotion & Symmaque, en faiſant leurs nouvelles verſions de l'Ecriture, ſe ſont appliquez à détourner à des ſens étrangers pluſieurs paſſages que l'Egliſe employoit avec ſuccès contre les Juifs ; perfidie dont l'exemple rend croyable le crime que les Peres reprochent aux anciens heretiques.

Saint Denys de Corinthe, dans un fragment de lettre qu'Euſebe nous a conſervé, ſe plaint de quelques miniſtres du Demon qui ont oſé falſifier les divines Ecritures, en y ajoutant & en y retranchant des mots. Saint Irenée forme la même accuſation contres les heretiques en general dès la préface de ſon ouvrage ; & Tertullien la renouvelle dans ſon livre des preſcriptions. St. Epiphane aſſûre, que Saturnin, qui nioit que l'homme eût été fait à l'image de Dieu, pour ſoutenir cette hereſie, avoit effacé le pronom *nôtre*, de ce paſſage de la Geneſe : *Faiſons*

l'homme à nôtre image & ressemblance.

Le même Pere nous apprend, que les disciples de Carpocras, de Cerinthe & d'Ebion, avoient fait plusieurs changemens dans l'Evangile de Saint Matthieu, qui étoit le seul qu'ils reconnussent; que les Ebionites entr'autres en avoient retranché les deux premiers chapitres; que ces mêmes heretiques rejettoient tout l'ancien Testament, à la reserve du Pentateuque, qu'ils avoient mutilé en plusieurs endroits. Saint Irenée, Tertullien, Saint Cyrille de Jerusalem, Saint Epiphane, Saint Jerôme, Philastrius, Theodoret, & plusieurs autres, nous apprennent que Marcion avoit commis le même sacrilege, par rapport à l'Evangile de Saint Luc & aux Epitres de Saint Paul, & que Cerdon, le maître de cet Heresiarque, & Lucien & Appelles ses disciples, n'avoient pas été plus reservez que lui.

Les Pepuziens & les Artotyrites, sortis de l'Ecole de Montan, recevoient toute l'Ecriture; mais après l'avoir corrigée à leur façon. Euse-

be & Theodoret accuſent Tatien & ſes diſciples d'avoir alteré les quatre Evangeliſtes dans leur *Diateſſaron*; & Theodoret ajoute, j'ai trouvé dans nos Egliſes plus de deux cens exemplaires de cette nature. Mais Theodoſe & Artemon, au rapport des mêmes Euſebe & Theodoret, & de deux anciens Ecrivains dont ces Peres citent les paroles, poufferent les choſes bien plus loin que Tatien. Ces deux Hereſiarques, & leurs principaux diſciples, reformoient l'Ecriture ſainte chacun à leur maniere : ils le firent avec une ſi grande licence, qu'ils ne ſe donnerent pas le ſoin de s'accorder, ni les uns avec les autres, ni chacun d'eux avec ſoi-même.

Saint Jerôme dit de l'Hereſiarque Manes, qu'il avoit ſupprimé un endroit conſiderable de l'Epitre aux Galates; & Saint Leon accuſe les Manichéens, d'avoir retranché & ajouté certains endroits dans les Evangiles & dans les Epîtres des Apôtres. Et après cela les Manichéens, comme nous l'apprend St. Auguſtin, eurent l'impudence de

rejetter ſur les Catholiques le crime qu'ils avoient commis eux-mêmes. Saint Ambroiſe, & après lui Hincmare & Fulbert de Chartres, ont écrit que dans le 4^e^. ſiécle les Ariens retrancherent du 3^e^. chapitre de l'Evangile de Saint Jean ces paroles, *parceque l'Eſprit eſt Dieu.* Socrate nous apprend, que des anciens Interpretes avoient remarqué que quelques heretiques, précurſeurs de Neſtorius, avoient effacé dans pluſieurs exemplaires de la premiere Epitre de Saint Jean ces paroles, *tout eſprit qui diviſe* JESUS-CHRIST *n'eſt pas de Dieu.* Hincmare, Fulbert de Chartres, & Nicephore Calixte, repetent la même choſe.

Après tant d'exemples ſi bien marquez, il n'eſt plus permis de nier, reprend le Pere Germon, qu'il n'y ait eû pluſieurs exemplaires de l'Ecriture ſainte falſifiez par des fauſſaires, & par des fauſſaires heretiques. Il eſt encore moins permis de prétendre que l'aveu d'un fait ſi inconteſtable rende ſuſpect le texte de l'Ecriture, telle qu'on la lit dans l'Egliſe Catholique. Pour

en être convaincu il suffiroit d'observer, que les mêmes Peres qui ont fait aux heretiques les reproches que nous venons de rapporter, n'ont pas laissé d'être persuadez que le texte de l'Ecriture est pur & sans aucune dépravation. Mais le Pere Germon n'en demeure pas là : il s'applique dans la seconde partie de son premier livre à prouver, que la perfidie & les artifices des heretiques ont tourné à leur confusion, & n'ont servi qu'à exciter les Pasteurs à veiller davantage pour conserver dans son entier le sacré dépôt de la parole divine qui leur a été confié.

Dès les premiers siécles de l'Eglise Ptolemée, qui avoit eû pour maîtres les Gnostiques & les Valentiniens, écrivit à Flore que les cinq livres de Moyse ne contenoient pas la pure parole de Dieu, mais qu'elle y étoit alterée par le mélange des traditions humaines. Mais comme il avoit avancé ce paradoxe impie sans pouvoir en produire aucune preuve, il fut aisément confondu par les Catholiques. Les Ma-

nichéens disoient aussi, que les livres du nouveau Testament avoient été corrompus peu de tems après la mort des Apôtres ; mais Saint Augustin, qui rapporte ce fait, nous apprend en même tems que cette calomnie tourna à la confusion de ceux mêmes qui l'avoient inventée.

Rien de plus incontestable que l'integrité des livres saints, tels que l'Eglise Catholique les autorise. Dès le commencement ils furent répandus partout, reçus avec un grand respect, lûs dans les assemblées, expliquez publiquement, traduits dans plusieurs langues. Tous les exemplaires de tous les païs du monde s'accordant parfaitement, & ne differant les uns des autres que par quelques legeres fautes des Copistes, on ne pourroit pas dire qu'ils eussent été corrompus, sans supposer que toutes les Eglises du monde fûssent entrées de concert dans cette conspiration : supposition extravagante & chimerique, qu'aucun homme de bon sens n'admettra jamais.

De plus, quand on est persuadé de l'infaillibilité de l'Eglise, toû-

ours conduite par le Saint Esprit, n eſt bien aſſûré qu'il ne peut y voir dans les livres ſaints aucune épravation qui bleſſe la foi, ou les nœurs ; puiſque la même Egliſe ui nous met ces livres entre les nains, nous enſeigne qu'ils ſont urs, & qu'il n'y a aucune de leurs arties qui ne ſoit Canonique & la raye parole de Dieu. L'Eſprit ſaint, ui guide l'Egliſe, lorſqu'elle déide quels ſont les livres ſaints & uel en eſt le vrai ſens, l'empêche uſſi de ſe tromper, lorſqu'elle aſûre que ces mêmes livres ſont purs & ſans dépravation. C'eſt là la regle que Saint Irenée, que Tertulien, que Saint Auguſtin, que tous es anciens Docteurs nous ont proboſée : c'eſt celle à laquelle nous devons nous attacher.

Dieu auroit pû abſolument, s'il avoit voulu, établir & conſerver ſon Egliſe ſans le ſecours des livres ſaints. Des anciens Peres nous apprennent, qu'en effet quelques Egliſes ſe ſont établies parmi les barbares, & s'y ſont conſervées quelque tems ſans ce ſecours ; mais ſi les li-

vres que l'Egliſe reçoit comme divins étoient corrompus, la foi ne pourroit pas ſubſiſter dans ſa pureté. Dieu a pû permettre, & a permis effectivement, que les livres de quelques Prophetes ſe ſoyent perdus; & cela n'a pas empêché que la doctrine de l'Egliſe ne fût ſaine & entiere. Mais ſi les livres que l'Egliſe nous préſente comme divins ne l'étoient pas, ou ſi Dieu avoit permis que par la malice des hommes ils euſſent dans la ſuite été infectez du venin de l'hereſie, les ſources de la doctrine étant empoiſonnées, la doctrine ne pourroit être pure.

Ainſi toutes les raiſons qui nous prouvent que l'Egliſe Catholique ne peut jamais errer dans les dogmes de la foi, ni dans les regles des mœurs, nous démontrent auſſi qu'il eſt impoſſible que les Ecritures que l'Egliſe comprend dans ſon Canon, ſoyent corrompuës dans aucune partie qui appartienne à la foi, ou aux mœurs. Tout ce que les heretiques ont donc gagné, en falſifiant les exemplaires de l'Ecriture qu'ils avoient

entre les mains, c'eſt de ſe décrier eux mêmes, & de rendre ſuſpects les exemplaires qui nous viendroient d'une ſi mauvaiſe ſource; mais on ne pourroit ſans une injuſtice criante, & ſans extravagance, étendre ce même ſoupçon aux exemplaires de l'Egliſe Catholique, qui a toûjours eû en horreur, & qui a toûjours condamné la perfidie des heretiques. Saint Irenée & Tertullien ſe ſont beaucoup étendus ſur cette matiere, & le P. Germon en rapporte de très-beaux endroits.

Le ſecond livre, qui eſt beaucoup plus long que le premier, eſt contre les heretiques qui ont corrompu quelques ouvrages des Peres. Le P. Germon le diviſe en quatre parties. Après avoir fait voir qu'il n'a pas été ſi difficile aux heretiques de corrompre certains ouvrages des Peres, que de falſifier l'Ecriture, il produit quelques paſſages des Peres, qui font en general ce reproche aux heretiques. Saint Anaſtaſe le Sinaïte dit ſur cela une choſe remarquable. Du tems d'Euloge, Patriarche d'Alexandrie, un Préfet

d'Egypte attaché à la secte des Severiens entretint assez long-tems à ses dépens quatorze Copistes de sa secte, à qui il donnoit la commission de falsifier les livres des Peres qu'ils transcrivoient. Après cette observation generale, le P. Germon vient au détail. Il commence par les actes du martyre de Saint André. Il convient que l'Epître que nous avons, & qui est écrite au nom des Prêtres & des Diacres d'Achaïe, n'a été rédigée dans l'état où elle est que vers la fin du septiéme, ou vers le commencement du huitiéme siécle; mais il soutient qu'il y a eû de vrais actes du martyre de St. André, écrits peu de tems après la mort de cet Apôtre: il prouve que ces actes furent bientôt après falsifiez par les Cathares, les Manichéens, & d'autres anciens heretiques, & il juge que l'Epitre que nous avons a été dressée sur ces actes falsifiez, en y retranchant ce qu'il y avoit de mauvais & de plus fabuleux.

Mr. Coutelier, le P. Alexandre & le P. Nourry, ont pris le parti d'expliquer favorablement tous les en-

droits du livre du *Pasteur*, où la plûpart des Sçavans avoient crû appercevoir les erreurs des Novatiens & des Pelagiens. Le P. Germon aime mieux croire que ce livre, si generalement estimé dans les premiers siécles, a été corrompu par la malice des Novatiens, des Ariens, des Pelagiens, & des Origenistes ; & que c'est pour cela que le Pape Gelase l'a mis au nombre des livres apocriphes. Il prouve aussi que les livres des *Recognitions*, ceux des *Constitutions Apostoliques*, & les derniers *Canons des Apôtres*, ont été falsifiez par les Ebionites, par les Ariens & les Eunoméens. Usserius a soutenu, que celui qui a interpolé les veritables Epitres de Saint Ignace, & qui a fabriqué les fausses, peut être convaincu d'Arianisme & d'Apollinarisme. Le P. Germon reconnoît qu'on peut convaincre ce faussaire d'Arianisme, mais il prétend qu'il ne peut pas être suspect d'Apollinarisme.

Il ne nous reste plus des Epîtres de S. Denys de Corinthe que quelques fragmens qu'Eusebe nous a

conservez. Nous apprenons par un de ces fragmens, que ce S. Evêque se plaignoit de ce que les ministres de Satan avoient rempli de zizanie ses Epîtres, en y retranchant certains endroits, & en y en ajoutant d'autres. De très sçavans hommes croyent aussi que les livres de Clement d'Alexandrie ont été alterez par les heretiques. Ce que Photius nous dit des livres des *Hypotyposes*, ne nous laisse aucun lieu de douter que du moins cet ouvrage n'ait été falsifié.

Dès le quatriéme siécle il y eut entre St. Jerôme & Rufin une grande dispute sur les livres d'Origene. Rufin soutenoit, contre St. Jerôme, que toutes les erreurs qu'on remarquoit dans les livres d'Origene y avoient été inserées par les heretiques; St. Jerôme refuta Rufin avec beaucoup de force. Mais le P. Germon observe 1. Que St. Jerôme même ne disconvenoit pas, que du moins la conference d'Origene avec Candide n'eut été falsifiée par cet heretique. 2. Qu'encore que l'opinion de St. Jerôme lui paroisse la

 plus

Plus vraye & la mieux appuyée, il ne croit pas néanmoins qu'on doive condamner celle de Rufin, qui a été ſoutenuë par de grands hommes.

Saint Denys d'Alexandrie, comme le témoigne S. Athanaſe, s'étoit plaint dans ſon Apologie de la mauvaiſe foi de ſes Accuſateurs, qui avoient tronqué ſes paroles; mais nous ne pouvons plus ſçavoir au vrai, ſi ſeulement ils s'étoient contentez de citer infidellement les paroles du St. Patriarche, ou s'ils avoient en effet falſifié ſes Epitres, comme Rufin paroît l'aſſûrer. Saint Auguſtin n'a pas été éloigné de croire que St. Cyprien avoit retracté avant ſa mort ſon erreur touchant le Bapteme des heretiques, & que les Donatiſtes ont malicieuſement ſupprimé les endroits de ſes ouvrages où il s'étoit corrigé, néanmoins il ne l'aſſûre pas abſolument; mais on a d'autres preuves de la perfidie des Donatiſtes. Pour pouvoir accuſer Felix, un des ordinateurs de Cecilien de Carthage, d'avoir livré les Saintes Ecritures, ils falſifierent la

lettre d'un Magiſtrat, nommé Alfius Cœcilianus; & ils en furent juridiquement convaincus, comme nous l'apprenons par les actes de la juſtification de Felix, par le témoignage d'Optat, de St. Auguſtin, & des Evêques du Concile de Zerte. Cette falſification n'eſt pas la ſeule dont les Donatiſtes ayent été accuſez.

Rufin, qui deteſte ſi hautement la fourbe de ceux qui avoient inſeré leurs erreurs dans les livres d'Origene & de quelques anciens Peres, en a commis une ſemblable, en ſubſtituant le nom du St. Martyr Pamphile à celui d'Euſebe de Ceſarée à la tête de l'apologie pour Origene. Les Neſtoriens avoient corrompu la lettre de St. Athanaſe à Epictete Evêque de Corinthe, mais St. Cyrille, par le ſoin qu'il eût d'en envoyer en divers endroits des copies fidelles, empêcha que leur impoſture n'eût le mauvais effet qu'ils avoient eſperé. Les petits opuſcules de St. Jerôme, de St. Auguſtin, de St. Iſidore & de St. Bernard, n'ont pas non plus été à couvert de la perfi-

die des heretiques. Dans le treiziéme ſiécle un Albigeois nommé Arnaud, Copiſte très-habile, faiſoit métier de tranſcrire ces opuſcules; & en les écrivant il en retranchoit pluſieurs endroits, pour y ſubſtituer ſes erreurs. Il vendoit enſuite ces copies aux Catholiques, ou il leur en faiſoit preſent; tâchant par là d'attirer à ſa ſecte ceux qui n'étoient pas ſur leurs gardes.

Mais il n'y a point d'ouvrages des Peres qui ayent été plus expoſez à la malice des fauſſaires que ceux de St. Cyrille. Dioſcore, Timothée Elure, les Severiens & les Acephales, s'appliquerent ſucceſſivement à les corrompre & à les alterer, & l'on trouve encore dans les lettres de ce Pere des endroits corrompus par les Severiens, que les Editeurs n'ont pas eû ſoin de corriger. Sous l'Empereur Anaſtaſe quelques Evêques partiſans d'Eutyches & de Dioſcore falſifierent la profeſſion de foi d'Elie Patriarche de Jéruſalem. S. Gregoire le Grand ſe plaint d'un Moine heretique, nommé André, qui eut l'imprudence de falſifier une lettre

d'Euſebe, Evêque de Theſſalonique, addreſſée à ce ſaint Pape.

Dans la quatorziéme ſeſſion du Concile de Conſtantinople on fait le procès aux falſificateurs du cinquiéme Concile general. Tout le monde ſçait avec quel artifice Photius falſifia les lettres des Papes Nicolas I. & Jean VIII.

Les heretiques ne ſe ſont pas épargné les uns les autres. Aëtius accuſe les Ariens d'avoir interpolé & corrompu en pluſieurs manieres un de ſes ouvrages intitulé, *de ingenito Deo & genito.* La ſecte des Apollinariſtes s'étant diviſée en deux factions, Polemius, Timothée, & les autres Apollinariſtes, qui ſoutenoient que la *chair de* JESUS-CHRIST *étoit conſubſtantielle au Verbe*, voulurent avoir pour eux Apollinaire leur maître, & pour cela falſifierent ſes écrits, comme Valentin qui étoit du parti contraire le leur reproche; tant il eſt vrai que la mauvaiſe foi eſt inſéparable de l'eſprit de l'hereſie.

Le P. Germon employe toute la ſeconde partie de ſon ſecond livre à

examiner un endroit de St. Hilaire, que Felix Evêque d'Urgel avoit falsifié ; & dans la troisiéme il prouve, qu'il avoit eû raison d'accuser les disciples de Gothescalc d'avoir falsifié un livre attribué à St. Augustin. Ces deux parties sont toutes entieres contre la dissertation Latine du R.P. Constant, intitulée, *Vindiciæ veterum codicum.*

Enfin, dans la derniere partie le P. Germon s'applique à faire voir, que quelques efforts que les heretiques ayent faits pour corrompre les anciens monumens de l'Eglise, cela ne diminuë en rien l'autorité infaillible de la tradition. Il prouve premierement, que les manuscrits des Peres que nous avons, nous étant venus par le canal des Catholiques, on ne doit pas les soupçonner legerement, ni encore moins les accuser d'être corrompus ; qu'il faut pour cela en avoir de bonnes preuves. Il fait voir aussi, que les contradictions apparentes, ou veritables, qui se pourroient trouver dans quelques ouvrages des Peres, ne sont pas une raison de dire que ces ouvrages ont

été corrompus. Il ajoute, que la corruption averée de quelques ouvrages n'eſt pas un préjugé ſuffiſant pour donner de la défiance des autres. Il fait remarquer enſuite, que quand il a été connu qu'un ouvrage des Peres avoit été tout à fait corrompu par les heretiques, ſans qu'il pût être corrigé, l'Egliſe a eû ſoin d'en avertir ſes enfans, & de rejetter cet ouvrage. Il obſerve encore, que la plûpart des corruptions faites par les heretiques, ou n'ont point été introduites dans les exemplaires des Catholiques, ou qu'elles y ont été corrigées, ou qu'elles s'y peuvent aiſément corriger.

Mais ce qui prouve invinciblement que la malice des heretiques ne donne aucune atteinte à l'autorité infaillible de la tradition, c'eſt qu'il n'y a qu'un aſſez petit nombre d'ouvrages des Peres, que les heretiques ayent pû corrompre, & que la tradition ne ſe prouve pas par un ſeul Pere, mais par le conſentement des Peres. De plus, les ouvrages des Peres ne ſont pas l'unique ſource de la tradition : il y a dans

l'Eglise Catholique une tradition orale & vivante, à laquelle l'heresie n'a jamais pû donner atteinte. Enfin, on n'est jamais en danger d'être trompé, lorsqu'on est sincerement soumis à l'autorité de l'Eglise, qui est l'interprete fidelle & infaillible de la tradition, & à qui par consé-quent il appartient de déterminer quelles en sont les sources pures & exemtes de corruption.

C'est là à peu près ce que contient le livre du P. Germon. Au reste, en chemin faisant il examine divers points de critique qui peuvent faire plaisir aux Lecteurs, & qu'il auroit été trop long de marquer en détail dans cet extrait.

ARTICLE LXVII.

LA PRATIQUE ET LES REGLES des Vertus Chrétiennes tirées de l'Ecriture Sainte, par Mr. Claude le Pelletier Prêtre Docteur en Theologie. A Lyon, chez Antoine Boudet 1713. *Trois tomes in* 12. *Tome premier pages* 524. *Tome second*

pages 279. *Tome troisiéme pages* 245.

C'Eſt s'égarer, que de chercher ailleurs que dans l'Ecriture ſainte la connoiſſance parfaite des vertus ; quelque idée que s'en forment les hommes, approchera-t'elle des images que la main de Dieu a tracées ? Les veritables caracteres des vertus, les motifs les plus puiſſans pour y porter, les regles qu'on doit obſerver dans leur pratique, tout eſt dans les livres ſaints ; mais il n'eſt pas aiſé au commun des Fidelles de démêler, de raſſembler, d'arranger, d'éclaircir ces caracteres, ces motifs, ces regles, & de ſe former chacun à ſon uſage un traité des vertus fondé ſur la parole de Dieu. Mr. le Pelletier a entrepris de rendre ce ſervice au peuple Chrétien, & dans les trois tomes qu'il nous donne, il a diſtribué avec beaucoup d'ordre & de netteté tout ce que l'Ecriture nous enſeigne, ſur l'amour du prochain, l'amour de Dieu & la pénitence. Les tomes ſuivans traiteront de toutes les autres

vertus. Il eſt certain que les motifs ainſi réünis font plus d'effet, & que les regles raſſemblées s'éclairciſſent l'une l'autre, ſe comprennent mieux, & s'impriment plus profondément dans l'eſprit.

L'Auteur prend les paſſages de l'Ecriture dans leur ſens naturel, & ce n'eſt pas ſur des allegories qu'il fonde ſes inſtructions. Pour parvenir à l'intelligence du ſens naturel, il a ſuivi la Vulgate, ſans negliger les originaux, ſurtout dans les endroits dont ils déterminent le ſens ſuſpendu & ambigu dans la Vulgate. Il a lû avec application les Commentateurs Grecs & Latins les plus attachez à la lettre : inſtruit par des maîtres ſi ſûrs, il a traduit les paſſages ſelon ſes lumieres, ſans s'attacher ſcrupuleuſement à aucune traduction Françoiſe. Il a quelquefois, mais rarement, inſeré l'explication dans le texte, attentif à conſerver les expreſſions de l'Ecriture, parce qu'elles ont une force que la parole des hommes les plus Saints ne peut atteindre. Ses reflexions ſont courtes, ſolides, précises; l'ouvrage en un

mot, peut fournir une matiere d meditations très-fructueuse; des su jets d'examen & de conference, d'excellens materiaux pour les Pré dicateurs. On trouvera à la fin d troisiéme volume le plan d'un Aver sur la pénitence, tiré du troisiém traité qui remplit ce volume.

ARTICLE LXVIII.

PLAN THEOLOGIQU *du Paganisme. Tome second, conte nant la Therapeutique de Theodor avec des analyses & des notes suivi de deux lettres Apologetiques, par R. P. Michel Mourgues de la Com pagnie de Jesus, Professeur Royal l'Université de Toulouse.* A Tou louse, chez Jacques Loyau, & vend à Paris, chez Jacques Vin cent ruë St. Severin 1712. *In* 8 *pages 726. le premier tome est de* 68 *pages. Memoires de Février 1713.*

LE P. Mourgues a fait connoîtr dans la lettre préliminaire qu explique le dessein de son ouvrage & qu'on trouve au commencemen *Mai 1713.*

du premier tome, les raiſons qui l'ont déterminé à joindre la traduction de la Therapeutique de Theodoret au plan Théologique du Paganiſme : ces raiſons ne peuvent manquer d'être approuvées ; mais en tout cas on eſt fort obligé à ce ſçavant Auteur, d'avoir enrichi nôtre langue d'un des plus beaux ouvrages que l'antiquité Chrétienne ait produits, d'un ouvrage qui met dans tout ſon jour l'excellence du Chriſtianiſme, & ſa ſuperiorité ſur la Philoſophie. Les circonſtances du tems, le progrés de l'incrédulité, l'entêtement de pluſieurs perſonnes d'eſprit pour la Philoſophie payenne, rendoient cette traduction encore plus neceſſaire. Nous approuvons, & nous ſommes très aſſûrez que tous les Lecteurs approuveront, le jugement que le Traducteur Latin, Critique délicat, Zenobe Acciaioli, en a porté. *Ceux*, dit-il au Souverain Pontife Leon X. en lui dédiant ſa traduction, *ceux qui liront attentivement ces douze diſcours de Theodoret, les trouveront remplis d'une ſi prodigieuſe varieté de connoiſſances, qu'ils*

n'auront pas de peine à reconnoître que ni aucun Poëte, ni aucun Orateur, ni aucun Historien, ni surtout aucun Philosophe, n'a été inconnu à Theodoret, desorte qu'il n'est point d'homme si docte qui ne puisse tirer de cette lecture un très-grand nombre de choses toutes nouvelles, & inoüies pour lui.

Pour rendre au Public un compte exact d'un livre si interessant, nous prendrons dans la préface même de Theodoret la juste idée de son ouvrage. Là il nous apprend, que s'étant souvent rencontré avec des personnes charmées de ce corps de fables dont les payens avoient composé leur religion, il avoit entendu avec peine les railleries qu'ils faisoient de la nôtre. Ils disent, c'est Theodoret qui parle, ils disent que nous avons nos raisons pour ne demander que beaucoup de foi de ceux que nous voulons instruire de nos Mysteres : ils traitent nos Apôtres d'ignorans & de barbares, dont les écrits n'ont rien de fin & de limé ; ils prétendent que rien n'est plus ridicule que nôtre empressement à honorer nos Martyrs, ni moins sen-

ſé pour les vivans, que de compter ſur l'aſſiſtance des morts. Je me ſuis fait, ajoute Theodoret, un ſcrupule de ſouffrir qu'on impoſe de la ſorte aux ames ſimples : j'ai partagé en douze diſcours ce que je veux répondre à ces objections, pour montrer combien elles ſont frivoles. J'aurois volontiers employé le ſtile le plus ſimple, comme le plus propre pour l'inſtruction ; mais ayant à rapporter quantité d'extraits de Platon & des autres Philoſophes, j'ai été obligé d'avoir quelque égard à la compoſition & aux graces du langage, afin que leurs expreſſions & les miennes faſſent quelque ſorte d'harmonie, & que nous ſemblions eux & moi parler à peu près ſur le même ton.

Il dit à la fin de la préface, qu'il a intitulé ſon ouvrage *Therapeutique, ou maniere de traiter les maladies ſpirituelles des Grecs, en les éclairant ſur les veritez Evangeliques par la Philoſophie des Payens*, parce qu'il a regardé les préventions des Grecs, qu'il vouloit combattre, comme des maladies fort dangereuſes ; qu'au reſte,

le remede qu'il leur preſente eſt auſſi un préſervatif pour ceux qui ſont en bonne ſanté.

C'eſt ainſi que ce ſçavant Pere de l'Egliſe explique le deſſein & la méthode de ſon livre. Suivons-le encore dans le détail qu'il fait de chaque diſcours.

Le premier eſt *l'apologie de foi*, c'eſt à dire, comme l'a judicieuſement remarqué l'habile Traducteur, *de la docilité & de la déference* qu'on exige des Fidelles pour l'autorité des Apôtres & de leurs ſucceſſeurs. Theodoret convient de l'ignorance & de la groſſiereté des Apôtres, & il ſoutient en même tems qu'ils n'en ont été que plus propres à ſe faire écouter de toutes les nations.

Le ſecond diſcours traite *de Dieu, ou du principe de toutes choſes*, & il contient le dénombrement des opinions qu'ont eûës touchant ce principe les Sages & les Philoſophes de la Grece. On met leurs opinions en parallele avec la Théologie de Moyſe plus ancien qu'eux, & ce parallele rend manifeſte, & la verité de la doctrine de Moyſe, & la fauſ-

feté des systemes Philosophiques contraires à cette doctrine celeste.

Un autre parallele est le sujet du troisiéme livre ; l'Auteur y compare ce que l'Ecriture nous apprend des Anges, avec les fables que les Grecs nous ont débitées de leurs Divinitez subalternes, & fait voir que nous addressons nôtre veneration à des objets qui la meritent autant, que les Dieux de la fable sont indignes de tout honneur.

Le quatriéme discours, intitulé, *de la matiere & du monde*, prouve nettement que nous parlons sur l'origine & sur la structure du monde, & avec plus de verité, & avec plus de vraisemblance, que Platon, Aristote, Epicure.

Le cinquiéme discours compare ce qu'ont pensé les Philosophes Grecs, avec ce que pensent les Chrétiens *de la nature de l'homme*.

La question *de la Providence* a sa place naturelle après les discours qui traitent de Dieu & de ses ouvrages. Théodoret refute dans ce discours les blasphemes d'Epicure & les pauvretez d'Aristote. Il y rend

justice à Platon,qui a parlé de la Providence d'une maniere plus élevée, & il y démontre par des raisons naturelles, que la conduite de Dieu n'éclate pas moins dans chacune de ses œuvres en particulier, que dans la création de l'univers.

Le septiéme discours décide contre les payens, par l'autorité des Philosophes, sur *l'inutilité des sacrifices*. Theodoret enseigne dans ce discours, que Dieu n'avoit ordonné aux Juifs de lui offrir des sacrifices, que par une condescendance semblable à celle que l'on est obligé d'avoir pour des enfans. Le Traducteur fait voir dans ses sçavantes notes, que la plûpart des Peres ont parlé des sacrifices Judaïques comme son Auteur.

Le huitiéme discours suffiroit seul pour détromper les Protestans de bonne foi, sur les prétenduës idolatries de l'Eglise Romaine, *l'invocation des Saints, l'honneur qu'on rend à leurs reliques*. Le sçavant Evêque de Cyr défend ces usages, comme autant de traditions Apostoliques reçûës dans toute l'Eglise sans aucu-

ne conteſtation, ſans aucun ſoupçon de nouveauté.

Le but de l'Auteur dans le neuviéme diſcours, plein d'érudition & de force, eſt de relever *la loi Evangelique*, en la comparant à tout ce que *la Gentilité* a jamais produit en matiere *de loix* : il y démontre l'avantage que cette loi divine a ſur toutes les loix humaines, non ſeulement par ſa pureté & ſa conformité avec la raiſon, mais encore par la facilité & la promptitude avec laquelle toutes les autres ſont tombées, & celle-ci s'eſt établie. Les loix des Ceſars maîtres de la terre ont fait taire toutes les autres, mais celle de JESUS-CHRIST a forcé au ſilence les loix des Ceſars, quoiqu'armées du fer & du feu, & ſoutenuës de toute la puiſſance humaine : on comprend bien qu'il ne s'agit ici que des loix qui concernent la religion & les bonnes mœurs. L'éloquent Docteur de l'Egliſe ne parle que de celles-là, & porte au dernier degré d'évidence la preuve ſans replique de la divinité de la religion Chrétienne tirée de ſon établiſſe-

ment merveilleux. La loi Chrétienne, prêchée par quelques Galiléens de la lie du peuple, par un faiſeur de tentes odieux à ſa nation même, & ſouvent priſonnier; par des ſucceſſeurs de ces premiers Prédicateurs, auſſi pauvres, auſſi contemptibles, auſſi perſecutez; combattuë par toutes les puiſſances de la terre & par les plus grands génies, a pris néanmoins, & en peu de tems, la place de toutes les autres loix: Dieu ſeul peut avoir operé ce miracle. La religion Chrétienne eſt donc divine. Voici comme Theodoret a diſpoſé les preuves qui compoſent cette démonſtration. D'abord un détail curieux des loix & des Legiſlateurs Gentils, & de la fortune de leurs loix, reçûës avec peine, & bientôt abolies.

Un autre détail des perſecutions des Empereurs ſoulevez contre la loi Evangelique, qui a entrepris de détrôner la leur, & qui en eſt venuë à bout par les ſouffrances, & non par les victoires des Chrétiens.

Ces détails ſont ſuivis d'une double réponſe à l'objection des payens,

qui disoient que c'étoient les Empereurs qui avoient établi la loi des Pêcheurs. Cela même, répond en premier lieu Theodoret, cela même prouveroit la force de cette loi, si ce fait étoit vrai, puisqu'elle auroit toûjours rendu les Empereurs Chrétiens avant qu'ils l'établissent, & il n'y a que le pouvoir insurmontable de la verité qui ait pû forcer les Cesars à quitter des erreurs hereditaires & commodes. Mais le fait est faux, l'Auteur en prouve solidement la fausseté par l'étenduë du Christianisme, & dans l'Empire Romain avant Constantin, & parmi tant de nations barbares, sous des Rois encore idolâtres & persecuteurs.

Le dixiéme discours est une comparaison *de nos divines propheties & des oracles du paganisme.* Les derniers y paroissent serviles, ambigus, pernicieux, flateurs, jusqu'à consacrer les vices, inexcusables d'une horrible indécence; enfin, indignes d'une divinité souveraine, vraye, sage, sainte, bienfaisante. Nos propheties paroissent avec tous les ca-

racteres oppoſez, ſur tout notoirement accomplies; & marquées du ſceau de la divinité. L'Auteur enſeigne dans ce diſcours, que les Devins de la Gentilité étoient la plûpart des impoſteurs aſſez groſſiers, & que le reſte étoient des poſſedez, des Magiciens. Il n'y marque point d'autre époque de la ceſſation des oracles, que l'abolition ſucceſſive de l'idolatrie, tant ce Pere eſt éloigné de croire qu'il y ait eû du ſurnaturel dans preſque tous les oracles du paganiſme, ou qu'ils ayent ceſſé par tout & tout d'un coup, environ le tems de la naiſſance de JESUS-CHRIST; deux faits imaginaires, ſur leſquels Mr. Vandale a legerement avancé, que Theodoret & les autres Peres de l'Egliſe s'étoient montrez trop crédules.

L'onziéme diſcours oppoſe la doctrine Chrétienne ſur la *fin de l'homme & le jugement dernier*, à cette multitude d'opinions ſur ces matieres importantes qui ont partagé les Philoſophes.

Le dernier diſcours, *ſur la vertu pratique*, eſt deſtiné à faire ſentir la ſuperiorité de nôtre morale ſur cel-

le des payens, & à convaincre les admirateurs des Philoſophes, que ces maîtres de la Gentilité n'ont été, ni de vrais ſages, ni d'honnêtes gens ; au lieu que la vie de nos Apôtres & de leurs imitateurs eſt au deſſus de l'homme & toute celeſte : ſi pluſieurs ne menent pas une vie conforme aux loix de l'Evangile, c'eſt leur faute, & non pas la faute des loix, qui ne ſont, ni moins parfaites, ni moins poſſibles.

Le Traducteur de cet excellent ouvrage de Theodoret nous donne dans le même volume deux diſſertations curieuſes.

La premiere, *ſur l'époque de Semiramis.* Porphire, & Uſſerius après lui, placent ſon regne au tems du ſiege de Troye. Euſebe & Theodoret ont ſoutenu comme un fait certain, que cette fameuſe Reine des Aſſyriens a été contemporaine d'Abraham. Le Traducteur entreprend la défenſe de ſon Auteur contre Uſſerius, ce qui l'engage dans pluſieurs diſcuſſions chronologiques, dont il ſe démêle en homme à qui l'antiquité eſt bien connuë. Nous ne pou-

vons cependant approuver avec lui la correction, ou plûtôt, l'alteration du texte d'Herodote imaginée par Marsham, pour étendre la durée de l'Empire des Assyriens au delà de cinq cent vingt ans avant la revolte des Medes : nous lui accorderons aussi difficilement qu'on puisse, sur la foi du seul Herennius Philon, supposer qu'Herodote se soit contredit jusqu'à faire Semiramis fondatrice de Babylone ; enfin, nous ne pouvons nous résoudre de préferer l'autorité de Ctesias, Auteur fabuleux s'il en fût jamais, à celle d'Herodote, ni de regarder les retranchemens qu'Eusebe a faits pour ajuster au calcul Hebreu la chronologie de Ctesias adoptée par Jule Africain, que comme des infidelitez impardonnables à un Historien qui en copie un autre, ou tout au plus, comme des fictions destituées de tout fondement.

Le Pere Tournemine s'éloigne d'Eusebe & de Porphire, il fait Semiramis contemporaine de Manasses & de Judith, & femme d'Assaradon, que l'Auteur de l'histoire

de Judith appelle Nabuchodonoſor ; il prouve cette opinion nouvelle par des preuves inconnuës à Uſſerius, & tirées du livre de Judith ; Arphaxad, ou Phraorte Roi des Medes, qui bâtit Egbatane, fut vaincu par Aſſaradon; Diodore qui a copié Cteſias écrit, que Semiramis après avoir pris Egbatane y fit élever un palais magnifique : elle n'a donc pû vivre que du tems d'Arphaxad, de Manaſſes, de Judith, & Ninus ſon époux eſt Aſſaradon, qui conquit en effet l'Armenie, la Medie, Babylone, & toute la haute Aſie.

L'Autre diſſertation que nous donne le P. Mourgues, a pour but de juſtifier *le ſentiment des Peres de l'Egliſe ſur les oracles du paganiſme, contre les ſuppoſitions de Vandale*, que le docte Jeſuite confond, ſur la prétenduë crédulité des Peres, auſſi bien que ſur le Platoniſme & le Sybilliſme que le Docteur Anabaptiſte leur attribuë, pour en conclure, en faveur de l'impieté, qu'il a beaucoup paſſé de paganiſme dans le Chriſtianiſme.

Il s'en faut beaucoup que les Peres ayent été aussi crédules que Vandale nous les représente. S'ils n'ont pas contesté aux payens le surnaturel de leurs oracles, c'est qu'ils ont crû qu'ils pouvoient sur cet article se servir de la méthode de concession, qui accorde à l'adversaire ce qui ne peut nuire à la cause qu'on défend ; les Peres ne hazardoient rien en passant aux payens le surnaturel de leurs oracles ; ils leur prouvoient aisément que ce surnaturel ne pouvoit être attribué qu'à des Demons malfaisans, dont le culte étoit criminel & funeste ; ils leur prouvoient aussi facilement, que ces Demons, réduits au silence depuis la publication de l'Evangile, rendoient eux mêmes par ce silence forcé un témoignage éclatant de l'adoration dûë au Dieu des Chrétiens.

Que les Peres n'ayent reconnu que par concession le surnaturel des oracles, & que dans le fonds ils ayent jugé que l'imposture y avoit beaucoup de part, le P. Mourgues l'établit par une foule de passages des Peres les plus celebres, Clemen

& Cyrille d'Alexandrie, Origene, Minutius Felix, Arnobe, Lactance, Eusebe, Saint Augustin. Il fait plus ; il prouve qu'ils ont dû se servir de cette méthode, plûtôt que de prendre la négative sur tout ce surnaturel, & il rend sensibles les inconvéniens de cette négative & les avantages de la concession, par deux dialogues feints entre Eusebe & Porphire ; le tour ingénieux, le stile leger de ces deux dialogues, marque que le P. Mourgues a plus d'une sorte d'esprit.

Il vient au Platonisme des Peres. Voilà, dit-il, la chimere d'un petit nombre d'aggresseurs temeraires des Peres de l'Eglise, & l'épouventail de quelques-uns des justes admirateurs de ces grands Hommes : ils voyent les uns & les autres dans un grand éloignement quelque chose d'extraordinaire, qu'ils s'accordent à nommer *le Platonisme des saints Peres*, sans sçavoir trop ce que c'est. Les premiers disent, voilà la source infectée de leurs dogmes, ils étoient tous Platoniciens : les seconds s'écrient, à Dieu ne plaise qu'ils ayent

été Platoniciens en aucune maniere, car si cela étoit tout seroit perdu; mais s'il se trouve que les Peres ayent admis le Platonisme épuré de toutes ses erreurs, & réduit à ce que Platon devoit à Moyse & à la revelation; fausse attaque d'un côté, fausse allarme de l'autre.

Pour humilier les aggresseurs des Peres, pour rassûrer leurs défenseurs; il faut rapprocher le phantôme, le conduire sous leurs yeux, & le leur faire considerer de tous les côtez, du côté de la Philosophie, du côté de la religion en general, du côté de la divination en particulier. Le P. Mourgues le fait, & cet endroit de sa dissertation ne laisse pas douter qu'il n'ait pénetré dans tous les secrets de l'ancienne Philosophie, il amene facilement ses Lecteurs à reconnoître que les saints Peres ont été Platoniciens, ou plûtôt, Pithagoriciens, sans qu'on puisse en inferer que nos dogmes sont des idées Platoniciennes, & que les Peres ont crû bonnement les oracles surnaturels, conformément aux préjugez sur l'existence

& l'operation des Demons, dont le Platoniſme les avoit remplis. Nôtre Auteur inſinuë partout, que pour parler exactement il faudroit dire que les Peres ont été Pithagoriciens.

Le Sybilliſme des Peres, autre chimere de nos jours, née en païs heretique, n'arrête pas longtems le défenſeur des ſaints Docteurs de l'Egliſe. Si les Peres, dit-il, ont renvoyé les payens aux Sybilles, c'eſt par une conceſſion. Pour l'Egliſe, elle faiſoit ſi peu de cas des Sybilles, qu'on appelloit par dériſion Sybilliſtes, les Chrétiens qui faiſoient trop valoir ces prétenduës Propheteſſes. Origene nous l'apprend en écrivant contre Celſe; Vandale, par une mépriſe groſſiere, a crû que c'étoit les payens qui avoient donné ce nom aux Chrétiens, pour ſe mocquer de leur crédulité.

Quoique les Peres euſſent pénetré les fourberies du culte idolâtre, ils n'en ont pas exclu toute operation des Demons, l'Ecriture leur enſeignoit le contraire: inſtruits par elle, ils ont reconnu que les

Demons entretenoient par de faux miracles une religion diabolique; examinateurs judicieux de ces miracles, ils n'ont pas confondu les charlataneries des Prêtres du paganiſme, avec les enchantemens plus rares que les charlataneries.

Il ne reſtoit pour confondre Vandale & ſes admirateurs, qu'à le convaincre d'avoir fauſſement impoſé aux Peres la créance de la ſubite ceſſation des oracles au tems de la naiſſance de JESUS-CHRIST, la conviction eſt parfaite.

On voit par cet extrait, que cette diſſertation ſur les oracles & ſur le prétendu Platoniſme des Peres, n'eſt point de trop, quoique des ouvrages eſtimez qui traitent à fond la matiere ayent prévenu l'impreſſion de celui du P. Mourgues, où il y a bien du neuf.

Ce Pere eſt prêt de donner au Public *le Plan Philoſophique des ſectes du Paganiſme*. Les morceaux qu'il en a ſemez dans le Plan Théologique, donnent une idée avantageuſe de ce ſecond ouvrage, qui ſera veritablement une hiſtoire critique de

l'ancienne Philoſophie. On a vû dans le Plan Théologique quelle a été la Theologie des Philoſophes payens, on verra dans le Plan Philoſophique quelle a été la Philoſophie des ſaints Peres. Le ſujet eſt ſans doute curieux & intereſſant, & le livre ne peut manquer d'être bien reçu.

ARTICLE LXIX.

LETTERE A DUN CAVALIER erudito ſopra i trè primi tometti d'el nuovo Giornale dé Litterati d'Italia. C'eſt à dire, *Lettres écrites à un Sçavant ſur les trois premiers tomes du nouveau Journal des Sçavans d'Italie. In 12 pages 251.*

IL y a trois ans qu'il parut à Veniſe un nouveau Journal intitulé, *Giornale dé Litterati d'Italia*, où l'on ſe propoſe de rendre compte au Public de tous les ouvrages imprimez en Italie depuis le commencement de ce ſiécle. C'eſt à l'occaſion de ce nouveau Journal que les trois lettres Italiennes dont on donne ici

l'extrait ont été composées ; l'Auteur, qui n'a point voulu ſe nommer, écrit avec autant de feu que de politeſſe. Il attaque le nouveau Journaliſte de Veniſe, & ſe plaint de ſa partialité : il lui reproche de parler de certains livres, non en Hiſtorien, ou en Critique moderé, mais en ennemi déclaré. Ce ſeroit un grand défaut pour un Journaliſte, mais nous n'avons garde de le lui attribuër, n'ayant vû qu'un ſeul tome de ſon Journal. Comme cet ouvrage eſt fort commun en Italie, nous laiſſons à ceux qui le liſent en ce païs-là le ſoin de juger ſi ce reproche eſt bien ou mal fondé.

L'Auteur de ces trois lettres, pour juſtifier ce qu'il a avancé, s'attache principalement à ce que le Journaliſte a dit au ſujet des conteſtations qui ſe ſont élevées depuis quelques années, touchant le celebre livre du P. Mabillon intitulé, *de re Diplomatica*, & qui n'ont pas fait moins de bruit en Italie qu'en France.

L'ouvrage ſur la Diplomatique fut publié en 1681. & il eut dès-lors

un très-grand ſuccès, tout le monde y admira & y admire encore l'érudition de l'Auteur & la multitude de ſes recherches : on loüa ſon entrepriſe & ſon travail ; mais dès ce tems-là même il y eut des Critiques qui trouverent à redire aux regles que ce ſçavant Religieux donnoit, pour diſcerner les vrais Diplomes, de ceux qui ſont faux & ſuppoſez.

Depuis le P. Germon ayant examiné pluſieurs des Diplomes ſur leſquels ſont appuyées ces mêmes regles, crut y appercevoir des défauts conſiderables, & pouvoir prouver que ce n'étoient point de vrais originaux, ou du moins qu'ils n'étoient point aſſez inconteſtables pour ſervir de fondement au nouvel art de la Diplomatique. Il publia ſur ce ſujet une diſſertation Latine qui a été eſtimée, & où il propoſoit avec beaucoup de modeſtie & de politeſſe ſes difficultez au P. Mabillon même.

Le ſçavant Benedictin ne crut pas devoir mépriſer tout-à-fait cet ouvrage. Il y répondit dan ſon *ſupplé-*

ment des livres de la Diplomatique le P. Germon repliqua, mais avant que la seconde dissertation eût paru, il se vit attaqué par plusieurs Ecrivains, qui prirent tous la cause du P. Mabillon. Le plus considerable fut Dom Thierry Ruinart, compagnon du P. Mabillon, qui fit imprimer à Paris une dissertation pour justifier un des Diplomes que le P. Germon avoit accusé de faux. Il étoit parlé dans ce Diplome de differentes donations faites à quelques Eglises du Diocese de Paris, & c'est pour cela que l'Auteur l'intitula, *Ecclesia Parisiensis vindicata.*

Mr. l'Abbé Fontanini, Professeur d'Eloquence, & Bibliothecaire de Monseigneur le Cardinal Imperiale, entra aussi dans cette contestation, & publia à Rome un petit *in quarto*, auquel il donna pour titre, *Vindiciæ Diplomatum.*

Presque dans le même tems une foule de menus Ecrivains, sous les noms vrais, ou supposez, de Lazarini, Gatti, Maranta, Monterchio, répandirent, principalement en Italie, des déclamations Latines en for-

me de lettres, plûtôt pour dire des injures au P. Germon, que pour combattre ses raisons.

Cependant le P. Germon se donna la peine de répondre presque à tous, & comme il avoit refuté dans son second volume le supplément du P. Mabillon, il refuta dans le troisiéme la dissertation du P. Ruinart, l'ouvrage de Mr. Fontanini, la premiere lettre de Mr. Lazzarini, & celle de Mr. Gatti. Il paroît qu'il a méprisé les autres. Les deux derniers volumes de ce Pere étant assez rares en Italie, l'Auteur des trois lettres a crû qu'il en devoit faire l'analyse, pour mettre ses Lecteurs plus au fait sur l'état de cette dispute.

Après ces préliminaires le même Auteur examine les éloges que le Journaliste de Venise a donnez à l'ouvrage de Mr. Fontanini. Il convient que parmi ces éloges il y en a de veritables, & que cet Abbé merite. Il ne désavoüe pas qu'il ne soit quelquefois permis à un Journaliste *de faire valoir les ouvrages d'un ami préferablement à ceux d'un étranger, pourvû que la verité & la justice n'en*

souffrent pas, mais il soûtient qu'on s'est écarté de cette regle, en loüant dans l'ouvrage de Mr. Fontanini *la majesté du stile, la beauté des expressions, la politesse, le tour, l'éloquence, &c.* Il regarde aussi comme une infidelité, d'avoir condamné le P. Germon sans avoir lû ses livres, & d'avoir rapporté fort au long tout ce que ses adversaires ont écrit contre lui, sans avoir fait mention de ses réponses. Il entre ensuite dans le détail, & reproche au Journaliste plusieurs méprises, ou infidelitez, qu'il est inutile de rapporter ici.

Nous laisserons aussi tout ce que l'Auteur dit dans sa troisiéme lettre des écrits de Mrs. Lazzarini, Gatti, Maranta, & Monterchio. Ces écrits ne touchent point au fond de la question, & ne contenant rien qui puisse interesser les Sçavans, on ne conçoit pas trop comment le Journaliste de Venise a pû se résoudre à en faire des éloges si outrez. Ce sont ces éloges mêmes que l'Auteur examine, qu'il fait valoir contre le Journaliste, & par lesquels il prétend le convaincre de partialité. An

reſte, ces trois lettres ſont écrites avec tant de force & d'agrément, qu'on oſe aſſûrer qu'elles ſeront lûës avec plaiſir, de ceux même qui ſont le moins au fait ſur ces matieres.

ARTICLE LXX.

MEDITATIONS SUR DES *paſſages choiſis de l'Ecriture ſainte, pour tous les jours de l'année. Par le P. Segneri de la Compagnie de Jeſus, traduites de l'Italien.* A Paris, quai des Auguſtins, chez le Comte & Montalant, entre la ruë pavée & la ruë des Auguſtins, à la ville de Montpellier, 1713. *Cinq tomes in* 8°.

AVant que de parler du merite de cet ouvrage, on ſe croit obligé de faire connoître celui de l'Auteur, & à rendre honneur à la mémoire d'un homme ſi diſtingué par ſa vertu & ſon éloquence chrétienne. On tirera ſon éloge de la préface, où il eſt plus étendu.

Eloge du P. Segneri.

Le P. Paul Segneri naquit à Nettuno dans la Champagne d'Italie, le 21. Mars 1624. d'une famille originaire de Rome, & qui s'étoit autant diſtinguée par la pieté, que par ſes alliances, & par les charges conſiderables qu'elle avoit poſſedées. Il ne reſtoit de cette ancienne famille que François Segneri, qui épouſa Victoire Blanco, fille unique d'Eſtienne Blanco Romain, & le P. Segneri fut l'aîné de leurs enfans.

Après avoir reçu dans la maiſon paternelle les ſemences d'une éducation noble & chrétienne, il fut envoyé dans la maiſon des Penſionnaires du College Romain, où il ne tarda gueres à ſe diſtinguer pour ſes rares qualitez, & le progrès répondit en lui aux bonnes diſpoſitions. Sa famille fondoit là deſſus de grandes eſperances pour l'établir dans le monde, mais le Seigneur avoit bien d'autres vûës, & l'appella à la Compagnie de Jeſus. Il entra au No-

viciat la veille de la Fête de St. François Xavier. De là il passa au College Romain, pour étudier la Rhétorique & la Philosophie, & il y enseigna ensuite les Humanitez. L'attrait qu'il se sentoit dès-lors pour le ministere de la parole, lui faisoit ménager le plus qu'il pouvoit de momens pour se perfectionner dans la langue Italienne, & il y devint effectivement dans la suite un grand Maître. Le P. Palavicini, depuis Cardinal, fut son Professeur en Théologie, & comme il lui voyoit de grands talens pour la Chaire, il se fit une étude particuliere de le former aussi à l'éloquence.

Le P. Segneri, ses études finies, & après sa troisiéme année de noviciat, fit une classe de Grammaire. Cet emploi ne demandant pas de lui de grandes préparations, il s'appliqua si fortement à la lecture de l'Ecriture & des Peres, & même des Auteurs profanes, par rapport à l'éloquence, qu'il en contracta une surdité qui lui dura toute la vie.

Il ne fut pas plûtôt entré dans la carriere de la prédication, qu'il re-

cüeillit les fruits de ses talens & de son zele. Mais ce n'étoit encore qu'un Prédicateur habile, édifiant, zelé, en qui l'amour du recüeillement, de la pauvreté & de la mortification, redoubla, dans une retraite qu'il fit à l'age de trente six ans : plus de délassemens pour lui, ni de conversations, si elles ne sont indispensables, un sommeil court & sur des ais, des rigueurs étonnantes sur son corps.

Au défaut de la Mission des Indes, qu'il ne put obtenir de ses Supérieurs, il joignit à l'emploi de Prédicateur celui de Missionnaire. Il avoit quarante & un an quand il commença ce nouveau plan de ses courses Apostoliques, qu'il a continuées pendant vingt-sept ans, & pendant lesquelles il a parcouru plus de vingt Dioceses, marchant toujours à pied, vétu d'un habit tout déchiré, les jambes & les pieds nuds, un Breviaire sous le bras & un Crucifix sur la poitrine. C'étoit ordinairement après avoir prêché le Carême en quelque grande ville ; & l'hyver venu, il se retiroit dans

quelque maiſon de la Compagnie, & c'étoit alors qu'il compoſoit ces livres ſi pleins de lumiere & d'onction.

Partout où il alloit, on couroit en foule au devant de lui, on ornoit de fleurs les chemins, on ſe proſternoit, on baiſoit le bas de ſa robe, & on a été quelquefois obligé de l'environner de Gardes, pour empêcher qu'il ne fût étouffé. Ce n'étoit pas ſeulement le peuple qui avoit cette veneration pour lui, les Magiſtrats, les Evêques, les Cardinaux, les Princes Souverains, lui en donnoient des marques éclatantes. On a vû un grand Prélat, comme un autre S. Charles, les pieds nuds, la corde au cou, l'aller recevoir à la tête de ſon Clergé juſqu'à la porte de la ville, & le prier de travailler à la perfection du Paſteur, avant que d'inſtruire le troupeau : d'autres ont voulu lui faire l'honneur de l'aſſiſter à l'Autel, d'autres renouveller l'exemple de l'humilité de JESUS-CHRIST, en lui lavant les pieds.

Innocent XII. l'appella à Rome,

pour y remplir la place de ſon Prédicateur ordinaire, & n'écouta point ſes excuſes. Le P. Segneri commença par la fin d'un Careme à prêcher devant ſa Sainteté, & prêcha l'Avent & le Carême qui ſuivirent, avec cette approbation univerſelle qu'il avoit eûë partout. Il fut nommé Théologien de la Pénitencerie & Examinateur des Evêques; mais il fut déchargé de ce ſecond emploi, ſur ce qu'il repréſenta que ſa ſurdité le mettoit hors d'état d'en faire les fonctions avec bienſéance.

Le P. Segneri ne fut gueres que deux ans à Rome. Uſé par ſes travaux Apoſtoliques & par ſes auſtéritez continuelles, il tomba en langueur au mois de Juillet, & vers le commencement de Decembre ſon mal fut déclaré mortel. A la nouvelle du danger où il étoit, la douleur fut generale dans Rome. Le Pape y prit part, & s'écria plusieurs fois que c'étoit un Ange, & lui envoya ſa benediction. Le Cardinal Albano, qui occupe aujourd'hui ſi dignement le Saint Siege, voulut auſſi lui donner les dernieres mar-

ques de l'amitié dont il l'avoit honoré : il lui rendit visite, & lui demanda ses prieres auprès de Dieu. Le P. Segneri sentant ses forces diminuer, demanda les derniers Sacremens, qu'il reçut avec des sentimens qui tirerent les larmes des yeux de tout le monde. Il mourut le soir du 9. Decembre 1694. agé de 70 ans, dans la Maison du Noviciat, où cinquante six ans auparavant il étoit entré.

Ses obseques se firent le lendemain avec un concours extraordinaire, & plusieurs personnes de la premiere distinction y assisterent. Tout ce qui avoit été à son usage fut recherché avec empressement, & plusieurs personnes d'un rang & d'un caractere à être crûës, ont rendu témoignage de divers prodiges operez par ses prieres & son intercession, soit pendant sa vie, soit après sa mort.

Voici une occasion qu'eut le P. Segneri de faire paroître sa confiance en Dieu. La secte des Quietistes commençoit à se former en Italie, leurs abominations n'étoient pas en-

core connuës, lorſqu'il entreprit de découvrir le venin de leur doctrine, & publia le livre intitulé, *l'accord de l'action & du repos dans l'Oraiſon.* Il reçut au ſujet de cet ouvrage une infinité de lettres anonymes, où l'on joignoit aux invectives & aux injures la menace d'en venir aux dernieres extremitez. Les partiſans de l'erreur remuerent tout contre lui, & eurent le crédit de faire cenſurer ſon livre. Le P. Segneri ne fut point intimidé, il continua ſes courſes Apoſtoliques, que des perſonnes ſages lui conſeilloient d'interrompre. Bientôt la corruption que ces heretiques artificieux cachoient ſous les dehors d'une fauſſe pieté, fut reconnuë, l'erreur fut condamnée, & le livre du P. Segneri purgé de la cenſure.

Ses ouvrages ne reſpirent pas ſeulement la pieté, mais ils ſont écrits avec une pureté & une délicateſſe de langage, qui font regarder l'Auteur comme un modele en ce genre. Ils ont été recuëillis en pluſieurs volumes *in folio.* Outre ſon Careme, ſes Panegiriques, & les diſcours prê-

chez devant le Pape, il a laissé, *Le Chrétien instruit dans la foi*; *L'incredule sans excuse*; *La manne, ou nourriture de l'ame*; *Le Pasteur instruit*; *Le Confesseur instruit*; *Le pénitent instruit*; *L'accord de l'action & du repos dans l'oraison*; *Les illusions des Quiétistes*; *Le serviteur de Marie*; *L'exposition du Miserere*, & divers autres opuscules de pieté.

Meditations pour tous les jours de l'année.

Cet ouvrage du P. Segneri porte en Italien le titre, *Manna dell'anima*, & a été imprimé plusieurs fois. S'il n'a pas été plûtôt traduit en François, c'est qu'on n'a pû esperer de rendre toutes les beautez de l'original en nôtre langue. Mais falloit-il par cette raison nous priver de l'édification & du fruit que nous en pouvons recevoir ? Le Traducteur n'en a pas jugé ainsi : & au hazard que le P. Segneri devienne inférieur à lui même, parlant une langue étrangere, il nous l'a mise entre les mains. Pour suppléer, dit-il, soit à l'élegance, soit aux tours vifs &

brillans qui ſont propres de la langue Italienne, il a tâché de lui donner une partie des agrémens de la nôtre, & certainement il y a réüſſi. Le P. Segneri ſera donc ici moins orné, moins ingénieux, moins diſert; mais il ſera un peu plus ſerré, peut-être auſſi quelquefois plus juſte & plus vrai dans la maniere de penſer, en lui ôtant quelques applications de l'Ecriture un peu trop forcées, & de certaines penſées qui n'ont pas paru aſſez neceſſaires. En traduiſant un livre pour la France, il a fallu s'accommoder au goût de la France.

Comme le P. Segneri n'a point mêlé d'affections dans ſes meditations, & qu'il a ſuppoſé qu'on les produiroit ſelon l'impreſſion que les veritez qu'il développe feroient ſur le cœur, & que d'ailleurs les perſonnes qui meditent ont ſouvent beſoin d'être aidées à former des ſentimens, en même tems qu'on leur en fournit la matiere, le Traducteur a ajouté à chaque meditation un entretien de l'ame avec Dieu. Il a auſſi ajouté à chaque point un ſommaire, qui en renferme la matiere, & fait voir la

liaiſon de tous les points les uns avec les autres.

La varieté que le P. Segneri dans ſes meditations a préferée à un ordre qui les auroit fait dépendre les unes des autres ; ou qui les auroit attachées à certains tems de l'année ; cette varieté, dis-je, fait que chacun pourra choiſir dans la table miſe à la tête de chaque volume celles qu'il jugera plus convenables à ſes beſoins, & aux diſpoſitions preſentes de ſon ame. Ceux même qui n'ont pas d'uſage de l'Oraiſon mentale, & qui ne s'y appliquent pas, y trouveront une lecture ſpirituelle très-édifiante & très-utile. On peut aſſûrer qu'en ſe faiſant une loi de lire ſeulement avec reflexion la meditation du jour, ils ſe ſentiront à la fin pleinement inſtruits de leurs devoirs, & pleins de courage pour les remplir. Les Paſteurs & les Prédicateurs en tireront de grands ſecours pour enſeigner les Fidelles & les porter à la pieté.

On avouë qu'on a copié ce qu'on vient de dire, de la préface du Traducteur ; regle fautive pour juger

du merite des ouvrages, mais qu'on a trouvée juſte à l'égard de celui-ci, qu'on a tout lû, avec d'autant plus d'attention, qu'on s'en ſentoit édifié. On ajoutera de l'Auteur, que c'eſt un genie ſupérieur, qui charme par la ſublimité, la force, le tour de ſes penſées; & du Traducteur, qu'il n'a pas eû raiſon de dire, qu'il n'étoit pas poſſible en nôtre langue d'atteindre à l'élegance de ſon original Italien.

Du reſte, cet ouvrage n'eſt pas d'une nature à en pouvoir donner un extrait continu, & on eſt contraint d'y renvoyer les Lecteurs.

ARTICLE LXXI.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-*haut, très-puiſſant & très-excellent Prince, Louis Dauphin de France, fils unique du Roi, prononcée à Montpellier dans la Chapelle de Meſſieurs les Penitens blancs le 27. Juin 1711. par le Pere Guillaume Beaufils de la Compagnie de Jeſus.* A Avignon, chez François-Sebaſtien Offrai; *Mai* 1713.

place Saint Didier. *In quarto pages 30.*

CEtte oraiſon funebre meritoit de tenir ſa place parmi celles dont nous avons rendu compte au Public dans les Memoires du mois de Juin de l'an 1712. & nous ne l'aurions pas omiſe, ſi elle nous avoit été connuë : nous reparons cette omiſſion auſſitôt que nous le pouvons ; sûrs que les Lecteurs nous ſçauront gré de l'avoir fait connoître. Le P. Beaufils a choiſi pour texte ces paroles de Job : *Le Seigneur m'a dépoüillé de ma gloire ; il a ôté la couronne de deſſus ma tête, il m'a détruit, je péris ; & ainſi qu'à un arbre qu'on arrache, il m'a ravi toutes mes eſperances. Au ch. 19. du liv. de Job.*

Il paroît dans ſon exorde beaucoup de grandeur, & beaucoup de juſteſſe dans ſa diviſion.

» Dieu ne nous paroît jamais plus » grand, que quand il abaiſſe, ou » qu'il annéantit les Grandeurs de la » terre. Quoiqu'il ſoit toûjours le » même, ſoit qu'il forme, ſoit qu'il » détruiſe ſes ouvrages ; quoiqu'il

» ſoit également l'auteur des gran-
» des fortunes & des grands ren-
» verſemens, il arrive, par je ne ſçai
» quel aveuglement, que nous ne
» le reconnoiſſons tel qu'il eſt; que
» quand il nous fait bien ſentir qui
» nous ſommes. C'eſt à nôtre meri-
» te, à nôtre induſtrie, à nos efforts,
» que nous nous croyons redevables
» de nôtre élevation; c'eſt à ſa juſ-
» tice, à ſon courroux, à ſa puiſſance,
» que nous attribuons nos revers
» & nos infortunes: ſa ſeverité nous
» montre ſa grandeur, & ce n'eſt
» que du fond de nôtre miſere que
» nous nous appercevons de la diſ-
» tance infinie qui eſt entre lui &
» nous.

» De là cette eſpece de neceſſité
» où nous le mettons; de donner de
» tems en tems au monde de ces
» exemples éclatans de colere, de
» faire ſentir de ces coups qui fra-
» pent, qui conſternent, qui enſei-
» gnent aux Nations que c'eſt de lui
» que releve toute puiſſance, que
» ceux que nous regardons de ſi bas,
» & ſous qui nous tremblons, ont
» le même terme que les derniers

 » d'entre

» d'entre les hommes ; & qu'il n'a
» qu'à retirer sa main, pour faire
» tomber dans la poussiere, & lais-
» ser rentrer dans le néant ces Divi-
» nitez de la terre, qui semblent
» partager avec lui les adorations
» des mortels.

» Grand Dieu ! Qu'il nous en a
» coûté, que vous ayez donné à ce
» Royaume un de ces formidables
» exemples dans cette mort que
» nous venons ici déplorer ! Falloit-
» il sacrifier à nôtre instruction une
„ vie à laquelle tant de gloire étoit re-
„ servée ? Ne pouviez vous humilier
„ nôtre orgueil, reprimer nos désirs
„ ambitieux, dessiller nos yeux aveu-
„ gles, qu'en étendant vôtre main
„ terrible sur ce Prince, l'amour &
„ les délices de la France ? Après
„ tant de disgraces dont vous nous
„ avez coup sur coup affligez, nous
„ reserviez-vous celle-ci, pour met-
„ tre le comble à toutes les au-
„ tres ? Oüi, Mon Dieu, vous êtes
„ grand, puissant, terrible. Pou-
„ vons nous ne le pas comprendre,
„ après la triste & inopinée perte du
„ Prince que nous regrettons ? C'est

„ lui même qui nous l'apprend ; & „ qui du fond du tombeau, où vous „ l'avez précipité, semble nous dire „ d'une voix müette, mais intelligi- „ ble aux plus impies & aux plus en- „ durcis, qu'il regne au Ciel un maî- „ tre des Rois, & des enfans des „ Rois, qui les dépoüille de leur „ gloire, qui arrache les couronnes „ de leurs têtes, qui brise les sceptres „ en leurs mains ; qui les renverse, „ les détruit, & du même coup moissonne leur vie & leurs esperances. „ *Spoliavit me gloriâ meâ, abstulit coro- „ nam de capite meo, destruxit me un- „ dique & pereo, & quasi evulsæ arbori „ abstulit spem meam.*

„ Chrétiens, déplorons à la vuë de „ cette pompe lugubre la vanité de „ nos désirs, l'instabilité des nos for- „ tunes, le peu de solidité de nos es- „ perances.

„ Puisse-je vous inspirer ces justes „ & pieux sentimens dans l'éloge „ que j'entreprends, de très-haut, „ très-puissant & très-excellent „ Prince, Loüis Dauphin de Fran- „ ce, fils unique du Roi. J'ai trou- „ vé sans y penser dans les deux ti-

„ tres que je viens de lui donner
„ tout le fond de cet éloge, Dauphin
„ de France & fils unique du Roi ;
„ c'est à dire, heritier de la pre-
„ miere couronne du monde ; pre-
„ mier sujet du plus grand Roi du
„ monde. En ces deux qualitez il
„ nous a donné, & de grandes espe-
„ rances, & de grands exemples : des
„ esperances d'un regne heureux,
„ des exemples d'une soumission par-
„ faite ; des esperances qui ne subsis-
„ tent plus, & qui feront à jamais le
„ sujet de nôtre douleur ; des exem-
„ ples qui s'éterniseront avec sa mé-
„ moire, qui seront à jamais une
„ matiere à nos instructions. Re-
„ connoissez donc à ces deux traits le
„ Prince que nous pleurons. Un
„ Prince, l'espoir des François, par
„ les qualitez & les avantages qui le
„ rendoient digne de leur comman-
„ der : un Prince, le modele des Fran-
„ çois, par l'exemple qu'il leur a tou-
„ jours donné de ne vouloir qu'obéir.

L'endroit où l'on parle de l'attachement de ce Prince pour son pere & pour son Roi, achevera de faire connoître l'éloquence de l'Orateur.

„ Il comprit toute la force & tou„ te l'étenduë de cette maxime plei„ ne d'équité, qu'il ne doit point y „ avoir d'état mitoyen entre la sou„ veraineté & l'entiere sujetion ; que „ qui n'a pas droit de commander, „ ne doit qu'obéïr, & que la qualité „ de Prince parmi ses prérogatives, „ n'eut jamais celle de dispenser des „ loix generales de la subordination. „ C'est sur cette maxime que Mon„ seigneur regla sa conduite, & c'est „ par une conduite reglée sur cet„ te maxime, que dans une Cour „ remplie de Princes dont les senti„ mens ont toujours été sur ce point „ parfaitement conformes aux siens, „ il n'a pas laissé de se distinguer de „ tous les autres, & de reverer d'au„ tant plus la majesté du Trône, „ que les droits du sang l'en appro„ choient plus.

„ La bonté de son cœur soutenoit „ en lui ces genereux sentimens. Il „ trouvoit dans le riche fonds d'un „ naturel doux, pacifique, docile, „ toute la facilité d'une soumission „ qui coûte tant aux cœurs durs & „ fiers. Il trouvoit dans les inclina-

„ tions d'une ame infiniment tendre
„ & bienfaisante, tout le pouvoir
„ necessaire pour exercer une autre
„ sorte de domination bien plus de
„ son goût, laquelle ne fait, ni ja-
„ loux, ni rebelles ; je veux dire,
„ l'empire qu'il acqueroit sur les
„ cœurs, qu'il attiroit, qu'il gagnoit,
„ qu'il s'attachoit par les liens les
„ plus étroits de l'amour & de la re-
„ connoissance.

Le talent du Pere Beaufils avoit déja paru dans l'oraison funebre du dernier Archevêque de Toulouse, elle nous échapa dans le tems, nous en mettrons ici le tître, le texte & l'exorde.

ARTICLE LXXII.

ORAISON FUNEBRE DE MESSIRE *Jean-Baptiste-Michel Colbert, Archevêque de Toulouse, Conseiller du Roi en ses Conseils, & en ses Cours de Parlement de Paris & de Toulouse, prononcée à Toulouse le 2. Septembre* 1710. *dans la Chapelle Royale de Messieurs les Penitens Bleus, par le P. Guillaume Beaufils, de la Compagnie*

de Jesus. A Toulouse, chez Claude Gilles le Camus Imprimeur du Roi, à la Porterie 1710 *in* 4°. *pages* 33.

LE texte est pris du livre des Rois : *Samuël dit à tout le peuple d'Israel assemblé : Me voici prêt, rendez témoignage de moi devant le Seigneur, & devant son Christ.* au 1. liv. des Rois ch. 12. Ce texte fournit à l'Auteur un exorde très délicat.

Tel est le sort de ceux qui occupent les rangs distinguez dans le monde, que quand ils ne vivent plus, toute leur grandeur ne peut les mettre à couvert de nos jugemens & de nos discours. Après avoir comparu devant le Tribunal de Dieu, ils ont encore à répondre de leur vie devant le Tribunal des hommes. Dans l'un & dans l'autre on examine leurs bonnes ou leurs mauvaises œuvres, & il est même difficile de dire dans lequel des deux ils sont le plus rigoureusement jugez.

Du moins est-il certain que nos jugemens ne sont jamais, ni plus libres, ni plus équitables, qu'ils le sont

alors à leur égard : on ne ménage rien avec ceux dont on n'a rien ; ni à esperer, ni à craindre. On les blâme sans aigreur, ou l'on les louë sans flaterie. Et comme, selon l'Ecriture, les œuvres de l'homme sont manifestées après sa mort ; on est alors moins sujet à se tromper dans l'idée qu'on se forme de leur conduite passée, parce qu'on ne juge plus temerairement, quand ce qui fait la matiere de nos jugemens n'est plus déguisé. Alors les inimitiez les plus envenimées cessent, & n'irritent plus la censure ; l'éclat des grandeurs s'obscurcit & n'attire plus la jalousie ; le pouvoir de faire du bien est anneanti, & n'anime plus l'interêt. Or on juge toujours équitablement, quand c'est sans passion & sans interêt que l'on juge.

Heureux donc ceux qui en mourant laissent une reputation saine & entiere, à l'abri de la critique & de l'envie ; qui loin d'être exposez à des discours qui puissent flétrir leur mémoire, ne semblent disparoître du monde que pour laisser un cours plus libre aux éloges que leur modestie

auroit autrefois rejettez ; qui peuvent employer le témoignage des hommes même, pour ſe justifier devant Dieu, & dire avec une ſainte hardieſſe, comme ce Grand-Prêtre du peuple Juif : *Ecce ego præſtò ſum ; loquimini de me coram Domino, & coram Chriſto ejus.*

Me trompe-je, Meſſieurs, lorſque je mets aujourd'hui ces mêmes paroles dans la bouche du Prélat à qui nous rendons ce devoir funebre ? Une conduite auſſi irreprochable que la ſienne, des mœurs auſſi pures, des qualitez auſſi diſtinguées, un merite auſſi generalement reconnu que le ſien, auroient-ils pû faire naître dans vos cœurs d'autres ſentimens que ceux d'une haute eſtime pour ſa perſonne, & d'un vif regret de ſa mort ? Dois-je craindre que vous ne contrediſiez en ſecret les loüanges que je lui donnerai en public, & que vos penſées s'accordent mal avec mes paroles ? Non, Meſſieurs, *vous parlerez de lui devant le Seigneur & devant ſon Chriſt*, & vous en parlerez avec avantage, parceque vous êtes ſinceres, équitables, reconnoiſſans.

L'Orateur ne se dément point dans le reste de l'oraison, où il fait voir que Mr. de Toulouse a été ce qu'il devoit être, comme homme particulier, & comme personne publique.

ARTICLE LXXIII.

SERENISSIMI PRINCIPIS Ludovici, Franciæ Delphini, Burgundiæ olim Ducis, Laudatio funebris dicta in Collegio Tolosano Societatis Jesu Academico, à Patre Petro Cleric Societatis ejusdem Sacerdote. C'est à dire, *Eloge funebre du Serenissime Prince Loüis Dauphin de France, auparavant Duc de Bourgogne, prononcée dans le College des Jesuites, par le Pere Pierre Cleric de la Compagnie de Jesus.* A Toulouse, chez Claude Gilles le Camus, 1713. *in* 8°. *pages* 84.

LE Pere Cleric n'est pas à faire ses preuves d'éloquence & d'esprit. Plusieurs prix remportez aux jeux Floraux, la place de Professeur d'éloquence remplie depuis vingt

ans avec une estime generale ; des poësies brillantes du plus beau feu qui lui sont échapées ; préviennent le jugement du Public sur l'éloge dont nous parlons, & l'on ne doutera pas qu'un sujet si grand & si pathétique n'ait animé, enlevé, l'esprit de l'Orateur. Il représente le Prince qu'il loüe, comme toûjours attentif aux ordres *de la raison & de la Religion* : c'est à ces deux idées qu'il rapporte toute la vie de ce Heros Chrétien, veritablement sage, & solidement pieux. Transcrivons, selon nôtre méthode approuvée de tous les Lecteurs, un endroit qui donne la juste idée de la piece. C'est la peroraison, où l'Orateur expose les bienfaits que son Heros a versez du ciel sur sa chere France.

Audimur, viri clarissimi, neque jam, quo luctu egi hactenus, eodem finire me decet. Beatus Delphinus jam nos beatos facere incipit. Immenso ipso Dei gaudio immersus, nostras abstergit lacrymas. Beneficâ ipsâ Dei corroboratus potestate, cladem, bellum, metum omnem, omnem calamitatem nostris procul à terris

amovet. Quid apud omnipotentem Deum possit, quid suis pro Gallis moliatur, redux jam hujusce Imperii fortuna declarat. Pœnitens suæ defectionis redit victoria; amissæ urbes recipiuntur, vincuntur qui nos modò vicerant; suas jam ipsi oderunt lauros; inexpectatus repullulantis oleæ surculus emergit, totamque suis cum foliis fructibusque pollicetur brevi oleam, quæ vernantes undequaque ramos diffundens, umbram præbeat amœnissimam, in quâ omnis deinceps ludet populus, seque invicem & certatim juvabit beabitque. Quam pacem tot curis accelerabat, tot à Deo votis vivus rogaverat Delphinus, sepultus obtinet. Beatam ex alto, in quo regnat cœlo, pacem demittit; certumque se hoc tanto tamque suo miraculo cœlicolam probat.

ARTICLE LXXIV.

A LETTER TO S^r. CHRISTOPHER Wren &c. C'est à dire, *Lettre écrite au Chevalier Christophe Wren, touchant quelques antiquitez nouvellement découvertes proche Bishops-Gate.* A Londres, par J. Wood-

ward. A Oxford, de l'Imprimerie du Theatre 1712.

LA dissertation dont nous donnons ici l'extrait fut écrite il y a plus d'un an. L'Auteur, qui passe pour un habile Antiquaire, n'a rien omis pour instruire ses Lecteurs de l'origine & de l'ancien état de Londres.

Pour ce qui est de l'origine de cette ville, Mr. Woodward est persuadé qu'on n'en peut rien sçavoir que par conjecture. Il est vrai, dit-il, que Mr. Stillingfleet croit qu'elle fut d'abord bâtie par les Romains, mais ce sentiment n'est fondé que sur des convenances qui ne sont pas assez convaincantes pour qu'on puisse y ajouter foi. Tacite est le premier Historien Romain qui ait fait mention de Londres, il en parle comme d'une ville déja celebre, *Londinium*, dit-il, *copiâ Negotiatorum & commeatuum maximè celebre.* Amien Marcelin assûre, que de son tems on avoit donné à Londres le nom d'*Augusta*, il prétend aussi que c'étoit une ville fort ancienne. C'est là tout

ce que l'on trouve dans les Hiſtoriens Latins touchant l'origine & l'état de Londres ſous les Romains. Pour ce qui eſt des Anglois, ils n'ont rien écrit de l'antiquité de Londres, Mr. Stow eſt le ſeul qui en ait laiſſé une deſcription exacte ; mais il ſemble que cet Auteur s'eſt plus attaché à décrire l'état où la ville ſe trouvoit de ſon tems, qu'à rechercher ſon origine.

Puis donc que les Anciens n'ont rien laiſſé de conſiderable touchant l'origine de Londres, il faut, dit Mr. Woodward, avoir recours aux monumens qui ſe découvrent tous les jours autour de cette ville, pour juger de là de ſon antiquité & de ſon étenduë.

Depuis l'embraſement qui reduiſit en cendres la meilleure partie de cette floriſſante ville, on a été obligé de la rebâtir ſur des fondemens nouveaux ; les habiles Architectes qui y furent employez eurent ſoin de ramaſſer les Urnes & les autres antiquitez que l'on trouvoit ſous terre. Le Chevalier Wren & Mr. Conniers en ont un nombre

fort considerable, & les curieuses remarques qu'ils ont faites sur ces monumens les rendent très-précieux.

Les dernieres antiquitez qu'on ait découvertes à Londres sont, 1°. Un pavé de briques d'un ouvrage très-délicat, on n'a pû encore sçavoir jusqu'où s'étendoit ce pavé, mais sa largeur est d'environ dix pieds. 2°. A quelque espace au dessous de ce premier monument on trouva un grand nombre d'urnes de differentes grandeurs & remplies de cendres, on y rencontra aussi quelques autres vases, une *patere*, un *simpule*, deux anneaux de bronze, une agrafe, une medaille d'Antonin le Pieux, avec cette inscription : ANTONINUS AUG :: : IMP. XVI. Sur le revers il y avoit la figure d'une femme tenant à sa main droite un vase, & à la gauche une demi-pique, que les Romains appelloient *hasta pura*, la legende étoit entierement effacée. A côté de ces monumens on trouva le crane d'un homme avec les ossemens en leur entier. Mr. Woodward remarque que

l'on rencontre souvent de pareils os autour de Londres, Stow, Weever & Camden assûrent qu'ils en ont vû un grand nombre.

Comme l'enceinte de la ville étoit trop petite pour contenir le vaste nombre des bâtimens qu'on y a élevez depuis l'embrasement de 1666. les Architectes furent obligez de faire abattre la muraille qui étoit du côté de *Bishops-Gate*. Cette muraille avoit été bâtie en trois differens tems, le haut fut élevé en 1477. sous le regne d'Edoüard IV. le milieu fut bâti, à ce que l'on croit, ou par les Barons, sous le regne du Roi Jean ; ou par les habitans de la ville, sous le regne d'Henri III. Pour ce qui est du bas de cette muraille, il paroit évident que c'est un ouvrage des Romains ; mais les Antiquaires ne conviennent pas du tems auquel il fut élevé. Il y en a qui croyent que cet ouvrage fut entrepris & achevé sous l'empire de Constantin le Grand, d'autres prétendent qu'il est plus ancien, mais les uns & les autres ne fondent leurs sentimens que sur des conjectures assez legeres.

Quoi qu'il en soit, du tems que cette muraille fut bâtie, il semble que ce n'étoit pas la premiere qu'on eût élevée autour de la ville ; car dans son enceinte même on trouva il y a quelques années les urnes, les ossemens, & les monumens dont nous venons de parler ; & cependant tout le monde sçait que c'étoit une loi inviolable parmi les Romains, de ne jamais enterrer leurs morts dans l'enceinte de la ville : *Hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito*. XII. Tab. d'où l'on peut raisonnablement conclurre, que l'encenite de Londres ne s'étendoit pas autrefois jusqu'à la muraille trouvée près de Bishops-Gate : d'ailleurs Monsieur Breton soutient, que sous l'Empire de Neron Londres étoit déja une place très-forte.

Geoffroy de Montmouth dit, dans son histoire de Bretagne, que Londres fut bâti par les Bretons, qui l'environnerent, dit-il, de murailles, & le fortifierent d'espace en en espace d'un grand nombre de tours ; mais les Sçavans n'ont pas grand égard aujourd'hui aux contes

de cet Ecrivain fabuleux, car il est certain qu'au tems que les Romains entrerent dans cette Isle, les Bretons *étoient un peuple tout à fait barbare & sans politesse.* Les anciens Historiens assûrent *qu'ils alloient nuds, qu'ils se peignoient le corps de differentes couleurs, qu'ils vivoient dans les bois de lait & de chasse, qu'ils n'avoient pour villes que des épaisses forêts, qu'un tronc d'arbre leur servoit de maison* &c. Pour ce qui est des Sciences, Mr. Woodward est persuadé que leurs Druides mêmes étoient les plus ignorans de tous les hommes; attachez à des superstitions bizarres & grossieres, ils passoient leur vie dans une honteuse oisiveté. Ce sera à nôtre Auteur à répondre aux objections que les Irlandois lui pourront faire; car, si nous en croyons leurs Antiquaires, les Science florissoient parmi leurs Druides longtems avant la fondation de Rome. Quoi qu'il en soit, si ce caractere que Mr. Woodward fait des Bretons est vrai, comme il l'est certainement, selon le rapport des Anciens, quelle apparence qu'un peuple si barbare eût bâti une ville aussi su-

perbe que Londres ? Il eſt vrai que quelques Auteurs modernes aſſûrent qu'on a trouvé autrefois, & qu'on trouve encore aujourd'hui dans la Grande Bretagne des reſtes de temples, de mauſolées &c. qui marquent que ces monumens viennent des Bretons. Mais, dit M. Woodward, c'eſt une mépriſe d'autant plus groſſiere, qu'il eſt évident qu'au tems que les Romains conquirent l'Angleterre, il n'y avoit aucune forme de bâtiment dans toute l'Iſle.

Au reſte, les monumens que l'on découvre autour de Londres ne ſervent pas ſeulement à faire connoître l'antiquité de cette ville, ils ſervent auſſi à découvrir les lieux où il y avoit autrefois des anciens temples. Les vaſes qui ſervoient aux ſacrifices, & que l'on a trouvez depuis peu en aſſez grand nombre près de l'Egliſe Saint Paul, marquent qu'il y a eû en cet endroit un temple; d'ailleurs les defenſes des ſangliers, les cornes des taureaux, les bois de cerfs que l'on y a trouvez ſous terre, ſont des marques aſſez certaines que ce temple étoit dédié à Diane ; & en effet,

nôtre Auteur nous aſſûre, que l'on a trouvé dans le même endroit pluſieurs medailles ſur leſquelles la figure de cette Déeſſe étoit repréſentée.

De tout ceci Mr. Woodward ſemble conclure, que Londres a été bâti par les Romains; mais qu'il eſt très-difficile de déterminer en quel tems cet ouvrage fut entrepris.

ARTICLE LXXV.

CONFERENCES ECCLESIASTIQUES *de Paris ſur le mariage, où l'on concilie la diſcipline de l'Egliſe avec la juriſprudence du Royaume de France; établies & imprimées par ordre de S. E. Monſeigneur le Cardinal de Noäilles, Archevêque de Paris.* A Paris, chez Jacques Eſtienne ruë Saint Jacques 1713. *In 12. quatre tomes. Tome premier pages* 608. *Tome ſecond pages* 720. *Tome troiſiéme & quatriéme pages* 712. *ſans les tables.*

L'Experience a fait connoître l'utilité des Conferences dans preſ-

que tous les Diocefes, & dans la plûpart des Communautez de France. Cette maniere d'éclaircir la Théologie pratique eft fans doute, & la plus fûre, & la plus aifée. Comme on n'y cherche que la folution des doutes de confcience qui naiffent de l'adminiftration des Sacremens, & que l'on ne tire cette folution que de la comparaifon des anciens ufages de l Eglife avec l'ufage prefent, il n'eft point à craindre que cette étude degenere en fubtilitez inutiles, & la publicité des leçons eft un grand obftacle à la nouveauté de la doctrine. M^gr^. le Cardinal de Noailles n'a pas fouffert que le Clergé de la Capitale du Royaume manquât de ce fecours: on fait toutes les femaines des Conferences reglées aux Seminaires de Saint Sulpice, de St. Magloire, de Saint Nicolas du Chardonnet, & au College de Loüis le Grand. Ce font celles de Saint Nicolas du Chardonnet qu'on commence à nous donner. Feu Mr. Boucher, Curé de St. Nicolas du Chardonnet, Docteur & Profeffeur en Théologie de la

maiſon & Societé de Sorbonne,
» connu par ſa prudence conſom-
» mée, la juſteſſe & la ſolidité de
» ſon jugement, ſa ſageſſe, ſa dou-
» ceur & ſa diſcretion, y a préſi-
» dé : il en a choiſi les matieres ; il
» en a dreſſé les projets, d'une ma-
» niere intelligible & très détaillée,
» & ſes déciſions ſont également
» éloignées des ſentimens relâchez
» & des maximes outrées.

» Ce pieux & ſçavant Docteur, qui
» n'a pû mettre au jour le reſultat
» de ſes Conferences, à cauſe de ſon
» grand âge & de ſes infirmitez con-
» tinuelles, en a chargé le R.P. le Se-
» melier, Prêtre de la Congregation
» de la Doctrine Chrétienne, qui y
» avoit aſſiſté, & parlé même aſſez
» ſouvent : c'eſt cet habile homme,
» qui, par l'ordre de ſon Eminence,
» a arrangé, rempli & augmenté les
» mémoires de Mr. Boucher, qu'il
» fait gloire d'avoir eû pour guide
» & pour maître dans un travail ſi
» difficile. Mr. le Faurays, un des
» Superieurs du Seminaire de Saint
» Nicolas, très-habile dans les ma-
» tieres Ecclésiaſtiques, qui a ſou-

» vent parlé dans les Conferences,
» a revû au nom du Seminaire tout
» l'ouvrage pendant le cours de l'im-
» pression, & a reconnu qu'on y
» avoit exactement suivi les idées de
» feu Mr. Boucher.

La matiere qu'on traite dans ces quatre volumes est peutêtre la partie de la science Ecclésiastique qui demande plus d'éclaircissement, par la liaison qu'elle a avec le Droit Civil, autant qu'avec le Droit Canonique, & la prodigieuse varieté des cas qui surviennent dans une affaire où tant de passions se mêlent.

Le but qu'on a eû dans ces Conferences a été de concilier la discipline de l'Eglise touchant le mariage, avec la jurisprudence du Royaume de France ; ce qui rend l'ouvrage, & nouveau, & très-utile.

Il est divisé en trois tomes, que le Libraire a partagez en quatre, en faisant relier pour la commodité des Lecteurs le troisiéme tome en deux volumes. Chacun des trois tomes est partagé en dix livres, chaque livre en plusieurs Conferences, chaque Conference en plusieurs paragraphes,

& ſouvent un paragraphe contient la déciſion de pluſieurs cas de conſcience. Les deux premiers tomes ſont employez à expliquer toutes les variations de la diſcipline Eccléſiaſtique ſur le mariage, ſelon l'ordre des tems, & la difference des pratiques des Egliſes d'Orient & d'Occident, on expoſe la naiſſance & le commencement de cette diſcipline par les anciens Canons des Conciles des premiers ſiécles, par les Decretales des ſouverains Pontifes & par les déciſions des ſaints Peres. On établit l'état fixe de la diſcipline, tel qu'il eſt à preſent dans l'Egliſe Latine, ſurtout en France, par les canons & les decrets du Concile de Trente, par les uſages, ſtatuts & ritüels des Dioceſes du Royaume, & particulierement de celui de Paris, par les reſolutions des plus fameux Caroniſtes, qui depuis ce ſaint Concile ont écrit à Rome, en Eſpagne & en France; on met auſſi en preuve & l'on explique les Ordonnances des Souverains & les Arrêts de leurs Cours de Parlement.

Dans le troiſiéme tome on s'eſt

appliqué à décider sur les maximes du Droit suivant les regles de la conscience, les difficultez qui se présentent sur les interêts & sur les engagemens du contract civil de Mariage, par rapport aux personnes, ou qui projettent de se marier, ou qui sont mariez, ou qui sont en veuvage, ou qui ont des enfans mineurs. Le projet de ce troisiéme tome n'étoit qu'en raccourci dans le dernier cayer de Mr. Boucher; mais il a été sçavamment étendu par Mr. Polet. C'est ce pieux Ecclésiastique, également instruit des maximes de la jurisprudence & des regles saintes de l'Evangile, qui préside aujourd'hui aux Conferences de Saint Nicolas avec un applaudissement universel.

Les trois derniers livres du troisiéme tome sont uniquement du Pere le Semelier, qui a crû les devoir ajouter pour épuiser la matiere, & pour qu'il ne manquât rien au livre de ce qui regarde les engagemens civils des personnes mariées. Ce Pere, quelque habile qu'il soit, a crû avoir besoin de secours

 dans

dans cette partie de l'ouvrage ; il a consulté, & plusieurs Curez, & des Avocats celebres. Ces sages précautions lui ont réüssi, & cette partie de son ouvrage n'est pas la moins achevée.

On n'attend pas de nous un extrait détaillé d'un ouvrage si vaste, où la matiere est si pressée. Deux endroits suffisent pour faire connoître la capacité de ceux qui nous le donnent.

Il y a des Docteurs qui soutiennent, qu'en France le rapt de séduction n'est pas un empêchement dirimant, parceque le Concile ne s'étant point expliqué là-dessus, on doit prendre son reglement à la lettre, & par conséquent ne l'étendre pas au delà du rapt, qui se commet avec violence. Lessius & Corradus, fameux Canoniste Italien, fort instruit des usages de la Cour de Rome, Mr. Gerbais, ceux à qui l'on doit les Conferences de Luçon, & presque tous les Canonistes François, sont d'un avis contraire. Les Auteurs du livre dont nous parlons se joignent à eux, & prouvent ce sentiment, parceque le

rapt de séduction, dit Saint Thomas, est un veritable rapt. Le Concile de Trente ne l'a point excepté, il en a donc fait un empêchement dirimant, quand il a ordonné que le rapt en general seroit un empêchement dirimant. En effet, le rapt de séduction ôte autant & plus la liberté, que le rapt violent. De plus, en quel sens est-ce que le Concile a établi le rapt un empêchement dirimant? N'est-ce pas dans le même sens qu'il l'a été dans l'Eglise, depuis Constantin jusqu'au siécle de Charlemagne? Or les Canons de l'Eglise de ces tems, & les Constitutions des Princes, prouvent qu'on ne distinguoit point alors le rapt de séduction du rapt violent. L'Ordonnance de Blois faite après le Concile de Trente, & dans l'esprit de ce Concile, ne parle que du rapt de séduction, & si Loüis XIII. le distingue du rapt violent dans son édit de 1629. c'est pour le soumettre à la même peine de nullité du mariage.

Rapportons encore ce qu'on lit dans le second tome du mariage des Catholiques avec le heretiques. L'Eglise n'a jamais regardé l'erreur d'un des contractans comme un empêchement dirimant; elle a toûjours distingué l'heresie de l'infidelité, mais elle a toûjours défendu ces mariages entre les heretiques & les Catholiques, & les loix du Souverain d'accord avec les ordonnances des Evêques, les ont seve-

tement défendus dans ce Royaume. Mais dans les païs où les ſectes heretiques dominent, & dans ceux où elles ont le libre exercice de leur Religion, ces mariages ſont-ils illicites ? Quelques Théologiens ont crû qu'on pouvoit les y contracter, même ſans en demander diſpenſe au Pape; pourvû qu'on prît les précautions neceſſaires pour que l'hereſie d'un des deux contractans n'infecte point l'autre.

Gamache, Eſtius, Mr. de ſainte Beuve, ſont d'un ſentiment bien contraire: ils ſoutiennent que le Pape ne doit pas accorder ces diſpenſes, & que ces mariages ſont toûjours illicites, parceque l'heretique qui reçoit en peché le Sacrement de mariage commet un ſacrilege, auquel la partie Catholique & le Miniſtre cooperent. Ils rejettent avec raiſon la réponſe de quelques Théologiens, qui, pour ſortir d'une objection ſi embarraſſante, ont imaginé que le mariage n'étoit Sacrement que pour le Catholique, & qu'il ne l'étoit pas pour l'heretique. Cette réponſe eſt abſolument inſoutenable.

Cependant il n'appartient pas à des Théologiens de conteſter à l'Egliſe un pouvoir dont elle ſe ſert, les Papes ont donné de ces diſpenſes, il faut donc prendre un milieu entre ces deux ſentimens extremes, & reconnoître que ces mariages, quand il n'y auroit aucun peril de ſubverſion pour une des parties, &

qu'ainsi ils ne seroient pas contre le Droit divin, sont toûjours contraires aux loix Ecclésiastiques, jusqu'à ce que l'on en ait obtenu la dispense; que cette dispense n'est pas une permission, ni une approbation du sacrilége, mais simplement une remission des peines Ecclésiastiques. L'Eglise ne fait que tolerer ces mariages pour des raisons importantes, comme Moyse tolera le divorce parmi les Hebreux. Moyse ne pecha pas, les Papes ne pechent point. Ils exhortent les mariez à éviter le sacrilege, ils leur refusent la benediction nuptiale, & s'ils veulent que le Curé soit present, c'est qu'il n'y auroit point de mariage s'il n'étoit pas present. Dans ces tristes occasions, l'Eglise animée de l'Esprit saint, & également incapable d'erreur & de peché, souffre avec beaucoup de repugnance ce qu'elle voit qu'elle ne peut presque empêcher: elle se laisse arracher des dispenses, par le desir qu'elle a de ménager la gloire de Dieu, & de faire servir au bien de la Religion Catholique les vûës des particuliers qui se marient: si elles font mal, si elles se servent d'un droit accordé à regret, plûtôt que d'écouter l'Eglise, elles ne peuvent en imputer la faute qu'à elles mêmes.

Le Public apprendra avec joye que le R. P. le Semelier promet une pareille concorde de la discipline de l'Eglise & de la Jurisprudence du Royaume *sur l'usure &*

la restitution, tirée encore des conferences de Saint Nicolas du Chardonnet.

ARTICLE LXXVI.

LES PSEAUMES ET LES Cantiques paraphrasez sur l'Hebreu, avec des reflexions sur la Religion & sur les mœurs tirées du fonds du texte, & un formulaire de prieres, par Mr. Corbiere Docteur en Theologie de la Faculté de Paris. A Paris, chez Pierre Vitte ruë Saint Jacques 1713. *Deux tomes, in 12. Tome premier pages* 312. *Tome second pages* 366.

LE grand nombre d'ouvrages composez en toutes sortes de langues sur les Pseaumes n'a point découragé Mr. Corbiere: chacun, dit-il, travaille selon son génie, & ce livre sacré sera toûjours un fonds inépuisable. Mr. Corbiere s'est distingué des autres Interpretes François en choisissant le texte Hebreu pour la matiere de la paraphrase qu'il nous donne. Nous avions déja une version estimée des Pseaumes faite sur l'Hebreu. Mr. Corbiere ne l'a pas jugée suffisante pour éclaircir un livre d'un usage si universel. Il croit qu'on tire peu de fruit des traductions serviles, où les sens ne sont aucunement developpez, & où l'on ne voit aucune liaison entre les versets. Il ne s'accommode pas

non plus des notes mises à la marge, elles dérangent, selon lui, l'attention du Lecteur : ce sont souvent des reflexions vagues, qui n'étant pas tirées du fond du texte, n'ont aucune autorité. Voici la méthode qu'il a crû la plus propre pour faire entendre les Pseaumes. Il explique le sujet de chaque Pseaume par un argument, il paraphrase chaque verset selon le texte Hebraïque, qu'on avoit, dit-il, trop négligé dans les autres interpretations Françoises des Pseaumes. Quand le texte Hebreu & la Vulgate fournissent des sens differens, mais compatibles, il a soin de les concilier : il mêle dans le texte, mais à la ligne, de courtes reflexions, qui sont ou une explication des Mysteres contenus dans les paroles du Prophete, ou une application de ces paroles sacrées aux mœurs. Il a réduit ces reflexions en sentimens, & gardé en tout le langage du tems & des Israëlites, contraire en cela à l'Auteur de l'Esprit de l'Eglise dans les Pseaumes, dont nous venons de parler.

On a jugé à propos, pour la commodité de ceux qui assistent aux divins offices, de mettre à côté de sa paraphrase le Latin de la Vulgate; mais il ne faut pas juger de la fidelité de la paraphrase en la comparant au Latin, elle est faite sur l'Hebreu. A la considerer en elle même, elle est éloquente & dévote. Bien des gens souhaiteront qu'on eût séparé les reflexions du

texte, où elles causent quelquefois un peu de confusion.

ARTICLE LXXVII.

L'ESPRIT DE L'EGLISE DANS *l'usage des Pseaumes, en forme de prieres, ou d'exhortations. Seconde édition, corrigée & augmentée des Cantiques de l'Eglise.* A Paris, ruë Saint Jacques chez Michel Guignard & Claude Robustel, à l'image Saint Jean 1713. *Deux tomes in 12. Tome premier pages* 480. *Tome second pages* 516.

LEs Libraires nous apprennent, dans un avertissement mis au commencement du premier tome, que l'Auteur étoit sans contredit un des plus beaux esprits de nôtre siécle; il en a donné des preuves dans tout ce qu'il a mis au jour, disent-ils. Le manuscrit de son livre étant tombé heureusement après sa mort entre les mains d'un de ses intimes amis, les Libraires ont crû faire plaisir au Public, de lui donner une paraphrase sur les Pseaumes, qui n'a rien de commun avec celles qui ont paru jusqu'à present. L'Auteur a expliqué dans une longue préface le dessein de son ouvrage, & la méthode particuliere qu'il a suivie en expliquant les Pseaumes.

Il avouë, qu'il a longtems hesité à donner au Public une paraphrase des Pseau-

mes, sçachant qu'il n'y a point de livre canonique sur lequel on ait tant écrit que sur ces sacrez Cantiques ; il ne se détermina qu'après avoir fait reflexion, qu'aucun de ceux qui ont paraphrasé les Pseaumes ne s'est conformé à l'intention principale qu'a l'Eglise dans l'usage qu'elle en fait. Les Interpretes qui se sont trop attachez au sens litteral ne font lire aux Fidelles qu'une simple histoire, lors même que David prétend nous avoir donné des instructions sur les mœurs, & des formulaires de prieres. Ceux qui ne sont attentifs qu'au sens mystique tournent en prophetie l'histoire, & nous font prédire encore des évenemens déja accomplis. L'Auteur a tâché d'éviter ces inconveniens, & pour justifier l'usage que l'Eglise fait des Pseaumes, il les a paraphrasez de telle sorte, que tout Chrétien peut en faire ses prieres & ses meditations ordinaires, sans être rebuté par l'obscurité des Propheties qu'ils contiennent, par le récit des faits & des évenemens qu'ils décrivent, par la difference des personnes qui y parlent, par la contrarieté apparente des sens qu'ils renferment, par la sublimité des pensées, ou par la simplicité du langage.

L'Auteur s'est donc proposé de réduire les Pseaumes en prieres, ou en instructions, & dans cette vûë il s'est appliqué à faire paroître dans chaque Pseaume une suite & une liaison naturelle, quoique ca-

chée. Pour executer ce dessein, il a fallu s'efforcer de n'y laisser aucune obscurité. Celui qu'on exhorte doit comprendre les motifs qu'on lui propose pour le porter à la vertu; une priere ne doit contenir rien qui ne soit clairement connu à celui qui prie; il a fallu aussi exprimer la tendre dévotion du Psalmiste, autant qu'on l'a pû, pour la faire passer dans le cœur des Lecteurs.

On sera peutêtre supris que l'Auteur ait quelquefois fait parler David en Chrétien, & qu'il ait énoncé clairement les Mysteres que nous croyons, & que David prévoyoit. L'Auteur a dû le faire, ce n'est pas prêter au Prophete des pensées étrangeres, c'est développer les siennes, & il est constant que le veritable sens litteral de la plûpart des Pseaumes prophetiques exige cette maniere d'interpreter. David, qui n'est pas moins qu'Isaïe le Prophete de JESUS-CHRIST, voyoit & connoissoit clairement ce qu'il annonçoit du Messie & de la propagation de sa loi, & le nouvel Interprete a raison de dire, que si dans quelques versets où il se sert du terme d'Apôtres, de nouvelle loi, de JESUS-CHRIST, il a dit plus que le Prophete n'a dit, il n'a pas dit plus que le Prophete n'a connu.

L'Auteur nous indique d'autres regles qu'il s'est prescrites: convaincu que la parole de Dieu est en quelque façon immen-

ſe, comme ſa nature ; il n'a exclu aucun ſens qui ait pû entrer dans ſa paraphraſe ſans en rompre la liaiſon, ainſi il mêle avec beaucoup d'art le ſens myſtique & le ſens moral au ſens litteral ; il explique en pluſieurs manieres les expreſſions obſcures & ambigües ; il conſerve aux mots toute leur énergie, en les employant ſelon leurs differentes ſignifications ; il éclaircit les metaphores du Pſalmiſte ; il étend les preuves qu'il n'a fait qu'indiquer ; il addoucit par des expoſitions vraiſemblables, & par des tours naturels, ce que les imprécations de David contre ſes ennemis ont en apparence de trop dur, & les loüanges qu'il ſe donne, de trop fort.

On peut dire que l'Auteur, fidelle aux regles qu'il s'étoit preſcrites, nous donne une paraphraſe des Pſeaumes, élegante, dévote, inſtructive, qui fait ſentir l'œconomie de chaque Pſeaume ; qui rend les Cantiques ſacrez propres à ſervir de prieres aux Chrétiens dans tous les états, & que l'union ordinairement heureuſe & naturelle des divers ſens rend ſinguliere.

Dans cette ſeconde édition, non ſeulement on a corrigé & retouché toute la paraphraſe, elle eſt encore augmentée de pluſieurs reflexions dans les endroits qui ont paru en avoir beſoin. De plus, on y a joint une paraphraſe des Cantiques de l'Egliſe.

ARTICLE LXXVIII.

HISTOIRE NOUVELLE ET *abregée de la Revolte des Sevennes.* A Paris, chez Nicolas Pepie, ruë St. Jacques à l'image Saint Basile près la fontaine St. Severin, 1712. *in* 8°. *pages* 136.

IL semble qu'il n'est pas seulement de la perfection, mais que c'est la substance même de l'histoire, de marquer le tems, le lieu, le détail des actions, de rapporter à quel dessein elles ont été entreprises, les moyens qui y ont été employez, le succès & les suites. L'Auteur de celle-ci en a jugé autrement; & dans sa préface „ il renvoye „ à ce qu'on a écrit de cette revolution, les „ partisans des dattes & des moindres cir„constances. Il plaît néanmoins par la maniere aisée avec la quelle il touche les évenemens, par le caractere qu'il fait de ceux qui y ont eû le plus de part.

Le commencement de cette histoire n'en est pas l'endroit le moins curieux & le moins agréable. Après avoir dit qu'il avoit été reservé à la pieté & à la puissance du Roi de détruire en France le parti Calviniste, que quelques-uns de ses prédecesseurs ne firent qu'entamer, & sans succès, il ajoute, qu'une partie de ceux qui y étoient engagez, se retirerent en Angleterre & en Hollande, dans la vûe d'y con-

tinuer avec facilité le commerce qu'ils avoient auparavant en ces païs-là ; & que sous le prétexte de tout quitter pour leur Religion, ils n'abandonnerent pas leur interêt.

Ceux de Languedoc, suivant leur naturel, promt à prendre une résolution, se déterminerent à passer dans les Etats de l'Electeur de Brandebourg, où ils ne furent pas longtems sans se repentir de leur précipitation à y aller. Le bon accueïl qu'ils y reçurent d'abord, ne fit pas qu'ils y trouvassent ce qu'ils s'étoient promis, ou ce qu'on leur avoit promis : la difficulté de subsister étoit grande, croissoit toujours, & faisoit craindre pour l'avenir.

Cependant la guerre où l'Empereur avoit engagé l'Alemagne contre la France, leur ferma les passages pour le retour ; & les contraignit d'attendre la paix, qui fut concluë à Riswik. Alors cachant leur marche, & se divisant par pelotons, ils rentrerent dans leur patrie avec un esprit aigri & audacieux, qui se communiqua aisément à la plûpart des nouveaux Convertis. Ce ne fut que des pensées de soulevement & de revolte, dont ils donnerent avis aux autres Calvinistes, qui étoient répandus en Angleterre & en Hollande ; & dont les plus nécessiteux crûrent pouvoir profiter en se rendant dans les Sevennes.

La guerre survenuë à l'occasion de la succession au Royaume d'Espagne, leur

parut le tems propre à faire éclater les mauvais desseins qu'ils avoient jusqu'alors tenus cachez, ils eurent des correspondances avec les Puissances, ou ouvertement déclarées, ou qui méditoient de se déclarer contre la France, & en tirerent des secours considerables; d'argent, des plus éloignées; de munitions & d'hommes, des plus voisines.

Les principaux Chefs furent, Cavalier, Rolland, Ravanel, Castanet, Joiny, Catinat, ainsi nommé, pour avoir servi sous le Maréchal de Catinat. C'étoient des hommes hardis, capables de tout entreprendre, & à qui leur férocité donnoit un air de valeur. Avant qu'ils parussent en armes, des Prophetes fanatiques s'eleverent de toutes parts, afin d'émouvoir les esprits de plus en plus.

Mr. de Baville Intendant de Languedoc, prévit les conséquences de ces commencemens de trouble, & sa pensée fut de les étouffer par les moyens les plus efficaces; mais il défera aux remontrances des Evêques, qui alloient à l'indulgence & à la douceur; & d'ailleurs, ce qui paroissoit de soulevement, pouvoit être régardé comme un tourbillon qui se dissipe bientôt. Lors enfin que les Calvinistes se jetterent sur les Catholiques, exerçant contre eux les plus grandes crüautez, ce fut necessité d'en avertir le Roi, à qui on avoit craint de donner de fausses & de vaines allarmes. Il commanda quelques

Regimens qui étoient dans le Roussillon, & les Etats de Languedoc mirent sur pied trente-deux Compagnies de Fuseliers & trente de Dragons.

Ensuite l'Auteur donne plûtôt à entendre, qu'il n'explique la maniere de combattre les rebelles : ce fut de couper leurs Partis, de leur couper les vivres, & de tâcher de les affamer dans les montagnes où ils s'étoient retranchez.

Il fait un caractere de Cavalier qui merite d'être rapporté. ,, C'étoit un jeune hom-
,, me qui avoit déja servi, aimoit les ar-
,, mes, & étoit fertile en expédiens que lui
,, fournissoit à coup sûr son génie naturel-
,, lement porté à la guerre, avec une pru-
,, dence qu'on ne trouve pas dans l'âge mûr
,, qu'elle semble caractériser, & qui est
,, si rare dans un âge peu avancé. Les
,, égards que les revoltez lui marquoient,
,, lui inspiroient de la fierté ; mais il la
,, mettoit en œuvre si à propos, qu'elle ser-
,, voit encore à soutenir les avantages qu'il
,, avoit sur les autres Chefs de la revolte.
,, Par une judicieuse politique il voulut se
,, concilier les esprits les plus difficiles à
,, manier de la cabale. Auprès des uns Ca-
,, valier étoit égal, moderé, liant : il im-
,, posoit aux autres par des discours fastueux
,, & hardis, que ses actions ne démentoient
,, point. Avec les gens qui n'étoient pas à
,, l'épreuve d'une marque de liberalité, il
,, n'avoit rien à lui de tout ce qui leur

„ convenoit. Ceux qui paroissoient sensi-
„ bles aux démonstrations d'amitié, l'ha-
„ bile rebelle les captivoit par beaucoup
„ de complaisance.

Cavalier déshonora tous ses talens, non-seulement par le mauvais parti qu'il prit, mais même en l'abandonnant. Enflé du bon traitement qu'il obtint du Roi, il se flata d'un autre bien meilleur de la part des ennemis, en se donnant à eux. Il fit donc sçavoir dans les Sevennes, qu'il ne les quittoit que pour y revenir causer plus de troubles, avec des troupes de Religionnaires qu'il alloit ramasser dans les païs étrangers; & il marqua son départ par autant d'actions criminelles & furieuses, qu'il avoit eû soin jusques là de n'en faire que de moderées.

Rolland avoit des mœurs toutes sauvages: il étoit d'une humeur impatiente, altiere, sombre, inégale; crüel & furieux, toujours à la tête de ces entreprises que la férocité & la barbarie inspirerent aux Fanatiques; le meurtre ne lui coûtoit rien. Il fut tué dans une rencontre, & ne fut point regretté dans son parti, où, quoiqu'il fût utile, il s'étoit rendu haïssable.

Ravanel ne se mêloit pas seulement de manier les armes, il faisoit aussi le Docteur, & par là il s'étoit acquis du crédit. Après la défaite de Rolland, & la ruine presque entiere de son Parti, intimidé de

sçavoir que sa tête avoit été mise à prix, avec assûrance de pardon à ceux qui le livreroient, il se défia du peu de rebelles qu'il retenoit auprès de lui. Il s'enhardit donc d'aller vers Mr. le Maréchal de Villars, de qui il n'étoit pas connu, & promit de lui mettre entre les mains le dernier Chef qui restoit aux Rebelles : ensuite se jettant à ses pieds, il avoüa qu'il étoit le coupable Ravanel, qu'il supplioit que sa Majesté fût informée de son repentir, d'autant plus sincere, qu'il n'avoit pas manqué de moyens d'échaper à la rigueur des peines qu'il meritoit ; s'il falloit mourir, ce seroit avec la consolation de n'avoir pas persisté dans l'obstination jusqu'à la fin; s'il obtenoit la vie, ce seroit pour reparer son attentat par sa fidélité. Le scelerat obtint la vie, & livra ses compagnons ; mais oubliant la grace qu'il avoit reçûë, il ne tarda pas à se rengager avec Catinat dans une nouvelle conspiration. Ils furent surpris & punis selon l'énormité de leurs crimes.

Mrs. les Maréchaux de Montrevel, de Villars, de Barwic, furent employez successivement avec Mrs. le Marquis de la Lande & Julien à réduire les Rebelles. Mr. de Baville Intendant de Languedoc y contribua beaucoup. L'Auteur fait un bel éloge de défunt Mr. l'Evêque de Nismes, & il loüe le zele & l'habileté de Mr. l'Evêque d'Angers, alors Vicaire General à Uzes.

ARTICLE LXXIX.

JOANNIS LINDER M. D. à Wermlandia Sueci de venenis in genere & ſpecie exercitatio &c. *C'eſt à dire, Traité des poiſons, où la maniere de les guerir, ſoit qu'ils ſoient promts, ou lents, & de les découvrir dans le manger & dans le boire, eſt expliquée ſelon le ſentiment des Anciens & des Modernes, & en ſuivant la mécanique des corps ſolides & fluides. Par Jean Linder Docteur en Medecine de Wermland en Suede.* A Leide, chez André Dickhuiſen, 1708. *In douze, pages* 267.

ON ſuivra en cet extrait l'avertiſſement judicieux que donne Galien, après Hippocrate, que c'eſt choſe execrable, non ſeulement d'employer le poiſon, mais auſſi d'apprendre à le préparer. On ne fera donc point l'énumeration des divers poiſons; & on ſe reſtreindra à parler en general de leur action ſur nos corps, & des moyens d'y obvier. L'Auteur diviſe les poiſons en trois eſpeces, ſelon qu'ils ſont corroſifs, qu'ils cauſent des obſtructions, qu'ils amenent l'aſſoupiſſement & la léthargie.

Il donne les quatre premiers chapitres de ſon traité aux poiſons corroſifs, qu'il dit conſiſter en des ſels alkalins & à angles

aigus, qui s'insinüant dans les globules du sang, ou les déchirent absolument, ou y demeurent fixez à l'entour, & de l'une & de l'autre maniere la circulation est arrêtée. L'effet le plus ordinaire de ces poisons est de figer la sérosité, ou l'humeur séreuse du sang, de même que le feu fige le blanc d'œuf. Ce n'est pas seulement sur les liqueurs qu'ils exercent leur malignité, mais aussi contre les parties solides, qu'ils incisent; & s'arrêtant dans la playe, y causent des inflammations.

Il fait une remarque digne d'être rapportée, que la bonne constitution du corps contribuë à sa propre destruction, & fortifie l'action du poison, en le pressant plus fortement; au lieu qu'il a moins d'effet sur un corps foible, & dont les fibres sont relâchées. C'est pourquoi, dit-il, un paysan robuste est plus agité après avoir pris medecine, que ne l'est une personne délicate; & le poison des fievres épidemiques & aiguës emporte plûtôt les hommes d'une bonne santé, que ceux qui en traînent une assez mauvaise.

Les mines, les vegetaux, les animaux fournissent une grande quantité de poisons. On dit que le sang de taureau en est un, & Plutarque raconte, que Themistocle en bût pour s'empoisonner. C'est que ce sang, differant du nôtre en la configuration de ses parties, arrête la circulation; & par la même raison la transfusion de celui des

animaux dans les veines des hommes, n'a eû que des suites fâcheuses.

La morsure des animaux enragez est venimeuse, en ce qu'ayant les humeurs alkalisées, & le corps brûlé d'une fievre ardente, ils répandent leur écume & leur bave sur la playe qu'ils font avec les dents. C'est aussi de cette maniere, que la morsure des serpens porte le poison, dont les effets ordinaires sont les tumeurs, l'esquinancie, la fievre, le vomissement, les tranchées, le délire, les convulsions, une sueur froide; il y a néanmoins une sorte d'aspic, comme celui dont Cléopatre se fit mordre, qui assoupit seulement, & conduit à la mort par un sommeil tranquille.

Comme il n'y a rien dans les viperes qui soit nuisible étant pris par la bouche, & même qui ne soit salutaire, où est leur venin, & comment en mordant donnent-elles la mort? Mr. Linder rapporte diverses opinions. La premiere est de François Rédi, qui s'est fait de la reputation par un traité des viperes, & qui fait consister leur venin, en ce que sur l'endroit qu'elles déchirent de leurs dents, elles laissent couler un suc jaunâtre qu'elles portent dans de petites vessies placées au bas de leurs gencives. Rédi n'est pas le premier qui ait observé ces petites vessies, & près d'un siécle avant lui Thomas Jordan en avoit fait mention.

La seconde opinion est de Charras, qui s'étant assûré par plusieurs experiences que ce suc jaunâtre se prend par la bouche sans danger, n'a pas crû qu'il pût envenimer une playe; mais, selon lui, les viperes en colere poussent au travers de leurs dents des esprits irritez qui font tout le mal. La troisiéme est de Friccius dans ses paradoxes de Medecine, où il soutient que la morsure des viperes n'altere point la constitution du sang; & qu'elle n'est si funeste, que par le déchirement de la peau & des extremitez des nerfs, d'où s'ensuivent les convulsions & la mort.

Mr. Linder préfere le sentiment de Rédi à celui des autres; mais il ne veut pas convenir avec Mr. Lemery que ce poison soit un acide, il prétend que c'est un alkali huileux. Et quant à ce que le suc jaunâtre des viperes s'avale impunément; il l'attribuë à la laxité des voïes par où il passe; c'est à dire, de l'estomac & des intestins. On est surpris qu'il ne dise pas un mot de l'esprit de vitriol, qui est un acide, & semblable en ses effets à ce suc des viperes.

Les tarentules, dit-il, sont principalement dangereuses, lorsque la grande chaleur a dissipé ce qui est en elles de plus fluide, & alkalisé ce qui leur reste d'humeurs; d'où leur vient une espece de fievre de rage. La grande ardeur du soleil cause de semblables effets sur le corps des

hommes, & alkalisant le sang, leur donne ces fievres, qui ont si souvent détruit les armées en Italie, en Espagne, en Hongrie.

Quoiqu'en tems de peste il paroisse une infinité de vers dans les corps qui en sont atteints, il est néanmoins plus vraisemblable que ces petits animaux sont une suite de la corruption, qu'ils n'en sont la cause; mais alors un acide très-acre infecte l'air, pénetre les corps, coagule le sang, fait des ulceres dans les parties solides, & met la gangrene.

Enfin toutes les maladies & les incommoditez sont causées par quelque poison, qui ne vient pas toujours du dehors, mais qui le plus souvent se forme & s'amasse dans nôtre propre corps; & Mr. Linder en accuse particulierement les sels volatils alkalis. Il dit, qu'en l'état de santé & d'une bonne constitution il n'y a proprement dans le sang, ni acide, ni alkali; mais un sel mitoyen & ammoniac volatil. Car outre que nos alimens ordinaires sont pris des vegetaux qui abondent en alkalis fixes, & par la putréfaction en volatils, ce qu'ils contiennent d'acides change de nature par la circulation, principalement dans les poumons, & par le mouvement continuel où sont toutes les parties de nôtre corps. S'il arrive que les fluides soient arrêtées, elles dégenerent en pourriture & s'alkalisent.

Dans le chap. cinquiéme il traite des poisons qui causent des obstructions, en ce qu'ils contiennent des parties visqueuses, ou pierreuses, qui bouchent les canaux, & empêchent le cours libre du sang & des autres humeurs. Il s'étend sur la pétrification.

Il désapprouve extremement l'usage trop fréquent du thé, comme amollissant & relâchant les fibres, d'où s'ensuivent les paralysies ; & il ne fait gueres plus de grace au caffé.

Au chap. sixiéme il commence à traiter des poisons narcotiques, & qui amenent l'assoupissement & la léthargie, & il continuë dans les trois chapitres suivans. Il attribuë leur malignité à des parties pointuës qui piquent les fibres des visceres & des autres conduits par où ils passent, en sorte que le mouvement qu'elles excitent se communique aux enveloppes du cerveau & à l'origine des nerfs. Il se déclare fortement contre le tabac, & il cite des vers de Barclai, qui disent que si Cacus dans son antre avoit eû du tabac à fumer, il auroit chassé Hercules par sa püanteur.

Te si semifero Cacus jactasset ab ore,
Alcidem vicisset odor.

A propos de ce que la vapeur du vin qui boût dans les celliers donne dans la tête, il fait une assez longue digression sur l'usage

qu'ont quelques personnes de boire de l'eau de vie après le repas, & il juge que c'est chose nuisible. Car 1°. Non seulement les acides tirez des mineraux & les alkalis venus de putréfaction, mais aussi les esprits de soufre & huileux, telle qu'est l'eau de vie, font coaguler & figent la sérosité du sang & la lymphe, & produisent encore un pareil effet sur la partie rouge du sang. 2°. L'eau de vie, dissout les corps gras, huileux, résineux, préserve de corruption les chairs & les fruits; & par conséquent elle en empêche la parfaite digestion dans l'estomac, d'où il s'ensuit que le chyle devenu moins coulant forme des obstructions. 3°. Par ses picotemens elle fatigue d'abord les fibres des vaisseaux, & les rend inhabiles à continuer l'ouvrage de la chylification. 4°. Elle endurcit & resserre les vaisseaux du sang & des autres humeurs : ce qui paroît évidemment, en ce que l'esprit de vin appliqué chaud sur une playe arrête aussitôt le sang. L'eau de vie, conclut-il, est une eau de mort : ceux qui en boivent beaucoup, sont pâles, sujets à l'hydropisie, & abbregent leurs jours. Il étend cela au vin; & souscrit au sentiment de Turnebe, que dans les païs où le vin est commun, les hommes demeurent plus petits & sont moins robustes.

De quelle maniere operent les narcotiques ? Les opinions sont diverses. Selon

les Anciens, c'est qu'ils sont froids de leur nature. Etmuller, après Willis, pense que les esprits animaux sont composez d'un sel volatil fluide, & que par le mélange des soufres, ou des huiles dont les narcotiques abondent, ils sont dissouts. Le sentiment de Mr. Andry, & qu'il dit avoir pris de Mr. Fagon, est que le sel des narcotiques est dissout par quelque liqueur que ce soit, & que leurs branches rameuses qui restent dégagées des sels, s'embarrassent ensemble, & arrêtent le cours du sang & des esprits. Enfin d'autres estiment, que les narcotiques resserrent l'orifice des nerfs à leur origine. Mr. Linder avouë que la chose est difficile à expliquer, & il juge que l'action des narcotiques n'est pas la même en tous; y ayant tant de causes differentes qui peuvent concilier le sommeil & causer l'assoupissement, comme la trop grande abondance dans le cerveau, laquelle dilatant les arteres & les veines, comprime l'origine des nerfs; la coagulation & l'épaississement du sang; un amas de pituite, ou du sang extravasé dans le cerveau; & cent autres causes. L'opium a cela de particulier, qu'il excite je ne sçai quel sentiment de plaisir, & qu'il a la vertu d'arrêter pour un tems les débordemens d'humeurs, les flux, les hémorrhagies; apparemment parcequ'il est composé de parties rondes & lissées, qui par une espece de chatoüillement obli-
gent

gent les inteſtins & les autres vaiſſeaux à ſe replier, & comme à ſe froncer.

Mr. Linder promet au chap. ſeptiéme de parler des mauvais effets qui proviennent du déſordre des eſprits animaux, & auxquels il rapporte tant de fâcheux ſymptomes qui naiſſent des paſſions violentes; il croit que de leur nature ils ſont ſeulement une eau très-pure. Mais ce qu'il ajoute, que les poiſons ſont relatifs, eſt plus curieux. Il remarque donc qu'ils ont divers effets, ſelon la differente conſtitution des corps ſur leſquels ils agiſſent. Ainſi les remedes compoſez de mercure, de coloquinte, d'ellebore, d'opium, donnez à propos, font de belles cures. Ce qui eſt plus ſurprenant, c'eſt que des perſonnes, ſoit par leur conſtitution naturelle, ou par accoûtumance, font leur nourriture de ce qui eſt un poiſon aux autres: comme cette jeune Indienne qui fut préſentée à Alexandre, & qui empoiſonnoit par ſon haleine, parcequ'elle mangeoit de l'aconit, ſans qu'elle en ſentît aucun mal. Galien fait mention d'une vieille femme d'Athenes qui ſe nourriſſoit de ciguë, & Theophraſte d'un Eudemus de Chio qui étoit friand d'ellebore. Quand Mr. Linder écrivoit, il y avoit à Stocolme un Polonois, Joüeur de flûte dans les Gardes à pied du Roi de Suede, qui ſe faiſoit un bon morceau des groſſes araignées. Un Vigneron près de Paris, nom-

mé Yvens, mangeoit des crapaux, & avaloit du fer. L'Auteur prend l'occasion de déclarer, que son sentiment est, que la digestion se fait par le moyen de la trituration.

Le chap. huitiéme est des fascinations & des philtres. Le neuviéme des indices du poison. Il avertit les Medecins d'être reservez à prononcer qu'une mort a été avancée par le poison; parcequ'il arrive quelquefois que le poison même se forme & s'accumule insensiblement dans le corps, jusqu'à ce qu'il soit assez fort pour produire son pernicieux effet.

Quant aux remedes contre le poison, Mr. Linder dit en general dans le chapitre dixiéme qu'ils doivent lui être contraires, dissoudre ce qu'il a coagulé, rendre la consistence à ce qu'il a dissout, rétablir ce qu'il a détruit. De sorte qu'un poison est quelquefois le remede à un autre, mais un remede dangereux, & qui ne doit pas être mis en pratique. Puis descendant dans le particulier, contre les poisons corrosifs, il conseille les vomitifs, d'avaler de l'huile d'olives, ou de l'eau chaude en grande quantité, les bains. S'ils sont alkalis, il faut leur opposer des sucs où l'acide prédomine, comme d'oranges, de citrons, de grains de sureau. Au contraire, s'ils sont acides, comme ils le sont ordinairement, il faut avoir recours aux alkalis, aux coquillages calcinez &

réduits en poudre, aux yeux d'écreviſſe, à la corne de cerf brûlée. L'huile de tartre faite par défaillance eſt eſtimée le meilleur remede contre le ſublimé, & le cryſtal de roche mis en poudre contre l'arſenic. Enſuite il rapporte legerement les remedes contre les fievres peſtilentielles, qu'il dit provenir quelquefois des alkalis, & quelquefois d'acides de la nature de l'arſenic: de ces deux cauſes differentes en elles-mêmes, s'enſuit pourtant la coagulation du ſang & des humeurs.

Il s'arrête davantage ſur le chapitre des fievres aiguës. Il recommande fort la ſaignée au commencement du mal, afin que le ſang ait ſon cours plus libre, que les vaiſſeaux moins preſſez faſſent leurs mouvemens avec plus de facilité, que les poumons ſoient moins comprimez. Dans la ſuite du mal il déſapprouve les ſudorifiques, qui privant le ſang de ſa ſéroſité, contribuent de plus en plus à le coaguler & à l'alkaliſer par putréfaction, & même dans les petites verolles il eſt nuiſible de tenir les malades trop chaudement. Il ordonne des ptiſanes d'Hippocrate, de l'eau panée, de l'eau d'orge avec du ſuc de citron, ou de groſeilles, ou d'autres fruits de la ſaiſon, des pommes mediocrement cuites; ces acides empêchent la coagulation de la ſéroſité, moderent l'ardeur de la fievre, & changent les ſels alkalis en ammoniacs. Il juge encore utile de faire

flairer du vinaigre chaud, afin d'obvier à la peripneumonie & à la coagulation du sang. Mais si la maladie vient d'un acide & d'un esprit d'arsenic, alors c'est de l'eau chaude avec quelques gouttes d'esprit ammoniac qu'il faut flairer.

Quant aux remedes contre le poison de la morsure des viperes avant qu'il ait pénetré plus avant; c'est de couper le bras, ou la jambe, si la morsure y a été faite; d'en venir aux incisions, de succer la playe, d'y appliquer le feu; les ventouses, les cataplâmes, un crapau sec, y faire tomber de l'esprit de soufre goutte à goutte. Quand le poison s'est glissé dans le corps, il faut alors recourir à la thériaque, & aux autres moyens de rémedier aux empoisonnemens. Mr. Linder ne semble pas estimer beaucoup le sel de vipere, si vanté en cette occasion: il dit, qu'en toute maladie & mauvaise disposition putride, soit qu'elle vienne de la morsure des animaux venimeux, ou d'un alkali formé par putréfaction, il se sert de vinaigre, ou simple & pur, ou distillé, ou avec du miel en forme d'oxymel, ou avec de l'oignon de squille, qu'il fait avaller largement. C'est un excellent contrepoison, qui par son acidité corrige les alkalis vicieux, dissout la coagulation des humeurs, les fait couler, & les met en état de pousser le venin au dehors: les autres acides ont à peu près le même effet, comme

les esprits de vitriol, de nitre, de soufre.

Après avoir parlé comme en passant de quelques autres bêtes venimeuses, & du scorbut, il étend la vertu du vinaigre à remedier aux poisons narcotiques. Le suc de citron est ce qu'il y a de meilleur, & les loüanges que Virgile lui donne doivent s'entendre principalement par rapport à cette sorte de poison.

Le dernier chapitre est employé à décrire divers moyens de découvrir le poison. Il se mocque de ce qui est rapporté par certains Auteurs, & crû du vulgaire, de quelques pierres propres à cet effet, & il se réduit à faire les essais par des experiences de Chymie, en observant néanmoins qu'il n'est pas absolument vrai, que les alkalis & les acides soyent tellement contraires entre eux, que ce qui est coagulé par les uns ne soit dissout que par les autres; & que ce qui est dissout par les uns, ne soit précipité que par les autres. Il observe encore, que les soufres sont aussi des coagulations: ce qui paroît, en ce que de l'esprit de vin, qui est un soufre, versé sur du blanc d'œuf ou sur la sérosité du sang, les coagule, & cette coagulation est dissoute par le vinaigre distillé.

ARTICLE LXXX.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE SUEDE.

ATtendiez-vous *la vie de Sainte Brigitte* de la main d'un Protestant ? Mr. Benzelius a été si touché de l'air de verité qui paroît dans la vie de cette Sainte, écrite cinquante ans après sa mort par Marguerite, Abbesse du Monastere que la Sainte avoit fondé, & où la Religion Catholique a subsisté, qu'il l'a traduite en Latin, & publiée avec des notes, au hazard de blesser un peu le Protestantisme.

D'ALEMAGNE, DE BERLIN.

Mr. Gundlingius, qui nous a donné *l'histoire d'Henri l'Oiseleur* dont vous avez fait l'extrait, & qui promet une seconde édition *de l'histoire de Conrade le Salique*, va faire imprimer *l'histoire de Frideric premier, Electeur de Brandebourg.* On imprimera incessamment *l'histoire de Jean Marquis de Brandebourg*, composée par feu Mr. Hensler, sur des mémoires qu'il a tirez des Archives de Berlin & de Custrin.

L'histoire des Comtes de Lindau & de Ruppin, Chronicon Lindaviense, ne tardera pas à paroitre.

Mr. Schott, Garde du cabinet des antiques de S. A. Electorale, croit avoir trouvé *le portrait de Cyrus gravé sur une pier-*

re ; il prépare une dissertation pour expliquer cette curieuse antique.

Mr. le Baron de Leibnits a mis la derniere main *aux annales des Empereurs Carlovingiens, depuis Charlemagne jusqu'à Henri l'Oiseleur.* On sçait de quelles tenebres cette partie de l'histoire est enveloppée, & combien la chronologie de ces tems est embroüillée : on est heureux qu'un homme tel que Mr. de Leibnits ait entrepris d'y porter le jour. Il croit avoir levé toutes les difficultez chronologiques qui sont de quelque conséquence : ce n'est pas un Auteur qui se flate, ce qu'il croit de ses ouvrages est un préjugé infaillible pour le Public.

Un Moine Moscovite est venu ici proposer l'usage d'un instrument, propre, à ce qu'il assûre, *pour nettoyer l'estomac.* C'est une brosse de crin semblable à celles dont on se sert pour nettoyer les bouteilles ; il la fait descendre dans l'estomac par le moyen d'un manche de fil de fer couvert de soye, d'environ un pied & demi de long, avec cette brosse il nettoye un estomac comme on nettoye une bouteille. Je me trompe si cette invention est d'un grand usage.

DE LIEGNITS.

L'histoire de Saxe par les monnoyes & les medailles a fait venir à Mr. Geoffroi Doerdeck le dessein de nous donner un pareil ouvrage sur la Silesie, *Silesia Numisma-*

tica. Mr. Doerdeck a eû soin de ramasser toutes les differentes monnoyes & medailles des Rois de Boheme, des Princes, des Etats & des villes de Silesie, dont il a rempli un cabinet très-curieux. La préface de son ouvrage sera une critique des Historiens de Silesie imprimez & manuscrits.

DE HALL.

On a imprimé un recüeil des dissertations de feu Mr. Cellarius : elles ne sont pas les plus achevez de ses ouvrages, mais tout ce qui vient d'un Auteur aussi judicieux que Mr. Cellarius, doit être conservé.

DE LIPSIC.

Fritsch a donné depuis peu l'édition des ouvrages du fameux Medecin Anglois Sydenham, la plus complete que nous ayions. Ce n'est pas faire au Public un petit present, Sydenham est generalement estimé, comme un des plus excellens Medecins du siécle passé : il n'y en a point qui ait porté la pratique de la Medecine à une plus grande sûreté, & à une plus grande simplicité en même tems. *Thomæ Sydenham, Medicinæ Doctoris ac practici quondam Londinensis celeberrimi, praxis medica experimentalis; sive opuscula universa, quotquot hactenus ab Authore ultimùm revisa & aucta in lucem prodierunt, nunc primùm in unum collecta; volumen à mendis probè repurgatum, indicibus necessariis accuratissimè exornatum. Lipsiæ, apud Thomam Fritsch, in 12.*

Mr. Boerner travaille fortement à la

nouvelle édition *de la bibliotheque de Photius*, cet excellent livre demande un Editeur presque aussi habile que l'Auteur.

Mr. Plathner a fait imprimer ici une description des Cercles de l'Empire comprise en plusieurs tables.

Sciagraphia decem Circulorum sacri Imperii Romano - Germanici ut & civitatum liberarum Imperii, in quâ concisè, exactèque, Circulorum & civitatum progressus statusve modernus delineatur, & observationibus non ubique obviis ex jure publico & privato illustrantur, ut æque in theorica ac praxi eorum constitutionem, directionem & jura, tam in se quam Imperii ratione distincta, quâdam ideâ recolere, accuratam de illis notitiam haurire, & occurrentes alias satis vexatas quæstiones mediocri judicio ex correcta membrorum distinctione, miro compendio, absque otiosa dissentientium lectione, ex ipsis rerum argumentis scrutari & discutere possimus.

Si l'Auteur a tenu parole, il sera désormais facile de connoître l'état intérieur de l'Alemagne. Ce n'étoit pas une chose aisée.

Une personne de distinction fera bientôt paroître *des lettres du fameux Æneas Silvius Picolomini, depuis Pape sous le nom de Pie second*, qui étoient demeurées dans l'obscurité des bibliotheques.

DE FRANCFORT.

La Jurisprudence a souvent besoin de

la Medecine pour décider certaines causes. Zacchia, celebre Medecin Italien, a rempli trois volumes de ces questions qui appartiennent au Droit & à la Medecine, *Quæstiones Medico-legales*. L'estime generale qu'on a pour son ouvrage n'empêcha pas qu'on ne reçût avec beaucoup d'applaudissement un ouvrage pareil de Mr. Valentini, premier Medecin du Landgrave de Darmstad, intitulé, *Pandectæ Medico-legales*. Le livre du Medecin Aleman a de singulier, que ses décisions sont toûjours appuyées sur des décisions des Facultez de Droit & de Medecine, & sur les Arrêts qui les ont suivies. La matiere est vaste, il n'a pû l'épuiser par ce premier ouvrage, il vient d'en donner un second, sous le titre de, *Melchioris Bernardi Valentini Archiatrihasso Darmstatini Philos. & Med. Professoris Novellæ Medico-legales, seu responsa Medico-forensia, ex archivis celebriorum Facultatum Academicarum continuata, cum introductione generali directorii loco serviente; accedit supplementum Pandectarum Medico-legalium apologeticum. Francofurti, ad Mœnum, apud hæredes Zunnerianos, in 4°.*

DE DOURLAC.

Mr. Buljouski de Duliez, Professeur de Morale & de Mathématique, & Organiste, croit avoir trouvé un secret, qui porteroit la Musique à une perfection que tant de siécles n'ont encore pû lui donner.

C'est un clavier à cinq rangs de touches, qui n'auroit aucun inconvenient des claviers ordinaires, & qui auroit beaucoup d'avantages qui leur manquent. Il exprimeroit des sons qui se suivroient en proportion géometrique continuë, & il fourniroit ainsi tous les sons de la Musique, & par conséquent tous les intervalles & tous les accords imaginables, au lieu que les claviers ordinaires ne sçauroient en fournir que quelques-uns. Mr. Buljouski a imprimé ici une brochure, sous le tître de, *Tastatura quinque formis*, où il étale les admirables proprietez du nouveau clavier. Pour le secret de le faire, il ne le découvrira qu'après qu'un Prince, ou quelque amateur de la Musique, l'aura payé ce qu'il vaut.

DE STRASBOURG.

Vous sçavez sans doute, & vous avez fait remarquer à vos Lecteurs, que les theses qui se soutiennent en Alemagne sont de petits traitez sur une matiere choisie, où pour l'ordinaire on apprend, & les tîtres des livres où elle est traitée, & les differentes opinions qu'ont les Sçavans sur le sujet. On en a soutenu ici cinq de Medecine qui meritent une attention particuliere; une sur l'usage medecinal des cloportes.

Dissertatio medica sistens mille pedas. literis Josiæ Ædelii, in 4°.

Une sur les maladies des enfans, elle

est de Mr. Gaspard Daniel Battenstein.

Dissertatio medica de morbis Infantium literis Danielis Magii, in 4°.

Une où l'on enseigne un nouveau moyen de faire voir dans un cadavre le canal thoracique & le reservoir du chyle: il faut percer le plus gros vaisseau limphatique auprès des reins & au dessous du reservoir du chyle, & introduire dans ce vaisseau un petit tuyau dont on se servira pour y souffler de l'air. Il vaut encore mieux y faire passer du lait, ou de l'esprit de vin coloré, par le moyen d'une petite sèringue.

Dissertatio anatomica, exhibens encheirisim novam quâ ductus thoracicus unà cum receptaculo chyli in quovis subjecto humano demonstrari potest, examini subjicit Jeremias-Adamus Leiters-perger, chez la veuve Spoor, *in* 4°.

La baleine, ce vaste poisson, fournit bien des secours à l'homme; une substance grasse qui se trouve dans sa tête est un remede usité contre plusieurs maladies, c'est ce qu'on appelle le blanc de balaine, & en Latin, *Sperma ceti*. Mr. Vilhelm a choisi ce remede pour le sujet d'une dissertation, où il fait connoître la maniere dont on le prépare, & toutes ses proprietez; il prétend que c'est un remede efficace contre les catharres suffoquans & la pleuresie.

Disputatio de Spermate ceti, chez la veuve Spoor, *in* 4°.

Mr. Haan, sujet à de fréquens saignemens de nez, qui sont un mal hereditaire dans sa famille, a été obligé de s'appliquer à chercher des remedes contre ce mal. Il a communiqué au Public ses découvertes dans une dissertation.

Dissertatio medica de hemorragia narium, chez la veuve Spoor, *in* 4°. On n'a encore rien vû de si exact sur cette matiere.

D'ITALIE, DE ROME.

Mr. Sestri a fait imprimer ici un petit ouvrage sur les chiffres, où il propose une maniere generale pour toutes les langues d'écrire en chiffres inexplicables, il dit qu'il l'a préferée à treize mille manieres d'écrire en chiffres qui lui sont connuës. Son secret roule sur la transposition des lettres, dont il donne des tables. La méthode du P. Kirker, celle du Comte de Gronsfelt, que le P. Schottus Jesuite explique dans le quatriéme tome de sa magie naturelle, page 40. & 69. paroissent encore plus sûres que celles de Mr. Sestri; mais la plus indéchiffrable est assûrément celle que le Cardinal de Richelieu a inventée. Celui qui écrit, & celui à qui il écrit, ont chacun un exemplaire du même livre; trois chiffres supposent pour un mot celui de la page de la ligne, de la place du mot dans la ligne. Comme les chiffres pour le même mot ne sont pas toûjours les mê-

mes, parceque dans la même lettre on prend le même mot en differentes pages, toutes les regles de déchiffrer fondées sur le génie des langues où certains mots reviennent souvent, où certaines lettres se trouvent plus souvent dans les mots, toutes ces regles sont en défaut.

Methodo brevissimo ed assoluto per scrivere occulto in tutto lingue, di Giovanni Sestri, chez Bernabo, *in* 4°.

DE PORTO-FERRAIO.

Mr. Pignatelli, fameux Jurisconsulte dont nous avons déja dix volumes *in folio* de consultations, vient d'en ajouter deux sur les matieres de l'Inquisition.

DE FLORENCE.

Mr. L'Abbé Salvini a fait imprimer cent discours académiques, où toutes les delicatesses de la langue Italienne sont jointes à une critique juste, & à des reflexions sensées sur des sujets interessans.

Discorsi Academici di Antonio Maria Salvini Gentilhuomo Fiorentino, e Professore di Lettere Grece nello studio di Firenze, e Academico della Crusca, sopra alcuni dubbi proposti nell Academia degli Apatisti, in 4°. chéz Manni.

Le P. Politi, Clerc Régulier de la Congregation des Ecoles de pieté, a publié un traité de l'autorité qu'ont les peres de disposer de leurs biens par testamens.

Alexandri Politi à Sancto Sigismundo scholarum piarum Theologi de patria in test-

tamentis condendis potestate. De l'Imprimerie Ducale, *in* 4°.

D'ANGLETERRE, DE DURHAM.

Mr. Smith, Chanoine de la Cathedrale, prépare une *nouvelle édition de Bede.* Elle étoit necessaire ; toutes celles qu'on a données de cet Auteur sont fort imparfaites ; & l'Angleterre offre de grands secours à Mr. Smith pour cette entreprise.

DE LONDRES.

Mr. Hill a traduit *en vers Anglois la Jerusalem du Tasse.*

Mr. Strype continuë de donner *les vies des Archevêques Protestans de Cantorbery*, accompagnées de plusieurs pieces curieuses qui leur servent de preuves. Après nous avoir donné celles de Cramer & de Grindal, il vient de nous donner *celle de Matthieu Parker.* Mr. Strype, Ecrivain sincere, nous apprend sur des mémoires certains, qu'Elizabeth blamoit fort le mariage des Prêtres, & qu'elle l'auroit défendu, si elle n'avoit craint d'exciter quelque trouble.

DE DUBLIN.

Mr. Berkley, Malbranchiste de bonne foi, a poussé sans ménagement les principes de sa secte fort au delà du sens commun, & il en a conclu, qu'il n'y a, ni corps, ni matiere, & que les esprits seuls existent. Ces esprits sont autant d'individus qui ont la faculté de recevoir des idées, de vouloir & d'agir ; conformément à leurs idées & à leur volonté. Tout ce que

nous imaginons de corporel ne ſont que des idées qu'un autre eſprit nous imprime, & qui n'ont point d'exiſtence hors de nous, & ceſſent d'être quand on ceſſe de les appercevoir.

Traité des principes de la connoiſſance de l'homme, premiere partie, où l'on recherche les principales cauſes des erreurs & des difficultez qui ſe trouvent dans les Sciences, avec les fondemens du Pirrhoniſme, de l'Athéïſme, & de l'irréligion. L'Auteur promet une ſeconde partie.

Un de nous connoît dans Paris un Malbranchiſte qui va plus loin que Mr. Berkley, il lui a ſoutenu fort ſérieuſement dans une longue diſpute, qu'il eſt très-probable qu'il ſoit le ſeul être créé qui exiſte, & que non ſeulement il n'y ait point de corps, mais qu'il n'y ait point d'autre eſprit créé que lui; c'eſt à ceux qui croyent que *nous ne voyons qu'un monde intelligible*, à prouver qu'on porte trop loin leurs principes.

Nous prions ceux qui ont du zele pour la mémoire de Mr. Bull Evêque de Saint Aſaph, du Docteur Thomas Smith & de Mr. Grabe, de nous mettre en état de donner leurs éloges au Public.

DE HOLLANDE,
D'AMSTERDAM.

On attend avec impatience *la nouvelle deſcription de la Tartarie de Mr. Vitſen*, qui n'a épargné, ni ſoin, ni dépenſe, pour

connoître ces terres, jusqu'à present presque inconnuës.

Vous n'avez point parlé de la traduction qu'a donné Mr. Coste *du traité de Xenophon sur la condition des Rois*, *intitulé, Hieron*, imprimée chez Schelte *in* 8°. On y reconnoit l'élegance & la douceur de Xenophon. Mr. Coste a promis une traduction d'Herodote.

DE LEYDE.

Mr. Gronovius a tiré des manuscrits un fragment considerable de Josephe qui remplit un grand vuide du chapitre XVII. du livre XIV. des antiquitez Judaïques, ce sont des decrets rendus en faveur des Juifs par les villes d'Asie par le Senat, & par les Empereurs Romains. Mr. Gronovius nous donne ces decrets avec une traduction Latine, les variantes qui se trouvent dans les manuscrits & des notes. Il a fait imprimer dans le même volume cent corrections du texte de Suidas, tirées d'un manuscrit de la Bibliotheque de Leyde.

Decreta Romana & Asiatica pro Judæis ad cultum divinum per Asiæ minoris urbes securè obeundum ab Josepho collecta in libro XIV. *Archæologiæ sed malè interversa expuncta in publicam lucem utilitatemque restituta, accedunt. Suidæ aliquot loca in literis* Α Β Γ Δ *ab vitiis purgata ex Mss. codicibus Academiæ Lugduno Batavæ ab Jacobo Gronovio.* A Leyde, chez Luchtmans, *in* 8°.

Le nouvel Editeur de Suidas, Mr.

Kuſter n'a pas differé à repouſſer l'attaque de Mr. Gronovius. Il ne ménage pas trop ſon adverſaire, qu'apparemment l'on ne plaindra pas, car il n'a ménagé perſonne. Mr. Kuſter prouve que les prétenduës corrections ne ſont pas toutes auſſi heureuſes que le Critique ſe l'eſt figuré, & il ajoute dans cet écrit quelques nouvelles corrections de Suidas, à plus de dix mille qu'il a faites dans ſon édition : il y joint des corrections du texte d'Heſychius, & une remarque, où il explique ce qu'il faut entendre par *as grave* dans les Auteurs Romains.

L'opinion qu'il propoſe, & qui a toute la vraiſemblance poſſible, c'eſt qu'*as grave* ſignifie monnoye peſante, qu'*as* en cette occaſion ne ſignifie point cuivre : comme pendant pluſieurs ſiécles toute la monnoye étoit de cuivre, le mot *as* ſe prit pour monnoye, & continua de ſe prendre encore dans ce ſens, quand il y eut de la monnoye d'argent & de la monnoye d'or, en François on appelle argent la monnoye, de quelque eſpece qu'elle ſoit ; pour diſtinguer celle de cuivre, on lui donna l'épithete de peſante, *grave*. Le ſçavant Auteur nous donne dans le même volume un eſſai de la nouvelle édition qu'il prépare, *du tréſor de la langue Latine de Robert Etienne.*

L K Diatribe Anti Gronoviana, in qua editio Suidæ Cantabrigienſis defenditur, itemque haud pauca loca Heſychii obiter

emendantur, nec non specimen secundarum curarum in Suidam exhibetur, & denique quid fuerit ÆS grave apud veteres Romanos explicatur, editio secunda priore emendatior & auctior; accedit diatribe de verbo cerno, in qua phrasis illa vexatissima cernere hæreditatem accuratè exponitur. A Amsterdam, chez Petzold, *in* 8°.

DE PARIS.

Etienne vend *une troisiéme partie des extraits des ouvrages des Saints Peres, & de plusieurs Peres de l'Eglise & Auteurs modernes, sur differens points de morale.* Les extraits de cette troisiéme partie sont disposez selon la suite de l'année Ecclésiastique, & appliquez à l'Evangile de chaque jour. C'est un petit *in* 8°. qui fournit des sujets de meditations fort solides.

Un séculier zelé & éloquent a fait imprimer chez la veuve Moreau *une lettre sur les immodesties & les profanations qui se commettent dans les Eglises.* Il y a joint les déclarations du Roi, & l'ordonnance de Monseigneur le Cardinal de Noailles, contre des abus si punissables.

Cavelier a imprimé *une nouvelle traduction des Pseaumes par le P. Lattaignant Jesuite. Le nouveau Traducteur s'est appliqué à réduire les Pseaumes en meditations suivies & propres à toutes sortes de personnes*, & il a réüssi dans cet utile dessein, sans alterer la fidelité de sa traduction.

Mr. Hennegrave a fait imprimer *une Ode sur la reception de Mr. l'Evêque de*

Noyon au Parlement, elle soutiendra la reputation que d'autres poësies Latines ont acquises à Mr. Hennegrave.

Il a paru une ode du P. Sanadon Jesuite *addressée à la paix*, & une autre *ode* du Pere le Jai Jesuite. C'est un *remercîment à Monseigneur le Cardinal de Polignac*, sur ce qu'il avoit donné quelques heures à la lecture des tragedies du Pere le Jai, & qu'il avoit fait marquer à l'Auteur combien il en avoit été touché. Les loüanges dûës à ce sçavant Cardinal sont touchées avec beaucoup de délicatesse dans cette ode, d'un stile noble & veritablement Romain. Le poëme contre Lucrece n'est pas oublié, les strophes qui en parlent ne sont pas les moindres de l'ode. Monseigneur le Cardinal de Polignac n'a point abandonné au milieu de ses grandes occupations un dessein si utile à la religion. Il a ajouté trois livres aux six qu'il avoit faits il y a cinq ans.

Monsieur de Fer, si connu par son Atlas, & par un grand nombre de cartes particulieres de Geographie qu'il donne au Public depuis plusieurs années, & qui ont toujours eû une approbation generale, vient de faire paroître celle de la mer de Sud, que l'on peut dire avoir encore plus que les autres cartes, quelque chose de curieux & de recherché. Outre l'exactitude & le détail, qui est propre de l'Auteur, & qui fait le merite de ces sortes d'ouvrages, l'on voit dans cette carte un tout qui n'avoit point

encore paru ; je veux dire, toutes les côtes de l'Amerique, tant du côté de la mer du Sud, que du côté de la mer du Nord. Les ornemens même qu'il y a ajoutez sont autant d'instructions qui doivent faire plaisir aux Sçavans ; car l'on trouve au haut de cette carte les portraits de Christophe Colombe Genois, d'Amerique Vespuce Florentin, de Magellan Portugais, & des autres fameux Voyageurs à qui nous avons l'obligation d'avoir fait les premiers la découverte de cette riche & belle partie du monde. Au bas de la carte l'Auteur, non content d'y faire un extrait des voyages de le Maire, d'Olivier du Nord, & de Jacques l'Hermite, donne encore une description juste de la mer du Sud, de la traverse de cette mer, & surtout d'Acapulco aux Manilles, du détroit de Magellan, & de celui de le Maire. Tout cela, joint à une infinité de plans de villes, de forts, du fameux temple de Mexique, de plantes, d'animaux, & d'autres particularitez du païs, fait qu'on peut regarder cette carte comme un chef-d'œuvre de l'art.

Cette carte a quinze feüilles entieres, mais que l'on partage si l'on veut, & que l'on réduit en un petit volume *in quarto.* En voici le titre : *Carte de la mer du Sud & de la mer du Nord, où se trouvent les cartes d'Amerique, d'Asie, d'Europe & d'Afrique, situées sur ces mers. Par N. de Fer Geographe de sa Majesté Catholique.*

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mai 1713.

ART. LXIV. *Histoire de France, depuis l'établissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules, dédiée au Roi par le P. G. Daniel de la Compagnie de Jesus.* Page 743

ART. LXV. *Lettres de Mr. Godeau Evêque de Vence sur divers sujets.* p. 783

ART. LXVI. De veteribus hæreticis Ecclesiasticorum codicum corruptoribus. *Des anciens heretiques qui ont falsifié des manuscrits de l'Ecriture, ou des Peres. Par le P. Germon de la Compagnie de Jesus.* p. 793

ART. LXVII. *La pratique & les regles des vertus Chrétiennes, tirées de l'Ecriture sainte, par Mr. Claude le Pelletier Docteur en Théologie.* p. 817

ART. LXVIII. *Plan Théologique du Paganisme, par le P. Mourgues de la Compagnie de Jesus.* p. 820

ART. LXIX. Lettere ad un Cavalier erudito sopra i trè primi tometti d'el nuovo Giornale dé Litterati d'Italia. *Lettres écrites à un Sçavant, sur les trois premiers tomes du nouveau Journal des Sçavans d'Italie.* p. 839

ART. LXX. *Meditations pour tous les jours*

de l'année, du P. Segneri Jesuite, traduites de l'Italien. p. 845

ART. LXXI. *Oraison funebre de Monseigneur le Dauphin fils unique du Roi, prononcée à Montpellier par le P. Beaufils Jesuite.* p. 856

ART. LXXII. *Oraison funebre de Messire Jean Baptiste Michel Colbert Archevêque de Toulouse, prononcée par le même Pere à Toulouse.* p. 863

ART. LXXIII. Sereniſſimi Principis &c. *Eloge funebre du Sereniſſime Prince, Loüis Dauphin de France, auparavant Duc de Bourgogne, prononcée dans le College des Jesuites de Toulouse, par le P. Cleric de la Compagnie de Jesus.* p. 867

ART. LXXIV. A Letter to Sr. Chriſtopher Wren &c. *Lettre écrite au Chevalier Christophe Wren, touchant quelques antiquitez nouvellement découvertes proche Bishops Gate.* p. 869

ART. LXXV. *Conferences Ecclésiastiques de Paris sur le Mariage, établies & imprimées par ordre de S. E. Monseigneur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris.* p. 877

ART. LXXVI. *Les Pseaumes & les Cantiques paraphrasez sur l'Hebreu, par Mr. Corbiere Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.* p. 887

ART. LXXVII. *L'Esprit de l'Eglise dans l'usage des Pseaumes.* p. 889

ART. LXXVIII. *Histoire nouvelle & abregée de la revolte des Sevennes.* p. 893

ART. LXXIX. Joannis Linder M. D. à Wermlandia Sueci de venenis in genere & specie exercitatio. *Traité des poisons, par Jean Linder Docteur en Medecine de Wermland en Suede.* p. 899
ART. LXXX. *Nouvelles Literaires.*
De Suede. p. 912
D'Alemagne, de Berlin. ibid.
De Liegnits. p. 913
De Hall. p. 914
De Lipsic. ibid.
De Francfort. p. 915
De Dourlac. p. 916
De Strasbourg. p. 917
D'Italie, de Rome. p. 919
De Porto-ferraio. p. 920
De Florence. ibid.
D'Angleterre, de Durham. p. 921
De Londres. ibid.
De Dublin. ibid.
De Hollande, d'Amsterdam. p. 922
De Leyde. p. 923
De Paris. p. 925

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juin 1713.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc & broché 16 ſ.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	6. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement juſqu'à preſent, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1713.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIII.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1713.

ARTICLE LXXIX.

SUITE DE L'EXTRAIT DE l'Histoire de France du P. Daniel.

CE fut une protection visible de Dieu sur la France, que de mettre sur le Trône après le Roi Jean un Prince du caractere de Charles V. Sa conduite, pleine de sagesse, lui fit donner le surnom de *Sage*. Après avoir donné des preuves de sa valeur avant que de monter sur le Trône, il se renferma dans le cabinet dès qu'il fut Roi, & eut seulement grand soin de mettre des

hommes vaillans & experimentez à la tête de ses troupes, leur défendant de trop hazarder. Il vint par là à bout de déconcerter Edoüard Roi d'Angleterre, qui avoit été jusqu'alors la terreur de la France. De sorte que ce Prince sur la fin de son regne, qui avoit été un des plus brillans que l'on eût encore vû, se vit enlever presque toutes les conquêtes qu'il avoit faites dans ce Royaume. C'est ce qui lui fit dire, *que nul Roi de son tems n'avoit moins tiré l'épée que Charles, & ne lui avoit causé plus d'embarras.*

Charles ne se signala pas moins par les vertus Chrétiennes que par sa sagesse, & nul de nos Rois depuis Saint Louïs ne fit paroître une pieté plus constante, plus uniforme & plus solide. Il fit encore une Ordonnance qui fixe la majorité des Rois de France à quatorze ans commencez. Il érigea la Cour des Aydes de Paris, qui fut d'abord appellée la Cour des Generaux, parceque ceux qui étoient préposez pour le recouvrement des Aydes, s'appelloient du nom de General, chacun dans

leur diſtrict, le General de Normandie, le General de Champagne &c. Ils ont porté longtems depuis ce tître.

L'Auteur remarque, que ſous ce regne l'uſage des guerres particulieres entre les Seigneurs fieffez duroit encore ; que par la mort du Roi toutes les Charges de Judicature étoient cenſées vacantes en France ; que les Juifs qui avoient permiſſion de demeurer dans le Royaume étoient obligez de porter ſur leur habit un morceau d'étoffe rouge & blanche ; qu'il y avoit alors dans toutes les Provinces & aux environs de la Capitale une infinité de Châteaux fortifiez. Le nombre en avoit été augmenté durant le regne de Philippe de Valois, & ſurtout depuis que du tems du regne du Roi Jean, les Anglois & les Navarrois avoient inondé la France ; c'eſt ce qui obligea les Gentilshommes à ſe fortifier dans leurs terres. Ce fut le Roi Charles V. qui fit commencer & avancer beaucoup les tours de la Baſtille. Le grand ſchiſme de l'Egliſe commença ſous ce regne.

Le regne de Charles VI. fut fort long, ce Prince fit paroître d'abord de grandes qualitez ; mais l'affoibliſſement de ſon eſprit replongea le Royaume dans les malheurs dont ſon prédeceſſeur l'avoit délivré. La choſe la plus extraordinaire qui arriva ſous ce regne, fut le traité ſigné à Troyes, & ratifié par le Roi, qui par la foibleſſe de ſon eſprit, laquelle augmentoit tous les jours, ſuivoit les impreſſions de la Reine Iſabeau de Baviere & de Philippe Duc de Bourgogne, animez l'un & l'autre de la plus violente haine contre le Dauphin, qui fut depuis le Roi Charles VII. du nom. Par ce traité Henri V. Roi d'Angleterre épouſa Catherine fille du Roi de France, fut déclaré ſucceſſeur de ce Prince auſſi bien que ſes hoirs, & dès lors Regent du Royaume de France. Une mere Reine ne pouvoit gueres paroître plus dénaturée, ni le Duc de Bourgogne ſe laiſſer plus dominer par une paſſion aveugle, parce qu'il ſe privoit lui-même, & les autres Princes du ſang, du droit qu'eux & leurs deſcendans pou-

voient avoir un jour à la Couronne de France. Ce traité fut trois semaines après approuvé & accepté par le Parlement de Paris, & les Parisiens firent serment de l'observer. Enfin le Dauphin fut déclaré ennemi de l'Etat, incapable de succeder à la Couronne, il fut cité à la table de marbre, condamné par contumace, & banni du Royaume à perpetuité.

Au sujet des violences que les Bouchers firent dans Paris durant les guerres civiles, l'Auteur s'est donné la peine d'examiner ce que c'étoit que ces Bouchers, dont deux familles entr'autres sont nommées dans l'histoire de ces tems-là, sçavoir, les Thibers & les Saintyons: la chose s'est trouvée assez singuliere, pour meriter d'être inserée dans l'histoire de France. Voici ce qu'il en dit.

Ces Thibers & ces Saintyons étoient des gens riches, accréditez parmi le peuple, & qui ne faisoient pas par eux mêmes le métier en détail. On voit dans la carte chronologique des Prévôts des Marchands

& des Echevins de Paris, les Thibers & les Saintyons plusieurs fois Echevins depuis l'an 1411. jusqu'à l'an 1433. Leur emploi étoit de fournir Paris de grosses chairs, & ils avoient jurisdiction & intendance sur les Bouchers de la grande boucherie.

C'étoit une societé assez singuliere, & des plus anciennes du Royaume. Elle étoit composée de plusieurs familles, qui étoient toutes ensemble proprietaires des boucheries qu'on appelle l'Apport de Paris, & de celles du Cimetiere Saint Jean; & à mesure que quelqu'une de ces familles s'éteignoit dans les mâles, son droit étoit aussi éteint au profit de celles qui restoient. Je dis dans les mâles; car dans cette societé il y avoit une espece de loi Salique, qui excluoit les bâtards & les femelles, tandis qu'il se trouveroit des mâles dans les autres familles. On voit par un contract de l'an 1260. qu'il y avoit alors plus de vingt familles qui formoient cette societé: elle a duré jusqu'à nos tems, & est aujourd'hui réduite à trois familles, sça-

voir, à celle des Thibers, des Saintyons & des Ladehors, qui ont encore la proprieté de ces boucheries. De ſorte qu'il n'y a point de familles bourgeoiſes à Paris qui puiſſent prouver leur ancienneté de cinq ou ſix ſiécles par filiation, & par des tîtres autentiques comme celles-là; car outre le contract de 1260. ils ont une tranſaction de 1210. qui renvoye à un acte encore plus ancien.

Cette ſocieté pour exercer ſa juriſdiction avoit une Chambre du Conſeil, & droit de condamner à l'amende; & l'appel des jugemens que le Maître-Chef & ſes Aſſeſſeurs rendoient, alloit au Châtelet. Cette juriſdiction a duré juſqu'à ce que le Roi aujourd'hui regnant réünit en 1673. les Juſtices particulieres à la Royale.

Ces familles ont depuis longtems des armoiries: j'ai un jetton de cette Communauté de l'an 1576. & un autre que la fabrique montre être encore plus ancien, où ſont les armoiries des Thibers, des Saintyons, des Ladehors & des Dauvergnes,

dont la famille s'est éteinte en 1660. Il y a encore plus longtems que ces familles se sont tirées du commun de la Bourgeoisie, & ont ajouté à l'ancienneté de leur race, le relief que les Charges & la Magistrature y donnent. Il y avoit un Ladehors Lieutenant Criminel au Châtelet dès l'an 1474. & depuis il y a eû dans ces trois familles qui restent, des Maîtres des Requêtes, des Conseillers à la Cour des Aydes, des Maîtres des Comptes &c. & il y en a encore aujourd'hui.

Voilà ce que c'étoit que ces Maîtres-Chefs des Bouchers, qui faisoient en l'an 1411. trembler tout Paris, par l'autorité qu'ils avoient sur les gens de ce métier & sur la populace.

Nonobstant les désordres de la France sous ce regne, les Genois se mirent sous la protection du Roi, & le reconnurent, lui & ses successeurs, pour Seigneur de leur Republique. Il fit achever les tours de la Bastille, que son prédecesseur avoit commencé de bâtir.

L'Auteur fait en passant à son or-

dinaire diverſes remarques curieuſes
dans l'hiſtoire de ce regne, par
exemple, que le Duc de Bour-
gogne au ſacre du Roi préceda le
Duc d'Anjou ſon frere aîné, à cauſe
de ſa qualité de premier Pair; que
l'uſage duroit encore en France,
que lorſque le Roi marioit une de
ſes filles, il levoit pour ce ſujet un
ſubſide extraordinaire dans tout le
Royaume; que les Seigneurs en
uſoient de même à l'égard de leurs
vaſſaux en pareille occaſion, auſſi
bien que quand ils faiſoient leurs
fils Chevaliers, & lorſque leurs en-
fans étoient faits priſonniers dans
la guerre contre les Infidelles pour
payer leur rançon; que l'oncle du
Roi avoit en ce tems-là le pas de-
vant le frere du Roi, en qualité de
ſon oncle; que la coûtume avant
ce regne étoit de ne point accorder
le Sacrement de Penitence à ceux
qui étoient condamnez au dernier
ſupplice, & que cet uſage fut alors
aboli; qu'à l'occaſion de la guerre
contre les Anglois & les Flamans,
le Roi accorda à toute ſa Gendar-
merie, qui étoit dans l'armée au

nombre de seize mille hommes, des Lettres d'Etat tant qu'elle feroit actuellement le service.

Le rétablissement de la France sous le regne de Charles VII. est une nouvelle preuve de la Providence favorable de Dieu, qui veille depuis tant de siécles à la conservation de ce Royaume.

L'histoire de la Pucelle d'Orleans est accompagnée de tant de circonstances merveilleuses, & en même tems si averées, qu'il est difficile aux plus incrédules de n'y pas reconnoître du prodige.

Le Pere Daniel sur la fin de l'histoire de ce regne fait l'apologie de Charles VII. contre quelques-uns de nos Historiens, qui nous le representent comme un Prince d'un génie & d'une valeur médiocres, négligent & sans application, toûjours occupé de ses amours, absolument gouverné par ses Maîtresses & par ses Ministres, gourmandé par les Grands de son Etat, qui le contraignoient à leur sacrifier ses favoris. Cet endroit n'est pas le moins beau & le moins solide de cette hist

Juin 1713.

:oire, par les reflexions judicieuses que l'Auteur y fait; & d'où il conclud, que Charles fut un des plus grands Princes qui ayent été assis sur le Trône de France.

Les preuves de sa valeur entr'autres furent les sieges de Pontoise & de Montereau, où il monta lui-même à la brêche l'épée à la main, & sauta des premiers sur la muraille de cette seconde place.

Il doit être regardé comme le restaurateur de la discipline militaire en France, par l'institution des quinze Compagnies d'Ordonnance, qui lui faisoient une Gendarmerie de neuf à dix mille hommes, & par la création des Francs-Archers, qui lui formoient une excellente Infanterie. Ces deux corps étoient toûjours prêts à marcher au premier ordre, & ce fut par le moyen de ces excellentes troupes qu'il chassa les Anglois de la Normandie & de la Guyenne. Il institua aussi la Compagnies des Gardes Ecossois.

Quelques-uns des grands Vassaux s'étoient mis en possession de se dire

Ducs & Comtes *par la grace de Dieu*; le Comte d'Armagnac uſoit de cette formule. Il lui défendit de l'employer deſormais : ces termes, qui ſembloient exclure toute dépendance, excepté de Dieu, étoient une innovation préjudiciable au droit du Souverain, & dont juſqu'alors il n'avoit été permis de ſe ſervir à aucun Comte, ou Duc, qui fût Feudataire de quelque Couronne. Le Duc de Bourgogne, que le Roi étoit obligé de ménager, s'étant mis en poſſeſſion durant les guerres civiles d'uſer d'une telle formule, obtint l'an 1449. le conſentement du Roi pour continuer de le faire; mais ce ne fut qu'après avoir donné ſa déclaration, qu'il ne prétendoit par là donner aucune atteinte aux droits de ſouveraineté que nos Rois avoient ſur le Duché de Bourgogne, & ſur les autres Etats mouvans de la Couronne de France.

Au ſujet du procès qui fut fait au Comte d'Alençon, on voit les procedures dont on uſoit contre les Pairs de France, tirées d'une conſultation que le Roi fit faire au

Parlement de Paris, & des réponſes qui y furent données.

L'Auteur remarque que Charles VII. étant Roi, & ayant ſon fils Dauphin, ne laiſſoit pas d'écarteler dans quelques-unes de ſes monnoyes les armes de France & celles de Dauphiné, que l'uſage de fraper des medailles à l'honneur du Prince commença ſous ce regne. Depuis cette remarque l'Auteur a vû un medaillon d'or frapé à l'honneur de Philippe de Valois & de Blanche de Navarre ſa ſeconde femme. Si ce medaillon eſt du tems de Philippe de Valois, ſur quoi il pourroit y avoir quelque doute, car il eſt d'un trop bon goût pour ce tems-là, ſoit pour la maniere dont il eſt frapé, ſoit pour la ſimplicité des inſcriptions, il faudroit en ce cas convenir de la fauſſeté de la remarque.

On a encore obſervé en paſſant, que ſous ce regne on commença à porter des chapeaux & des bonnets, leſquels ſuccederent dans la ſuite au chaperon, qui étoit l'habillement de tête ordinaire des hommes.

Loüis XI. ſucceda à Charles VII.

Ce fut un Prince d'un caractere fort extraordinaire. Parmi quantité de portraits bien touchez qui ſe trouvent dans l'hiſtoire de France dont nous parlons, celui de Loüis XI. eſt un de ceux qui nous a le plus frapé. L'Auteur le fait fort au long ; mais on n'y trouve rien de trop, nous allons en rapporter quelques morceaux.

» Si ce Prince, dit-il, avoit eû le » cœur auſſi bien fait, qu'il avoit » l'eſprit grand, pénetrant, éten- » du, fécond en vûës & en expe- » diens, il auroit merité d'être mis » au nombre de nos plus illuſtres » Rois, & d'être propoſé comme un » modele dans l'art de regner ; mais » le talent rare qu'il avoit pour le » gouvernement, fut gâté par le » mauvais uſage qu'il en faiſoit. Sa » prudence n'étoit ſouvent qu'une » baſſe fineſſe, qui lui fut en beau- » coup d'occaſions inutile & dom- » mageable, par la défiance que tous » ceux qui avoient affaire à lui » avoient conçûë de ſon peu de ſin- » cerité. Il ſçavoit parfaitement diſ- » ſimuler ; mais il ſe faiſoit trop

'honneur de cette science, & on
toit trop persuadé qu'il en faisoit
n usage continüel.
„ Ce fut cette conduite trop ra-
née qui lui suscita la guerre du
ien public, laquelle pensa le per-
lre ; ainsi qu'il l'avoüa lui-même
la fin de sa vie, & qui fut la sour-
e de tous les mouvemens dont
resque tout son regne fut agité.
Son dessein alors étoit d'abattre
a puissance des grands de son Etat,
& de les rendre souples. S'il se fût
servi d'abord des moyens auxquels
il eut recours depuis, & qui lui
réüssirent, c'est à dire, de la li-
beralité pour s'attacher les uns, &
de la fermeté pour domter les au-
tres, il en feroit venu à bout avec
beaucoup plus de facilité, & se
fût épargné bien des bassesses qu'il
fut contraint d'employer, pour
ne pas succomber à la haine & à la
revolte qui devint presque gene-
rale.
„ Quoiqu'il en soit, il est certain
qu'il parvint avec le tems à ce qu'il
s'étoit proposé d'abord en mon-
tant sur le Trône, d'être maître

„ dans ſon Royaume, de n'y ſouf-
„ frir perſonne qui ne fût ſoumis,
„ & qu'il porta plus haut qu'aucun
„ de ſes prédeceſſeurs l'autorité
„ Royale; & c'eſt ce qui fit dire à
„ François I. que c'étoit ce Prince
„ qui avoit mis les Rois de France
„ hors de page. La déſunion des
„ membres de la ligue du bien pu-
„ blic, la reconciliation des Ale-
„ mans avec les Suiſſes, qui tombe-
„ rent enſuite ſur le Duc de Bour-
„ gogne, le traité d'Amiens fait
„ avec les Anglois, qui produiſit
„ l'inaction d'Edoüard Roi d'An-
„ gleterre, furent des chef-d'œu-
„ vres qui ne pouvoient partir que
„ d'un grand génie, & dont ce Prin-
„ ce ne partagea la gloire avec per-
„ ſonne; car quoiqu'il conſultât
„ quelquefois ſes Miniſtres, il étoit
„ ordinairement lui ſeul tout ſon
„ Conſeil.

„ Une choſe paroiſſoit incom-
„ préhenſible dans ſa politique, c'eſt
„ que n'aimant pas à faire la guerre
„ parcequ'il craignoit des revoltes
„ au dedans de l'Etat, cependant
„ dès qu'il avoit fait la paix, ou une

treve, il étoit toujours prêt à la rompre, & l'on n'avoit pas plûtôt repris les armes, qu'il étoit le premier à proposer l'accommodement, qui ne se faisoit pas toûjours à son avantage.

„ Le commandement des armées sous son regne, les gouvernemens des Provinces, les grandes charges de la Cour, étoient pour la plûpart le partage des personnes de qualité; mais pour les négociations secrettes & importantes, il se servoit d'ordinaire de gens peu considerables par leur naissance; nonseulement pour les pouvoir désavoüer sans embarras, s'ils passoient leurs ordres, ou que quelque autre raison l'obligeât à le faire; mais principalement pour ne point donner aux Grands trop d'entrée dans les secrets de l'Etat.

„ Il négocioit souvent sans aucune envie de conclure, soit pour découvrir les vûës des Princes ses voisins, soit à dessein de les amuser, & de gagner du tems pour l'execution de ses desseins cachez.

,, Dans le tems qu'il commença l
,, guerre contre Marie de Bou
,, gogne, il envoyoit Ambaſſade ſu
,, Ambaſſade au Roi d'Angleterre
,, mais jamais les mêmes Ambaſſ
,, deurs : les derniers avoient tou
,, jours des inſtructions differente
,, de celles de leurs prédeceſſeurs
,, il y avoit toujours quelque artic
,, ſur lequel ils n'étoient pas en ét
,, de répondre, il falloit renvoy
,, à la Cour pour ſçavoir les inte
,, tions du Roi, & durant tous c
,, délais, il s'empara de Boulogn
,, & de quelques autres places
,, voiſinage de Calais ; à quoi
,, Roi d'Angleterre n'auroit jama
,, donné ſon conſentement, ſi ava
,, la priſe de ces places il avoit é
,, parfaitement informé de ſes ve
,, tables deſſeins.

,, Il n'étoit naturellement, ni bie
,, faiſant, ni liberal, ni magnifiqu
,, mais il le devenoit dès qu'il
,, paroiſſoit que ſon interêt le c
,, mandoit. Rien ne lui coût
,, quand il falloit acheter des créat
,, res dans les Conſeils des Princ
,, ſes voiſins, ou leur débaucher

„ hommes de merite qu'ils avoient
„ auprès d'eux, gagner des Gou-
„ verneurs de places, ſuſciter des
„ affaires à ſes ennemis, corrompre
„ des Ambaſſadeurs : de ſorte que
„ ſes bienfaits communément étoient
„ moins les marques de ſon amitié,
„ que du beſoin qu'il avoit de ceux
„ à qui il les faiſoit.

„ Il étoit plus aiſé d'encourir ſa
„ diſgrace, que de meriter ſa bien-
„ veillance, ou de s'y conſerver.
„ Il pardonnoit rarement, & pu-
„ niſſoit ſeverement. Il y eut bien
„ des têtes coupées ſous ce regne.

„ Il avoit fait faire dans quel-
„ ques-unes de ces priſons des ca-
„ ges de fer, & d'autres de bois,
„ où le Grand Prévôt Triſtan, le
„ plus ordinaire executeur de ces
„ rigoureux ordres, fit enfermer
„ pluſieurs perſonnes.... Ces eſpe-
„ ces de punitions, auxquelles on
„ n'étoit point accoûtumé en Fran-
„ ce, avoient un certain air de
„ cruauté qui reſſembloit un peu
„ trop à la maniere des Turcs & des
„ Barbares. On fit une hiſtoire de
„ ſon regne, où ces rigueurs & tou-

„ tes ces executions étoient décrites
„ fort au long ; mais François I.
„ ſous le regne duquel elle parut
„ manuſcrite, fit défenſe de l'im-
„ primer. Tout cela marquoit le
„ naturel du Prince, où il y avoit
„ un peu de ferocité. Le Roi même
„ ſon pere, à qui il cauſa tant de
„ chagrins, les deux Reines, qui
„ furent ſes épouſes l'une après l'au-
„ tre & qu'il n'aima gueres, le Duc
„ de Guyenne ſon frere, ſur la
„ mort duquel on fit d'étranges re-
„ flexions, la Ducheſſe de Savoye
„ ſa ſœur, & le Roi de Sicile ſon
„ oncle, en reſſentirent les effets
„ chacun en leur maniere.

„ Avec tout cela il étoit dévot,
„ ou il affectoit de l'être. Il ſe con-
„ feſſoit une fois toutes les ſemaines ;
„ il alloit très-ſouvent en pelerina-
„ ge, tantôt à Nôtre-Dame de Lieſ-
„ ſe, tantôt à Nôtre-Dame de Cle-
„ ri, tantôt à S. Michel, & en d'au-
„ tres lieux de dévotion du Royau-
„ me. Ce fut lui qui établit en Fran-
„ ce la coûtume de ſonner l'*Angelus*
„ à midi. Le Parlement par ſon or-
„ dre ceſſa de tenir ſes ſéances le

„ jour de ſainte Genevieve. Après
„ tout, à conſiderer en general ſa
„ conduite, il ſemble qu'il y avoit
„ moins d'hypocriſie dans ſa pieté,
„ que de bizarrerie dans ſes idées.
„ Cette bizarrerie lui faiſoit négli-
„ ger l'eſſentiel de la dévotion, pour
„ ſe contenter de ces pratiques ex-
„ terieures, & le rendoit ſcrupu-
„ leux ſur des bagatelles, tandis
„ qu'il n'héſitoit pas dans les choſes
„ les plus importantes pour la con-
„ ſcience .... L'amour ne fut jamais
„ ſa paſſion dominante ; mais il n'y
„ réſiſta pas toujours avec une con-
„ ſtance égale, car il eut trois filles
„ naturelles.

Il s'eſt trouvé des Ecrivains qui ont fait l'apologie de ce Prince contre ceux qui l'ont voulu faire paſſer pour ignorant, & ils l'ont bien juſtifié là-deſſus. Le Roi ſon pere avoit eû à cet égard plus de ſoin de ſon éducation, qu'il n'en eut lui-même pour ſon fils Charles VIII. dont il borna la ſcience pour le Latin à ſçavoir ces mots, *qui neſcit diſſimulare, neſcit regnare*. On croit que ce qui l'empêcha de lui faire apprendre les belles

Lettres, fut le peut de ſanté de ce jeune Prince, que l'application à cet étude auroit pû alterer. Mais la ſcience dans laquelle Loüis excella fut celle qui eſt la plus propre des Princes, d'entendre parfaitement ſes interêts & ceux de ſes voiſins, de connoître leur fort & leur foible, de pénetrer le caractere de ceux qui l'approchoient, & des perſonnes avec qui il avoit à traiter, d'être très-inſtruit des talens de tous ceux dont il ſe ſervoit, ſoit dans la guerre, ſoit dans les négociations. Il ne négligeoit rien pour parvenir à cette connoiſſance, il écoutoit tout ce qu'on en diſoit, & ne l'oublioit pas, il ne perdoit jamais, ni le ſouvenir des noms, ni des viſages, & ſçavoit trouver les gens qui croyoient en être entierement oubliez, pour les employer dans les occaſions où il jugeoit qu'ils pourroient lui être utiles.

Il parloit bien, & quoique pour l'ordinaire il le fît avec gravité, il ſçavoit ſe rendre populaire, familier & obligeant quand il le vouloit. Un jour Raoul de Launoy, jeune Gentil-

homme, s'étant comporté à un aſſaut avec une extreme bravoure dont ce Prince fut témoin, il le fit venir après l'action, & lui dit en le recevant, *Pâque Dieu, mon ami*, (c'étoit ſon ſerment ordinaire, *vous êtes trop furieux en un combat, il faut vous enchaîner, car je ne veux point vous perdre, déſirant me ſervir de vous plus que d'une fois*, & en diſant cela il lui jetta au cou une chaine d'or de cinq cens écus, & lui fit dans la ſuite pluſieurs grandes graces.

„ L'aſcendant qu'il avoit par ſon „ eſprit ſur toute ſa Cour, lui fai- „ ſoit négliger l'exterieur de ſa per- „ ſonne, qui d'ailleurs n'avoit rien „ de majeſtueux. Il étoit communé- „ ment très-mal mis, & cela alloit „ juſqu'à la meſquinerie.

„ Enfin, dans toute la conduite „ de ce Prince il regnoit une certaine „ bizarrerie, qui venoit en partie „ d'un naturel fait tout autrement „ que la plûpart des autres, où il y „ avoit beaucoup plus de mauvais „ que de bon; & en partie d'une „ affectation myſterieuſe de manie- „ res extraordinaires, dont il ſe fai-

„ ſoit un plaiſir d'envelopper ſes deſ-
„ ſeins & toutes ſes demarches, pour
„ embarraſſer ceux qui voudroient
„ les pénetrer, paroiſſant tantôt hardi,
„ tantôt timide, tantôt avare, tan-
„ tôt liberal, tantôt défiant, tantôt
„ temeraire, juſqu'à abandonner ſa
„ propre perſonne à ceux dont il
„ avoit le plus de ſujet de tout crain-
„ dre ; & il ſoutint ce perſonnage
„ juſqu'à la mort.

Entre quantité de choſes ſingulieres de ce regne, le P. Daniel obſerve, que nonobſtant l'eſprit défiant de Loüis XI. ſa vigilance & ſon attention continüelle à tout ce qui ſe paſſoit, l'affaire de la ligue du bien public ſe traita pluſieurs fois dans l'Egliſe même de Nôtre-Dame de Paris, où les conjurez ſe reconnoiſſoient les uns les autres par une marque ſecrette ; que le ſurnom de très-Chrétien, dont les prédeceſſeurs de Loüis XI. étoient en poſſeſſion depuis pluſieurs ſiécles, fut affecté de ſon tems d'une maniere ſpeciale à ſa perſonne & à celle de ſes ſucceſſeurs, par le Pape Paul II. que le titre de Majeſté à l'égard des

Rois commença ſous ce regne à être mis plus ordinairement en uſage; que les Rois d'Angleterre, quoiqu'ils priſſent le tître de Rois de de France, ne manquoient point dans les entrevûës de rendre à nos Rois tous les reſpects de vaſſal; que les Charges furent aſſûrées par ce Prince aux Magiſtrats pour toute leur vie, hormis le cas de forfaiture; qu'indigné de l'attachement des habitans d'Arras pour la maiſon de Bourgogne, il entreprit d'abolir ce nom, & lui donna celui de *franchiſe*, ou de *francie*, qu'il l'appelloit ainſi dans les actes publics, mais les Rois qui ſont maîtres de tout, ne le ſont point de l'uſage en matiere de langue, & le nom d'Arras a toujours ſubſiſté. Il voulut auſſi changer celui de Colioure en celui de St. Michel; mais il n'y réüſſit pas non plus.

Loüis XI. inſtitua en France l'uſage des poſtes. Il y introduiſit celui des armes des Suiſſes, c'eſt à dire, des piques & des halebardes. Il avoit projetté de faire enſorte qu'il n'y eût par toute la France

qu'une même coûtume, un même poids & une même meſure ; mais la mort l'empêcha d'executer ce projet. Il érigea le Parlement de Dijon pour la commodité de ſes nouveaux ſujets de Bourgogne, & mit en exercice celui de Bourdeaux pour la Guyenne.

Il augmenta ſon Etat de la Bourgogne, de l'Anjou, du Maine, du Barrois, de la Provence, de pluſieurs des villes de Picardie, de preſque tout l'Artois, du Rouſſillon, de la Cerdagne, du Comté de Boulogne, & de quelques autres domaines moins conſiderables.

Charles VIII. ſignala ſon regne par la conquête du Royaume de Naples ; entrepriſe temeraire, aſſez mal concertée, & qui réüſſit cependant le plus heureuſement. Elle ne fut pas bien ſoûtenuë, & fut la ſource de toutes les guerres, tantôt heureuſes, tantôt malheureuſes, que la France eut en Italie ſous ce regne & ſous les ſuivans. Il s'écarta en cela de la maxime de ſon prédeceſſeur, qui étoit de ne faire des conquêtes que de proche en proche.

Juin 1713.

Après ſon mariage avec Anne de Bretagne il créa le Parlement de Bretagne, c'eſt ainſi que s'exprime d'Argentré Hiſtorien de Bretagne, en parlant de l'acte par lequel Charles VIII. fit cette création, où l'on voit pour titre, *Teneur de la création faite par le Roi Charles VIII. d'un Parlement en Bretagne.* Anne de Bretagne ſentit vivement la mort de ſon mari, elle en porta le deüil en noir, contre l'ordinaire des Reines de France veuves, qui le portoient en blanc.

Charles VIII. étant mort ſans laiſſer de fils, Loüis Duc d'Orleans lui ſucceda par la proximité du ſang. La nature avoit orné ce Prince des plus belles qualitez. L'ambition & le feu de ſa jeuneſſe ne lui en firent pas faire d'abord un bon uſage, mais ſa priſon après la bataille de St. Aubin où il fut pris, lui ſervit non ſeulement à expier ſes revoltes, mais encore à faire de ſérieuſes reflexions ſur ſa conduite paſſée. Il mena depuis une vie beaucoup plus reglée, ſur tout quand il fut ſur le Trône, où ſes vertus épurées de la plûpart de ſes défauts parurent dans

tout leur éclat. Ses ſujets lui donnerent comme de concert le glorieux tître de pere des peuples. Sa generoſité parut dans ſa maniere pleine de bonté dont il uſa, étant monté ſur le Trône, envers Anne Ducheſſe de Bourbon, qui durant qu'elle avoit eû l'autorité du gouvernement entre les mains, l'avoit vivement pouſſé. Il agit de même à l'égard de Loüis de la Tremoüille, qui l'avoit défait & pris priſonnier à la bataille de St. Aubin, en diſant qu'il ne convenoit pas au Roi de France de venger les injures faites au Duc d'Orleans.

Son équité étoit ſi hautement reconnuë, que Ferdinand Roi d'Arragon, dit le Catholique, & l'Empereur Maximilien, le choiſirent pour arbitre après la mort d'Iſabelle de Caſtille, dans leurs differends touchant l'adminiſtration de ce Royaume; & Philippe d'Autriche par ſon Teſtament le déclara curateur honoraire de Charles ſon fils, qui fut depuis Empereur ſous le nom de Charles V. & le pria de lui nommer un Seigneur qui eût ſoin de ſon

éducation ; Loüis choisit pour cet emploi Guillaume de Croi Seigneur de Chievres.

Le P. Daniel, au sujet du Concile de Pise, remarque un dessein de l'Empereur Maximilien assez bizarre, qui étoit de le faire élire Pape. Mariana le rapporte, & cela se trouve en effet dans une lettre de cet Empereur au Baron de Liectenstin, qu'on peut voir dans le livre intitulé, *Monita publica ad S. J. R. Principes.*

Il remarque encore que ce fut sous ce regne que l'on commença à charger les mines avec de la poudre. La chose réüssit à Pierre Navarre Officier Espagnol, qui passa depuis au service de France. La chose avoit été imaginée dès l'an 1487. par un Ingenieur qui étoit au service des Genois lorsqu'ils assiegeoient Seresanella, ville de la Republique de Florence ; mais la chose n'ayant point réüssi, on ne fit point d'usage de cette idée. Pierre de Navarre, qui servoit alors dans l'Infanterie Genoise, la jugea digne de son attention, l'employa heu-

reusement à l'attaque du Château de l'œuf, qui est un des Châteaux de Naples, aux dépens des François. On s'est servi depuis de cette maniere de faire sauter les murailles, & on l'a beaucoup perfectionnée.

Loüis XII. avoit un vaisseau de guerre, nommé la Charente, qui portoit douze cens soldats outre les matelots, & deux cens pieces d'artillerie grandes & petites. On voit sous ce regne le commencement de la venalité des Charges, pour subvenir aux necessitez de la guerre.

Le troisiéme volume de l'histoire de France du P. Daniel commence par le regne de François I. Il monta sur le Trône, comme étant le plus proche de la Couronne, après la mort de Loüis XII. qui ne laissa point d'enfans mâles. François avoit de grandes qualitez; mais la prudence ne fut pas celle qui domina dans sa personne. Il eut un ennemi qui fut le plus grand Prince de son tems, mais dont la droiture ne fut pas toujours la vertu favorite. C'étoit Charles Roi d'Espagne, & depuis Empereur. Le défaut de pré-

caution d'un côté, & beaucoup de finesse de l'autre, appuyée d'une très-grande puissance, rendirent la partie fort inégale entre ces deux Princes.

Charles V. cependant ne réüssit pas toûjours. Il échoüa en Provence, & y ruina son armée, & il eut la mortification d'être obligé de lever le siege de Landrecy, qu'il assiegeoit avec toutes les forces d'Alemagne, des Païs-Bas & d'Angleterre, lui qui en partant du Duché de Juliers avoit promis à ses troupes de les mener jusqu'à Paris, quand il auroit pris cette petite place. Cet évenement avec de pareilles circonstances vient de se renouveller sous nos yeux. L'histoire de ce regne n'est qu'un tissu de guerres & de négociations, en quoi on avoit commencé de raffiner beaucoup depuis le regne de Loüis XI. & de Ferdinand le Catholique; car avant ce tems-là les Princes en deçà des Alpes traitoient avec plus de simplicité les uns avec les autres.

François I. institua une nouvelle Milice d'Infanterie composée de sept

Corps, auxquels il donna le nom de Legions, à la façon de la Milice Romaine. Chacune devoit être de ſix mille hommes, & il déſigna les Provinces où elles ſeroient levées. Une devoit l'être en Normandie, une en Bretagne, une autre en Picardie, une en Bourgogne, une en Champagne & en Nivernois, la ſixiéme en Dauphiné, en Provence, dans le Lionnois & en Auvergne; la ſeptiéme en Languedoc.

Les Legions furent diviſées en ſix Compagnies de mille hommes, qui avoient chacune un Capitaine pour les commander, & ſous lui deux Lieutenans & deux Enſeignes. La Legion de Picardie devoit être toute composée de ſoldats & d'Officiers Picards, celle de Normandie de ſoldats & d'Officiers Normands; & ainſi des autres. Ce projet de Milice ne fut executé qu'en penſée. Les Legions qui furent miſes ſur pied ne ſubſiſterent pas au delà du regne de Henri II. ſucceſſeur de François I.

Sous le regne de François I. les Charges même de Judicature devinrent venales, & cet uſage eſt de-

meuré dans le Royaume. Il fit le fameux concordat touchant la nomination des Benefices avec le Pape Leon X. Il y eut de grandes oppositions de la part du Parlement, mais le Roi passa outre.

Entre plusieurs Ordonnances qu'il fit pendant son regne, il y en eut une fort ample de l'an 1539. dont l'article cent onziéme merite d'être remarqué. Il y est ordonné, que *doresnavant tous Arrêts ... soyent prononcez, enregistrez, délivrez aux parties en langage maternel François, & non autrement*; la même chose est statuée pour les testamens, les contracts & les autres actes juridiques. Le P. Daniel explique en passant cet article, ou plûtôt, l'usage ancien qui y est aboli, & prétend encore, suivant une espece de commentaire, que Mr. Bourdin, autrefois Procureur General au Parlement de Paris, a fait sur l'ordonnance de 1539. que cet article est relatif à une ordonnance de Loüis XII. de l'an 1612.

François I. fut toujours très-zelé pour l'ancienne & veritable Religion, & fit paroître sa severité en-

vers les nouveaux ſectaires, dont quelques-uns s'étoient dès-lors coulez en France, & y dogmatiſoient. Il merita le tître de reſtaurateur des Lettres, par la conſideration qu'il eut pour les hommes ſçavans, par les avantages qu'il leur fit, par la fondation de pluſieurs chaires en toutes ſortes de Facultez, en commençant une bibliotheque, & en établiſſant une Imprimerie Royale.

Il unit le Duché de Bretagne à la Couronne, la choſe trouva moins de difficulté qu'on n'en avoit apprehendé, & le Roi en eut la principale obligation à Loüis des Deſerts, Préſident au Parlement de Bretagne, qui lui ſuggera les moyens de la faire réüſſir.

Henri II. ſçut beaucoup mieux que François I. balancer la puiſſance de Charles V. Il lui ſuſcita de groſſes affaires en Alemagne, il défit ſon armée devant Nanci, & lui fit lever le ſiege de Mets. Il s'empara des trois Evêchez, Toul, Mets & Verdun, qui ſont demeurez à la France. Il ſçut dans les rencontres répondre à ſes hauteurs d'un ton pareil. Tous

ces revers firent dire un jour à Charles V. qu'il voyoit bien que la fortune étoit amie des jeunes gens. Elle abandonna le parti de Henri à la journée de S. Quentin ; mais la prise de Calais en huit jours par le Duc de Guise, cinq mois après & au milieu de l'hyver, surprit toute l'Europe, qui apprit la France victorieuse & conquerante, presqu'en même tems qu'on lui en annonçoit la décadence & la ruine entiere.

La mort funeste de ce Prince consterna tout le Royaume, & fut la cause de tous les malheurs dont il fut accablé pendant un grand nombre d'années de guerres civiles. La fureur des heretiques, qu'il avoit toujours vivement poursuivis, éclata sous la minorité de ses enfans ; & profitant de la foiblesse du gouvernement, remplit la France de carnage.

Henri fit de très belles ordonnances, & plusieurs pour la sûreté de la Religion contre les nouvelles erreurs. Il créa le Parlement de Bretagne, c'est à dire, qu'il lui donna une nouvelle forme semblable à celle

des autres Parlemens, car on a vû que Charles VIII. en avoit déja érigé un dans ce Duché. Il érigea en Charge la fonction de Garde des ſceaux, & ce fut ſous ſon regne que furent inſtituez les quatre Secretaires d'Etat avec ce titre & leurs départemens. Ceux qui faiſoient auparavant les dépêches par les ordres du Prince, s'appelloient ſimplement Secretaires du Roi, & n'avoient régulierement parlant, ni la même autorité, ni les mêmes fonctions que les quatre dont je viens de parler. Il rendit le Parlement de Paris ſemeſtre; mais cela ne dura que trois ans. Il aima les Sçavans, & ſurtout les Poëtes, dont pluſieurs furent comblez de ſes bienfaits. Il n'avoit, ni l'élevation d'eſprit, ni l'habileté dans les Sciences & dans les Arts de ſon prédeceſſeur; mais il gouverna beaucoup mieux que lui.

Le P. Daniel commence l'hiſtoire de François II. par décrire la ſituation de la Cour, telle qu'elle fut après la mort du Prédeceſſeur de ce Prince, les diverſes factions qui s'y formerent, le caractere des princi-

paux acteurs, la chûte des uns & l'élevation des autres, la conduite de la Reine mere, Catherine de Medicis, dans des conjectures si délicates, & avant que de venir à la conjuration d'Amboise, qui fut le premier coup d'éclat de la secte Huguenote : il fait un précis des progrès que l'erreur avoit faits en France, depuis que quelques sectateurs de l'heresie s'y étoient glissez, pour l'y semer, sur l'exemple de ce que Luther & ses disciples avoient fait en Alemagne.

Il nous apprend, que ce fut le refus d'un Benefice que Calvin poursuivoit, qui le détermina à former une secte. Ce fait est tiré d'un écrit que Mr. le President Charetton mit entre les mains de feu Mr. de Turenne, dans le tems que ce grand Homme se convertit à la religion Catholique. Il fait à cette occasion le portrait de Calvin. L'Auteur remarque, que sous ce regne on ne faisoit point encore de Maréchal de France, que quand le bâton étoit vacant par la mort d'un autre Maréchal.

La mort prématurée de François

II. ſauva la vie à Loüis Prince de Condé, & peutêtre à Antoine Roi de Navarre, mais ce nouveau changement arrivé dans l'état ne ſervit qu'à ranimer les factions & l'audace des Huguenots.

Catherine de Medicis ſe ſervit habilement du danger que le Roi de Navarre avoit couru, & d'où elle lui fit comprendre qu'elle l'avoit tiré, pour l'empêcher de lui diſputer la regence pendant la minorité de Charles IX.

Le regne de ce jeune Prince ne fut qu'une ſuite de troubles & de guerres civiles, qui ne furent ſuſpenduës que par des traitez, qu'on n'avoit pour l'ordinaire envie d'obſerver, ni de part, ni d'autre, que juſqu'à ce qu'on eût occaſion de les rompre.

Les batailles de Dreux, de Saint Denis, de Jarnac, de Moncontour, gagnées ſur le parti Huguenot, ne put l'abbatre; & l'Amiral de Coligni, qui après la mort du Prince de Condé fut Chef de ce parti, ſçut toujours le ſoutenir, malgré tous ces déſavantages. Il périt enfin lui même à la journée de Saint Barthelemi.

L'Auteur rapporte les ſentimens des Ecrivains ſur cette journée, & dit auſſi le ſien. Il juge, ſur les mémoires les plus ſûrs de ces tems-là, que le maſſacre de Saint Barthelemi ne fut point une choſe préméditée; que l'unique but du Roi & de la Reine mere avoit été d'attirer à la Cour les Chefs du parti Huguenot & de s'en ſaiſir, & nullement de faire main baſſe ſur les autres Huguenots; que l'aſſaſſinat de l'Amiral par Maurevel, qui le bleſſa d'un coup d'arquebuſe, ſe fit à l'inſçu du Roi, & que la colere que ce Prince en fit paroître ne fut point une colere feinte; que ce qui le détermina à conſentir enſuite au maſſacre des Huguenots, furent les menaces où leurs Chefs s'abandonnerent après la bleſſure de l'Amiral; qu'on s'en ſervit pour intimider le Roi, & pour le faire conſentir à la reſolution qui fut priſe par la Reine, & par ceux qui furent appellez au Conſeil, de prévenir les Huguenots, dont on avoit ſujet de tout apprehender.

Sous ce regne le commencement de l'année, qui juſqu'alors avoit été à Pâques, fut fixé au premier

jour de Janvier, par l'édit de 1564. rendu à Roussillon, maison des Comtes de Tournon en Dauphiné.

L'Auteur remarque encore, que ce fut sous ce regne que l'on donna le nom de Regimens aux Corps qui le portent aujourd'hui, & qui succederent aux Legions dès le regne de Henri II. qu'il n'y avoit que celui qui commandoit l'armée auquel on donnât le tître de Lieutenant general; qu'il y avoit très-peu de Maréchaux de camp; que la multiplication de ces tîtres n'a commencé que sous le regne de Loüis XIII. & qu'ils ne sont devenus si communs à tant d'Officiers, que sous le regne de Loüis le Grand; que ce fut aussi du tems de Charles IX. que devinrent très-fréquentes les éréctions des Terres en Duchez, & en Duchez Pairies.

Charles IX. eut un fils naturel d'une Maitresse, nommeé Marie Touchet, fille, non pas d'un Apoticaire d'Orléans, comme quelques-uns l'ont écrit, mais du Lieutenant particulier au Présidial de cette même ville. Ce fils fut Charles de Valois

Duc d'Angoulesme, Comte d'Auvergne & de Ponthieu, & Colonel General de la Cavalerie legere, qui épousa en premieres nôces Charlote de Montmorenci, & en secondes nôces Françoise de Nargonne fille du Baron de Maruel. Cette Dame, dit-on, vit encore, c'est à dire, cent quarante ans après la mort de Charles IX. son beaupere.

Henri III. du nom succeda à Charles IX. son frere sur le Trône de France. Il avoit été nommé Edoüard Alexandre dans la ceremonie de son Bapteme. Ces noms lui furent donnez par Edoüard VI. Roi d'Angleterre, & par Antoine de Bourbon Roi de Navarre ses parrains, & on les lui voit porter dans le traité de mariage de François II. avec Marie Stuart, dont il est fait mention au mémorial de la Chambre des Comptes de Paris Cotté y. y. Mais la Reine sa mere les lui fit quitter, & prendre celui de Henri, en mémoire de Henri II. son mari.

Quand Charles IX. mourut Henri étoit en Pologne, dont

il avoit été élû Roi, ce fut un fâcheux contretems pour lui & pour le Royaume.

Il s'étoit acquis une grande reputation avant que d'être Roi de Pologne, par les victoires de Jarnac & de Moncontour ; mais à ſon retour en France on ne reconnoiſſoit plus le Duc d'Anjou dans le Roi. Son indolence & ſon inapplication, l'attachement à ſes plaiſirs, ſa prodigalité envers ſes favoris, une politique trop rafinée, qu'on prétend qu'il avoit puiſée dans les livres de Machiavel, une affectation de dévotion mal entenduë, le rendirent mépriſable.

Les factions partageoient alors le Royaume plus que jamais. Ce Prince peu aimé, & peu eſtimé des Catholiques, & haï des Huguenots, qui le regardoient toûjours comme un des principaux Auteurs du maſſacre de Saint Barthelemi, ſe trouva dans d'étranges embarras. L'ambition de Henri Duc de Guiſe, qui ſouhaitoit avec paſſion de ſe voir à la tête du parti Catholique, fit éclorre la fameuſe ligue qui acheva

de mettre le Royaume en combuſtion, & attenta audacieuſement ſur l'autorité Royale. La mort tragique de ce Duc mit fin à ſes deſſeins ambitieux, & n'aboutit qu'à jetter Henri dans de plus grands embarras. Il fut obligé par l'opiniâtreté de la ligue de ſe jetter entre les bras de Henri Roi de Navarre, qui fut ſon ſucceſſeur. Le Pape Sixte V. qui blâma toûjours fort la ligue, quoiqu'il la ſoutint, pour ne pas laiſſer prévaloir les Huguenots dans le Royaume, avoit prévu longtems auparavant que le Roi ſeroit un jour contraint de prendre ce parti, pour ſe maintenir contre les ligueurs. Enfin ce Prince perit lui même par les artifices de cette malheureuſe faction.

En ce Prince finit la Race des Rois deſcendus de la maiſon de Valois, laquelle par une longue ſuite de Rois avoit tenu le ſceptre de France pendant près de deux cens ſoixante ans. Elle fit place à celle de Bourbon dans la perſonne de Henri Roi de Navarre, & quatriéme de ce nom en France.

Juin 1713.

Le regne de Henri IV. ne fut pas moins agité que celui de ſon prédeceſſeur ; mais après pluſieurs années, mille belles actions, & une infinité de dangers où Dieu le conſerva, ſa valeur, ſon habileté dans la guerre, & ſur tout ſa prudence, lui acquirent la poſſeſſion tranquille d'un Royaume où le droit de la naiſſance l'avoit appellé.

Ce n'eſt qu'après une judicieuſe reflexion de l'Auteur que nous donnons le premier rang à la prudence parmi les autres vertus de Henri le Grand. Voici ce qu'il dit ſur la fin de ſon hiſtoire, en faiſant le caractere de ce Prince.

» La valeur & l'habileté dans la » guerre fut ce qui brilla le plus en » lui, & ce qui lui fit donner ſans » contredit le premier rang parmi » tous les Princes de ſon tems ; mais » j'oſe dire néanmoins, que ce ne fu» rent pas ſes vertus dominantes, ni » celles dans leſquelles il excella le » plus.

» En le ſuivant depuis la journée » de Saint Barthelemi juſqu'à la fin » de ſa vie, & dans toutes les ſitua-

» tions differentes où il se trouva
» durant ce long intervalle, ce qui
» m'a paru de plus admirable en sa
» personne, a été la prudence avec
» laquelle il se conduisit dans les vi-
» cissitudes de bonne & de mau-
» vaise fortune, profitant de l'une;
» & se roidissant contre l'autre, sans
» jamais se laisser abattre, & trou-
» vant toûjours des ressources où il
» paroissoit n'en avoir aucune. Chef
» d'un parti où il fut toûjours obli-
» gé de menager le caprice des
» Grands, dont la plûpart ne le ser-
» voient que pour établir leur for-
» tune, aux dépens même de l'E-
» tat & de son autorité Royale, il
» sçut toûjours plier avec dexteri-
» té, sans se rendre méprisable, dis-
» simuler les fréquens sujets de cha-
» grin qu'on lui donnoit, s'accom-
» moder au tems & aux humeurs
» de ses Generaux & de ses Minis-
» tres, engager par son exemple les
» soldats souvent rebutez & déses-
» perez aux entreprises les plus dan-
» gereuses, & porter quelquefois
» par sagesse son courage jusqu'à la
» temerité, parceque souvent dé-

» nüé d'argent, de munitions, & d'u-
» ne infinité de choſes neceſſaires
» pour faire la guerre, c'étoit l'uni-
» que moyen de les encourager, &
» de ſoutenir parmi eux la reputa-
» tion de valeur qui lui étoit abſo-
» lument neceſſaire.

» De quelle habileté n'eut-il pas
» beſoin, pour ne point augmenter
» dans le cœur des Catholiques la
» haine qu'on leur avoit inſpirée
» contre lui ; & pour ne pas porter
» en même tems ſa moderation trop
» loin à leur égard, afin de ne ſe
» pas rendre ſuſpect aux Calviniſtes
» dont il dépendoit ? De quels mé-
» nagemens ne lui fallut-il point
» uſer après ſa converſion, pour
» n'irriter, ni les uns, ni les autres ?
» Quelles précautions ne fut-il point
» obligé de prendre, pour contenir
» les factions qui ſe formerent dans
» ſon Etat durant la guerre contre
» l'Eſpagne, ſur tout après la perte
» d'Amiens, dont les Huguenots,
» qui refuſerent de l'aider à repren-
» dre cette clef de ſon Royaume,
» prirent occaſion de lui faire en fa-
» veur de leur parti les propoſitions
» les plus inſolentes.

„ Tous ces embarras, où un gé-
„ nie moins fort que le ſien auroit
„ ſuccombé, ne lui ſervirent qu'à
„ affermir ſon autorité ; & ce ne fut
„ qu'en s'en démêlant heureuſement,
„ qu'il vint peu à peu à bout de ren-
„ dre ſouples les Grands de ſon
„ Royaume, de les mettre hors
„ d'état de remüer de ſon vivant, &
„ ce qui en fut une ſuite, de deve-
„ nir redoutable à tous ſes voiſins,
„ de leur faire la loi, & d'être en
„ pouvoir de ruiner ſes plus puiſſans
„ ennemis, comme il eût fait ſelon
„ toutes les apparences, ſi la mort
„ ne l'eût prévenu. Ce ſont toutes
„ ces reflexions qui me font dire, que
„ Henri le Grand avoit merité cet
„ illuſtre tître, plus encore par ſa
„ prudence que par ſa valeur.

„ Ce fut cette prudence qui mit
„ en œuvre toutes les rares quali-
„ tez qu'il avoit reçûës de la natu-
„ re, un eſprit vif, pénetrant, fé-
„ cond, agréable, accort, des ma-
„ nieres engageantes, une franchi-
„ ſe qui gagnoit les cœurs, une ge-
„ nerosité, une inclination & une
„ facilité à pardonner les injures les

„ plus atroces , & d'une maniere à
„ persuader ceux qui reçoivent le
„ pardon , que la reconciliation de
„ sa part étoit sincere, pourvû que
„ leur repentir le fût aussi.

„ Il eut un grand discernement
„ dans le choix de ses Ministres, &
„ de ceux qu'il employoit dans les
„ affaires d'Etat. Messieurs de Bel-
„ lievre , de Sillery , de Villeroy ,
„ Janin, de Sully , furent ceux aux-
„ quels il eut le plus de confiance.
„ Il érigea en faveur de ce dernier
„ la charge de Grand-Maître de
„ l'Artillerie en office de la Cou-
„ ronne ; & l'on peut dire qu'il n'y
„ eut jamais en France de plus
„ grands hommes d'Etat, que ceux
„ que je viens de nommer, & en si
„ grand nombre.

Un parricide enleva à la France cet incomparable Monarque, qui fut regretté & pleuré par ses sujets, d'une maniere qui lui fut plus glorieuse, que quantité de beaux monumens qui furent depuis érigez à sa gloire.

L'histoire de France dont nous avons fait ces extraits, finit à c

Juin 1713.

regne. On peut dire en general, qu'elle eſt écrite avec préciſion, avec arrangement, avec méthode; qu'il y regne partout beaucoup de netteté; que l'Auteur a le talent & le ſtile de la narration; qu'il y fait paroître ſon diſcernement pour le choix des faits, ſa dexterité à les bien lier les uns avec les autres, & beaucoup de capacité, ſans laquelle il n'auroit pû ſoutenir l'hiſtoire des premiers tems de la Monarchie avec autant de force & de dignité qu'il l'a fait. Il paroît que le Public lui rend juſtice.

ARTICLE LXXXII.

CONCORDIA QUATUOR Evangeliſtarum, plenam, ordinatam, concinnèque cohærentem Domini noſtri JESU-CHRISTI hiſtoriam, novâ, eâque expeditiſſimâ, arte exhibens. C'eſt à dire, *La Concorde des quatre Evangeliſtes, où toute l'hiſtoire de Nôtre-Seigneur* JESUS-CHRIST *eſt rapportée de ſuite, & d'une maniere nouvelle & très-aiſée. Par le ſoin & l'étude de*

Sebastien le Roux, Curé d'Andeville dans le Diocese de Chartres. A Paris, chez Alexis de la Roche, près des Grands Augustins & de la ruë Gist-le cœur, à l'esperance 1712. *in* 8°. *pages* 428.

CEt ouvrage fut imprimé en 1699. mais l'Auteur ayant fait les frais de l'édition & retiré les exemplaires, ne l'a point laissé paroître de son vivant, apparemment par un sentiment de modestie, & voulant se priver de l'honneur & de la satisfaction qu'il pouvoit justement en esperer; & ce n'est qu'après sa mort que sa Concorde commence à voir le jour.

Un grand nombre d'Auteurs se sont proposez le même dessein, & de former une histoire suivie de ce que les Evangelistes ont rapporté sans observer l'ordre des tems, & quelquefois avec des circonstances differentes. Il semble que le point capital en cette sorte de travail, est d'arranger tellement le texte des Evangelistes, que non seulement il en résulte une narration continuë

& diſpoſée ſelon les tems, mais que le Lecteur ſans une trop grande application les puiſſe comparer enſemble, & voir en quoi ils conviennent, & en quoi ils different entre eux. Pour y parvenir Mr. le Roux s'eſt preſcript les regles ſuivantes.

1°. Lorſque deux, ou trois, ou les quatre Evangeliſtes rapportent la même action, ou le même diſcours de JESUS-CHRIST, il met leur texte en autant de colonnes.

2°. Il diviſe toute l'hiſtoire Evangelique en ſeize ſections principales, & en pluſieurs articles, qui ont chacun leur tître, ſelon les choſes dont il eſt parlé : la diviſion la plus à remarquer eſt en 500 paragraphes.

3°. Quand il eſt obligé de diſcontinüer, ou d'interrompre le texte d'un Evangeliſte, une petite lettre de l'alphabet marque où il faut le reprendre dans le même paragraphe ; & ſi c'eſt dans un autre paragraphe, le chiffre de ce paragraphe marque le renvoi.

4°. Le plus grand avantage de cette Concorde, c'eſt qu'on peut y

lire de suite & sans interruption la vie de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ, composée des paroles des quatre Evangelistes, de sorte que la narration de l'un ne soit point embarrassée par celle des autres. Mr. le Roux a employé des caracteres noirs & rouges; en suivant seulement les noirs, on a le fil de l'histoire; & en détournant les yeux sur les rouges, on voit comment les autres Evangelistes se sont exprimez.

L'Auteur a ajouté les tables necessaires pour indiquer les endroits qu'on voudra consulter, des observations sur l'ordre de chaque Evangile, & des annotations pour servir d'éclaircissemens. Il n'a point donné dans ces opinions nouvelles qu'on honore du nom de découvertes; Jean-Baptiste n'a été emprisonné qu'une fois par l'ordre d'Herode, la femme pechereffe est Marie Magdelaine, les reniemens de Saint Pierre se suivirent de près & dans le même lieu, Jesus-Christ en sa derniere Céne mangea l'agneau Paschal, & les Juifs le mangerent le même soir.

ARTICLE LXXXIII.

HISTOIRE DE L'EGLISE, *par Mr. l'Abbé de Choiſy.* A Paris, chez Antoine Dezallier ruë Saint Jacques 1713. *Tome ſixiéme, depuis l'an* 1100. *juſqu'à l'an* 1300. *pages* 440 *ſans la table.*

MOnſieur l'Abbé de Choiſy tient parole, & la diligence de ſon travail ſur le 12^e^. & le 13^e^. ſiécle de l'hiſtoire Eccléſiaſtique, nous répond qu'il ne fera pas attendre long-tems la fin d'un ouvrage auſſi agréable qu'il eſt utile : il faut preſentement qu'il marche ſans guide ; il a paſſé Mr. de Tillemont, Mr. Godeau & Mr. l'Abbé Fleury.

L'hiſtoire du douziéme ſiécle lui a fourni de grands évenemens, l'Empire & le ſacerdoce en diviſion, la Religion attaquée par des hereſies la plûpart ridicules, défenduë par des Docteurs comparables aux premiers Peres, la Théologie ſcholaſtique oppoſée à la ſubtilité dangereuſe de quelques heretiques, qui

abuſoient de la Philoſophie d'Ariſtote, cette Philoſophie introduite dans les Ecoles Chrétiennes, après avoir été purgée de ce qu'elle avoit de contraire au dogme ; le corps du Droit canonique formé & établi tel qu'il eſt à preſent, la fondation de pluſieurs Ordres Religieux, les mœurs des Eccléſiaſtiques reformez ; pluſieurs Conciles.

L'Empereur Henri IV. perturbateur de l'Egliſe, abandonné de ſes troupes, arrêté & dépoüillé par la trahiſon d'un fils rebelle, meurt accablé du poids de ſes pechez & de ſes chagrins. Son perfide fils, Henri V. ne tarde pas longtems à renouveller les troubles de l'Egliſe, il oſe ſe ſaiſir de la perſonne du Pape Paſcal ſecond, il oppoſe un Antipape à Gelaſe ſecond ; Lothaire lui ſuccede, & rend à l'Egliſe une paix qui finit bientôt, par le ſchiſme entre Innocent ſecond & l'Antipape Anaclet ; Roger Roi de Sicile prend le parti de l'Antipape ; Innocent ſecond lui fait la guerre & devient ſon priſonnier ; mais ſa priſon lui vaut une victoire,

le Roi de Sicile, frapé d'un ſaint reſpect pour la Majeſté Pontificale, ſe jette à ſes pieds & traite avec lui. Saint Bernard éteint le ſchiſme, un ſervice ſi important s'efface peu à peu de la mémoire du Pape, le zele de St. Bernard devient importun: *Eſt-il donc neceſſaire*, diſoit Innocent ſecond, *que rien ne ſe faße dans l'Egliſe ſans Bernard? Que ne ſe tient-il en repos dans ſon Monaſtere? Celui qui eſt établi pour ſatisfaire aux beſoins de toute l'Egliſe, ne peut pas ſatisfaire à un ſeul Moine.* Saint Bernard apprit les diſcours du Pape, il ne fut pas ſurpris qu'on oubliât ſes ſervices; il ſçavoit qu'avoir été utile n'eſt pas un motif pour être conſideré quand on n'eſt plus utile; il écrivit au Pape, non pour ſe plaindre, mais pour s'excuſer; il conſentit d'être oublié, mais il ne put ſe réſoudre à laiſſer oublier les beſoins de l'Egliſe.

L'hiſtoire de ce Saint Docteur occupe une grande partie du volume dont nous parlons; on y lit auſſi les plus beaux traits de la vie de Saint Anſelme, de la Comteſſe Ma-

tilde, de Saint Othon Evêque de Bamberg, de Brunon Archevêque de Cologne, d'Ives de Chartres, de Geoffroy Abbé de Vendôme, de Robert d'Arbriſſel, de ſes Compagnons, Saint Vital fondateur de l'Abbaye de Savigné, & Saint Bernard de Tiron, de Pierre le venerable Abbé de Clugny, de Guibert Abbé de Nogent, de Saint Bruno fondateur des Chartreux, de St. Norbert fondateur de l'Ordre de Prémontré, de S. Etienne de Thiern fondateur de l'Ordre de Grandmont, d'Abaillard, de Saint Malachie, d'Othon, de Friſingue, du Maître des Sentences, de Saint Thomas de Cantorbery, de Saint Gilbert de Sempringham, de Saint Pierre de Tarentaiſe, d'Eſquile Archevêque de Lunden, de Saint Anthelme, de Saint Laurent de Dublin, des deux Saints Evêques Hugues de Grenoble & Hugues de Lincolne.

Mr. de Choiſy fait remarquer, que vers le milieu de ce ſiécle les Juifs commencerent à cultiver les Sciences, ils n'avoient pour tous livres que la Bible & le Talmud.

Juin 1713.

Rabbi Nathan fut un de leurs premiers Auteurs ; il composa un Dictionnaire pour expliquer les mots difficiles du Talmud ; Abenezra, Jarchi, Maïemonide, vinrent ensuite ; un Moine vagabond, nommé Radulphe, qui prêchoit la Croisade sans mission, excita les peuples à massacrer les Juifs, & S. Bernard s'opposa au zele mal entendu de ce Moine : *Les Juifs*, dit ce Saint, *sont des lettres vivantes, qui nous représentent la passion du Sauveur ; c'est pour cela qu'ils sont dispersez dans tous les païs du monde, afin que, souffrant la juste peine d'un si grand crime, ils rendent témoignage à nôtre redemption.*

On connoît la méthode de l'illustre Auteur par les tomes précedens ; on sçait avec combien d'Art il fait entrer dans son ouvrage l'histoire de tous les Royaumes Chrétiens, & surtout celle de France : on sçait qu'il possede le talent si rare d'abreger sans rien omettre d'important, & que personne ne choisit mieux que lui les belles circonstances, & ce qu'un sujet a de plus engageant.

L'hiſtoire du treiziéme ſiécle offre d'abord Conſtantinople conquiſe par les François & les Venitiens. Jean de Brienne, ſimple Gentilhomme, élevé par ſon ſeul merite au Trône Royal de Jeruſalem & au Trône Imperial de Conſtantinople, Simon de Monfort, le Tartare Genghiſcan, Conquerant plus grand qu'Alexandre, Legiſlateur plus ſage que Solon, Charles d'Anjou, ſont des objets qui fraperont les Lecteurs. Ils ne ſeront pas moins frapez des vertus ſublimes d'un grand nombre de Saints, & ſurtout des Saints fondateurs des Trinitaires, des Freres Prêcheurs, des Freres Mineurs, & de leurs premiers diſciples. S. Loüis, grand Roi & grand Saint, n'attirera pas moins leur admiration. Un trait ſuffiroit pour faire connoître toute ſa vertu : à la premiere nouvelle de ſa priſon toutes les Communautez de France avoient contribué une ſomme conſiderable pour procurer ſa liberté ; le vaiſſeau qui portoit au Roi un ſecours ſi neceſſaire fit naufrage, & tout perit : *Ni cette perte*,

dit le Roi, *ni autre quelconque, ne me ſçauroit ſéparer de la fidelité que je dois à mon Dieu.*

Mr. l'Abbé de Choiſy paſſe aſſez legerement ſur les Croiſades : *Ceux*, dit-il, *qui en voudront ſçavoir davantage, peuvent malgré la prévention publique avoir recours à Mr. Maimbourg. Je me ſuis donné la peine*, continuë cet illuſtre Abbé, *d'examiner les Auteurs contemporains dont il a tiré ſon hiſtoire, & je peux aſſûrer que j'y ai trouvé juſqu'aux moindres circonſtances, qu'il rapporte ſouvent d'un air ſi romaneſque, qu'il fait douter de la verité.* Ce que Mr. l'Abbé de Choiſy a fait ſur l'hiſtoire des Croiſades, un autre Sçavant l'a fait ſur toutes les hiſtoires de Mr. Maimbourg, & il eſt prêt de ſoutenir la fidelité de toutes ſes citations.

ARTICLE LXXXIV.

DE M. AURELII, ANTONINI, Elagabali, Tribunitia poteſtate V. Diſſertatio hiſtorico-chronologica, Autore P. D. Virginio Valſechi à Brixia Monacho Be-

Juin 1713.

nedictino Congregationis Casinensis. *C'est à dire, Dissertation historique & chronologique sur la cinquiéme puissance Tribunitienne de l'Empereur Marc-Aurele, Antonin, Elagabale, par le Reverend Pere Dom Virginio Valsechi de Bresse, Moine Benedictin de la Congregation du Mont-Cassin.* A Florence, de l'imprimerie du Grand-Duc, 1711. *In* 4°. *pages* 120. *sans la table.*

IL est rare qu'on ait assez de force d'esprit pour ne point s'entêter de sa profession. Moliere a copié d'après la nature le Maître à danser & le Maître de Musique, qui prétendent qu'on ne peut bien gouverner un Etat sans sçavoir danser & chanter. Si on en croit la plûpart des Mathématiciens on n'a point l'esprit juste sans Algebre, & la verité ne se trouve qu'au milieu des infinimens petits. Un Malbranchiste ne peut souffrir qu'on s'occupe d'autre chose que du monde intelligible ; il regarde en pitié les Poëtes, les Orateurs les plus distinguez. L'intelligence du jargon de l'Ecole fait le

merite de bien de gens, qui n'ont que du mépris pour tous les autres caracteres d'esprit ; selon certains Antiquaires les medailles apprennent tout, & l'on ne sçait rien sans elles. Un vrai Sçavant ne donne point dans ces excès, il fait cas de chaque talent, à proportion de sa veritable utilité : il n'est, ni Péripateticien, ni Cartesien, ni Mathématicien, ni Antiquaire ; il connoît les avantages & les défauts de chaque Science ; il profite des uns ; il tâche d'éviter les autres. Il estime, il cultive la science des medailles, & il reconnoît que le soin qu'on prend aujourd'hui de rassembler & de déchiffrer ces précieux monumens a beaucoup contribué à éclaircir l'Histoire, la Chronologie & la Geographie ancienne, mais il reconnoît aussi que cette science a ses bornes & ses écüeils : comme toutes les autres sciences, elle a ses bornes, elle n'apprend que des évenemens generaux, exprimez souvent en termes ambigus, ou par des lettres initiales & des abbreviations, source inépuisable de conjectures

aſſez incertaines. Les revers des medailles ſont autant d'énigmes ſuſceptibles de pluſieurs explications ; la plus ingénieuſe n'eſt pas toujours la plus vraye. Ajoutons, que la perte d'une infinité de medailles doit rendre fort circonſpects ceux qui donnent des regles generales de les déchiffrer. Combien de ces regles, fondées ſur l'induction des medailles qu'on connoiſſoit, ont été démenties par d'autres medailles nouvellement deterrées ? Diſons encore, que cette ſcience a ſes écuëils comme ſes bornes ; des fourbes ont contrefait des medailles curieuſes fort adroitement, les Connoiſſeurs en conviennent, & on s'y laiſſe tromper, ſoit que les regles qu'on a pour diſcerner les vrayes medailles des fauſſes ne ſoient pas toujours ſûres, ſoit qu'un Sçavant aide lui même à ſe tromper, quand une medaille, qui devroit lui être ſuſpecte, appuye un ſentiment nouveau qu'il veut mettre en crédit. Autres écuëils, les medailles veritables ſemblent quelquefois contraires aux Hiſtoriens, & aux inſcriptions, à d'au-

:res medailles ; quel parti prendre ? Les Monetaires n'ont pas été infail-ibles ; la flaterie a souvent présidé i la fabrique des medailles, ceux qui les faisoient fraper étoient hommes comme les Historiens, & es medailles modernes décréditent un peu les medailles anciennes. La dissertation du P. Valsechi peut augmenter les soupçons qu'on a sur ces nonumens.

Leur opposition entre-eux, & ivec les Historiens, a fort broüillé l'histoire du troisiéme siécle ; c'est pour les Antiquaires un champ fer-:ile de disputes ; il est sur tout très-difficile de concilier les Historiens, es medailles & les inscriptions sur es années d'Elagabale. Dion lui donne trois ans neuf mois quatre iours : Dion est un Auteur contemporain, d'autant plus croyable, qu'après avoir assûré qu'il s'est instruit avec un extrême soin de ce qui regarde Elagabale, il avouë sincerement qu'il n'a pas une connoissance aussi exacte de Severe Alexandre son successeur. Herodien, Ecrivain du même tems, étend la durée de

l'Empire d'Elagabale juſqu'à ſix années, Euſebe la réduit à quatre ans, il n'en a duré que trois, ſelon Lampride, ſuivi par Eutrope ; mais leur oppoſition à Dion n'eſt qu'apparente. Dion compte les années de cet indigne Prince, depuis la victoire qu'il remporta ſur Macrin, Lampride les compte de ſon arrivée à Rome. La fameuſe inſcription de la Chaire de St. Hipolite confirme la chronologie de Dion, puiſqu'elle marque l'Empire de Severe Alexandre commencé le quinziéme d'Avril de l'an deux cens vingt deux de JESUS-CHRIST : d'un autre côté on lit dans une inſcription rapportée par Gruter *, que la même année, le même mois, le même jour, Elagabale, que l'autre inſcription ſuppoſe mort, a conſacré un temple à Serapis ; des medailles d'Elagabale & de ſes femmes augmentent l'embarras, on a pluſieurs medailles de cet Empereur qui marquent ſa cinquiéme puiſſance Tribunitienne, *Tribunitia poteſtas V.* & les medailles de deux de ſes femmes portent la

* *Page* LXXXV. 2.

date de la cinquiéme année de ſon empire. Les plus celebres Antiquaires ont pris le parti de s'attacher à Herodien, mais les plus ſçavans Critiques, le P. Petau, le Cardinal Noris, le P. Pagi, ont continüé de lui préferer l'autorité de Dion. Mezzabarbe a crû qu'on pouvoit reculer la mort d'Elagabale juſqu'au mois de Septembre; le P. Valſechi montre qu'on ne le peut, ſans démentir des actes certains, des monumens indubitables, qui fixent les commencemens de Severe Alexandre, de Maximin, de Gordien & de Philippe; comment donc expliquera-t'on les medailles qui marquent la cinquiéme année de cet Empereur? Le P. Pagi a crû qu'on pouvoit les expliquer, en ſuppoſant qu'Elagabale comptoit ſes années par anticipation du mois de Janvier qui avoit précedé ſon élevation à l'Empire, mais le P. Valſechi découvre la foibleſſe & l'inutilité de cette conjecture. Elle ne leve pas toutes les difficultez, & les exemples dont on l'appuye ſont faux, d'ailleurs ces anticipations ſont le

dernier recours d'un Chronologiſte, qui déſeſpere de trouver une ſolution plus naturelle. La conjecture de Mr. Toinard ſur les differentes manieres de compter les puiſſances Tribunitiennes, mal expliquée par le P. Pagi & abandonnée par Mr. Toinard lui même, eſt plus difficile à concevoir qu'à détruire. Le P. Petau avoit propoſé une conjecture ſemblable, & l'avoit auſſi abandonnée.

Le P. Valſechi n'entreprend pas de donner une regle generale pour expliquer toute les medailles, où le nombre des années de la puiſſance Tribunitienne paſſe le nombre des années que l'Empereur a regné ſelon les Hiſtoriens ; il ſe borne à juſtifier & à concilier les Hiſtoriens ſur les années d'Elagabale, & il y réüſſit par une conjecture très-ſimple & très-naturelle. Il ſuppoſe qu'Elagabale, qui vouloit paſſer pour fils de Caracalla, regarda Macrin comme un uſurpateur, & commença à compter les années de ſon regne du jour que Caracalla avoit été aſſaſſiné par Macrin. En effet,

Elagabale fit effacer des faſtes &
les inſcriptions le nom de Macrin ;
on en a des preuves dans les Hiſto-
iens , & dans des inſcriptions qui
eſtent. Cette conjecture du Pere
/alſechi étant admiſe , Herodien ,
)ion, Lampride , ſont d'accord ,
nalgré leur contrarieté apparente.
Herodien donne ſix ans à l'Empire
'Elagabale, parcequ'il compte tout
: tems qui s'eſt écoulé depuis la
nort de Caracalla juſqu'à celle d'E-
igabale ; Dion ne compte , com-
ne on l'a dit, que depuis la défaite
e Macrin , Lampride depuis l'arri-
ée d'Elagabale à Rome. Le P. Val-
:chi appuye ſa conjecture de quel-
ues medailles de Cornelie , Paule ,
: d'Aquilie Severe , femmes d'E-
gabale , où les années de ce Prin-
: ſont marquées , comme il ſuppo-
: qu'Elagabale vouloit qu'on les
omptât. Trois catalogues d'Em-
ereurs , imprimez , l'un par Sylbur-
o , & les deux autres par Dodwel ,
onfirment encore l'opinion de l'Au-
ur ; le nom de Macrin ne pa-
oît dans aucun de ces trois catalo-
ues.

Juin 1713.

Le P. Valſechi ſe propoſe quelques objections legeres, une inſcription manifeſtement fauſſe, une medaille mal copiée, l'autorité d'Agathias, Ecrivain poſterieur de pluſieurs ſiécles, & dont la Chronologie eſt aſſez embroüillée. Ces objections n'arrêtent pas longtems nôtre Auteur, il s'en étoit propoſé dans d'autres endroits de ſon livre de plus conſiderables, car ſans parler d'une inſcription dont nous avons déja parlé, & à laquelle il répond que Severe Alexandre a fait faire la dédicace de ce temple de Serapis commencé par ſon prédeceſſeur, ſans vouloir qu'on ôtât l'inſcription déja miſe ſur le frontiſpice où le nom d'Elagabale étoit gravé, ſans parler, dis-je, de cette inſcription, nôtre Auteur ne diſſimule pas combien deux medaille d'Annic Fauſtine l'embarraſſent, l'une appartient au curieux Mr. Tiepolo, Senateur Venitien, & d'un côté on voit la tête d'Annic Fauſtine dans un croiſſant, ſur le revers, des griffons portent des prix poſez ſur une tablette; entre les deux

griffons il paroît un vaſe, marque du ſacrifice que les Laodicéens devoient offrir. La date eſt de l'année cinq cens trente cinq des Damaſceniens, c'eſt à dire; de l'ére des Seleucides, on ſçait que cette ére commençoit au mois de Septembre, & l'année cinq cens trente cinq concourt avec l'an deux cens vingt trois de JESUS-CHRIST, & la ſeconde année de Severe Alexandre.

Le Graveur a diſpoſé l'inſcription du revers avec beaucoup d'art.

ΔΑΜΑϹΚΗΝ ΩΝ ЄΛΦ
ΔΟΓΜΑΤΙ ϹΥΝΚΛΗΤΟΥ
ΟΙΚΟΥΜΕΝΙΚΟϹ
ΛΑΟΔΙΚΕ ΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ

L'année cinq cens trente cinq des Damaſceniens les Laodicéens ayant ſoin des choſes ſacrées, par ordre exprès du Senat, on a celebré des jeux en l'honneur d'Annie Fauſtine Auguſte, où toutes les nations du monde ont été invitées à venir diſputer le prix.

On voit bien pourquoi on a gravé des prix, les griffons qui les por-

tent ſont le ſymbole des habitans, dont on loüe par cet embleme le courage & la vîteſſe : *Aquilis velociores, leonibus fortiores.* *

Tel eſt ce medaillon ; on ne comprend pas que Damas & Laodicée, ville de Cœleſirie voiſine de Damas, ayent celebré des jeux & frapé des medailles à l'honneur de la femme d'un Empereur maſſacré, traîné par les ruës & dont la mémoire étoit en horreur ; & cependant ces jeux, ſelon la medaille, ont été celebrez un an & demi après le mois de Mars deux cens vingt-deux & la mort funeſte d'Elagabale.

Le P. Valſechi accuſeroit volontiers la medaille de faux, on le ſent ; mais il eſt retenu par ſon reſpect pour l'illuſtre Senateur qui la poſſede, & par les atteſtations des plus fameux Antiquaires d'Italie, Monſeigneur de la Torré Evêque d'Adria, Mrs. Bianchini, Vignoli, Ficoroni, Sabbatini, Corſi, qui ne permettent pas de revoquer en doute ſon antiquité. Le Pere Valſechi eſt donc réduit à ſoupçonner que

* *Livre II. des Rois Chap. I. v.* XXIII.

l'E de l'epoque a été un B. Les Journalistes de Venise ont rejetté avec mépris une conjecture si frivole, un є tel qu'on le voit sur cette medaille & sur les autres ne peut jamais avoir été un B. Le Pere Valsechi, pour se dédommager du respect forcé qu'il a pour le medaillon de Mr. Tiepolo, décharge son chagrin sur une autre medaille d'Annie Aurelie Faustine, que le R. P. Chamillard a rapportée d'Italie, & qu'il a expliquée dans une dissertation inserée dans les Memoires du mois d'Octobre de l'an 1706. quoique cette medaille incommode moins le P. Valsechi que le medaillon de Mr. Tiepolo, puisqu'on en peut conclure seulement, que la ville de Raphane fit fraper cette medaille à l'honneur d'Annie Faustine l'an CCLXXI. de l'ére des Raphanéotes, qui est la même que celle d'Antioche, & dont l'année CCLXXI. commença au mois de Septembre de l'an deux cens vingt deux de JESUS-CHRIST, six mois après la mort d'Elagabale, quoique, dis-je, cette medaille incommode moins le P.

Valſechi que le medaillon ne l'incommode, elle reſſent ſeule tout le poids de ſa critique ; il la déclare nettement ſuppoſée, il aſſûre qu'il a appris par qui, quand & comment elle a été contrefaite, il ſpécifie les medailles qu'on a imitées, ou copiées. Il dit que le fabricateur la donna preſque pour rien à la perſonne de qui le P. Chamillard l'a eûë : il ajoute qu'il a vû les plombs, *typos plumbeos*, dont on s'eſt ſervi pour la contrefaire ; il en dit trop, & ce dernier article pourroit rendre ſa narration un peu ſuſpecte aux Connoiſſeurs ; des coins de plomb ne ſont pas propres à fraper des medailles, ce n'eſt donc pas des coins, c'eſt des moules de plomb dont il veut parler, mais des moules ſuppoſent une vraye medaille ſur laquelle on les faſſe comme un cachet avant que de s'en ſervir à en mouler d'autres. Le P. Valſechi dira peut-être que ces moules ont été faits ſur pluſieurs medailles vrayes, dont chacune a fourni quelque choſe pour compoſer la fauſſe, l'une la tête, l'autre le revers, les autres la legen-

de ; cette réponse augmente la difficulté au lieu de la dissiper ; le revers de la medaille du P. Chamillard a été pris, si on en croit le Pere Valsechi, de cinq medailles, & on y a encore ajouté une lettre : c'est au sçavant Benedictin à enseigner aux Monnoyeurs les secrets de réünir cinq moules en un, & d'ajoûter quelque chose à un moule déja fait.

Qu'on ne croye pas, au reste, qu'en défendant la medaille du P. Chamillard nous veüillions affoiblir le sentiment de l'Auteur sur la maniere de compter les années d'Elagabale, nous approuvons ce sentiment, non seulement comme une conjecture heureuse, mais comme l'opinion la plus vraisemblable, les deux medailles ne l'ébranlent pas ; celle du P. Chamillard a pour elle le suffrage de Mr. Bianchini, des plus fameux Antiquaires de Paris, du P. Anselme Bandouri : sans les contredire le P. Valsechi pouvoit sortir d'affaire, ou en disant, avec le sçavant Evêque d'Adria, qu'Annie Faustine étoit petite fille de

Marc Aurele & parente de Severe Alexandre, qu'elle avoit été repudiée par Elagabale, & qu'ainsi elle n'eut point de part à sa disgrace, qu'au contraire le sang de ses ancêtres, si respecté dans l'Empire Romain, la parenté & l'amitié de Severe Alexandre, lui conserverent le rang, le nom & les honneurs d'Imperatrice. Mr. de la Torré appuye sa conjecture sur une foule d'exemples, nôtre Auteur les combat foiblement, & il a plus compté sur un passage d'Herodien; selon cet Historien, Mammée mere de Severe Alexandre vouloit porter seule le nom d'Auguste, & dans cette vûë elle contraignit son fils à repudier une jeune Romaine de famille Patricienne. C'est un soupçon d'Herodien qui peut être faux; quoiqu'il en soit, Mammée a pû être jalouse d'une jeune bru, elle craignoit qu'elle ne s'emparât du cœur de l'Empereur; mais qu'avoit-elle à craindre d'une veuve d'Elagabale âgée, sa parente, & peut-être son amie? L'Auteur ne nous passera pas, non plus qu'au

celebre Evêque d'Adria, la parenté d'Annie Faustine & de Severe Alexandre, la maison de Severe, dont étoit Alexandre, n'avoit, dit-il, rien de commun avec la maison des Antonins, dont étoit Annie Faustine ; on n'est pas assez instruit des genealogies de ces tems reculez, pour prononcer si décisivement, & Mr. de la Torré est d'un merite & d'une reputation à se faire croire ; si néanmoins l'Auteur a de la peine à embrasser le sentiment du docte Prélat, nous lui proposons une autre maniere de concilier cette medaille avec les Historiens : il n'a qu'à dire, avec un des plus sçavans hommes de l'Europe, qu'Annie Faustine n'a point été femme d'Elagabale, nul Historien ne l'a nommée, & c'est par une pure conjecture qu'on la fait petite fille de Marc Aurele, & troisiéme femme de l'abominable Elagabale. Le Sçavant dont nous parlons croit Annie Aurelie Faustine sœur d'Aurele Severe Alexandre, & ses raisons nous ont persuadez.

Nous ne dissimulons pas que nous

avons en main des preuves que le medaillon de Monſieur Tiepolo, quoiqu'antique, a été alteré par le ſupplément de quelques lettres ajoutées depuis peu, ou raccommodées, & ce ſont préciſément celles qui font de l'embarras, & qui compoſent le nom des Damaſceniens & l'époque. Nous donnerons le mois prochain ces preuves.

Nous avons auſſi appris que Monſieur Vignoli a refuté la diſſertation du Pere Valſechi.

ARTICLE LXXXV.

LE OBLIGAZIONI DI un marito Chriſtiano verſo la moglie eſpoſte in una littera al illuſtriſſimo Signor Marcheſe N. N. dal Padre Anton Franceſco Bellati della Compagnia di Gieſu. C'eſt à dire, *Les devoirs d'un mari Chrétien envers ſa femme, expliquez dans une lettre écrite au Marquis N. N. Par le P. Antoine François Bellati de la Compagnie de Jeſus, ſeconde édition.* A Padouë, de Juin 1715.

l'Imprimerie du Seminaire, chez Jean Manfré, *in* 8°. *pages* 119.

LE P. Bellati ne croyoit pas faire un livre, quand il écrivit à son illustre ami qui venoit de se marier cette lettre, sur *les obligations du mariage Chrétien.* Son ami, & plusieurs personnes qui la lûrent en furent charmez ; ils y trouverent une pureté de langage si exacte, un tour si délicat, des pensées si fines & si justes en même tems, & surtout des maximes si judicieuses, qu'ils ont contraint l'Auteur à la rendre publique. Elle n'a point eû le sort de ces ouvrages admirez tant qu'on les montre secrettement en manuscrit, & qui perdent tout leur lustre au grand jour ; deux éditions en fort peu de tems font assez connoître avec quel empressement on l'a reçûë : les Auteurs du Journal de Venise la proposent comme un modele à ceux qui veulent bien écrire en Italien, & tous les maris Chrétiens y trouveront une regle sûre pour rendre le mariage paisible & agréable.

Saint Chryſoſtome fournit à l'Auteur la veritable idée du mariage Chrétien : c'eſt une ſocieté qui réünit deux choſes ordinairement diviſées, l'égalité & la ſuperiorité ; il n'eſt point d'union plus étroite. La femme eſt la compagne de l'homme ; voilà l'égalité. Le mari doit dominer, c'eſt à lui de conduire la femme, voilà la ſupériorité. Egalité reglée par une ſupériorité d'inſtitution divine ; ſupériorité temperée par une égalité d'inſtitution divine. De ces deux rapports naiſſent tous les devoirs du mari ; il doit aimer ſa compagne & l'aimer en Chrétien. On dit que l'amour ne ſe commande point, qu'on aime rarement ce qu'on eſt obligé d'aimer. Le P. Bellati ne peut ſouffrir ce langage libertin, il en appelle non ſeulement à la foi, mais à la raiſon. Otera-t'on à l'amour le ſeul motif qui peut le rendre loüable, le ſeul motif qui peut le rendre conſtant, je veux dire le devoir ? L'amour eſt-il donc neceſſairement déreglé ? Peut-on le penſer ?

L'Auteur ne veut pas qu'on pouſ-

ſe l'amour conjugal juſqu'aux excès de la jalouſie ; ce ne ſeroit pas aimer, que ſouffrir tranquillement l'indifference, ou l'infidelité de ſa femme, mais c'eſt la haïr, que de l'aimer juſqu'à devenir ſon bourreau, ou ſi cette jalouſie eſt amour, c'eſt un amour pire que la haine. Il peint vivement les maris jaloux juſqu'à la fureur : chaque geſte, chaque regard, chaque pas de leur femme, eſt pour eux un nouveau ſujet d'ombrage & de trouble ; ils ne peuvent, ni la voir, ni la quitter ; ils la ſuivent partout, agitez de ſoupçons continüels, ils l'enferment pour ſe délivrer de ces ſoupçons ; auſſi crüels à eux mêmes qu'à leur femme, ils ſe condamnent avec elle à une rigoureuſe priſon.

L'amour conjugal a d'autres effets qui le font connoître. L'honneur qu'on rend à ſa femme, l'attention à ſatiſfaire, & même à prévenir ſes beſoins, la tolerance de ſes défauts. Un mari doit honorer ſa femme, non pas de cette civilité froide & circonſpecte que la bienſéance regle & que l'indifference accompa-

gne, un respect si ponctüel marque plus de politesse que d'amour, une femme doit craindre qu'on ne veüille à force d'honneurs la dédommager de n'être pas aimée.

L'amour passionné est liberal jusqu'à la prodigalité, l'amour conjugal doit être raisonnable ; il ne doit pas être prodigue, mais un mari avare n'aime point & ne se fait point aimer.

L'amour passionné est aveugle sur les défauts de la personne aimée ; l'amour conjugal les voit & les supporte. Un peu de reflexion sur ses propres défauts rendroit cette tolerance plus aisée.

Ce n'est pas assez pour un mari Chrétien d'aimer, il faut qu'il aime chrétiennement, qu'il travaille à sanctifier la personne qu'il aime, l'amour le rendra clair-voyant sur les moyens d'y réüssir, ce n'en seroit pas un bon que de s'ériger en Prédicateur.

Le mari est supérieur, de là naissent d'autres devoirs; il doit gouverner, il doit corriger, il doit veiller; il faut veiller, il est plus aisé

de prévenir les fautes que d'y remedier. La correction la plus efficace est celle qui ressemble le moins à une correction. Pour bien gouverner il faut proportionner le commandement aux dispositions de la personne qu'on gouverne, parler raison aux personnes raisonnables, prévenir par l'autorité les contestations aigres & fâcheuses : heureux le mari qui n'est point réduit à commander, dont les conseils sont reçus comme des ordres. On n'obtient ce bonheur qu'en s'appliquant à gagner la confiance d'une femme ; un moyen general de rendre dans le mariage la supériorité douce & efficace, c'est de ne point perdre de vûë Jesus-Christ, dont on tient la place.

ARTICLE LXXXVI.

MEMOIRES POUR SERVIR à l'histoire Ecclésiastique des six premiers siécles, justifiez par les citations des Auteurs originaux. Tome XVI. Par Mr. le Nain de Tillemont. A Paris, chez Charles Robustel, ruë Saint Jacques, au Palmier, 1712. *in* 4°. *pages* 838.

ON n'a pas trouvé dans ce tome autant de matieres propres à entrer en un extrait, que dans les précedents: tous les tems ne se ressemblent pas pour les hommes & les affaires qui y paroissent.

Il commence par Saint Prosper, & pour ne pas repeter ce qu'on a dit dans ces Memoires *, de la vie du fidelle disciple & défenseur de Saint Augustin, on se contentera de quelques remarques. 1°. Mr. de Tillemont n'est pas éloigné de croire, que le *Prædestinatus* est l'ouvrage de cet Arnobe Auteur du cinquiéme siécle, dont on a un Commentaire sur les Pseaumes, qui n'est pas

* *Au mois de Novembre* 1712.

exempt des erreurs Demi-Pelagiennes. 2°. Comme on trouve dans Liberat une citation de la Chronique de Lucentius en l'année 428. & que ce ſont les mêmes termes de celle de Saint Proſper, le P. Garnier a conjecturé que Lucentius, qu'il dit avoir été Evêque d'Aſcoli & Legat de Leon au Concile de Calcedoine, eſt le veritable Auteur de l'addition faite à la Chronique d'Euſebe & de St. Jerôme, car c'eſt ainſi qu'il faut entendre le P. Garnier, qui doute même que Saint Proſper en ait compoſé aucune. Cependant le conſentement des manuſcrits détruit cette conjecture, & il a pû ſe faire que Lucentius ait copié Saint Proſper, comme celui-ci avoit copié Saint Jerôme. 3°. Mr. de Tillemont ne voit pas de difficulté à attribuer le poëme ſur la providence à Saint Proſper, qui l'aura compoſé en ſa jeuneſſe, & avant les conteſtations ſur la Grace. 4°. Il regarde comme un fait trop atteſté pour en douter, que les lettres de Saint Leon, en ce qui regarde l'hereſie d'Eutyche, ont été écrites par Saint Proſper : Gen-

nade [a] marque qu'on le croyoit ainsi, *creditur*, & Marcellin s'exprime de la même maniere. Mr. Dupin a pensé que c'est un addition inserée dans Gennade, laquelle ne s'accorde point avec ce que le même Auteur dit absolument [b], que l'excellente lettre à Flavien est de Saint Leon. Quoiqu'il en soit de ce point, il est évident que le stile de toutes les lettres de Saint Leon est très-uniforme, & très-different de celui de Saint Prosper; Mr. de Tillemont n'en disconvient pas, & il reconnoît qu'il n'y a pas d'apparence que Saint Prosper les ait toutes composées, ou qu'il ait pû tellement changer sa maniere d'écrire. Dire que la matiere & le raisonnement sont de Saint Prosper & le stile de Saint Leon, c'est donner une idée trop basse de la capacité de ce Grand Pape, & le réduire à la fonction d'un Secretaire.

Saint Maxime Evêque de Turin, dont on a plusieurs sermons, vient ensuite, & est servi par Saint Hilaire Pape, qui après sa promotion en écri-

a *De Scriptor. Ecclesiast.* c. 84. b *De Scriptor. Ecclesiast.* c. 70.

vit à Leonce Evêque d'Arles, comme d'une agréable nouvelle, en lui mandant de le faire ſçavoir aux Evêque de ſa Province, afin qu'enſemble ils euſſent de la joye, & joigniſſent leurs prieres pour l'Egliſe. „Je „ douterois fort, ajoute Mr. de Til- „ lemont, que Saint Auguſtin & „ Saint Gregoire euſſent jamais „ écrit en ces termes. Il ne paroît pas plus content de la ſeconde lettre du Pape Saint Hilaire au même Leonce, & il s'exprime ainſi : „ Hi- „ laire témoigne déſirer beaucoup, „ que comme il n'y a dans toute „ la terre qu'une Egliſe Catholi- „ que, il n'y ait auſſi partout qu'une „ même diſcipline. Il n'en excepte „ point les choſes indifferentes, où „ les Saints ont regardé la diverſité „ même comme une beauté. Il ſui- „ voit ſans doute les ſentimens de „ Saint Leon, qui tâchoit d'établir „ partout ce qui ſe pratiquoit à Ro- „ me. Enfin il n'approuve pas davantage la fermeté d'Hilaire envers deux Prélats, Herme & Irenée ; le premier déſigné par Ruſtique Evêque de Narbone, & le ſecond par

Nondinaire Evêque de Barcelone pour être leurs successeurs : il dit „ qu'on ne voit rien en cela qui ne fût „ conforme aux Canons, & à la prati- „ que des plus grands Saints, de „ Saint Athanase, de Saint Au- „ gustin, & de beaucoup d'autres. Il finit néanmoins par quelque éloge de ce Saint Pape, & sur tout il loue son zele genereux dans le faux Concile d'Ephese, où il assista étant Diacre, en qualité de Legat de Saint Leon.

Mr. de Tillemont rapporte ensuite la vie des Saints Marcel Abbé & disciple d'Alexandre Fondateur des Acemetes, Auxent Abbé dans la Bithynie, Gennade Patriarche de Constantinople. Gennade au commencement ne parut pas beaucoup affectionné à Saint Daniel Stylite; toutefois, à la priere de l'Empereur Leon, il se résolut à l'aller voir, & à lui conferer la Prêtrise. Comme il ne put obtenir de monter sur la colonne, parceque Daniel connut son dessein, il fit la ceremonie de l'ordination au bas de la colonne, & déclara à Daniel qu'il étoit Prêtre : celui-ci ne résista plus, & le Patriarche étant

nonté lui donna la Communion. C'est ainsi que la vie de Saint Daniel raconte la chose ; mais la reflexion de Mr. de Tillemont est juste, qu'il n'y a pas à douter, qu'alors il lui imposa les mains & fit l'Ordination, n'ayant dit au bas que les prieres qui doivent la préceder.

La vie de Saint Euthyme, Pere de plusieurs Monasteres dans le Diocese de Jerusalem, n'est pas seulement édifiante ; mais c'est un ouvrage estimé des Sçavans, qui ne craignent point de s'en servir pour fixer des points d'histoire & de chronologie. Elle a été écrite par le Moine Cyrille, né 30 ou 40 ans après la mort du Saint, élevé dans son Monastere, & qui a eû grand soin de s'informer de ses actions, de ceux qui avoient conversé avec lui. A Saint Euthyme Mr. de Tillemont joint quelques disciples du Saint Abbé ; & il ajoute ce qu'Evagre rapporte en general des Solitaires de la Palestine.

Les tîtres suivans sont destinez à Saint Patient Evêque de Lion, Saint Mamert de Vienne, & Mamert

Claudien ſon frere Prêtre de la même Egliſe, à St. Loup de Troye aux Saints Romain & Lupin freres Fondateurs & Abbez du Monaſtere de Condadiſcone, maintenant appellé de Saint Claude dans le mont Jura, & de pluſieurs autres ; aux Saintes Theodore pénitente & Marine Vierge, qui ſous des habits déguiſez vécurent dans des Monaſteres d'hommes ; à Saint Severin Abbé dans la Norique ; Salvien Prêtre de Marſeille, Saint Sidoine, ou Sidonius, Evêque de Clermont. La méthode de l'Auteur eſt connuë : il entre dans de grands détails, & n'omet aucune particularité qu'il ait pû trouver, touchant les perſonnes qui ont eû des liaiſons avec ceux dont il traite principalement.

Juſqu'ici il n'a parlé que de Saints dont la mémoire eſt honorée dans l'Egliſe, au lieu que celle d'Acace Patriarche de Conſtantinople y eſt en horreur pour le ſchiſme qu'il a cauſé. Ses commencemens furent très-beaux ; & agiſſant de concert avec Saint Simplice Pape, il s'oppoſa genereuſement à

l'impieté de l'Empereur, ou du Tyran Basilisque, qui entreprit de relever le parti Eutychien, en ordonnant par un édit, ou une déclaration nommée circulaire, de condamner la lettre de Saint Leon à Flavien, & le Concile de Calcedoine, & en rétablissant Timothée Elure à Alexandrie, & Pierre le Foulon à Antioche. Acace obligea Basilisque à revoquer son édit, & refusa de communiquer avec ces heretiques intrus; ensuite il engagea Zénon, qui avoit chassé Basilisque, & dont il gouvernoit l'esprit, à faire d'excellentes loix en faveur de la foi Catholique.

Un mécontentement né d'un sujet leger fit prendre à Acace une conduite entiérement opposée. En voici le sujet: Jean Talaia, Prêtre & Oeconome de l'Eglise d'Alexandrie, envoyé à Constantinople par son Patriarche Timothée Solofaciol, ne s'étoit attaché qu'à Illus, un des Officiers les plus accréditez de la Cour, & avoit négligé Acace. Le même Jean Talaia, peu après son retour à Alexandrie, fut élû

pour ſucceder à Solofaciol, & auſſitôt il écrivit, ſelon la coûtume, au Pape & aux Patriarches, pour leur donner avis de ſon éléction & leur demander leur Communion, & à l'Empereur. Il addreſſa à Illus, qu'il croyoit à Conſtantinople, ſes lettres pour l'Empereur & pour Acace; mais dans cet intervalle Illus, fait General de l'Orient, étoit allé à Antioche; deſorte que les lettres ne furent renduës que longtems après que la nouvelle fut venuë à Conſtantinople, qu'il y avoit un nouveau Patriarche à Alexandrie. Acace s'en tint encore offensé, & pour ſe venger, il perſuada à l'Empereur Zenon de commander que Jean Talaia fût chaſſé d'Alexandrie, & Pierre Mongus mis en poſſeſſion du ſiege Patriarchal.

Toutefois Acace ne pouvoit pas ignorer que ce Pierre Mongus étoit Eutychien, qu'il avoit eû grande part aux violences de Dioſcore dans le faux Concile d'Epheſe; qu'il avoit toûjours entretenu d'étroites liaiſons avec Timothée Elure, qu'il avoit été banni comme heretique

c c'eſt avec ces couleurs qu'Acace
ui-même l'avoit dépeint écrivant au
'ape Saint Simplice. Il s'en ſervit
ourtant pour être le miniſtre de
on indignation, & afin de ſe met-
re à couvert de celle des Catholi-
ues, il exigea ſeulement de lui une
roteſtation de recevoir le Saint
Concile de Calcedoine, à quoi
Mongus ſe détermina ſans peine,
andis qu'à Alexandrie il diſoit pu-
liquement anatheme au même
Concile, & qu'il ſe lioit de Com-
nunion avec Pierre le Foulon
atriarche d'Antioche, comme il
étoit d'Alexandrie, c'eſt à dire, par
: violement des Canons, & hereti-
ue comme lui.

Acace n'en demeura pas là : com-
ne il prétextoit en faveur de Pier-
: Mongus, que c'étoit un homme
ropre à réünir les eſprits à Alexan-
rie & à gagner le parti Eutychien,
porta l'Empereur à publier un
dit appellé Hénotique, c'eſt à dire,
dit d'union, & il y a apparence que
étoit ſon propre ouvrage ; édit
éanmoins auſſi préjudiciable à la
i que celui de Baſiliſque, à cela

près que le Concile de Calcedoi-ne n'y étoit pas expressément re-jetté. Il faut entendre Mr. de Til-lemont sur ces ménagemens avec les heretiques, & sur ces voïes de réünion. » Comme si la confusion, » dit-il, faisoit l'unité de l'Eglise; » & qu'il fallût y rappeller les he-» retiques, non pour les convertir » en leur faisant quitter leurs er-» reurs, mais pour pervertir plus » aisément les Catholiques par le » commerce qu'ils auroient ensem-» ble. Il faut ajouter que les dog-mes de la foi ne dépendant point de nôtre caprice, ou de nôtre pru-dence, n'admettant point les tem-peramens que nous voudrions y apporter, il n'y a par conséquent qu'un seul moyen de réünir les he-retiques aux Catholiques, & c'est de les faire revenir de leurs erreurs, & recevoir la verité dans toute son integrité.

Acace fut plus dans le mal que dans le bien, ou, pour mieux dire, après avoir abandonné le bien, il s'obstina à soutenir le mal, sans s'é-mouvoir, ni des remontrances de

Papes Simplice & Felix III. ni de
deux condamnations portées contre lui par Felix III. Il renonça à
la Communion de l'Eglise Romaine, & mourut dans le schisme l'an
489. après 17 ans & 9 mois d'Episcopat, qu'il commença sur la fin
de 471. L'opinion commune est, qu'il n'abandonna pas dans son cœur
le dogme Catholique des deux natures en JESUS-CHRIST, mais
par ses ambiguitez, par son empressement à faire recevoir l'édit d'union, par la protection qu'il donna
à Pierre Mongus, dont il ne connoissoit que trop les mauvais sentimens, il donna de la hardiesse & du
secours à l'heresie. D'ailleurs, conduite bizarre, mais commune à
ceux qui usent de ménagement avec les heretiques, il sçavoit que Pierre Mongus & Pierre le Foulon
étoient unis de Communion, & accordant la sienne à l'un, il la refusoit à l'autre. Dans toute la suite
de cette affaire, selon le langage de Mr. de Tillemont, le Pape est le
premier Evêque. Il juge aussi que le Pape Gelase a poussé les choses trop

loin, en écrivant qu'Acace ayant été condamné pour être entré dans la Communion de Mongus, tous les Orientaux qui étoient demeurez dans celle d'Acace, avoient été condamnez avec lui, & qu'il n'avoit plus été permis d'avoir d'union avec eux.

Il faut remarquer que la circulaire de Basilisque & l'Hénotique de Zenon obligeoient de croire que le Verbe s'est veritablement fait chair, & qu'en son humanité il s'est fait consubstantiel à nous, comme en sa divinité il est consubstantiel à son Pere ; ajoutant que c'est sans confusion & sans mélange des deux natures. Timothée Elure & Pierre le Foulon s'exprimoient dans les mêmes termes ; & Zenon commandoit même de dire anatheme à Eutyche. Mais ceux qui s'attachoient crûment au fanatisme d'Eutyche, ne s'accommodoient point de ces manieres raddoucies de parler. Ils firent donc une secte à part, sans que Mongus, avec tous ses anathemes contre la lettre de Saint Leon, & contre le Concile de Calcedoine

pût les ramener à sa Communion ; & ils furent nommez Acephales. Tous convenoient à nier, qu'il y eût deux natures en JESUS CHRIST, ou que JESUS-CHRIST fût en deux natures.

En ce tems-là, c'est à dire, l'an 388. le corps de Saint Barnabé fut trouvé en Chypre, ayant sur sa poitrine l'Evangile de Saint Matthieu, qui fut donné à l'Empereur Zenon, couvert d'or & mis dans une chapelle du Palais, où l'on s'en servit le Jeudi-Saint pour y lire l'Evangile. C'est ce que rapportent Théodore le Lecteur, Suidas, Cedrenus. Il faut donc dire que cet Evangile étoit en Grec.

Mr. de Tillemont met ensuite S^te. Pusinne & ses sœurs Vierges. Elles étoient sept sœurs, & filles du Comte de Pertois en Champagne, qui toutes ensemble se consacrerent à Dieu & prirent le voile. Un tel exemple est certainement rare.

Sous le tître de Saint Perpetuë Archevêque de Tours, Mr. de Tillemont renferme ce qu'il a pû trouver de lui, de S. Eutrope son

prédeceſſeur, & de Saint Vitalie
ſon ſucceſſeur. Saint Perpetuë co
voqua deux Conciles à Tours, & u
à Vannes, où il alla pour donn
un Evêque à cette Egliſe. Apr
la ſouſcription de Perpetuë eſt cel
de Paterne, qui ſelon l'opinion com
mune avoit alors été ſacré le pr
mier Evêque de Vannes; mais M
de Tillemont croit que ce fut Lib
ral qui a ſouſcrit le dernier, & q
Paterne étoit Evêque de Quimp
Sa conjecture paroît d'autant moi
recevable, que St. Corentin premi
Evêque de Quimper eſt poſterie
au tems de ce Concile, qui ſe ti
vers l'an 465. & d'ailleurs il eſt a
de comprendre que les Evêqu
obligerent Saint Paterne à ſouſcri
avant eux, ſoit pour faire honne
au nouvel Evêque, ou parce qu
étoit en ſon Egliſe; outre que l'
gliſe de Vannes le reconnoît p
ſon premier Evêque.

Le nom de Fauſte eſt celebre
tre les Demi-Pelagiens. Il étoit B
ton, c'eſt à dire, de la Grande-B
tagne, d'où il paſſa dans les Gau
& ſe retira au Monaſtere de Leri

pparemment vers l'an 427. Il en
it fait Abbé en la place de Saint
Maxime, obligé de prendre l'Evê-
hé de Riés en 433. ou 434. & il lui
ucceda encore en l'Evêché de Riés
ers le commencement de 456. Cet-
e ville ayant été cedée à Euric
Roi des Visigots environ l'an 481.
auste en fut banni, & n'y retourna
qu'après la mort d'Euric vers l'an
484. Gennade qui écrivoit en 493. ne
parle point de la mort de Fauste, &
emble signifier qu'il vivoit alors;
e sorte qu'il y a eû plus de 60 ans
ntre le tems qu'il fut élu Abbé, &
elui de sa mort. En son tems il fut
stimé homme éloquent, sçavant,
 versé dans les Ecritures: Reli-
ieux, Abbé, Evêque, il parut un
xemple des vertus propres de ces
tats differens. Dans le recüeil des
omelies sous le nom d'Eusebe d'E-
nese, il y en a quelques-unes qui
i sont attribuées, il écrivit aussi
es lettres de pieté; mais deux ou-
rages ont fait tort à sa reputation.
Dans le premier il soutint que Dieu
eul est un pur esprit, que les An-
es & nos ames sont des substances

corporelles ; & il fut vivement refuté par Claudien Mamert. Dans le second, qu'il composa sur la Grace & la Prédestination, il est Demi-Pelagien.

L'occasion que prit Fauste de traiter de ces matieres, fut qu'un Prêtre nommé Lucide avoit été contraint de retracter & de condamner dans un Concile tenu à Arles les erreurs des Prédestinatiens. Mr. de Tillemont ne nie pas que quelques particuliers soyent tombez dans ces erreurs, comme Monime, & d'autres en Afrique. Il dit, qne le Président Mauguin n'a pas eû raison d'avancer, que Fauste, pour donner de l'autorité à son ouvrage, a feint & supposé ce Concile, & celui de Lyon qui suivit. Il va plus loin, & il ajoute : » Qu'il faut avoüer qu'il » pouvoit y avoir alors plusieurs » Evêques dans les Gaules, qui bien » qu'ils ne tombassent pas dans tou- » tes les erreurs de Fauste, avoient » peine aussi à suivre la verité des » sentimens de Saint Augustin dans » toute sa pureté. Ainsi ils étoient » assez disposez à être surpris par les » artifices de Fauste.

Touchant la lettre de Faufte à Lucide, Mr. de Tillemont s'exprime en ces termes : " Quoiqu'il foit aifé
„ de trouver l'erreur des Semipela-
„ giens en beaucoup d'endroits de
„ cette lettre ; je n'en vois pas néan-
„ moins où l'on ne puiffe donner
„ auffi un fens Catholique, à l'ex-
„ ception de celui où il prétend,
„ que c'eft bleffer le refpect qu'on
„ doit à Dieu, de dire qu'il ne veut
„ pas donner le pouvoir de fe fauver
„ à tous ceux à qui il donne l'ufage
„ du libre arbitre. Pourquoi cette propofition de Faufte eft-elle moins fufceptible d'un fens Catholique, que ne le font les autres ? C'eft, continuë Mr. de Tillemont, " qu'il
„ eft vifible que Faufte l'entend de
„ l'homme en l'état qu'il eft mainte-
„ nant, né dans le peché originel. Cependant Faufte n'y exclut pas plus expreffément la grace que dans les autres endroits. S. Auguftin même au liv. de la nature & de la grace ch. 2. & 3. tire une preuve, de ce que Dieu a donné le libre arbitre à l'homme, pour montrer qu'il ne commande rien d'impoffible ; & que

par conséquent il a donné le pouvoir d'observer sa loi & de se sauver, à ceux à qui il a donné le libre arbitre. De plus, on ne veut pas penser que Mr. de Tillemont ait crû, qu'afin d'éviter d'être Semi-pelagien, il faut dire qu'en l'état present Dieu n'accorde pas à tous les hommes le pouvoir de se sauver, & que Jesus-Christ n'est pas mort pour le leur obtenir à tous.

Il passe à S. Felix III. Pape, & puis à S. Daniel Stylite, imitateur de S. Simeon Stylite, mais dans la Thrace, en un païs froid & sujet à de violens orages. Le Saint avoit passé plusieurs années exposé à l'air sur sa colonne; mais en un hyver ayant été plus de deux mois tout couvert de neige & de glace, il souffrit que l'Empereur Leon lui fît élever un petit toict. On ne sçait point quel parti il prit dans les differends d'Acace avec le Saint Siege, lui qui avoit été si ardent à soutenir Acace quand il l'avoit vû résister à Basilisque. Il paroît vraisemblable à Mr. de Tillemont, que Daniel ne se sépara pas de la Communion de

l'Eglise de Constantinople ; ce qui se prouve, en ce qu'il fut assisté à la mort par le Patriarche Eupheme, un des successeurs d'Acace, que l'Eglise Romaine refusoit d'admettre à sa Communion.

La preuve de Mr. de Tillemont ne paroît pas concluante. Car comme il y eut une grande distinction à faire entre Acace & S. Eupheme, il est croyable que S. Daniel ne persista pas dans la Communion du premier, & rentra dans celle du second.

Sous le titre de S. Eugene, Archevêque de Carthage, Mr. de Tillemont renferme toute l'histoire de la cruelle persécution que l'Eglise d'Afrique souffrit de Genseric & de Huneric, & une partie de ce qu'elle eut à endurer de Thrasamond.

Venant à sainte Genevieve Patrone de Paris, il fixe l'époque de sa naissance à l'an 422. & celle de sa mort à 512. de sorte que la Sainte a atteint l'âge de 89 ans. Il dit qu'elle étoit d'une condition honnête, & née de parens accommodez & aisez.

Fravite succeda à Acace dans le

Siege de Conſtantinople, qu'il ne tint que trois mois & dix-ſept jours. Il écrivit à Mongus qu'il continuoit dans ſa Communion, & au Pape Felix III. pour lui demander la ſienne. Les réponſes furent fort differentes; car Mongus dit ouvertement anatheme au Concile de Calcedoine, ce qu'il n'avoit oſé faire du vivant d'Acace, & le Pape exigeoit que le nom d'Acace & celui de Mongus fûſſent effacez des Diptyques. Fravite mourut avant que de les recevoir.

Il eut pour ſucceſſeur Eupheme, reconnu Orthodoxe, & qui rompit incontinent avec Mongus, dont il raya le nom des Diptyques. Mais comme il perſiſta à y laiſſer celui d'Acace, il ne put obtenir la Communion de l'Egliſe Romaine, qu'il demandoit avec inſtance. Il repréſenta inutilement au Pape Gelaſe, qu'ôter des Diptyques le nom d'Acace, c'étoit irriter le peuple de Conſtantinople, & mettre le trouble dans ſon Egliſe; qu'au reſte, Acace n'avoit point erré dans la foi, & n'avoit été condamné dans aucun

Concile ; Gelaſe tint ferme. » Je ne
» vois point, dit Mr. de Tille-
» mont, qu'il accompagna ſon re-
» fus d'aucun addouciſſement, & on
» peut dire même que ſa lettre eſt
» dure, ſur tout étant pour répon-
» dre à une auſſi tendre que paroît
» avoir été celle d'Eupheme. Dieu
» ſçait, ſi c'étoit ſa ſageſſe & ſa cha-
» rité qui produiſoit cette dureté
» apparente.

Gelaſe ſe fondoit principalement ſur ce qu'Acace avoit communiqué avec des excommuniez, & il poſoit pour principe, que quiconque communique avec des excommuniez, eſt dès-là indigne de Communion.
» Si cette maxime, continuë Mr.
» de Tillemont, ne reçoit aucune
» exception, il eſt difficile de voir
» comment St. Athanaſe, le Pape
» Damaſe & St. Ambroiſe, qui ne
» vouloient point communiquer a-
» vec Melece d'Antioche, ont pû
» ne pas excommunier S. Baſile,
» S. Gregoire de Nazianze, & tous
» les autres Catholiques de l'Orient,
» qui communiquoient avec ce Saint.
» Que ſi la maxime de Gelaſe peut

» recevoir des exceptions, il semble
» qu'on n'en pouvoit gueres trouver
» de plus favorable, que quand il
» étoit question d'une part de réünir
» une moitié de l'Eglise à l'autre, &
» d'unir ensemble tous les Ortho-
» doxes, pour résister à une heresie
» dangereuse soutenuë d'un Empe-
» reur; & que de l'autre il ne s'a-
» gissoit que du nom d'un homme,
» dont le crime n'étoit pas tout à fait
» sans difficulté à l'égard d'un grand
» nombre de personnes, mais qui
» certainement n'avoit été, ni con-
» vaincu, ni même accusé d'heresie.
» S. Augustin, qui vouloit si peu
» qu'on s'arrêtat à ce que les hom-
» mes avoient ou n'avoient pas fait,
» eût-il hesité en cela? C'est ce que
» nous laissons à démêler aux sages
» & aux habiles. Il ne faut pas néan-
moins être fort habile pour voir
l'extrême difference qu'il y a à met-
tre entre S. Melece d'Antioche &
Pierre Mongus d'Alexandrie; &
que communiquer avec le premier,
ce n'étoit pas autoriser & fortifier
l'heresie. On ne croit pas qu'il y ait
aucun exemple de tolerance, lors-

qu'il s'est agi de communiquer avec un heretique déclaré, & un Chef de Parti condamné, tel qu'étoit Mongus.

Cet Empereur qui soutenoit l'heresie étoit Anastase, successeur de Zenon, qui mourut le 11. d'Avril 481. Eupheme s'étoit opposé de tout son pouvoir à ses prétentions sur l'Empire, & ne se relâcha qu'après avoir arraché de lui une promesse par écrit, de ne rien innover dans la Religion, & de prendre la défense du Concile de Calcedoine; car Anastase étoit tout à la fois soupçonné de Manichéïsme, d'Arianisme, d'Eutychianisme. Au commencement il laissa à tous la liberté de tenir ce qu'ils vouloient: les uns s'attachoient au Concile de Calcedoine, les autres le rejettoient, il y en avoit à qui l'édit d'union, ou l'Hénotique de Zenon étoit la seule regle qu'ils suivoient. Mr. de Tillemont fait une reflexion judicieuse: « Cette confusion de l'Eglise, dit-il, où la » verité & l'erreur sembloient avoir » le même avantage, est une chose » bien digne de larmes; mais elle

„ produisoit des maux encore plus „ grands. Anaſtaſe laiſſoit à chacun, „ dit Evagre, la liberté de ſes ſen- „ timens, dans la vûë de maintenir „ la paix de l'Egliſe & de l'Etat, „ & de bannir entierement les diſ- „ putes; mais au contraire on ne vit „ partout que partialitez & divi- „ ſions, qu'Evêques qui ſe ſépa- „ roient les uns des autres. L'Occi- „ dent, l'Egypte, & le reſte de l'O- „ rient, faiſoient trois parties & „ trois Communions differentes; & „ ni ceux de l'Egypte, ni ceux de „ l'Orient, ne pouvoient encore „ s'accorder entre-eux. Voilà ce qui „ arrive, lorſque ceux qui ont l'au- „ torité en main, veulent demeu- „ rer neutres entre l'erreur & la ve- „ rité, ſoit en laiſſant une égale li- „ berté aux heretiques & aux Ca- „ tholiques, ſoit en leur impoſant „ un égal ſilence ſous prétexte d'en- „ tretenir une fauſſe paix; la verita- „ ble paix ne pouvant être fondée „ que ſur le regne de la verité & de „ la juſtice.

Anaſtaſe, qui ne ſe contraignit pas long-tems; & qui ſe déclara

ennemi des Catholiques, permit que des aſſaſſins attentaſſent deux fois à la vie d'Eupheme, & enfin ſur des crimes ſuppoſez il le fit dépoſer en 495. ou 496. & le relegua à Eucaires en la Province d'Helenopont. De là Eupheme, pour éviter les incurſions des Huns, paſſa à Ancyre, où il mourut en 515. Mr. de Tillemont remarque, que Baronius n'a pû s'empêcher de reconnoître qu'Eupheme avoit été le ſoutien de la foi Catholique dans l'Orient. " Si tous „ ceux, ajoute-t'il, qui meurent „ hors de la Communion de Rome, „ ne peuvent meriter le titre de Saints „ & de Confeſſeurs, c'étoit à lui, c'eſt „ à dire, à Baronius, à faire effacer „ du Martyrologe S. Melece & S. „ Flavien d'Antioche, S. Elie de „ Jeruſalem & S. Daniel Stylite, „ dont les trois derniers n'ont point „ fait, que nous ſçachions, les ef- „ forts qu'a faits Eupheme pour ob- „ tenir cette Communion.

S. Macedone Patriarche de Conſtantinople commença par deux actions qui ne font pas honneur à ſa mémoire : il prit la place d'Euphe-

me, qu'il ſçavoit avoir été injuſtement déposé, & il ſouſcrivit l'Henotique de Zenon. Il repara en quelque ſorte la premiere, lors qu'étant allé trouver Eupheme qui avoit ſouhaité de conferer avec lui, il s'ôta le Pallium, qui étoit la marque de ſa nouvelle dignité. Mais il effaça abſolument la honte de la ſeconde par ſon genereux attachement au Concile de Calcedoine, qui lui attira le même traitement qu'avoit ſouffert ſon prédeceſſeur. Comme lui il vit ſa vie expoſée à des aſſaſſinats il fut déposé en 511. ou 512. & exilé à Eucaires, de là tranſporté à Gangres, à cauſe des ravages des Huns, où il mourut la même année qu'Eupheme. La mort de ces deux Patriarches, arrivée ſi près l'une de l'autre, fait ſoupçonner que l'Empereur Anaſtaſe la leur a fait avancer.

Macedone eut le bonheur d'avoir affaire à un Pape moins rigide que Gelaſe : ce fut Anaſtaſe II. qui ſe trouva diſpoſé à permettre que le nom de Fravites & d'Eupheme demeuraſſent dans les Diptyques, &

qui n'étoit pas éloigné d'uſer de la même indulgence à l'égard de celui d'Acace. Sa mort arrêta tout, & la diviſion continua.

Mr. de Tillemont ſous le titre de S. Macedone, qu'il ſoutient, après Bollandus & le P. Alexandre, n'avoir point été ſchiſmatique, rapporte tout ce qui concerne l'Eutychianiſme juſqu'à la fin de 513.

Il ſemble n'oſer décider, ſi Theophane commence les années au mois de Septembre avec l'Indiction, ou au mois de Janvier avec les Conſulats; il n'y a pas pourtant à douter que Theophane n'uſe de la premiere maniere de compter. La chronologie de Mr. de Tillemont ne s'accorde pas toujours avec celle du P. Pagi.

ARTICLE LXXXVII.

DE LITTERIS INVENTIS libri ſex. *C'eſt à dire, de l'invention des lettres, ſix livres. Par Guillaume Nicols.* A Londres, chez Henri Clement Libraire à l'Enſeigne du Croiſſant, cimetiere de S. Paul, 1711.

CEt ouvrage eſt composé en vers élegiaques, que l'Auteur, dit-il, les envoyant à ſon ami, compoſa dans ſa jeuneſſe, *quondam florentibus annis*, & qu'il a fait imprimer dans ſa vieilleſſe, *jam tibi mitto ſenex.* Ce ſont des vers, ſi l'on ſe contente des regles de la quantité & de la meſure qui y ſont obſervées; c'eſt de mauvaiſe proſe, ſi l'on cherche le tour & la cadence. Il n'eſt pas étonnant qu'un jeune homme les ait jettez comme au hazard; mais qu'un vieillard les ait rendus publics, c'eſt ce qui ſurprend: *Temeritas eſt videlicet florentis ætatis, prudentia ſenectutis.* Au reſte, le Sieur Nicols ne met pas en lui une grande diſtance entre ces deux

ges : car à la fin du ſecond livre il
oüe les grandes choſes que la Reine
Anne a faites, dans le troiſiéme il
parle du Roi Guillaume, comme
d'un Prince mort depuis pluſieurs
années, & il félicite le Duc de Marl-
boroug de ſes victoires ; de ſorte
qu'il n'y a pas eû un long intervalle
entre compoſer & faire imprimer.

Dans le premier livre il traite de
l'invention de l'écriture, il dit
qu'elle eſt plus ancienne que Moyſe,
& qu'elle vient de Dieu même dès
la création du monde : il ſe plaint
pourtant qu'un art qui a conſervé
tant de noms, ait laiſſé périr celui
de ſon propre inventeur.

Nomen namque illius excidit ævo,
Qui poſt fata aliis vivere poſſe dedit. . .
Profuit & quæ aliis ars, cur ſibi inutilis
ipſa ?
Cur ſibi juſta parùm ſigna fuere ſacra ?

Art admirable par lequel un Sça-
vant s'entretient avec tous les ſiécles
paſſez, & entretiendra les ſuivans.

His dedit ex tumulis ad nos, nobiſque
det olim

Ad cuncta inscriptis sæcla futura loqui.
Sæcula sic nexit sæclis ; ut in omnibus inde
Docto cuique viro vivere posse daret :
Sæclis præteritis, sæclis & adesse futuris,
Haud secus ac præsens adforet ipse suo...
Sic oculis nostris hæc signa loquuntur, ut ipsa
Non sit lingua animi nuncia certa magis...
Seu dos naturæ est, sive arte parata loquela :
Profuit ars una hæc, quàm ipsa loquela magis.
Alloquor haud lingua absentes : en alloquor ipsos
Absentes his & sæcula cuncta notis.
Vox fugit ut tempus, tempus retinere quis audet?
Sed vocem signis his retinere licet.

Voilà peutêtre les meilleurs endroits de l'ouvrage, où l'on voit la même pensée amplifiée, ou redite en plusieurs façons. Lucain l'avoit fait sentir dans le second de ces deux vers :

Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
Mansuram rudibus vocem signare figuris.

Mr. Brebeuf ne l'a pas exprimée en ſa traduction, qui d'ailleurs eſt ſi belle.

„ *C'eſt de lui* (du Phénicien) *que nous*
„ *vient cet art ingénieux,*
„ *De peindre la parole & de parler aux*
„ *yeux,*
„ *Et par les traits divers de ſigures tra-*
„ *cées,*
„ *Donner de la couleur & du tour aux*
„ *penſées.*

Revenons au Sieur Nicols, qui dit, que les Grecs ont attribué l'invention de l'écriture aux Phéniciens & à Cadmus, de qui ils l'ont reçûë, les Egyptiens à Mercure, & d'autres peuples à ceux dont ils l'ont apriſe. Il parle enſuite des diverſes matieres ſur leſquelles, & avec leſquelles on a écrit anciennement.

Il fait l'éloge de l'écriture dans le ſecond livre, & dans le troiſiéme, en s'étendant ſur l'utilité qu'elle a dans l'uſage de la vie, & il touche les manieres d'écrire en chifres. Voici encore un endroit des plus paſſables.

Scripta benigna docent meliùs quàm marmora, quale
Cuique ſit ingenium, & pectore quanta gerat.
Non ſic Praxiteles, non ſic pingebat Apelles,
Ut victura ſolent pingere ſcripta viros.
Exprimit haud mores hominum pictura animoſque:
Effigiem mentis littera ſcripta dabit.

Il dit que la gloire de Rome & d'Athenes ne ſubſiſte plus que dans les beaux écrits des Auteurs qui s'y ſont formez, & que la Grande-Bretagne s'éleve à une pareille gloire. Il loüe les mémoires du Comte de Clarendon. Nous devons à l'écriture la connoiſſance des choſes qui ſe ſont paſſées, & des découvertes qui ſe ſont faites dans les Sciences & dans les Arts avant que nous fûſſions.

Le quatriéme livre promet la loüange des ſaintes Ecritures, & ce n'eſt qu'une très-violente invective contre le S. Siege.

Dans le cinquiéme le Sieur Nicols

passe legerement sur l'invention de l'Imprimerie, & il se plaint de ce qu'elle n'a pas été plus ancienne, afin de sauver tant d'excellens ouvrages qui ont péri, & dont il fait le dénombrement. Il n'y en a point maintenant qui ne soit assûré de durer à jamais.

Si quædam neglecta jacent, non sunt tamen ulla,
Hinc moritura, nisi quæ meruere mori.

Ensuite il loüe plusieurs Sçavans; mais il leur distribuë ses loüanges, à mesure qu'ils ont été plus emportez contre l'Eglise Romaine, qu'il continuë de déchirer avec fureur. Il releve les avantages qui reviennent de la lecture. Enfin, il échauffe sa bile contre les Traducteurs & les Traductions.

Ante omnes studiis sunt pestes, qui monumenta
Vertendo Veterum perdere dant operam.

Et puis retombant sur les Fran-

çois, qui ſont, dit-il, amateurs des traductions, il leur joint les Anglois.

Gallis verſa placent: Gens noſtra proinde imitatrix
Gallorum, ut ſemper, nil niſi verſa probat.
At quia verſorum Galli teneantur amore,
Opto ut ſint Genti nonniſi verſa levi.

Si toute ſa haine contre la nation Françoiſe étoit renfermée dans ces miſerables vers, il n'y auroit qu'à s'en mocquer; mais il a des endroits qui exciteront contre lui une juſte indignation; on ne dit pas des François, mais de toutes les perſonnes d'honneur & de jugement.

Le commencement du ſixiéme livré eſt deſtiné à celebrer les Univerſitez d'Oxfort & de Cambrige, les bibliotheques & les Sçavans d'Angleterre. Enſuite le Sieur Nicols ne s'oublie pas, & il veut bien que nous ſçachions, qu'il eſt du Comté de Cheſtre & Curé d'une petite ville, nommée Stopporte, où il a beaucoup ſouffert, dit-il, pour

 s'être

s'être opposé de son mieux à la faction de France. Il finit par le portrait d'un homme de Lettres, qui sçait tout ce qui se peut sçavoir.

Si le génie poëtique manque au Sieur Nicols, il paroît par ses notes, qui sont en grand nombre, avoir de la lecture.

ARTICLE LXXXVIII.

THE HISTORY OF THE Dutch &c. C'est à dire, *L'histoire des Hollandois avec leurs maximes & leur politique &c. In* 8°. A Londres, 1712.

ON a imprimé en Angleterre depuis un an ou deux tant de petits livres pour ou contre la paix, qu'il seroit difficile d'en parler dans nos Memoires. Les raisons dont les Auteurs de ces écrits se servent pour appuyer leurs sentimens ne sont fondées pour la plûpart que sur des spéculations politiques, capables seulement d'amuser un Lecteur, sans l'instruire. Il s'en trouve néanmoins qui contiennent des faits histori-

ques bien développez, qui peuvent beaucoup éclaircir l'hiſtoire generale d'Angleterre & d'Hollande : tel eſt le petit livre dont nous donnons ici l'extrait. L'Auteur raconte en Hiſtorien ce que les Anglois ont fait pour les Hollandois depuis l'établiſſement de leur Republique. Il expoſe en même tems la conduite que ces derniers ont tenuë à l'égard de leurs bienfacteurs.

Philippe II. ayant ſuccedé à ſon pere Charles V. réſolut de faire un Royaume ſéparé des Provinces qu'il poſſedoit dans les Païs-Bas, l'entrepriſe étoit d'autant plus difficile, que les privileges de quelques-unes de ces Provinces étoient incompatibles avec la Monarchie : les Miniſtres que Philippe y avoit s'oppoſerent aux deſſeins du Prince, & les Proteſtans, qui commençoient dès-lors à ſe rendre formidables dans le païs, ſe déclarerent hautement pour les factieux. Philippe, qui craignoit un ſoulevement general, envoya en Flandres les vieilles bandes Eſpagnoles ſous la conduite du fameux Duc d'Albe. Ce Capitaine, ſi on en croit quelques Hiſtoriens, y établit d'abord le tribunal appellé *Bloet Rod*, ou le Conſeil de ſang, compoſé d'Eſpagnols naturels. Il voulut en même tems introduire l'Inquiſition dans le païs, ce qui obligea un grand nombre de Proteſtans de ſe retirer, les uns en Alemagne, les autres en France & en An-

gleterre. Nôtre Auteur assûre, que dans ce dernier païs ils furent reçus avec toutes les démonstrations possibles d'amitié.

Durant ces premiers troubles le Prince d'Orange, attentif à ses interêts, fit revolter une bonne partie du païs. Toute la Hollande & toute la Zelande, si on en excepte les seules villes d'Amsterdam & de Midelbourg, se rangerent du côté du Prince. Les choses étoient en cet état lors qu'en 1573. le Duc d'Albe quitta la Flandre pour en laisser le gouvernement à Loüis de Requesens : ce dernier n'y demeura pas long tems, & fut obligé de ceder sa place au Duc de Parme. Ce Prince, qui étoit sans contredit un des plus grands & des plus sages Capitaines de l'Europe, commença d'abord à resserrer de toutes parts les Hollandois, & les réduisit peu de tems après à une telle extremité, que désesperant d'obtenir leur pardon du Roi, ils résolurent de se soustraire tout à fait à la domination d'Espagne. Ils déclarerent donc que Philippe étoit déchû de tous les droits de Souverain, ils briserent les seaux du Prince, ils abolirent le serment de fidelité, & en dresserent un, par lequel ils s'obligerent de ne jamais rentrer sous l'obéïssance des Rois d'Espagne. Cela fait, les Etats, car c'est ainsi qu'ils s'appellerent, choisirent pour Chef François Duc d'Alençon. Sous le gouvernement de ce Prince, le Duc de Parme réduisit les Hollandois à

une telle extremité, que déſeſperant de pouvoir jamais s'en relever, ils furent obligez de chercher une protection étrangere; ils jetterent pour cela les yeux ſur l'Angleterre, & s'addreſſerent à la Reine Elizaberh dans les termes les plus humbles, la ſuppliant de leur donner les ſecours neceſſaires pour s'oppoſer aux Eſpagnols, & lui offrant en même tems la ſouveraineté de leurs Provinces.

La Reine touchée de l'état pitoyable où ils ſe trouvoient, ne voulut point accepter la ſouveraineté qu'on lui offroit, mais elle envoya au ſecours des Etats 5000 fantaſſins & 1000 chevaux ſous la conduite du Comte de Leiceſter, à condition toutefois que les Etats remettroient à ſa Majeſté la Brille, Fleſſingue & le Château de Ramekins, pour places de ſûreté, & qu'ils lui payeroient tous les ans une ſomme conſiderable d'argent. Non contente de ce ſecours, elle engagea Caſimir fils de l'Electeur Palatin à marcher dans le Païs-Bas à la tête de 15000 hommes, qu'elle y entretint à ſes frais. Le commerce des draps d'Angleterre, qui juſqu'alors s'étoit fait à Anvers, fut en même tems transferé par ordre de la Reine à Delft, & par ce moyen cette derniere ville devint en peu d'années une des plus floriſſantes des Païs-Bas. Fleſſingue avant l'arrivée des Anglois étoit une ville peu conſiderable, mais le commerce que la

garnison & les habitans venus d'Angleterre y attirerent, la rendirent très-celebre. La Reine, toûjours attentive à ce qui pouvoit faire plaisir aux Etats, leur permit aussi de pêcher sur les côtes d'Angleterre.

Mais il arriva vers ce tems-là un accident qui auroit immanquablement ruiné toutes les Provinces unies, si la médiation de la Reine ne les eût tirées d'un si mauvais pas. Le Roi de Dannemark, jaloux de voir les mers du Nord couvertes d'une infinité de vaisseaux Hollandois qui transportoient du bled en Hollande, en fit arrêter plus de 700. Ce coup inopiné effraya les Etats, & les obligea d'avoir encore recours à la Reine Elizabeth. Cette genereuse Princesse non seulement leur envoya du bled, dont ils avoient un extreme besoin, elle engagea aussi le Roi de Dannemark à relâcher leurs vaisseaux.

Tandis que les Hollandois étendoient leur commerce par toute l'Europe, & établissoient des manufactures dans les Provinces qui leur étoient sujettes, les Anglois combattoient pour eux contre les Espagnols. Ce furent les Anglois, si on en croit nôtre Auteur, qui gagnerent la bataille de Nieuport en 1600. Ce furent eux qui soutinrent le siege d'Ostende, & qui reprirent la ville de Breda. Nous ne parlerons pas ici de toutes les expeditions qu'ils firent dans les Indes pour le ser-

vice des Hollandois : nous dirons seulement, que la Reine, ennuyée enfin de soutenir contre l'Espagne une guerre si préjudiciable à ses sujets, résolut de faire la paix avec cette Couronne ; mais avant que de la proposer, elle voulut faire part aux Etats de sa résolution. Les Hollandois, se voyant sur le point d'être abandonnez de l'Angleterre, supplierent la Reine de vouloir bien leur continuer sa protection, lui remontrant le danger évident où ils se trouvoient de retourner sous la domination Espagnole ; mais la Reine tint bon, & demanda de plus, que les Etats lui remissent l'argent qu'ils étoient convenus de lui payer, pour les troupes qu'elle leur avoit fournies. Ce dernier article embarrassa les Hollandois, ils envoyerent aussi-tôt en Angleterre le Sieur de Warmond, pour représenter à sa Majesté, qu'il leur étoit impossible de payer les sommes immenses qu'ils lui devoient, avant la fin de la guerre. La Reine n'écouta pas ces propositions, elle voulut absolument que les Etats tinssent leur parole, qu'ils payassent l'argent dont ils étoient convenus, & qu'ils acceptassent une paix qui paroissoit juste & honorable pour eux.

Les Hollandois, réduits à cette extrémité, convinrent qu'ils devoient à la Reine plus d'un million d'écus, ils s'engagerent aussi de lui en payer tous les ans une

ſomme conſiderable, mais ils ne voulurent pas entrer en négociation de paix avec l'Eſpagne. Sur ces entrefaites Elizabeth mourut, après avoir perdu près de 100000 de ſes ſujets au ſervice des Etats, & dépenſé plus d'un million de livres ſterlings dans des expeditions navales contre l'Eſpagne.

En 1603. Jacques VI. Roi d'Ecoſſe monta ſur le trône d'Angleterre. Les Hollandois tâcherent d'abord de l'engager dans une guerre contre l'Eſpagne, mais le Roi, qui étoit un Prince ſage & politique, déclara à leurs Ambaſſadeurs qu'il n'avoit aucun ſujet de rompre avec Philippe, & que ſi l'Archiduc avoit fait la guerre à la Reine Elizabeth, il ne l'avoit pas faite au Royaume. Cette réponſe allarma les Etats, mais ce qui les déconcerta tout à fait, fut le traité que le Roi Jacques conclut peu de tems après avec l'Eſpagne. Il eſt vrai qu'il voulut y comprendre les Hollandois, mais ils refuſerent d'y entrer, à moins que l'Eſpagne ne les reconnût pour un Etat libre & indépendant. La propoſition étoit très-epineuſe; mais le Roi Jacques ménagea ſi bien les interêts des Etats, qu'en 1609. la paix fut concluë.

Dans ce tems-là les Hollandois étoient en poſſeſſion de toute la Hollande, de la Zelande, de la Veſt-Friſe, des païs d'Over Iſſel, de Groningue, d'Utrecht, & d'une

bonne partie de la Gueldre : ils étoient maîtres aussi de plusieurs villes & châteaux sur les confins du Brabant & de la Flandre. Pour tenir toutes ces Provinces dans le devoir, ils furent obligez de fortifier la plûpart des villes, & d'y mettre de nombreuses garnisons, d'ailleurs les digues & les écluses avoient besoin de reparation. Nôtre Auteur assûre, que la seule pêche qu'ils faisoient sur les côtes de la grande Bretagne suffit à tous ces frais.

Mais quoique les Etats eussent tout à fait secoüé le joug Espagnol, ils ne se croyoient pourtant pas en sûreté, tandis que les Anglois seroient maîtres des villes qui leur avoient été livrées sous le regne d'Elizabeth. Il n'étoit pas facile de retirer ces villes d'entre leurs mains ; mais comme les Hollandois apprirent ques les coffres du Roi étoient épuisez, ils refuserent d'abord de payer les garnisons Angloises, ensuite ils offrirent de rembourser l'argent qu'ils devoient au Roi, à condition qu'il en remettroit les arrerages, qui montoient plus haut que la somme principale ; qu'il retireroit ses troupes des Païs-Bas, & qu'il rendroit aux Hollandois les villes qu'il occupoit dans les Provinces. Le Roi qui avoit besoin d'argent consentit à tout. Les places leur furent remises en 1616. & alors les Etats prirent le tître de *Hautes Puissances.*

Les Hollandois se trouvant ainsi pai-

fibles possesseurs d'un vaste païs, songerent d'abord à étendre leur commerce dans les Indes. Ils obtinrent du Roi Jacques I. la permission de pêcher sur toutes les côtes Britanniques, & pour cet effet ils entretinrent plus de huit mille quatre cens vaisseaux sur mer. Nôtre Auteur assûre, qu'ils retirerent de ce commerce en une seule année de tems près de 8000000 de livres. Mais ce n'est pas seulement en Europe que leur commerce florissoit, ils établirent plusieurs Comptoirs dans les Indes. Les Anglois qui y étoient déja établis avoient cinq differens Comptoirs dans la seule Isle d'Amboin, & ils y faisoient un riche commerce de cloux de girofle & d'autres épiceries, lorsque les Hollandois arriverent dans l'Isle. Ils n'y avoient pas été long-tems, lorsque devenus jaloux de ce que les Anglois s'attiroient tout le commerce du païs, ils résolurent de les chasser. Ils inventerent pour cela une prétenduë conspiration, tramée, disoient-ils, par des Anglois & des Japonois contre eux; ils se saisirent aussi-tôt des uns & des autres, & sans aucune forme de justice ils firent souffrir aux Anglois les plus horribles tourmens, sous prétexte de leur arracher la verité par la force des supplices. Nous ne nous arrêterons pas ici à décrire ces crüautez, plusieurs relations imprimées en font mention. La nouvelle de cette sanglante execution étant appor-

tée en Angleterre, le Roi en fut tellement irrité, qu'il donna ordre à tous ses vaisseaux de courir sur les Hollandois. Ceux-ci en furent d'autant plus allarmez, que leurs forces maritimes étoient beaucoup inférieures à celles des Anglois. Ils envoyerent donc des Ambassadeurs au Roi, pour le supplier de ne plus penser à l'affaire d'Amboin, & pour lui offrir une grosse somme d'argent, à condition qu'il voulût renoncer aux prétentions qu'il avoit sur cette Isle ; mais le Prince, de l'avis de son Conseil, rejetta toutes ces propositions, résolu de maintenir ses droits, & de venger l'affront fait à ses sujets dans les Indes.

Mais les Hollandois, non contens d'avoir massacré les Anglois qui étoient à Amboin, se saisirent de plusieurs autres Isles dont ces derniers étoient maîtres, Seran, Nero, Vaire, Rosinghen, Layrto, Cambello, Polloway & plusieurs autres, qui s'étoient renduës volontairement aux Anglois, tomberent toutes sous le pouvoir des Hollandois ; & les Anglois qui y étoient furent dispersez dans differentes Colonies Hollandoises, pour y labourer la terre, & cultiver les arbres qui produisent le girofle. Par ce moyen les Hollandois se rendirent seuls maîtres de tout le commerce des Indes. Les pertes que les Anglois firent dans cette occasion furent inconcevables. Nôtre Auteur assûre,

qu'ils avoient coûtume de transporter tous les ans de ces Isles pour plus de quatre cens mille livres sterling d'épiceries, sans parler d'autres marchandises qui produisoient des sommes immenses. Ce qui est de certain, c'est que les Hollandois en tirent aujourd'hui pour plus de sept millions sterling par an.

En 1620. le Cap de bonne Esperance étoit entre les mains des Anglois ; mais peu de tems après ils en furent chassez par les Hollandois, qui y ont une Colonie très-florissante. S'étant enfin rendus maîtres de Malaca, ils résolurent de s'emparer de tout le commerce de la Chine ; pour cet effet, ils donnerent ordre à leurs Capitaines de croiser sur tous les vaisseaux qui y iroient. En 1620. ils prirent deux vaisseaux Anglois nommez l'*Ours* & l'*Etoile*, dont la charge étoit estimée 1500000 livres. La même année ils s'emparerent de la *bonne Esperance* riche de plus de 100000 livres. Et en 1636. ayant pris le *Dragon* & la *Catherine*, deux vaisseaux richement chargez, ils jetterent les équipages à la mer, se saisirent de toutes les marchandises, & coulerent à fond les vaisseaux. Nôtre Auteur rapporte plusieurs autres violences pareilles, qu'il seroit ennuyeux de décrire ici.

Au reste, ce n'est pas seulement aux Indes que les Hollandois ont témoigné le peu de cas qu'ils faisoient des Anglois,

ils en ont donné aussi des marques en Europe. En 1636. la Flotte d'Espagne ayant relâché sur les côtes d'Angleterre, fut attaquée par les Hollandois jusque dans les ports, quoique le Roi Charles I. fût alors en pleine paix avec l'Espagne, & qu'il eût pris cette Flotte sous sa protection. Mais les troubles arrivez quelque tems après dans la Grande Bretagne empêcherent le Roi de se venger de cet affront.

Après la mort de ce Prince les rebelles d'Angleterre s'érigerent en Republique, qui ne fut pas longtems sans déclarer la guerre aux Etats. Les Anglois remporterent sur eux des victoires signalées, & les réduisirent à une telle extremité, qu'ils eurent sujet de tout craindre de la valeur Angloise. Les Hollandois s'appercevant alors de la faute qu'ils avoient faite en encourageant les rebelles, commencerent à semer la division parmi les membres de la nouvelle Republique, qui de jour en jour devenoit plus odieuse à la nation. Les peuples, ennuyez de ce Gouvernement Démocratique, résolurent de mettre à la tête des affaires un seul homme. Ils jetterent pour cela les yeux sur Olivier Cromwell, qui, contre l'attente des Hollandois, continüa la guerre contre eux pendant quelques années; mais enfin ils obtinrent une paix, la plus glorieuse pour eux, & la plus ignominieuse à l'Angleterre qui fût jamais.

Juin 1713.

L'année même que Charles II. fut rétabli, il conclut avec les Hollandois un traité de paix, qui bientôt aprés fut violé dans la plûpart de ses articles. Cette conduite des Hollandois obligea le Roi de leur déclarer la guerre, qui fut poussée avec la derniere vigueur jusqu'à l'an 1667. que sa Majesté leur accorda la paix.

Nôtre Auteur passe legerement sur les derniers regnes, & n'en dit que des choses assez communes. A l'égard des maximes & de la politique des Hollandois, il renvoye ses Lecteurs à ce que le Chevalier Temple en a écrit il y a déja du tems.

ARTICLE LXXXIX.

LES MEDITATIONS DE DAVID, *ou les Pseaumes réduits à la maniere ordinaire de mediter, sans sortir que peu des bornes de la traduction.* A Paris, chez Guillaume Cavelier fils, ruë Saint Jacques au Lys d'or 1713. *In 12. Deux tomes, pages 702.*

LE tître n'impose pas, ce sont les meditations de David qu'on nous donne, les Pseaumes sont en effet ses meditations, & doivent être celles de tout Chrétien. Les Mysteres de la Religion, les veritez de la Morale, y sont tournées en prieres par le S. Esprit même, & l'on avoüera,

ſi l'on ſe ſert de la nouvelle traduction, que le Pere Lattaignant Jeſuite en donne, que la matiere de l'oraiſon y eſt toute préparée, & diſpoſée ſelon la maniere ordinaire de mediter. On n'en apperçoit pas aſſez l'art dans les autres traductions; le P. Lattaignant s'eſt appliqué à le faire ſentir, il réduit chaque Pſeaume à un ſujet de meditation partagé en peu de points. On voit qu'il a medité les mêmes ſujets avec attention, & l'eſprit d'oraiſon l'a fait entrer dans David. L'ouvrage qu'il nous donne eſt un fruit de ſa priere; on s'en apperçoit à l'onction dont il eſt rempli. Ceux que leur devoir engage à réciter tous les jours tant de Pſeaumes dans l'Office divin, doivent profiter plus particulierement d'une méthode ſi aiſée, de joindre l'oraiſon mentale à l'oraiſon vocale; mais il n'eſt point de Fidelle à qui elle ne ſoit propre. Deux tables la rendent plus commode, en marquant en détail l'uſage qu'on peut faire des Pſeaumes pour chaque exercice de la journée & dans tous beſoins de vie Chrétienne, en ſorte que ce livre peut tenir lieu de preſque tous les autres livres ſpirituels, & fournir en toute occaſion des prieres, qu'on ne peut pas douter qui ne ſoient agréables à Dieu, puiſqu'elles ſont l'ouvrage du S. Eſprit & le langage de l'Egliſe.

ARTICLE XC.

PHARMACOLOGIA, SEU manuductio ad materiam medicam &c. C'est à dire, *des remedes, ou introduction à la connoissance des choses qui sont la matiere des remedes, où sont décrits dans un ordre naturel & exact, & avec brieveté, tous les simples qui se trouvent dans les boutiques, & qui sont pris des mineraux, des vegetaux & des animaux; ouvrage très utile aux Medecins, Philosophes, Apoticaires, Chirurgiens. Par Samüel Dale.* A Londres, chez Benjamin Walford, à l'enseigne du Prince, place S. Paul 1710. *In* 8°. *pages* 652.

LE sentiment des Lecteurs ne s'accorde pas toûjours avec celui de l'Auteur sur le merite d'un livre; mais quant à l'utilité que Mr. Dale promet du sien, on ne croit pas qu'il soit contredit.

Il est certainement de la prudence des Medecins qui ordonnent des remedes, & de ceux qui les préparent, de connoître la nature & les proprietez de tout ce qui entre en leur composition. C'est de quoi Mr. Dale entreprend de les instruire, en se restreignant néanmoins aux seuls simples, & sans toucher à ce que la Chymie fournit à la Medecine.

Juin 1713.

Il commence par une eſpece de prolegomenes qui contiennent deux Dictionnaires alphabetiques, l'un des mots qui reviennent le plus ſouvent dans la matiere dont il a à traiter; l'autre des inſtrumens propres à un Pharmacien.

Le corps de l'ouvrage eſt diviſé en quatre parties, intitulées, *Mineralogia*, *Phytologia*, *Zoologia*, *Antropologia.* Dans la premiere il parle des eaux medecinales, de diverſes ſortes de terre, de mineraux, des métaux imparfaits & parfaits: dans la ſeconde, des plantes & des arbres. Dans la troiſiéme des animaux. Dans la derniere, de l'homme.

La méthode que ſuit l'Auteur conſiſte 1°. A mettre chaque choſe dans l'ordre qu'il a jugé le plus naturel, & qu'il propoſe en des tables, ſans s'aſſervir aux diviſions faites par des Auteurs antérieurs.

2°. Il fait une brieve deſcription, ſoit des mineraux, ſoit des vegetaux, ou des animaux dont il parle. 3°. Il rapporte toutes les vertus & les qualitez, ſoit bonnes, ſoit mauvaiſes, qui leur ſont attribuées, 4°. Il s'explique en particulier de toutes leurs parties; par exemple, du bois, de l'écorce, des fleurs, du fruit, quand il s'agit des plantes & des arbres; & de même des diverſes parties des animaux. 5°. Il ne comprend pas ſeulement ce qui eſt commun en ces régions, mais ce qui eſt apporté des païs étrangers. 6°. Il cite les Auteurs qui ont traité plus au long des mê-

mes matieres, & il déclare qu'il a profité de Rai plus que des autres.

Du reste, il n'est pas possible de le suivre dans les inductions succintes qu'il fait, & il suffit d'avertir que ce livre paroît un bon abregé de ce qui est contenu dans plusieurs gros volumes, en y considerant ce qui a rapport aux médicamens & à la Medecine.

Il se vend à Paris, chez Mr. Ganeau Imprimeur de ces Memoires, & ordinairement les livres d'Angleterre, dont on donnera les extraits, se trouveront chez lui.

ARTICLE XCI.

SUMMA CRITICÆ SACRÆ, in quâ scholasticâ methodo exponuntur universa Scripturæ prolegomena. C'est à dire, *Somme de la Critique sacrée, où les prolegomenes de l'Ecriture sont traitez dans toute leur étenduë selon la méthode scholastique, par un Professeur en Théologie de l'Ordre des Reverends Peres Carmes Déchaussez.* A Bordeaux, chez Guillaume Boude Boé, 1709. *in* 8°. *Tome premier pages* 576. *Tome second* 1710. *in* 8°. *pages* 632. *Tome troisiéme pages* 648. *Tome quatriéme* 1711. *pages* 635 *sans les tables.*

LE R. P. Cherubin de S. Joseph a déja fait connoître son amour pour les sain-

tes lettres, & sa vaste capacité, par quatre tomes *in folio* imprimez à Louvain & à Bruxelles, sous les tîtres de *Bibliotheca sacra*, & d'*Apparatus Biblicus*, dont nous avons rendu compte dans les Memoires du mois de Decembre de l'an 1710. des mois de Janvier, Août & Decembre de l'an 1711. & de Juillet 1712. Le malheur des tems n'ayant pas permis au sçavant Auteur de continüer ce grand ouvrage, qui doit être au moins de douze volumes *in folio*, il a formé un autre dessein, qui dans des bornes plus étroites renfermât à peu près les mêmes connoissances, & qui fournît à ses Religieux, & à tous ceux qui s'addonnent à l'étude de l'Ecriture Sainte, tous les secours necessaires pour avancer dans la Critique sacrée, & pour en surmonter les difficultez. Un esprit aussi étendu a de la peine à se borner & à se copier. Ce qu'il nous donne n'est pas un abregé de ce qui a paru de ses grands ouvrages : le P. Cherubin a trouvé dans le fond d'une lecture prodigieuse de quoi remplir plusieurs nouveaux volumes. Il a retenu de son ancienne méthode l'exactitude si commode aux Lecteurs, de rapporter sur chaque difficulté les sentimens des Interpretes & des Critiques anciens & modernes ; on remarque dans le jugement qu'il en porte un grand respect pour l'antiquité, mais qu'il ne pousse pas jusqu'au mépris des nouvelles découvertes. C'est la verité qu'il cherche,

qu'elle ait paru plûtôt, ou plus tard, elle lui plait également.

Il n'a pas quitté le dessein d'achever *la Bibliotheque sacrée*; cependant *la Somme de la Critique sacrée* peut en tenir lieu. Le sçavant Auteur assûre qu'il n'omettra rien dans sa Somme de tout ce qui concerne la critique de l'Ecriture sainte; il donne d'abord le plan des deux ouvrages, & il avertit des matieres qu'il ne traitera que dans l'un des deux: il renvoye au grand ouvrage tout ce qui lui paroît plus curieux que necessaire; il ne touche point à ce qu'il a publié dans les quatre volumes *in folio*, les matieres qu'il y a traitées pour la plûpart ne regardent pas l'Ecriture Sainte, aussi directement que celles qui lui restoient à traiter, & qu'il traite dans la Somme.

Extrait du premier tome.

Les differens noms qu'on donne à l'Ecriture sainte sont la matiere *de la premiere dissertation.* L'Auteur explique tous ceux qui ont été en usage parmi les Juifs, les Grecs & les Latins, il s'étend sur le nom de *testament*, dont il montre la veritable signification & la convenance, il n'oublie pas les noms metaphoriques, ni les comparaisons dont les Peres se sont servis en parlant de l'Ecriture.

L'Auteur examine dans *la seconde disser-*

tation si l'Ecriture sainte étoit necessaire à l'Eglise, il observe d'abord que l'Eglise a subsisté sans Ecriture pendant une longue suite de siécles; ensuite il examine les raisons differentes sur lesquelles les Interpretes & les Théologiens fondent sa necessité; celle qu'ils ont empruntée de saint Chrysostome ne peut passer que pour une raison de convenance. Dieu, selon ce Pere, se familiarisoit avec les Patriarches, il les instruisoit par lui même; mais les hommes s'étant éloignez de lui par le déreglement de leur volonté, il leur a écrit comme on écrit à un ami fugitif pour le rappeller. St. Maxime en apporte une plus forte: avant la loi donnée à Moyse, dit ce Pere, il y avoit peu de Mysteres à croire, peu de préceptes à observer, peu de Sacremens & de ceremonies; la tradition les conservoit plus aisément, & la longue vie des hommes empêchoit la tradition de s'alterer; les Mysteres, les loix, les ceremonies se sont multipliées; la vie des hommes a été abregée & l'Ecriture est devenuë necessaire. La raison qu'apporte Salmeron paroît encore plus forte; l'Ecriture sainte, dit ce sçavant Jesuite, a été necessaire, & pour fournir des titres au Messie, dont lui & ses Disciples pûssent se servir pour établir sa mission, & pour conserver dans toute leur pureté les instructions & les exemples qu'il nous a donnez: les faits que la seule tradition con-

ſerve, ne trouvent pas ordinairement autant de créance que ceux qui ſont écrits. L'Auteur ajoute, que le peuple de Dieu a dû avoir des loix écrites, comme tous les autres peuples policez; mais il fait remarquer, que la neceſſité de l'Ecriture n'eſt point abſoluë, & qu'elle ne diminuë point l'autorité da la tradition: la parole de Dieu écrite, ou non écrite, a toujours la même force. L'Auteur s'étend ſur les lettres d'Agbare & de JESUS CHRIST; il les croit veritables, mais il ne nous a pas perſuadez.

La troiſiéme diſſertation explique les titres & les diviſions des livres ſacrez: elle deſcend dans un détail curieux. L'Auteur fait entrer dans cette diſſertation l'examen de l'importante queſtion, ſi les livres de l'ancien Teſtament ont péri, ou du tems d'Achas, pendant la captivité de Babilone, ou dans la perſécution d'Antiochus. L'Ecriture même fournit en grand nombre des preuves déciſives de la conſervation des livres ſacrez, & on n'y remarque aucun veſtige de la fable imaginée par l'impoſteur qui a écrit le quatriéme livre d'Eſdras. Il ſuppoſe qu'Eſdras repara de memoire les livres ſacrez brûlez dans l'incendie de Jeruſalem; les Hiſtoriens ſacrez, le Prophete Jeremie, n'auroient-ils point déploré cette perte? D'où Daniel auroit-il eû les livres ſacrez qu'il liſoit? Eſdras dans le livre qui eſt certainement

de lui auroit-il oublié un évenement ſi conſiderable, & auquel il avoit tant de part? Il ſe louë d'être un Copiſte habile des livres ſacrez, *Scriba velox in lege Domini*, il ne les a donc pas rétablis de mémoire. Nehemie veut faire une bibliotheque, & il envoye chercher des exemplaires differens des ſaints livres dans les païs où les Iſraëlites étoient diſperſez: *Congregavit de regionibus libros Prophetarum & David.* Ils n'auroient donc pas peri dans l'incendie de Jeruſalem. C'eſt trop s'amuſer à refuter une fable deſtituée de toute autorité; il eſt vrai que ce livre qui portoit le nom d'Eſdras a impoſé à quelques Peres; mais ils ont ſi bien ſenti l'impoſſibilité de la perte de tous les exemplaires des ſaintes Ecritures, qu'ils ont borné à une critique ſage & diſcrete le travail d'Eſdras ſur les ſaints volumes; ils veulent qu'il les ait corrigez, ce qui eſt poſſible, & même aſſez vraiſemblable; mais on ne peut en dire davantage ſans donner dans la fable. L'Auteur ſoutient, que Mr. Hüet n'a pas cité exactement les Peres dans ſa Démonſtration Evangelique, lorſqu'il y traite la même queſtion. Au reſte, il ne peut convenir qu'Eſdras ait porté ſa critique juſqu'à changer dans les livres ſacrez l'ordre des chapitres, ou à faire des additions; il accorde ſeulement qu'il a pû changer quelques noms de villes qui n'étoient plus d'uſage, en des noms plus connus.

La maniere dont les Juifs divisent les livres sacrez, en livres de la loi, livres écrits par des Prophetes, & livres écrits par des Saints, a porté quelques Interpretes à les accuser d'avoir malignement ôté du nombre des Prophetes, David, Salomon, Daniel, Esdras : l'accusation est injuste, les Juifs n'appellent Prophetes que ceux qui en ont fait les fonctions, comme Samüel, Isaïe, Jeremie, & ils sont fort éloignez de nier que les livres hagiographes ne soyent aussi inspirez que les livres écrits par les Prophetes, & qu'ils ne contiennent de veritables propheties.

La quatriéme dissertation regarde la distinction des livres sacrez en chapitres & en versets ; elle n'est, ni fort ancienne, ni uniforme, ni autentique ; sur la fin de cette dissertation l'Auteur rapporte la dispute de Messieurs Simon & Coulan sur les tîtres des Evangiles, & il prononce en faveur de Mr. Simon, qu'il n'est pas certain qu'ils soyent des Evangelistes.

Jusqu'ici le sçavant Auteur s'est attaché à faire connoître les livres que nous croyons divinement inspirez; il commence dans *la cinquiéme dissertation* à en prouver la divinité ; il fait connoître les impies & les heretiques, qui ont rejetté, ou toute l'Ecriture, ou certains livres sacrez ; il leur oppose d'abord, après Grotius, Vossius, Bochart & Mr. Hüet, les juge-

mens avantageux que des payens celebres en ont portez, jusqu'à prendre dans ces livres les principes de leur Philosophie, leurs loix, leurs coûtumes, une partie de leur Religion, beaucoup de leurs fables. Il sent bien, & il avertit que cela ne suffit pas pour convaincre un impie, la divinité des livres sacrez : l'accomplissement des propheties qu'ils contiennent, prouve seulement qu'il y a quelque chose de divin dans ces livres ; mais il n'empêche pas de douter qu'il n'y ait beaucoup d'humain mêlé avec les oracles sacrez : le stile, la morale exquise de ces livres, sont des argumens encore plus foibles pour démontrer qu'ils sont la pure parole de Dieu. L'impie opposera des ouvrages purement humains d'un stile sublime & d'une morale excellente ; alleguer un certain goût, je ne sçai quels transports, une secrette impression qu'ils font sur le cœur, c'est autoriser le fanatisme, & s'exposer en pure perte à la dérision des incrédules. Il faut donc convenir que la seule tradition, confirmée par l'autorité d'une Eglise infaillible, peut nous assûrer que ces livres sont l'ouvrage du Saint Esprit, & qu'ils ne contiennent que la pure parole de Dieu. On peut cependant proposer aux infidelles certains indices, certaines convenances qui les amenent à la verité, & leur inspirent pour les saints volumes plus de respect & de docilité qu'on n'en a pour des doc-

trines humaines; on peut leur rendre probable, & très-probable, l'inspiration & l'integrité des livres sacrez; c'est tout ce qu'on peut faire tandis qu'ils sont infidelles; les argumens ramassez avec tant de soin par les heretiques n'iront jamais plus loin. L'Eglise peut mettre le sceau aux ordonnances divines.

A l'égard des preuves qui peuvent satisfaire un esprit qui ne cherche pas à douter, Juntlius Auteur du sixiéme siécle*, les rassemble assez bien: *Nous prouvons*, dit-il, *l'inspiration de nos saintes Ecritures, premierement par la verité de ce quelles contiennent, par l'enchaînement des évenemens qu'elles racontent, par la convenance des préceptes qu'elles imposent, par la simplicité du stile, où il ne paroît aucune affectation. Faites encore attention au caractere des Ecrivains; des hommes vils & grossiers expliquent subtilement les secrets les plus sublimes de la divinité, l'ont-ils pû sans l'esprit de Dieu?* N'*oubliez pas quelle a été la force de cette divine parole, elle a converti le monde: d'ailleurs les Sages & les Sibilles de la Gentilité lui ont rendu témoignage, ses adversaires ont été confondus, ses prédictions ont été accomplies, ses figures ont été remplies; quand on a goûté les veritez qu'elle annonce on en a senti l'utilité; enfin, les miracles faits pour obli-*

* Lib. II. de part. div. leg.

ger les Gentils de la recevoir, & sur tout le plus grand de tous les miracles, la créance que lui ont donnée tant de nations, Montrent quelle est son origine.

Le Pere Cherubin après avoir examiné ces preuves prend soin de les proposer dans toute leur force, & pour ne laisser aucun subterfuge aux incrédules il employe la sixiéme dissertation & les trois tomes suivans à refuter leurs principales objections.

Dans la sixiéme Dissertation il établit l'antiquité des livres de Moyse, il découvre, & le venin, & la foiblesse de l'opinion de Grotius, qui pour détruire adroitement toutes les propheties, prétend qu'elles ont toutes un sens historique, & qu'elles ne conviennent à JESUS-CHRIST, que selon je ne sçai quel sens sublime & allégorique. La Pereyre, Auteur de la fable des Préadamites, n'est pas épargné. Enfin le sçavant Religieux, en répondant à une objection des impies contre la morale de l'ancien Testament, prouve exactement que la loi de Moyse ne permettoit pas de haïr ses ennemis: il tâche d'expliquer S. Augustin qui s'est exprimé un peu durement sur ce sujet.

Extrait du second Tome.

Tout ce volume est rempli des difficultez que forment les incrédules sur le premier chapitre de la Genese sur la création du monde & le Paradis terrestre. Nous ne

ſuivrons pas l'Auteur dans le détail d'une diſpute ſi étenduë, nous remarquerons ſeulement, qu'il ſemble s'être fait une loi de juſtifier les ſentimens des Peres, que de nouveaux Interpretes abandonnent ſi facilement, ou, pour parler plus juſte, ſi temerairement. Nôtre Auteur porte ſon attachement pour les Peres juſqu'à ſoutenir que le Gange & le Nil, ſont le Phiſon & le Gehon du Paradis terreſtre : il détaille avec beaucoup d'érudition les opinions differentes des Sçavans, ſur la ſituation de cette premiere habitation de l'homme ; il refute toutes les opinions qu'il rapporte, & conclut qu'aucune ne s'accorde avec l'Ecriture ; il nous a paru qu'il paſſe trop legerement ſur celle qui place le Paradis terreſtre dans l'Armenie, entre les montagnes dont ſortent l'Euphrate, le Tigre, l'Araxe & le Phaſe, cette opinion la plus vraiſemblable de toutes meritoit ſon attention. Le ſiſteme bizarre de Burnet Ecrivain Anglois different du Docteur Burnet, dans *ſa Theorie de la terre*, & dans ſon *Archeologie*, n'echape pas à la critique du P. Cherubin; il fait voir que cet impie s'eſt donné une peine fort inutile ; s'il n'a point de foi pour la narration de Moyſe, quel beſoin d'expliquer par des hipotheſes phyſiques le Paradis terreſtre & le déluge, qui ne ſont crûs que ſur l'autorité de Moyſe ? S'il regarde les livres du Legiſlateur des Hebreux comme des Ecritures divines, quel égarement

de proposer un sisteme qui leur est contraire si sensiblement, qu'on voit bien que l'Auteur ne l'a fabriqué que pour décréditer Moyse ? Ce sisteme après tout est chimerique & n'a aucune solidité ; Brunet suppose que la terre étoit d'abord plate, exposée directement au soleil, sans être arrosée d'aucun fleuve qui la traversât, qu'ainsi le milieu de la terre étoit absolument inhabitable ; les parties australes étoient séparées des parties boréales par l'ocean : le Paradis terrestre étoit dans les parties australes:la surface de la terre dessechée peu à peu se brisa & tomba dans l'eau renfermée dans sa cavité, & cette dissolution de la terre fut la cause du déluge, selon le visionnaire Burnet, qui n'appuye tant de suppositions que des passages des Anciens qui décrivent l'âge d'or.

Diverses questions qui ont rapport au Paradis terrestre finissent ce volume. L'Auteur n'a pas oublié d'examiner si Elie & Enoch ont été transportez dans le Paradis terrestre,& s'ils reviendtont avant la fin du monde prêcher la pénitence, Elie aux Juifs, Enoch aux nations. Jarchi, Abenezra Levi Bengerson, ont osé soutenir qu'Enoch étoit mort comme les autres homme. On n'est pas supris que des Juifs, accoûtumez à tout hazarder contre les termes précis de l'Ecriture, ayent donné ce sens au passage de la Genese qui n'est pas tout à fait clair ; des heretiques aussi au-

dacieux que les Juifs, Brigthman, Oecolampade, ont pû embrasser cette nouveauté, mais on ne comprend pas comment Hamerus, Interprete Catholique, a crû avec les Juifs la mort d'Enoch, contre les textes formels du livre de la Sagesse, du livre de l'Ecclésiastique, & de l'Apôtre Saint Paul, & contre l'autorité unanime des Saints Peres; ces maîtres de l'Eglise enseignent dans la même unanimité qu'Enoch & Elie doivent revenir à la fin du monde s'opposer à l'Antechrist, & la parole de Dieu n'est pas moins précise sur ce point que sur l'autre; mais il s'en faut beaucoup que l'opinion qui prend Elie & Enoch pour les deux Prophetes dont il est parlé dans l'Apocalypse, soit aussi fondée dans l'Ecriture & dans la tradition, & les Peres sont partagez sur le lieu où Enoch & Elie attendent le moment de leur retour; cependant nôtre Auteur veut absolument qu'ils soyent dans le Paradis terrestre, qu'il fait subsister avec peu de vraisemblance.

Extrait du troisiéme tome.

Le sçavant Auteur continuë dans ce volume l'examen des difficultez que les impies ont osé former contre les veritez revelées dans la genese, & il traite à fond tout ce qui regarde l'arbre de vie, l'abre de la science du bien & du mal, l'immortalité du premier homme, la formation d'Eve, les

deux principes des Manichéens ; la tentation, la chûte, & la punition de nos premiers parens, l'arche de Noé. Arrêtons nous à ce qu'il dit du serpent tentateur : Cajetan à crû que le Demon seul tenta Eve intérieurement, & que Moyse s'est servi d'expressions figurées dans la narration de ce triste évenement. Cet Interprete habile & pénetrant, mais hardi, appuye son paradoxe de quelques raisons spécieuses. I. L'Ecriture dit-il, donne assez souvent aux créatures intelligentes des noms d'animaux, & il lui est ordinaire de parler du Demon comme d'un dragon, d'un serpent. II. Moyse dit que le serpent étoit plus fin que tous les animaux de la terre, cette finesse convient au Demon ; & ne convient point à un serpent veritable ; nul animal, à parler proprement, n'est fin ; & l'on prétend qu'on peut leur attribuer de la finesse, parce qu'il en paroît dans leurs actions, il en paroît autant dans les actions d'un singe, d'un renard d'une fourmi, que dans les actions d'un serpent. III. On ne comprend pas qu'un serpent veritable ait parlé ; on conçoit que l'on dise quel Demon a parlé ; parcequ'il a suggeré à Eve les fausses raisons qui l'ont trompée ; si un serpent veritable avoit parlé à Eve quel auroit été son effroi ? Moyse ne dit rien qui puisse faire soupçonner qu'elle ait eû peur. IV. Enfin la punition tombe entiere sur le Demon, & non sur le serpent.

Saint Cyrille a crû que le Demon prit la figure d'un serpent ; on croit communément qu'il se servit d'un serpent veritable pour en faire son organe. Josephe, & Saint Basile après lui, ont crû que le serpent étoit au commencement d'une figure droite, qu'il parloit ; en un mot, ils en font un animable raisonnable, & même fort éclairé, susceptible d'une envie secrete contre Adam, qui le porta à lui vouloir nuire. Ce dernier sentiment ne peut passer que pour une fable ridicule. Celui de Cajetan ne s'éloigne pas assez de l'erreur d'Origene, il tourne trop librement en allegories les expressions de Moyse. L'opinion de Saint Cyrille évite beaucoup de difficultez, & n'a rien de choquant ; mais on peut défendre avec l'Auteur le sentiment commun. Bonfrerins remarque ingénieusement que Dieu ne permet au Demon de paroître que sous les formes d'animaux vils & hideux, qu'il voulût qu'il parût sous la forme de serpent, parce que cet animal est naturellement fort adroit à nuire aux autres animaux ; qu'Eve avoit apparemment reconnu cette adresse, & qu'elle regardoit le serpent comme une bête malfaisante, & qu'ainsi elle devoit être plus éloignée de s'arrêter auprès de lui, de l'écouter & de le croire, Dieu, par un effet de son admirable bonté, voulant rendre sa séduction difficile : c'est ce que Moyse a exprimé par ces mots : *Serpens autem erat callidior cunctis animantibus terræ.*

L'interpretation ſenſée de Bonfrerius découvre le ridicule des conjectures de certains Interpretes, qui ont donné au ſerpent une figure aimable & majeſtueuſe. Abravanel s'eſt imaginé que le ſerpent ne parla point, qu'il mangea ſeulement du fruit ſans en mourir, & qu'il invita par ſon exemple, & non par ſes paroles, Eve à en manger après lui; c'eſt trop donner à la conjecture, c'eſt faire violence au Texte ſacré: le Demon n'a-t'il pas pû fort aiſément former les ſons d'une voix humaine dans la gueule d'un ſerpent? Il l'a pû ſans doute, & il n'eſt pas neceſſaire de ſuppoſer, avec Mariana, que les animaux entendent le langage l'un de l'autre, & qu'Eve dans l'état d'innocence entendoit auſſi ces differens langages, & qu'elle comprit ce que le ſerpent n'exprimoit que par des ſifflemens. Si le ſerpent fit entendre à Eve une voix humaine, comment n'eut-elle point peur, dira quelqu'un? La reponſe eſt aiſée. Qu'auroit elle craint? Tous les animaux lui étoient ſoumis. Le prodige d'un ſerpent parlant ne dut-il pas l'étonner? Quelques Interpretes croyent qu'elle a pû ignorer ſi le ſerpent n'avoit point cette proprieté; il eſt plus vrai-ſemblable qu'elle crut qu'une puiſſance ſupérieure ſe ſervoit de cet animal, pour lui donner des avis, auxquels malheureuſement elle défera trop.

Extrait du quatriéme tome.

Ce tome eſt diviſé en deux parties. Iſaac Voſſius Van-der Meule, La Pereire, qui ont tâché de faire douter de l'univerſalité du deluge, & Brunet qui l'attribuë à des cauſes purement naturelles, ſont refutez dans la premiere avec beaucoup d'érudition & d'exactitude. Le P. Cherubin y ſoutient l'exiſtence de l'arcenciel avant le deluge, & la probabilité du ſalut de quelques-uns de ceux qui perirent dans cette inondation univerſelle.

Dans la ſeconde partie nôtre ſçavant Auteur paſſe au nouveau Teſtament. Il établit d'abord l'autorité des livres ſacrez qui le compoſent; il juſtifie enſuite les endroits que les infidelles, & les Juifs entr'autres, ont attaquez dans les quatre Evangiles; il ne peut remplir ce deſſein ſans éclaircir les principales difficultez du texte ſacré des Evangeliſtes, & de l'hiſtoire évangelique. Les objections de ſes adverſaires le menent quelquefois plus loin. Par exemple, il ſe trouve obligé d'examiner ſi les Patriarches & les Prophetes ont connu la Sainte Trinité, & ſi les Juifs poſtérieurs à Jesus-Christ ont conſervé ce dogme. Il accorde aux Patriarches, aux Prophetes, une connoiſſance aſſez diſtincte de l'adorable Trinité, il en accorde une créance plus confuſe au peuple de Dieu. Les paſſa-

ges qu'il apporte de Rabins celebres, sur tout de deux fameux Cabalistes, ne laissent pas douter qu'ils n'ayent conservé quelque idée d'un Dieu en trois personnes. Dans une autre de ces digressions où la dispute l'entraine, il défend contre les Juifs la preuve invincible que nous tirons de la prophetie de Jacob.

Le cinquiéme volume de ce sçavant ouvrage a paru, *le sixiéme* va paroître, & on a commencé l'impression *du septiéme & du huitiéme*. Par cet extrait, où nous ne faisons qu'indiquer les matieres curieuses qu'il renferme, on voit que les titres n'imposent point, & que cet ouvrage est veritablement une *Somme de la critique sacrée*, & une *Bibliotheque abregée de l'Ecriture Sainte*.

ARTICLE XCII.

SERENISSIMO PRINCIPI Philippo Hispaniarum Infanti, Philippi V. Regis Catholici filio alteri, Genethliacon, C'est à dire, *Poëme sur la naissance du Serenissime Prince Philippe Infant d'Espagne, né le septiéme de Juin 1712.* A Palerme, de l'imprimerie d'Antoine Pecora, 1712.

CE Poëme fut prononcé à Palerme dans les réjoüissances qui s'y firent le troisiéme jour d'Août pour la naissanc du Serenis-

ſime Infant, que le Ciel, dit l'Auteur dans une courte préface, a donné à leurs Májeſtez Catholiques, pour les conſoler de la mort de Nos Seigneurs les Dauphins & de Madame la Dauphine. Il ajoûte, qu'il a été moins inſpiré par le génie poëtique, dont il manque, dit-il, que par ſa fidelité envers ſes Rois, fidelité qu'il a heritée de ſes Ancêtres. Mais en liſant ſon poëme on reconnoît bientôt que ſi ſon zele l'a excité à l'entreprendre, un heureux génie l'a conduit & l'a ſoutenu.

Il dit qu'il eſt tems d'interrompre les pleurs que tant d'illuſtres morts dans la Maiſon Royale de Bourbon ont fait couler, & de ſe réjoüir de la naiſſance d'un Prince qui ſemble les reparer ; que la nouvelle en ayant été apportée par les Zephirs, le fleuve Oreto qui coule proche de Palerme s'orna la tête, non ſeulement de roſeaux, mais de fleurs, & que pour donner plus d'eſpace aux divertiſſemens des Naïades, il fit déborder doucement ſes eaux ſur les campagnes ſans y cauſer de dommage ; Flore, Pomone, Ceres préparerent leurs preſens. Il décrit enſuite la magnifique fête que la ville de Palerme celebra, il la louë de ſa fidelité pour ſon Roi, & l'exhorte à la continüer. Il dit, que pendant ſon ſommeil Phœbus lui avoit raconté comment les choſes s'étoient paſſées à Madrit ; que la Religion, la Victoire, la Paix, l'Abondance, étoient entrées dans la chambre

de la Reine ; qu'à la naiſſance de l'Infant la Religion lui avoit attaché une Croix au cou, la victoire & la Paix l'avoient couronné de lauriers & de branches d'oliviers, préſages de ſes victoires ſur les infidelles, & de ſon union avec les Princes Chrétiens. Il finit en diſant, que la France prend part à la joye de l'Eſpagne, & en félicitant leurs Majeſtez Catholiques.

Tout cela eſt expoſé poëtiquement, & peut-être un peu trop ; car tous les Lecteurs n'approuveront pas que Phœbus parle de la Croix.

ARTICLE XCIII.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences, année 1710. *avec les mémoires de Mathématique & de Phyſique pour la même année, tirée des Regiſtres de cette Academie.* A Paris, chez Jean Boudot Imprimeur ordinaire du Roi, & de l'Academie Royale des Sciences, ruë Saint Jacques au ſoleil d'or, proche la fontaine Saint Severin, 1712. *In* 4°. *pages* 166 *pour l'hiſtoire,* 560 *pour les mémoires.*

LEs Mathematiques & la Phyſique ſont des fonds fertiles, où l'Academie tire tous les ans des richeſſes, dont enſuite elle fait part au Public. Elle creuſe de plus en plus la Géometrie, & non contente de

considerer jusqu'aux moindres effets de la nature, qui d'eux-mêmes se présentent aux yeux, elle les recherche par des experiences, sans se rebuter des difficultez, „ dont il se fait dans les matieres de Phy„ sique une régeneration continüelle, qu'il „ ne faut pas prétendre épuiser entiere„ ment : *Causa latet obscuritate involuta natura.*

Physique generale.

Rien paroissoit-il mieux établi que le ressort de l'air ? Cependant Mr. Parent l'a nié, sur ce que de petites phioles remplies d'air scellées hermétiquement, & posées sur des charbons ardens, n'éclatent pas avec bruit ; mais le verre venant à fondre, l'air se fait un passage, & sort comme d'un éolipile : au lieu que d'autres phioles où il n'y avoit point d'air, mais seulement quelque liqueur en petite quantité, ou de l'eau, ou du vin, ou de l'esprit de vin, ou de l'huile de tartre, se brisoient avec une grande détonation. Mr. Carré a réïteré les mêmes experiences, & a pensé qu'elles ne prouvent rien contre le ressort de l'air : il dit que l'air enfermé, se dilatant successivement & uniformément, presse également toutes les parties de la phiole, dont les plus foibles cedent enfin, & le laissent échaper. Ce qui arrive aux phioles vuides d'air & de toute autre chose, est remar-

quable ; le fond posé sur les charbons, s'étant amolli, est repoussé par l'air extérieur contre la partie supérieure des mêmes phioles.

Comme on a compris de quelle importance il est pour la navigation de connoître exactement la variation de l'aiguille ; & qu'elle peut servir à justifier l'estime, les habiles Pilotes & Navigateurs ne manquent gueres de la marquer dans le Journal de leurs voyages. C'est sur dix de ces Journaux, dont huit ont été communiquez par le Pere Goüye, que Mr. de Lisle a observé que depuis 1700. époque de la carte où Mr. Halley a tracé la ligne des variations, elles ont considerablement changé ; celles qui sont nord-oüest, étant augmentées d'un, de deux & de trois degrez ; celles qui sont nord-est étant diminuées; de sorte que la ligne de direction, ainsi appellée parceque l'aiguille regarde directement le nord, se porte continüellement à l'oüest. C'est dans un mémoire de Mr. de Lisle qu'il faut s'instruire des particularitez de ces observations.

Il faut chercher dans trois mémoires de Mr. Cassini le fils un détail exact de ce qui concerne le flux & le reflux de la mer aux ports de Dunquerque, du Havre de Grace, de Brest & de Bayonne. On se contentera ici des remarques suivantes. 1°. Aux pleines & nouvelles lunes, la marée est haute à Dunquerque environ à midi,

au Havre de Grace un peu après 9 heures du matin, à Brest environ à 4 heures du du soir, à Bayonne environ à trois heures & demie du soir. 2°. Aux quadratures la mer est haute à Dunquerque environ à 5 heures 6 minutes du soir, & au Havre de Grace sur les deux heures & demie du soir. 3°. Les hautes marées ne tombent pas au jour même de la pleine lune ou de la nouvelle lune; mais elles viennent un jour, ou deux, ou trois jours après, & communément deux jours après. 4°. Les marées qui arrivent aux tems des équinoxes, ne sont pas les plus hautes de l'année, & n'ont rien de particulier; mais Mr. Cassini a observé que la hauteur plus grande, ou plus petite des marées, a rapport à la position de la lune, selon qu'elle est plus ou moins éloignée de la terre. 5°. Quelquefois les marées avancent, ou reculent, sont plus ou moins hautes, & sont sujettes à d'autres variations; ce qui se doit rapporter à differentes causes particulieres, comme au vent, & à quelques-unes qui sont inconnuës. 6°. Mr. Cassini a formé des regles & dressé des tables qui seront d'un grand usage.

Mr. de Reaumur rapporte ses observations sur le mouvement progressif de diverses especes de coquillages: celles qu'il a faites sur la soye des araignées sont plus interessantes. On a pû voir en ces Memoires au mois de Mai 1710. ce que Mr.

Bon, Premier Président de la Chambre des Comptes de Montpellier, promettoit de la ſoye des araignées. Mr. de Reaumur n'en convient pas, après avoir examiné la choſe; car il s'agit de deux points : le premier, ſi cette ſoye pourroit être à auſſi bon marché que l'autre? Et il dit, qu'elle ſeroit plus chere. Le ſecond, ſi cette cherté plus grande ſeroit au moins recompenſée par quelque autre avantage? Et il aſſûre que tout l'avantage eſt du côté de la ſoye des vers.

Premierement, il eſt très-difficile de nourrir un nombre ſuffiſant d'araignées juſqu'au tems qu'elles filent; & même il ſeroit impoſſible, s'il falloit leur fournir des mouches, qui ſont leur nourriture ordinaire: mais des vers de terre qui ſe trouvent par tout en abondance, étant découpez en petits morceaux, peuvent leur ſervir de nourriture, de même que cette ſubſtance qui eſt enfermée dans le tuyau des plumes encore tendres, & les jeunes araignées s'y jettent avec avidité. Le plus grand inconvenient conſiſte à les loger, car elles ſont d'un naturel feroce, ne peuvent habiter enſemble, & ſe mangent les unes & les autres : il faudroit leur donner à chacune ſa cellule; & outre la peine de les nourrir ainſi ſéparées, & qu'elles occuperoient un grand eſpace, comment donneroient-elles des œufs? Mr. Reaumur conclut, que la dépenſe iroit beau-

coup au delà de celle d'élever les vers à ſoye.

Secondement, la ſoye des araignées eſt beaucoup inférieure à celle des vers, n'en ayant, ni le luſtre, ni la force, & fourniſſant moins à l'ouvrage. Comme les toiles qu'elles tendent aux inſectes ſont d'un tiſſu trop délié pour être de quelque uſage, il faut s'arrêter à un fil plus gros, & contourné lâchement autour de la coque où elles dépoſent leurs œufs. Le fil de leur toile ne ſoutient que deux grains ſans ſe rompre, & le fil de leur coque en ſoutient environ 36. puis donc que ce dernier eſt dixhuit fois plus fort, on peut conjecturer qu'il eſt autant de fois plus gros; mais il eſt cinq fois plus foible & plus délié qu'un fil de coque de vers, lequel ſoutient juſqu'à deux gros & demi, & par conſéquent cinq fils d'araignées doivent être mis enſemble pour égaler un ſeul fil de vers. Or il n'eſt pas poſſible qu'ils ſoyent appliquez ſi juſtement les uns aux autres, qu'ils ne faſſent de petits eſpaces vuides, d'où la lumiere n'eſt point reſléchie; & il s'enſuit qu'un fil ainſi composé ne ſçauroit avoir le luſtre d'un fil ſolide. De plus le fil d'araignées n'étant point ſerré autour de la coque comme celui des vers, n'eſt point étendu & demeure crêpé; ce qui ôte encore de ſon luſtre. Enfin il ne peut ſe devider, &

c'eſt neceſſité de le carder ; & étant ainſi déchiré & diviſé en brins fort courts, il ne ſçauroit conſerver une égalité qui contribuë beaucoup au luſtre.

Il reſte à montrer que les araignées fourniſſent moins que les vers. Les coques de ceux-ci les plus fortes peſent quatre grains, les plus foibles en peſent plus de trois ; & mettant la livre à ſeize onces, du moins 2304 vers ſont employez à donner une livre de ſoye. Les coques d'araignées peſent environ un grain, quatre fois moins que celles des vers, & étant nettoyées des ordures qui y ſont mêlées, elles perdent plus des deux tiers de leur poids. Ainſi il faut le travail de douze araignées pour égaler celui d'un ſeul ver, & une livre de ſoye demande du moins 27648. araignées. Mais comme les coques ſont l'ouvrage des ſeules femelles pour y mettre leurs œufs, il faudra s'engager à nourrir plus de 55296 araignées pour en retirer une livre de ſoye. Encore cela s'entend-il de certaines araignées, car celles qui ſe voyent communément dans les jardins, & qui paroiſſent très-groſſes, ſont douze fois moins de ſoye, 280 d'elles n'en fourniſſent que ce que fournit un ſeul ver, & 663552 en donneroient à peine une livre.

On ajoutera les obſervations ordinaires de Mr. de la Hire touchant la quantité d'eau de pluye qui eſt tombée à Paris en *Juin* 1713.

1710. Le chifre ajouté au mois marque les lignes d'eau en hauteur.

Janvier	33 $\frac{1}{4}$.	Mai	26. $\frac{1}{4}$.	Septembre	5
Février	17 $\frac{1}{2}$.	Juin	23 $\frac{1}{4}$.	Octobre	14
Mars	30 $\frac{1}{4}$.	Juillet	18 $\frac{1}{4}$.	Novembre	3 $\frac{1}{4}$.
Avril	30 $\frac{1}{2}$.	Août	5 $\frac{1}{4}$.	Decembre	17 $\frac{1}{4}$.

La somme totale de la pluye est de dix-huit pouces & neuf lignes. Le froid de cette année fut très violent, & ce qui est surprenant, le vent étoit foible & vers le sud. Le 13e. & le 14e. de Janvier le thermometre descendit à la 5e. partie, & le 13e. de Février il y descendit encore. Depuis environ 40 ans il n'avoit point été si bas, & en 1695. il ne s'étoit abaissé qu'à la 7e. partie. Il monta à la 63e. partie le 11e. d'Août, qui fut le jour le plus chaud de l'année.

Le barometre s'éleva à 28 pouces 3 lignes & demie le 19e. de Janvier, d'un tems calme & serein; & au plus bas il fut à 26 pouces 7 lignes & demie le 16e. de Decembre avec un vent de sud & une pluye médiocre.

La déclinaison de l'aiguille fut de 10 degrez 30′ le 24e. de Decembre, & la comparant avec celles des années précedentes, on voit que de l'une & de l'autre elle continuë à diminuer à peu près d'une égale quantité.

On ne croit pas devoir s'arrêter à quelques autres obſervations de Phyſique.

Anatomie.

Cet article conſiſte 1°. Dans une deſcription des parties qui compoſent la moule d'étang, Mr. Mery y a obſervé une ſtructure toute differente de celle des autres animaux. 2°. En ce que Mr. Mery ſoutient ce qu'il avoit dit ſix ans auparavant, que le raccourciſſement des fibres de l'iris de l'œil dépend de leur reſſort, & leur allongement de l'influence des eſprits animaux.

Il y a encore quelques obſervations anatomiques de vingt-deux pierres trouvées dans le corps d'une Dame morte à l'âge de quatre-vingts ans, & formées dans un ſac qui n'étoit qu'une extenſion des membranes du duodenum ; d'une hydropiſie laičteuſe ſurvenuë à une jeune fille après une chûte ſur la tête. Rien n'échappe à la curioſité de Meſſieurs les Académiciens, & Mr. de Reaumur a eû celle de conſiderer attentivement de petits inſectes qui vivent ſur les limaçons.

Chymie.

Mr. Boulduc ayant entrepris d'examiner tous les purgatifs, n'a pû oublier la rhubarbe ; qui eſt un des plus doux & des

plus effectifs. Il en a tiré des extraits avec de l'eau & avec de l'esprit de vin : la vertu purgative étoit beaucoup plus sensible dans les premiers que dans les seconds ; ce qui marque qu'elle consiste plus dans un sel que dans une huile. Mais la rhubarbe prise en sa substance a encore un meilleur effet ; d'où Mr. Boulduc conclut, que sans une raison particuliere le Medecin doit ordonner les purgatifs en leur propre substance. Il dit que la distillation ne lui a donné aucune nouvelle lumiere, & que de toutes les diverses operations qu'il a pû faire, aucune ne confirme l'opinion commune, qui attribuë une qualité astringente à la rhubarbe.

Le nom de lacque est commun à plusieurs especes de pâtes seches, dont les Peintres se servent ; mais ce qui s'appelle plus proprement lacque, est une sorte de gomme, ou résine rouge, dure, claire, transparente, fragile, qui vient de Malabar, de Bengale & de Pegu. Selon ce qu'en a écrit le P. Tachard, de petites fourmis rousses s'attachent à differens arbres, & laissent sur leurs branches une humidité rouge qui se durcit en cinq ou six jours : ce n'est pas le simple suc des arbres, car celui qui en sort quand ils sont piquez, n'est qu'une gomme differente de la lacque. Ces fourmis vivent de fleurs ; & comme les fleurs sont plus belles & naissent mieux sur les montagnes que sur le

bord de la mer, la lacque cüeillie sur les montagnes est plus belle & d'un plus beau rouge. Mr. Lemery ayant mis la lacque aux épreuves de la Chymie, a jugé que c'est un mixte moyen entre la gomme & la résine, plus abondant en sel qu'en huile.

Mr. Homberg produit de nouvelles experiences pour confirmer son sentiment touchant le soufre-principe, qu'il assûre être la matiere même de la lumiere, qui n'est pas de soi déterminée à aucune des especes de soufres que nous connoissons, mais qui sans changer de nature les produit, selon la diversité des sujets où elle s'est introduite. Dans des matieres terreuses elle forme un soufre bitumineux sec, comme le soufre commun, le charbon de terre, le jayet, l'asphalte, l'ambre; dans des matieres aqueuses, la graisse des animaux, l'huile vegetale des plantes, le bitume mol; dans de mercurielles, le soufre métallique.

Il dit que les huiles vegetales & les graisses des animaux entrent dans les matieres minerales & métalliques desséchées par la calcination au verre ardent du Palais Royal, en sorte qu'au grand feu les métaux se refont & reprennent leur premiere forme. C'est ainsi que de la chaux d'étain, qui a été exposée au foyer du miroir sur une coupelle de rafineur, demeure sans se fondre sur la même coupelle; &

qu'ayant versé dessus une goutte d'huile, c'est incontinent de l'étain en fusion. Si la chaux d'étain change de support & est exposée sur un charbon, c'est aussitôt encore de l'étain en fusion, à cause que le soufre du charbon passe & s'insinuë dans la chaux.

Il montre aussi par une experience très-ingénieuse que le soufre des métaux passe dans la substance des vegetaux. Voici l'experience. Comme il eut remarqué que le fer & l'étain mêloient par la fusion au miroir ardent, & jettoient une fumée qui s'épaississoit en une matiere cottoneuse, il se fit environ une demie livre de ce mélange, qu'il fit fondre dans un creuset au feu de charbon. Les fumées cottoneuses s'éleverent, & une partie d'elles s'étant attachée aux bords du creuset, Mr. Homberg en ramassa environ une once : ce qui resta au fond du creuset, se congela en une masse fort dure & cassante. Il versa du vinaigre distillé sur cette espece de cotton, qu'il laissa en infusion pendant huit jours ; & dans cet intervalle le vinaigre travailla insensiblement, se chargea d'uue couleur rouge tirant sur l'orange, & prit plus de consistance qu'il n'avoit auparavant. Mr. Homberg retira le vinaigre par inclination, en remit d'autre, & continua de le renouveller, jusqu'à ce que tout le cotton fut dissout. Il eut ainsi environ deux pintes, qu'il fit distiller dans une cornuë

de verre au bain de ſable & à un feu fort doux. Comme il apperçut après environ une pinte & demie d'un flegme ſans odeur & ſans goût, des gouttes graſſes comme de l'huile, s'élever au haut & au col de la cornuë, il changea de récipient, augmenta le feu, & tira environ une once d'une liqueur huileuſe, rougeâtre, d'un goût très-picquant, & d'une odeur forte & aromatique. Elle brûle à l'approche de la flamme avec plus de vivacité que l'eſprit de vin, & nage ſur l'eau, comme l'huile eſſentielle des plantes.

Pour s'aſſûrer que cet effet ne ſçauroit être attribué à un reſte du ſoufre du vin, dont le vinaigre n'auroit pas été entierement dépoüillé, Mr. Homberg a retiré la même experience avec l'eſprit de vitriol, & avec le même ſuccès. D'où il conclut, qu'il a veritablement tiré un ſoufre métallique, & que ce ſoufre ne differe point de celui des plantes.

Mr. Homberg ayant encore obſervé, que le Zink expoſé au miroir ardent jette des fumées ſemblables à celles du mélange de fer & d'étain, l'a employé avec le même ſuccès aux mêmes operations. Ce qui lui fait juger que le Zink, dont la nature eſt d'ailleurs aſſez inconnuë, pourroit être un compoſé de ces deux métaux.

Dans un autre mémoire il examine les vegetations artificielles que produit la Chymie.

On trouve dans l'hiſtoire quelques experiences faites par Mr. le Comte Marſigli ſur le corail, d'autant plus eſtimables, qu'elles ſont faites ſur le corail fraichement tiré de la mer, avec ſon écorce, & le ſuc laiteux qui lui ſert de nourriture. C'eſt une plante très-abondante en alkali.

Botanique.

Ce qui paroît le plus curieux & le plus utile en cet article, concerne le *pareira-brava*, nom Portugais, qui ſignifie *vigne ſauvage.* C'eſt une racine qui vient du Breſil, où l'on dit que les naturels du païs l'appellent *Botou*, où *Botava.* Mr. Geoffroy, qui l'a examinée, a reconnu qu'elle ne manque gueres de coliques néphretiques, & il attribuë cette vertu à ce que le pareira brava diſſout les glaires qui collent enſemble les ſables & les graviers dans les reins. Par la même raiſon qu'il eſt propre à diſſoudre les glaires, il ſe donne avec ſuccès pour diſſiper l'aſthme humoral & la jauniſſe. La doſe eſt de deux gros coupez en petit morceaux, que l'on fait boüillir en trois demi-ſeptiers d'eau, juſqu'à ce que la liqueur ſoit réduite à chopine. On coule cette décoction, & on la partage en trois verres que l'on fait prendre chauds, comme du thé, avec un peu de ſucre. Pour préſerver ceux qui ſont ſujets à la gravelle, on leur en fait uſer tous les mois pendant huit jours à la

doſe de 24 grains ſeulement, qu'on fait boüillir legerement dans une taſſe d'eau. On peut donner auſſi cette racine en ſubſtance pulveriſée à la doſe de 12 ou 18 grains. Les Portugais diſent, qu'elle guérit la dyſſenterie, les crachèmens de ſang, l'eſquinancie, les morſures de bêtes venimeuſes, les fievres malignes &c.

Une mauvaiſe qualité de ce qui s'appelle *blé cornu*, ou *ergot*, eſt de cauſer des gangrenes, qui commencent ordinairement par les extremitez des pieds, comme on l'a vû fréquemment dans l'Orléanois & le Blaiſois durant la chere année; & ce qui eſt remarquable, c'eſt que ces gangrenes n'attaquoient gueres que les hommes.

Mr. Parent a donné un eſſai de la mécanique des mouvemens qui ſe remarquent dans les plantes. Il y en a une certainement, ſur laquelle il eſt autant permis de deviner, que ſur celle dès mouvemens dès animaux: ſi les parties organiques des plantes nous ſont moins connuës, il n'y a qu'à les feindre, & les faire ſi petites, qu'on ne craigne point l'épreuve du microſcope.

La découverte des fleurs de corail eſt dûë à Mr. le Comte de Marſigli qui la fit en 1707. Elles ſont blanches à huit feüilles, en très-grand nombre ſur toute la plante: elles ſortent de tous les tubules de l'écorce, & y rentrent dans l'inſtant qu'on retire la plante de l'eau. Si on l'y remet

elle refleurit toute entiere en moins d'une heure, & quelquefois elle se conserve pendant 12 jours en état de faire alternativement ce manege, après quoi les fleurs prennent la forme d'une petite boule jaune, & tombent au fond de l'eau. Ces petites boules, selon l'analogie des autres plantes, devroient contenir la graine du corail; cependant Mr. Marsigli n'y a trouvé, ni graine, ni rien qui en approchât, mais seulement un suc glüant semblable à celui de l'écorce.

Arithmetique. Algebre. Géometrie.

Il semble que c'est donner un nom bien honorable aux quarrez magiques, de les appeller une curiosité : ils ont néanmoins servi d'amusement à d'excellens esprits, & entr'autres à Mr. Frenicle & de la Hire. Mr. Sauveur dans un mémoire en a exposé tout l'artifice, & donné des méthodes plus étenduës & plus generales pour les construire.

Personne avant Mr. Descartes n'avoit donné une méthode pour la construction des équations par deux lieux, dont les rencontres servent à examiner les racines, & Mr. Descartes n'en a proposé que quelques exemples dans la Géometrie : on en a depuis formé une regle, fondée sur des principes si clairs, qu'elle ne paroissoit pas pouvoir être soupçonnée d'erreur. Cependant Mr. Rolle l'a trouvée défectueuse, en ce qu'en certains cas elle donne plus ou

moins de racines. Mr. de la Hire entreprend de la soutenir, & de faire voir que le défaut n'est pas dans la regle, mais dans l'application qui en est faite. Son mémoire sur ce sujet est comme un supplément au traité des lieux Géometriques, qu'il donna en 1679.

L'article de la Géometrie est des plus subtils, il est rempli par Mr. Varignon; qui 1°. Montre jusqu'où s'étend l'usage de l'intégralle inventée par Mr. le Marquis de l'Hôpital pour les pressions des courbes. 2°. Il traite des mouvemens commencez par des vîtesses quelconques, & ensuite primitivement accelerées en raisons des tems écoulez, dans des milieux résistans en raison des sommes faites des vîtesses du mobile & des quartez de ces mêmes vîtesses. 3°. Des forces centrales inverses; où il fait voir que de dix-huit formules directes qu'il avoit proposées dans ses mémoires de 1701. quatorze lui donnent l'inverse, que Mts Bernoulli & Herman, Professeur de Mathematique à Bâle & à Padouë, ont trouvée.

Prétendre faite un extrait de ces sortes de pieces, ce seroit vouloir se rendre intelligible dans toute leur étenduë : elles ne s'entendent que par les plus habiles.

Astronomie.

A juger de la difference de l'éloignement de la lune en son apogée & en son périgée, par la difference du diametre

ſous lequel elle paroît, il faut dire que c'eſt en raiſon de 201 à 177, puiſque ſon plus petit diametre apparent eſt de 29′ 30″, & le plus grand de 30′ 30″. Si l'on s'imagine donc, que la lune par ſon mouvement décrit une ellipſe, le grand axe ſera 378 ſomme de 201 & 177, la diſtance des foyers 24 difference des mêmes nombres, la diſtance de chaque foyer au centre 12, & le petit axe un nombre irrationel, un peu plus grand que 376.

D'ailleurs, ſelon la diſtance abſoluë de la lune à la terre, obſervée par la parallaxe, & meſurée par les demi-diametres de la terre qui ſont ſuppoſez chacun de 1500 lieües, les nombres précedens ſe changent en ceux-ci, 6356 pour l'apogée, & 5597 pour le perigée, qui auront le même rapport entre eux que 201 & 177, & dont chaque unité vaut une centiéme partie du demi-diametre de la terre, c'eſt à dire, 25 lieües : la diſtance des foyers entre eux eſt 759, & la diſtance de chacun au centre 379 $\frac{1}{2}$.

Or Mr. de la Hire montre, que l'hypotheſe de Keppler pour la lune ne s'accorde point avec ce qu'on vient de rapporter, cet Aſtronome ne mettant que 260 $\frac{7}{10}$ au lieu de 379 $\frac{1}{2}$ pour l'excentricité. D'où il eſt arrivé qu'il a déterminé la plus grande équation du centre à 7 degrez 16′ 54″, quoiqu'elle ne ſoit que de 4 degrez 59′ 16″, ou tout au plus de 5 de-

grez. La lune, étant proche de nous, donne lieu à obſerver de grandes inégalitez dans ſon mouvement ; & il n'y a pas à douter que celui des autres planetes n'y ſoit autant ſujet, mais leur éloignement les dérobe à nos yeux. Et de plus, il eſt vraiſemblable que les hypotheſes de Keppler pour les autres planetes ne ſont pas plus juſtes.

Le 22 Juin 1710. le P. Laval obſerva la hauteur méridienne apparente du bord ſupérieur du ſoleil de 70 degrez 25′ 50″ : & le lendemain 36 heures après que le ſolſtice étoit paſſé, & par conſéquent le ſoleil devant être plus bas, il obſerva cette même hauteur de 70 degrez 26′, c'eſt à dire, plus grande de 10″. Ce qui n'a pû venir que de l'inégalité de la refraction ; & il a obſervé que la refraction eſt plus grande en hyver qu'en été, & moindre par un vent nord-oüeſt, ou par un ſud-eſt, de quoi on ne s'étoit pas encore apperçu.

Il y a des obſervations d'une tache ſur le ſoleil, la ſeule qui ait paru en 1710. de l'éclipſe de lune arrivée le 13ᵉ. de Février de la même année, d'une conjonction de la lune avec une étoile des Pleïades, & du paſſage de Jupiter proche d'une étoile du Scorpion.

Catoptrique. Dioptrique.

Cet article pour la Catoptrique conſiſte en un probleme general que fait Mr. Carré, pour trouver le point où les rayons reflé-

chis d'un miroir concave se réünissent. Il semble que ce n'est qu'une répetition de ce que Mr. le Marquis de l'Hôpital a démontré dans l'Analyse des infiniment petits article 113. & Mr. Carré n'explique point comment ce qu'il dit, d'un rayon infiniment proche, doit s'appliquer aux rayons à une distance déterminée.

Quant à la Dioptrique, Mr. de la Hire ayant examiné la réfraction dans une espece de talc qui se trouve aux environs de Paris dans les carrieres d'où l'on rire la pierre à faire le plastre, l'a jugée égale à celle qui se fair dans le verre; c'est à dire, que le sinus de l'angle d'incidence dans l'air est au sinus de l'angle rompu comme 3 à 2. Il a aussi examiné la composition de ce talc.

Mécanique.

Galilée fut le premier à faire des reflexions sur la résistance des corps solides, c'est à dire, sur leur force à se soutenir contre leur propre pesanteur, ou contre les forces extérieures appliquées pour les rompre. Il est visible que ce sujet est un des plus utiles où la Géomerrie puisse s'exercer; & elle y rrouve aussi où employer sa plus grande subtilité. Témoin l'excellent mémoire de Mr. Parent, dans lequel il montre qu'il y a une infinité de figures qui peuvent rendre les corps d'une résistance égale en toutes leurs parties, & il marque dans les autres le point de leur

moindre résistance, & où ils doivent se rompre.

Mr. Varignon examine en deux mémoires les mouvemens primitivement accelerez en raison des tems, dans des milieux qui résisteroient en raisons des sommes faites des vîtesses actuelles & des quarrez de ces mêmes vîtesses; soit que le mouvement eût commencé par zero, ou par une vîtesse quelconque déterminée.

L'histoire de l'Academie finit par l'éloge de deux Academiciens associez, de Mr. Chazelles Professeur d'Hydrographie à Marseille, Eleve de feu M. Cassini, collegue & ami intime du P. Laval, entre les bras duquel il est mort, & de Mr. Guglielmini, Docteur en Medecine, Professeur des Mathematiques à Padoüe.

ARTICLE XCIV.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE BRESLAU.

LA maladie des cheveux particuliere aux Polonois, nommée *plica*, meritoit l'attention d'un habile Medecin qui en connût les causes, & les symptomes, les remedes, & qui les fît connoître. Mr. Onofrio Bonfigli Medecin Italien, qui travaille en Pologne avec un grand succès, a rendu ce service au Public dans un volume *in* 4°.

Honuphrii Bonfigli de plica Polonica, in 4°.

Mr. Beyer vient de faire paroître un

ouvrage ſur la Juriſprudence militaire.

Adriani Beyer Juriſprudentia militaris, in 8°.

DE VIENNE.

Chriſtophle Veigel natif de Nuremberg, Graveur de l'Empereur, a fait un excellent uſage de ſon talent, il a gravé ſur les deſſeins de trois Peintres fameux, Jean & Gaſpard Luiken & François Antoine Meloni, les hiſtoires de l'ancien & du nouveau Teſtament en 259 planches *in folio* partagées en deux tomes ; chaque planche eſt accompagnée d'une épigramme Latine & d'une épigramme Alemande.

Hiſtoriæ celebriores veteris & novi Teſtamenti iconibus repreſentatæ & ſelectis epigrammatis exornatæ.

On les trouve à Paris chez Guillaume Cavelier fils, ruë S. Jacques au lys d'or.

DE TUBINGE.

Mr. Harprecht a fait imprimer un nouveau tome de ſes Conſultations ſur les affaires criminelles, *in folio.*

D'ULME.

La petite verole doit être traitée differemment dans les enfans & dans les perſonnes âgées, Mr. Vochten vient de donner une méthode pour la gueriſon des derniers quand ils ſont attaquez de cette funeſte maladie.

Conradi Burcardi Voghten de Variolis adultorum, in 4°.

DE LIPSIC.

On a imprimé les opuſcules de feu Mr.

Brummer sur le Droit, l'Histoire & la Chronologie. C'est Mr. George Beyer qui a eû soin de l'édition, l'Editeur y a joint une préface *sur la Jurisprudence des formules, des ceremonies & des symboles.*

Friderici Brummeri opuscula Juridico-Historico-Philologica, edente Georgio Beyero, cum præfatione de Jurisprudentia formulari, rituali & symbolica, in 8°.

DE FRANCFORT.

Mr. Vesselius a fait une harangue sur le titre de la Croix de N. S. elle est imprimée. Les ouvrages de nos Sçavans ne restent pas dans leur cabinet.

Joh. Vesselii oratio de titulo Crucis Domini.

Mr. Zetner est entré dans la dispute qui s'echauffe de plus en plus sur l'origine du Bapteme. On dispute, s'il étoit en usage avant Jesus-Christ ; les uns le nient, les autres soutiennent que les Juifs baptisoient les Gentils qui embrassoient leur religion, & que le Sauveur n'a fait qu'élever cette ceremonie & en faire un Sacrement.

Georgii Zetneri de initiis Baptismi initiationis.

Nous avons depuis peu une dissertation de Mr. Brehtius sur l'esprit prophetique de l'Eglise du nouveau Testament.

Joh. Reinardi Brehtii de spiritu prophetico Ecclesiæ novi Testamenti.

On a imprimé une ample défense du droit que l'Empereur prétend avoir, de

nommer au premier Canonicat qui vacque dans chaque chapitre après son avenement, sans être obligé de demander un Indult au Pape.

Vindiciæ primarium precum Cœsareæ Majestatis suæ uno & proprio jure vi ac virtute dictionis per Imperium Romanum competentium, in folio.

D'ITALIE, DE ROME.

La nouvelle édition de Demosthene entreprise par Mr. l'Abbé Luchesini commence à paroître. On l'estime beaucoup, quoique ce soit l'ouvrage d'un jeune homme; mais Mr. l'Abbé Luchesini n'est pas un génie ordinaire: sorti d'une famille Patricienne de Luques, son goût & ses grands talens l'ont attaché à l'étude. Il s'est fait connoître par deux harangues Latines, l'une sur l'exaltation du Pape, l'autre est un éloge funebre du dernier Roi de Portugal.

Le P. Antoine - Marie Bonucci Jesuite, Auteur de plusieurs livres bien reçus du Public, vient de donner *la vie de Saint Trophime Apôtre d'Arles*, que les Gouteux invoquent. On verra ici avec plaisir la liste des autres ouvrages de ce zelé Ecrivain; il y en a plusieurs écrits en langue Portugaise, parceque le Pere Bonucci a été longtems Missionnaire au Bresil.

Beneficia B. Virginis collocata in sodales suos. *Vita S. Rosaliæ Panormitanæ virginis.* *Schola ad benè moriendum instituta.* *Æpitome Chronologia, Genealogica-Historica, ab orbe cõdito.* *Legatus fidelis.*	Lusitanicè.
Ephemerides Eucharisticæ cum observationibus ethicis, tomus primus. *Anatome cordis Christi duobus libris comprehensa.* *Manuductio ad Rhetoricen.* *Vindiciæ Decreti Alex. VIII. adversùs propositiones Baio-Jansenianas.* *Anagogia cœlestis.*	Latinè.
Vita Sancti Joannis de Deo, cum piis commentationibus pro novendiali supplicatione. *Vita S. Joannis Calybitæ.* *Vita S. Rainerii Pisani cum novem meditationibus.* *Vita B. Michaelinæ Pisauriensis.* *Vita B. Pelingotti Urbinatis cum novem sociis Beatis.* *Vita S. Gertrudis Magn. Abbatis.*	Italicè.

Sacræ metamorphoses decem sanctarum sub habitu virili &c.	Italicè.
Vita S. Juliani M. Alexandrini.	
Vita B. Gregorii Papæ X.	
Vita S. Trophymi Archiep. Arelat.	
Vita S. Apolloniæ M.	
Vita Ven. P. Paschasii Broeti S. J.	
Sensa Christianæ pietatis quatuor trimestribus distributa & in singulas anni dies divisa.	
Panegirica oratio de S. Jo. de Deo.	
Oratio funebris Petri II. Regis Portug.	
Panegirica oratio de S. Jo. Calybita & de S. Jo. de Deo.	

DE MODÊNE.

Nous ne prétendons pas être infaillibles, & quand des personnes telles que le sçavant M. Muratori, nous avertissent de nos fautes, nous les publions sans peine, toûjours déterminez à garantir nos Lecteurs de l'erreur, & à rendre justice aux Auteurs : nous remarquerons seulement que l'extrait dont on se plaint * fut fait à la hâte par une personne qui ne travaille plus à nos Memoires.

* *Decembre* 1710. *page* 2131.

Lettre de Monsieur Muratori aux Auteurs de ces Memoires.

L'on esperoit de la bonté bien connuë des RR. PP. de Trevoux que le petit ouvrage de Mr. Corradi seroit rapporté plus avantageusement, & à proportion de la complaisance avec laquelle la plûpart des Sçavans d'Italie l'ont reçu, & nommément les RR. PP. Ceva & Saccheri de la même Compagnie.

Mr. Corradi devoit concevoir la premiere partie de la maniere qu'il l'a donnée au Public, pour se justifier auprès de ceux même, qui ne sont pas obligez d'entendre les pratiques des poudres, & de l'artillerie. Dans la même partant, & dans l'autre partie il a crû avoir donné de nouvelles connoissances, auxquelles il se flatoit que les RR. PP. de Trevoux auroient pû faire quelque attention.

Il est arrivé à Mr. Corradi d'observer dans la même masse de poudre faite de la même composition, & grenée toute ensemble, une chose laquelle n'arrive pas toujours, c'est à dire, que la grenée plus grosse étoit plus foible que la grenée plus menuë; de là il avertit, qu'en fait de poudre l'on ne doit pas démêler les grains, hormis la poussiere, avertissement que Mrs. les Auteurs du Journal des Sçavans d'Italie pag. 68. tom. 3. ont favorisé de leur approbation, le jugeant d'une grande utilité. Voilà ce qu'a écrit en cet endroit M. Corradi, & non pas, *Que si l'on prend deux quantitez égales de poudre, dont l'une*

ſoit fine & l'autre plus groſſe, la fine a beaucoup plus de force. L'erreur dans laquelle des plus habiles Connoiſſeurs des poudres étoient tombez, c'eſt à dire, de détermiuer la quantité de la poudre par la meſure, & non par le poids, quand ils veulent examiner ſa force avec l'Eprovette, devoit bien être corrigée, ce que Mr. Corradi a fait, & l'uſage que l'on fait de deux livres de poudre compoſée de 6 parties de ſalpêtre, une de charbon & une de ſouffre, au lieu de trois livres de celle compoſée de 5 parties de ſalpêtre, pouvoit bien être examiné, au moins pour rendre raiſon d'un effet confirmé par l'experience. Mr. Corradi a donc tenu compte des raiſons par leſquelles l'une & l'autre poudre a une telle quantité de force, & pour cela il a fallu qu'il conſiderât que la poudre faite de 5 parties de ſalpêtre ne s'enflammoit toute dans le canon, choſe connuë communément, mais qui lui ſert pour trouver la raiſon d'un effet, laquelle on n'avoit pas encore tâché de découvrir.

Mr. Corradi, qui déſiroit également & ſa ſatisfaction & l'utilité du Public, jugea à propos de donner dans ſon petit ouvrage l'idée de la théorie de la réſiſtance des corps contre les forces enfermées dans les vacuitez des mêmes corps, laquelle théorie perſonne, qu'il ſçache, n'avoit encore expoſée. Il eut de ſon principe le même doute que les RR. PP. comme on le voit à la page 52. quoiqu'en occaſion differente.

Mais examinant de plus près la chose, il lui parut que les premieres parties de la poudre lesquelles s'enflamment en deux canons de differens diametres, doivent, ou conserver leur mouvement jusqu'à ce que les subsequentes se trouvent en tel nombre qui suffise pour vaincre la résistance opposée, & pour se faire place; ou, ce qui revient au même, donner son mouvement aux parties de la poudre, lesquelles ensuite s'enflamment; ou bien à vaincre la résistance, la réduisant par cette communication successivement plus foible; ce qui étant arrivé, les parties de poudre jusqu'à cette heure-là enflammées se doivent faire place, dans lequel instant les parties de poudre dans le gros canon, qui jusques là ne s'étoient pas enflammées, entrent dans la force de la flamme qui les embrase en un moment, de maniere que si absolument l'on peut douter d'un tel principe, on en doit pourtant convenir physiquement, ce qui suffisoit à Mr. Corradi, qui s'étoit declaré pag. 121. qu'il n'a pas le loisir de perfectionner la théorie qu'il proposoit; mais seulement qu'il en vouloit voit tirer des conséquences pour en appuyer ses raisons. Il juge donc, page 156. plus à propos, au lieu d'examiner metaphysiquement son principe, de tâcher de s'en assûrer par l'experience, ce qu'il fait en déduisant comme une suite necessaire de la position du même principe, non seulement que les canons d'un plus grand diametre

portent leurs boulets à une plus grande distance, ce qui est communément connu, mais que telles distances sont entr'elles dans le même rapport que les diametres des canons mêmes, ce que lui seul a observé. Par cette experience il a crû verifier physiquement son principe duquel elle dépend ; & de la résistance, par le frotement du fourrage & boulet dans le canon, le rapport de laquelle résistance a été posé comme il devoit, étant un cas hors de la théorie des résistances par les frottemens donné par Mr. Amontons.

L'on espere que les RR. PP. regardant dans cette vûë le petit ouvrage de Mr. Corradi, ils trouveront dans le même livre d'autres choses peutêtre qui ne sont pas indignes de leur consideration, & qu'ils agréeront le désir au moins d'une personne qui travaille à perfectionner l'artillerie, laquelle a reçu & reçoit encore tant de perfection dans la France, mais qui manque pourtant de celle de proportionner la grosseur du métal de ses pieces à la forme qui les tourmente, pour épargner la difficulté à les manier, & le métal que l'on y employe peutêtre inutilement.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Mr. Boyer a fait paroître *l'onziéme tome des annales de la Reine Anne.* Un regne si brillant merite un meilleur Historien. Mr. Boyer n'a travaillé que sur les Gazettes, & sur quelques relations fournies par les Whigs ; s'il continuë son ou-

vrage les derniers tomes contrediront les premiers.

On écrit toujours beaucoup ſur les affaires du tems & d'une maniere très-vive ; voici la liſte d'une partie de ces écrits.

Jean Bull toujours en vie ; ouvrage imprimé ſur un manuſcrit trouvé dans le cabinet du fameux Chevalier Humphroy Poleſvorth, & publié par l'Auteur de la nouvelle Atlantis. Un Medecin de la Reine dont on avoit publié la mort, eſt l'Auteur de ce libelle fort bien écrit, où les Whigs ne ſont pas épargnez.

Quelques remarques ſur le traité de la Barriere entre ſa Majeſté & les Etats Generaux, par l'Auteur de la Conduite des Alliez. On y a ajouté le traité même, avec les ſentimens & la conduite du Prince Eugene & du Comte de Zinzendorf. Ce livre n'eſt pas inférieur au premier ouvrage de l'Auteur que toute l'Europe a admiré.

Quelques remarques ſur les lettres de Mylord Townſend & du Secretaire d'Etat B L. C'eſt Mylord Townſend qui étoit Plenipotentiaire à Gertruygdemberg, & qui a conclu le traité de la Barriere.

Les caracteres & les principes des Whigs.

Le caractere d'un Whig, premiere & ſeconde partie, par le Docteur Davenant. Ce nom eſt ſuppoſé, le Docteur eſt mort il y a quelques années : c'étoit un homme d'un grand ſens, & fort attaché aux veritables interêts d'Angleterre.

Sçavant commentaire ſur l'admirable

ermon du Docteur Hare, prêché devant le Duc de Marlboroug, à l'occasion de la prise le Bouchain, seconde édition. Le Docteur Hare étoit Chapelain du Duc de Marlbo-rough : le Commentateur le suit de proposition en proposition, & tourne fort agréablement son Sermon en ridicule.

Un nouveau voyage à Paris, où l'on trouvera quelques négociations secrettes. C'est du voyage de Mr. Prior dont on parle, l'Auteur est un Whig.

Raisons qui prouvent qu'un Whig ne doit pas s'opposer aux volontez de la Reine &c. proposées à un Mylord du parti Whig.

La nouvelle méthode de vendre les Charges à la Cour, dans une lettre d'un petit Courtisan à un fameux Agioteur. Ce petit livre est fort satirique.

Bonnes nouvelles venuës d'Ecosse, qui montrent que les Ministres Jacobites ont enfin prêté le serment d'abjuration. C'est une satire bien écrite.

Histoire des usurpations des Hollandois.

La justification de la lettre écrite au sujet de la Barriere; ce livre est fort curieux. L'Auteur répond à toutes les objections que l'on fait contre cette lettre, qui fait voir combien le traité de la Barriere étoit préjudiciable à l'Angleterre.

Les Hollandois ne veulent pas que nous soyons maîtres de Dunquerque, est un libelle très-violent contre les Hollandois.

La réponse à la conduite des Alliez. C'est un *in* 8°. de près de cent pages.

L'Auteur s'attache principalement à justifier la conduite des Hollandois. Ce livre a eû grand cours parmi les Whigs, mais il est certain qu'il ne refute pas ce que l'Auteur de la conduite avance dans son livre.

Les négociations de la paix justifiées &c. L'Auteur entreprend de montrer aux Whigs que c'est tout de bon qu'on traite de la paix. Les Whigs avoient répandu en Angleterre qu'on ne traitoit de la paix à Utrecht que pour amuser le peuple. On ne sçait si l'Auteur de ce libelle est Whig, ou Thory.

Second rapport des Commissaires nommez pour examiner les comptes publics. Ce livre consiste principalement en des lettres de plusieurs particuliers écrites à Mylord Godolphin &c.

La lettre des Plénipotentiaires de France écrite de Gertruydemberg le 20. Juillet au Pensionnaire de Hollande, avec quelques remarques sur cette lettre. Ces remarques sont fort judicieuses, & font voir que les Hollandois en demandant que le Roi de France détrônât son petit-fils, lui demandoit une chose impossible, pour pouvoir continüer plus long-tems la guerre.

La Protestation des Seigneurs contre le discours de sa Majesté fait au Parlement le mois de Juin 1712. avec les noms des Seigneurs qui ont protesté contre. Cette protestation est contre la paix avec la France.

Juin 1713.

ans la restitution de l'Espagne à la mai-
on d'Autriche.

Une exhortation à l'amour de sa patrie, avec quelques reflexions sur la protestation faite par les Seigneurs. L'Auteur paroît out à fait dans l'interêt de la Cour & du Ministere present.

Les obligations que les Etats Generaux nt à l'Angleterre, & la reconnoissance u'ils lui en ont témoignée, tant en Europe u'aux Indes, seconde édition.

DE HOLLANDE, D'UTRECHT.

Je ne sçai dans quelle vûë Mr. Hesse-ius, Professeur & Bibliothecaire de l'A-ademie d'Utrecht, a tiré d'un mss. du *peculum historicum* de Vincent de Beau-ais une petite piece qu'il a fait imprimer ous ce titre. *Crinale, sive sertum gloriosæ Virginis Mariæ. Trajecti ad Rhenum*, Guil. Meester, 1712. *in* 8°. C'est une espece de prose, telle que celles qu'on chante dans 'Eglise Romaine : elle est en rimes de nême, & le discours s'addresse à la Vierge.

DE LEIDE.

Vander Aa Libraire de Leide vient de aire une édition complete de toutes les euvres de Vincent Scamozzi en François. Les regles *des cinq ordres d'Architecture, traduites par Augustin Charles Daviler, & le reste par Samuël du Ry Ingénieur.* C'est un *in folio* enrichi de quantité de figures en taille douce.

D'AMSTERDAM.

La situation dans laquelle se trouvent

les affaires de l'Europe depuis plus d'un an a produit plusieurs écrits politiques, tant de la part des Anglois, que de la part des Alliez. En voici quelques-uns.

La conduite de son Altesse, le Prince & Duc de Marlborough, dans la presente guerre, avec plusieurs pieces originales traduites de l'Anglois. Amsterdam, P. de Coup 1712. *In* 8°.

Défense des hauts alliez, & du dernier ministere de la Grande Bretagne contre la France & ses partisans, pour servir de réponse à un livre qui a pour titre, la Conduite des alliez & du dernier ministere dans la guerre presente, premiere & seconde partie, in 8°.

Les soupirs de l'Europe à la vûë du projet de paix contenu dans la harangue de la Reine de la Grande-Bretagne à son Parlement du 6. Juin 1712. *In* 12.

Voici une réponse qu'on oppose à ce dernier libelle. *Lettre à Mr. le Marquis de *** sur un livre des Soupirs de l'Europe, In* 8°. 22 *pages*. Quoique cette lettre soit datée de Valencienne, le 8. Octobre 1712. on ne doute presque point qu'elle n'ait été écrite à Utrecht. Elle est de Mr. de Chevigny, qui est à la suite de Mr. de Polignac. Voici le tître d'une réponse qu'on y a faite. *La pierre de Touche de la lettre à Mr. le Marquis de *** sur un livre intitulé, les Soupirs de l'Europe, dont on fait voir ici plusieurs nouveaux motifs, joints à l'examen de toute la matiere de cette lettre anonyme qui n'est point de bon alloi, comme on*

le démontre par cette pierre de touche, par un discours qui est aussi en forme de lettre, muni de preuves irrefragables. In 12°. 168 *pages.* Cette piece est datée de Namur le 20. Decembre 1712. & signée l'Orfevre. Vous jugerez sans peine par les termes employez dans le titre qu'elle ne vient pas de fort bonne main. On veut qu'elle soit du Sieur Aimon. Quoi qu'il en soit, il semble qu'elle soit écrite en dépit de toute construction & de tout usage de nôtre langue, & c'est du *Wallon* tout pur. C'est d'ailleur un verbiage assommant qui ne conduit à rien, & au travers duquel on ne sçautoit démêler ce que veut dire son Auteur. Aussi l'Auteur de la lettre lui a-t'il repliqué en deux mots, *qu'il ne faisoit plus gemir l'Europe mais le bon sens.* Cette petite replique est intitulée, *Réponse de Mr. le Marquis de *** à l'Orfevre, sur sa pierre de Touche.* Landreci, aux colonnes d'Hercule *in* 12. & elle a été réimprimée à Utrecht, ou plûtôt à la Haye, avec *des remarques de l'Orfevre*, qui ne valent pas mieux que *sa pierre de Touche.*

Voici deux autres nouveautez sur les affaires politiques, mais d'un caractere bien different. L'une est intitulée, *Nouveaux entretiens de Marforio & de Pasquin, sur la nouvelle paix de l'Angleterre avec la France, contenant les motifs de cette paix, & plusieurs choses curieuses & divertissantes, traduit de l'Italien.* A Cologne, chez P. Marteau 1713. *In* 12. 125 *pages.* C'est

une de ces miserables pieces pillées çà & là dans les Gazettes & dans les nouvelles publiques, auxquelles on joint quelques calomnies & quelques traits satiriques contre la France, pour leur donner quelque relief & les faire rechercher par les voyageurs étrangers, grands ramasseurs de libelles diffamatoires. Rien n'est plus plat que celle-ci, quoique son tître promette des choses divertissantes; & c'est quelque chose de bien agreable que des entretiens sérieux, froids & insipides entre Pasquin & Marforio. Au reste, quoiqu'on la dise traduite de l'Italien, c'est une composition Françoise.

L'autre est incomparablement meilleure. Elle est traduite de l'Anglois, & c'est une piece burlesque sur la guerre presente, dans le goût du *Pierrot de Saint Oüen de Mr. Petit-pied*, & des autres satires burlesques faites contre le Cardinal Mazarin dans les guerres civiles de la minorité. La guerre presente y est représentée sous l'idée d'un procès entre des Bourgeois, & le vraisemblable y est fort bien conservé. En voici le tître, *Histoire burlesque de la presente guerre, traduite de l'Anglois.* A Londres, chez Morpheur, 1713. *in* 8°. 48 *pages.* Le tître Anglois est, *Le procès est un abîme sans fond, verifié par la cause d'entre Jean Pastoreau & Nicolas des Marais demandeurs d'une part; & Philippe & Louis de l'autre.* Vous concevez aisément que

 Jean

Jean Pastoureau est l'Anglererre, Nicolas des Marais la Hollande, & Philippe & Loüis les Rois de France & d'Espagne. Mr. de Marlborough y est le plus malrraité, sous le nom *d'Ocus Pocus.* On dit que l'Auteur de cette piece est un Ecclésiastique Anglois & Thory. Ce n'est que la premiere partie ; il y en doit avoir six ou sept.

Voici une aurre rraduction de l'Anglois, où Mr. de Marlborough & les autres Anglois de son parti ne sonr pas mieux rraitez. C'est *l'Atlantis de Madame Manley traduite de l'Anglois, contenant les intrigues politiques & amoureuses de cette Isle, & où l'on découvre le secret des revolutions arrivées depuis l'an* 1683. *jusqu'à present.* A la Haye, chez Schurler; *in* 8°. 508 *pages sans la préface.* Ce n'est que le premier volume de cet ouvrage qui doit en avoir quatre. La plûparr des Seigneurs Anglois qui ont été en faveur sous le Roi Guillaume y sonr peints, & de peur qu'on ne les reconnût pas assez, on a eû soin de mertre une clef des noms sous lesquels ils sont déguisez.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juin 1713.

ART. LXXXI. *Suite de l'extrait de l'Histoire de France du P. Daniel.* Page 929

ART. LXXXII. Concordia quatuor Evangelistarum &c. *La Concorde des quatre Evangelistes de Sebastien le Roux Curé d'Andeville dans le Diocese de Chartres.* p. 977

ART. LXXXIII. *Histoire de l'Eglise, par Mr. l'Abbé de Choisy.* p. 981

ART. LXXXIV. De M. Aurelii, Antonini, Elagabali, Tribunitiâ potestate V. dissertatio historico-chronologica &c. *Dissertation historique & chronologique sur la cinquiéme puissance Tribunitienne de l'Empereur Marc Aurele, Antonin, Elagabale, par le P. Valsechi Benedictin de la Congregation du Mont-Cassin.* p. 988

ART. LXXXV. Le obligazioni di un marito Christiano verso la moglie &c. *Les devoirs d'un mari envers sa femme, expliquez dans une lettre écrite au Marquis N. N. par le P. Bellati Jesuite.* page 1004

ART. LXXXVI. *Mémoires pour servir à l'histoire Ecclésiastique des six premiers siécles, justifiez par les citations des An-*

teurs originaux. Tom. XVI. Par Mr. le Nain de Tillemont. p. 1010

RT. LXXXVII. De litteris inventi, libri sex. *De l'invention des lettres, six livres. Par Guillaume Nicols.* p. 1038

RT. LXXXVIII. The history of the Dutch &c. *L'histoire des Hollandois, avec leurs maximes & leur politique &c.* page 1045

RT. LXXXIX. *Les meditations de David, ou les Pseaumes réduits à la maniere ordinaire de mediter, sans sortir que peu des bornes de la traduction.* p. 1057

RT. XC. Pharmacologia, seu manuductio ad materiam medicam &c. *Des remedes, ou introduction à la connoissance des choses qui sont la matiere des remèdes &c. Par Samuel Dale.* p. 1059

RT. XCI. Summa Criticæ sacræ, in quâ scholasticâ methodo exponuntur universa Scripturæ prolegomena. *Somme de la Critique sacrée, où les prolegomenes de l'Ecriture sont traitez dans toute leur étenduë selon la méthode scholastique, par un Professeur en Théologie de l'Ordre des R. P. Carmes Déchaussez.* page 1061

RT. XCII. Serenissimo Principi Philippo Hispaniarum Infanti, Philippi V. Regis Catholici filio alteri, Genethliacon. *Poëme sur la naissance du Serenissime Prince Philippe Infant d'Espagne, né le 7. Juin 1712.* p. 1078

ART. XCIII. *Histoire de l'Academie Royale des Sciences, année 1710.* p. 1080
ART. XCIV. *Nouvelles Literaires.*
D'Alemagne, de Breslau. p. 1100
De Vienne. p. 1101
De Tubinge. ibid.
D'Ulme. ibid.
De Lipsic. ibid.
Francfort. p. 1102
D'Italie, de Rome. p. 1103
De Modene. p. 1105
D'Angleterre, de Londres. p. 1109
De Hollande, d'Utrech. p. 1113
De Leyde. ibid.
D'Amsterdam. ibid.

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0680